Cahier explicatif des crédits 2023-2024

Volume 2

Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

Renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

Renseignements particuliers requis par le troisième groupe d'opposition

Immigration, Francisation et Intégration

Québec

Cahier explicatif des crédits 2023-2024

Ministère de l'Immigration,
de la Francisation et de l'Intégration

Volume 2

Renseignements particuliers requis par l'opposition officielle

1.	Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2022-2023. Indiquer : a) le lieu ; b) le coût ; c) la ou les dates de participation ; d) le nombre de participants ; e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ; f) le nom de la formation ou de l'activité.	**RP1**
2.	Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2021-2022 et 2022-2023. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.	**RP2**
3.	Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2022-2023. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.	**RP3**
4.	Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2022-2023.	**RP4**
5.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 : a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ; b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ; c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ; d) la liste des concours qui ont pris fin.	**RP5**

6.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2022-2023 et pour chacune : a) le nom de la campagne ; b) les coûts ventilés par poste de dépenses ; c) le nom de la (des) firme(s) ou du (des) professionnel(s) retenu(s) pour la réaliser ; d) le plan média, soit les dates de diffusion de la campagne ; e) les objectifs visés par chaque campagne.	**RP6**
7.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attitré au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2022-2023 : a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ; b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ; c) le montant qui leur a été accordé ; d) fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.	**RP7**
8.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 : a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques ; b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques ; c) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2022-2023 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées ;	**RP8**
9.	Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2022-2023, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer.	**RP9**
10.	Nombre d'employés de la direction des relations avec la clientèle en 2022-2023, ventilé par corps d'emploi. Fournir une ventilation mensuelle des effectifs.	**RP10**
11.	La liste de toutes les missions de recrutement/sélection en 2022-2023, pour chacune : a) la ou les villes visitées dans le cadre de la mission ; b) les dates ; c) les fonctionnaires/personnel politique présents ; d) le coût total, ventilé par poste de dépense.	**RP11**

12.	Liste de toutes les activités, formations, colloques ou conférences auxquels les employés (employés locaux et fonctionnaires) des différents bureaux d'immigration du Québec à l'étranger ont pris part en 2022-2023. Ventilation des coûts rattachés à ces événements.	**RP12**
13.	Indiquer la somme dépensée en 2022-2023 (et les prévisions pour 2023-2024) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	**RP13**
14.	Pour chacun des Services d'immigration du Québec à l'étranger et pour chacun des pays desservis par ces services, indiquer pour 2022-2023 : a) le nombre de demandes d'immigration reçues. Ventilation par pays d'origine ; b) le nombre de certificats de sélection émis. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration ; c) le nombre d'immigrants admis au Québec. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration ; d) le nombre d'immigrants admis qui déclarent connaitre le français. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration.	**RP14**
15.	Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d'établissement, pour 2022, en indiquant le pays de naissance, le type d'immigrant et leur occupation au Québec. Prévisions pour 2023.	**RP15**
16.	Le nombre de demandes d'immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), incluant le nombre de certificats émis (certificat de sélection du Québec — CSQ, ou certificat d'acceptation du Québec — CAQ) et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d'immigration pour 2022, ventilé par mois. Fournir les cibles de sélection pour l'année 2023.	**RP16**
17.	Le nombre de personnes attitrées au suivi et au traitement des dossiers de demande d'immigration dans le programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec (PRTQ). Fournir la ventilation mensuelle des effectifs.	**RP17**
18.	Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec, par secteur d'emploi pour 2022. Fournir les prévisions concernant 2023, par secteur d'emploi. Ventiler notamment, par région administrative, région d'origine du travailleur temporaire, par type de travail (saisonnier vs contrat, avec ou sans étude d'impact).	**RP18**
19.	Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec, par domaine d'études, par pays d'origine et par région administrative d'établissement. Fournir des prévisions pour 2023-2024.	**RP19**

20.	Les délais de traitement moyen des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire.	**RP20**
21.	Le nombre de requérants principaux pour chacune des catégories d'immigration, incluant les immigrants-investisseurs, en 2022-2023.	**RP21**
22.	Nombre d'immigrants, ventilé par la provenance et par profession en 2022 et prévisions pour 2023. Indiquer en pourcentage de l'ensemble des immigrants admis.	**RP22**
23.	Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger, par pays, par langue d'origine pour 2022 et fournir les prévisions pour 2023.	**RP23**
24.	Temps d'attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour 2022.	**RP24**
25.	Nombre de réfugiés parrainés accueillis pour l'année civile 2022, par pays d'origine et par ville de destination. Ventiler entre parrainage privé et parrainage de l'État.	**RP25**
26.	Nombre de demandeurs d'asile en 2022, par pays d'origine, leur lieu d'entrée et leur langue parlée	**RP26**
27.	Nombre de demandeurs d'asile parlant le français ayant été envoyés dans une autre province en 2022-2023	**RP27**
28.	Concernant le programme des « Immigrants investisseurs », fournir les investissements économiques provenant de ce programme, ventilés par secteur d'activité. Fournir aussi la provenance des immigrants investisseurs admis au Québec en 2022-2023.	**RP28**
29.	Nombre de certificats de sélection émis par le Québec pour les gens d'affaires en 2022-2023. Spécifiez le nombre de CSQ ayant été émis suite à une décision favorable obtenue en révision de demande administrative.	**RP29**

30.	Taux de présence pour 2022 des immigrants admis au Québec. Ventiler selon l'année d'admission, la catégorie d'immigrant et la connaissance du français. Fournir également le taux de présence par région administrative et par catégorie d'immigration, ventilé par : a) immigration économique ; a. investisseurs b. entrepreneurs c. travailleurs autonomes d. travailleurs qualifiés i. Programme régulier ii. PEQ b) Réfugiés c) Regroupement familial	**RP30**
31.	Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2012 et 2022.	**RP31**
32.	Le taux de chômage et taux d'emploi des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence. Ventiler aussi par pays d'origine de la personne immigrante.	**RP32**
33.	Les revenus découlant des droits exigibles relatifs aux demandes de certificat de sélection pour chacune des catégories d'immigration.	**RP33**
34.	Concernant les remboursements des droits exigibles relatifs aux demandes de certificat de sélection suite à l'adoption du projet de loi 9, *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, le nombre de dossiers ayant obtenu un remboursement complet des droits exigibles, le montant total des remboursements effectués et le pourcentage de remboursement restant à être effectué.	**RP34**
35.	Délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers.	**RP35**
36.	Délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des travailleurs étrangers temporaires, ventilé par secteur d'activité.	**RP36**
37.	Ventilation détaillée des dépenses pour 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024 pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel-cadre, pour chaque BIQ.	**RP37**

38.	Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2022-2023, en indiquant, pour chacune : a) le nom de la personne ; b) la date de l'entrée en fonction ; c) les fonctions antérieures ; d) la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu ; e) le titre de la fonction.	**RP38**
39.	Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d'immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l'acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue.	**RP39**
40.	Concernant l'encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIDI, le nombre de personnes ayant passé l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration, le taux de succès à cet examen et le nombre présentant l'attestation de leur connaissance du français.	**RP40**
41.	Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour 2022-2023.	**RP41**
42.	Nombre de nouveaux arrivants qui ont participé en 2022-2023 à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI).	**RP42**
43.	Concernant le parcours personnalisé, fournir la liste des partenaires du gouvernement ventilée par région administrative. Aussi fournir le budget associé à la mise en place du parcours personnalisé et le montant octroyé pour chacun des partenaires. Finalement, fournir le mécanisme de référencement auprès des organismes et les critères applicables.	**RP43**
44.	Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRInt, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés à chacun pour l'année 2022-2023.	**RP44**
45.	Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation ; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2022-2023.	**RP45**

46.	Liste des programmes en vigueur en 2022-2023 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité (jusqu'au 30 juin 2020)*, *Programme d'appui aux collectivités*, *Soutien à la mission*, *Accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer : a) crédits accordés en 2022-2023 ; b) prévisions pour 2023-2024 ; c) nombre de personnes rejointes ; d) frais d'administration pour chaque programme e) mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et améliorations apportées à la suite de l'analyse des mesures.	**RP46**
47.	Copie des ententes signées en 2022-2023 avec Investissement Québec ainsi qu'avec d'autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International.	**RP47**
48.	Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIFI à chacun des autres ministères et organismes pour l'année 2022-2023. Préciser l'objectif du transfert.	**RP48**
49.	Ventilation détaillée de l'effectif du ministère pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration et pour la formation linguistique en 2022-2023 avec le lieu de travail habituel de chaque employé.	**RP49**
50.	Nombre d'immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation pour l'année 2022-2023.	**RP50**
51.	Le nombre de classes de francisation par Commission scolaire ou par Centre de services scolaires en 2022-2023 et les objectifs pour 2023-2024.	**RP51**
52.	Nombre d'élèves inscrits dans une classe de francisation par Commission scolaire ou par Centre de services scolaires bénéficiant de mesures des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française (SASAF).	**RP52**
53.	Nombre de demandeurs d'asile ayant suivi des cours de francisation pour l'année 2022-2023, la répartition régionale de ceux-ci, le taux de réussite moyen.	**RP53**
54.	L'ensemble des organismes de francisation ayant bénéficié d'un soutien financier du gouvernement pour l'année 2022-2023 et le nombre.	**RP54**

55.	Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les années civiles en 2022-2023. Nombre de classes, par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années.	**RP55**
56.	Délais moyens d'attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel, en 2022-2023 : a) par centre régional ; b) pour tout le Québec.	**RP56**
57.	Liste de l'offre de service du MIFI pour des cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours en 2022-2023.	**RP57**
58.	Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie en 2022-2023.	**RP58**
59.	État de réalisation ou d'avancement des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants.	**RP59**
60.	Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région et montants ventilés par mesure pour 2022-2023.	**RP60**
61.	État d'avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2) Montants investi pour l'année 2022-2023. Fournir une copie de tout document (analyse, étude ou autre) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2).	**RP61**
62.	Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2). Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.	**RP62**
63.	Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l'immigration.	**RP63**
64.	Le nombre de délivrances d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec pour l'année 2022-2023, ainsi que le délai de traitement et la proportion de celles-ci réalisée avant l'octroi d'un certificat de sélection du Québec.	**RP64**

65. Pour 2022-2023, veuillez fournir les informations suivantes : a) le nombre d'immigrants de 17 ans et plus, selon la catégorie d'immigration, ayant déclaré connaitre le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l'échelle québécoise des niveaux de compétence) ; b) parmi ceux-ci, le nombre s'étant inscrit à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée ; c) parmi ceux-ci, le nombre s'étant inscrit et le nombre ayant complété un cours de francisation dans la première, la deuxième, la troisième, ou la quatrième année ; d) le nombre d'immigrants de 16 ans et moins, selon la catégorie d'immigration et par tranche d'âge, ayant déclaré connaitre le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l'échelle québécoise des niveaux de compétence).	**RP65**
66. La liste des entreprises au Québec qui offrent des cours de francisation en milieu de travail et qui sont soutenues financièrement pour le faire par le ministère ou par le gouvernement en 2022-2023.	**RP66**
67. Taux de décrochage des cours de francisation en 2022-2023 par région administrative :	**RP67**
68. Concernant le programme de l'expérience québécoise visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme ventilé selon le volet étudiant étranger et travailleur temporaire par année civile depuis sa création et le nombre de demandes refusées, liste des actions entreprises en 2022-2023, ventilation des crédits alloués en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Fournir une ventilation mensuelle.	**RP68**
69. Le nombre d'actions intentées en justice par le Ministère ou à l'encontre du Ministère en 2022-2023. Coûts liés à ces actions.	**RP69**
70. Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune : a) le coût ; b) le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction ; c) le nom des employés participants ; d) le nombre de candidats rencontrés ; e) le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité ; et qui ont été admis au Québec ; f) le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité ; g) les organismes accompagnateurs ; h) les pays visités.	**RP70**

71.	Les coûts de fonctionnement liés au portail informatique Mon projet Québec, et ce jusqu'à la fermeture complète du portail.	**RP71**
72.	Les coûts de fonctionnement de la plateforme ARRIMA. De plus, fournir le nombre d'effectifs dédiés à l'opération de la plateforme ARRIMA.	**RP72**
73.	Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l'accélération de l'octroi de permis de travail pour les demandeurs d'asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et le compte-rendu le cas échéant.	**RP73**
74.	Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l'obtention d'une réponse à une demande d'asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et les comptes-rendus le cas échéant.	**RP74**
75.	Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la migration irrégulière. Pour chacune des rencontres, fournir le lieu, la date et les comptes-rendus le cas échéant.	**RP75**
76.	Les coûts de remboursement de toute erreur informatique, liés Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu'à la fermeture du portail.	**RP76**
77.	Le nombre de problèmes techniques/, informatiques ou autres, depuis la mise en place de la plateforme ARRIMA.	**RP77**
78.	Le nombre de CSQ émis par l'entremise de la plateforme ARRIMA, ventilé, notamment, en fonction d'un désir de s'installer en région ; connaissance du français ; par profession ; niveau de scolarité ; par sexe ; par pays d'origine ; toute autre ventilation pertinente.	**RP78**
79.	Sommes versées au Québec en vertu de l'accord Canada-Québec par le gouvernement fédéral en 2022-2023. Fournir le bilan des sommes versés au Québec en vertu de l'Accord et fournir une ventilation des fonds par ministère et organisme. Fournir la prévision pour 2023-2024.	**RP79**
80.	La liste des programmes de francisation et intégration, dont tous les ministères et organismes du Québec bénéficiaire d'un transfert sont responsables, et la dépense relative (projets spécifiques détaillés) à chacun de ces programmes en fonction des montants transférés, en 2022-2023.	**RP80**

81.	Concernant le cours Objectif intégration en 2022-2023 : a) coût total ; b) nombre total de participants ; c) organismes qui ont donné le cours, nombre de séances et nombre de participants pour chacun ; d) montant total des allocations de présence versées aux participants.	**RP81**
82.	Concernant la mise en place de bureaux régionaux d'immigration, fournir le nombre d'employés assignés à chacun des bureaux, en précisant la région et en ventilant l'activité de l'employé (agent d'aide à l'intégration, adjoint administratif, etc.) Fournir également le nombre de personnes immigrantes ayant obtenu un suivi grâce à ces bureaux régionaux, en ventilant ce nombre par bureau. Finalement, fournir la liste des bureaux régionaux en fournissant notamment la région et l'adresse de chacun d'eux.	**RP82**
83.	Concernant l'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, fournir : a) le nombre de personnes s'étant soumises à l'examen ; b) le pourcentage de réussite ; c) le nombre de personnes ayant obtenu une attestation, en ventilant par programme d'immigration (investisseur, PRTQ, etc.) ; d) les coûts totaux de mise en place du test ; e) les coûts totaux d'administration du test ; f) le nombre de ressources humaines nécessaires à sa mise en place (ETC) ; g) le nombre de ressources humaines nécessaires à son administration.	**RP83**
84.	Fournir tout analyse, document ou note réalisés au sujet de la performance du programme de l'expérience québécoise. Fournir les coûts liés à ces analyses, notes ou documents, en fournissant également les ressources humaines nécessaires à leur réalisation (ETC). Finalement, fournir la date des demandes d'analyses, note ou document, ainsi que la date de livraison de celles-ci.	**RP84**
85.	Dans le cadre du PEQ, fournir le taux de chômage des personnes ayant obtenu un CSQ grâce à ce programme, en spécifiant la catégorie et le type d'emplois. Spécifier également si la personne immigrante a profité du PEQ travailleur étranger ou celui pour les étudiants étrangers. Finalement, spécifier l'année d'obtention du CSQ et le cas échéant la résidence permanente.	**RP85**
86.	Ventilation des montants accordés au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.	**RP86**

87.	Tout note, document ou compte-rendu d'enquête qui fait état des enquêtes menées par le MIFI sur des « allégations sérieuses » de fraude dans le programme de parrainage des réfugiés par des organismes reconnus, le nombre d'organisations visées, la valeur monétaire des fraudes alléguées, et les correctifs recommandés.	**RP87**
88.	Tout note, document ou projet d'arrêté ministériel concernant la levée de la suspension du programme de parrainage des réfugiés par des organismes reconnus, décrétée en octobre dernier, et les démarches à entreprendre pour respecter les cibles du plan pluriannuel en matière d'accueil de réfugiés parrainés compte tenu de l'impact du moratoire.	**RP88**
89.	Le nombre de documents transmis par des candidats aux différents programmes d'immigration qui ont été déclarés perdus par le personnel du MIFI avant d'être numérisés et versés dans ARRIMA.	**RP89**
90.	Quelles mesures additionnelles le MIFI entend-il mettre en place en 2023 pour répondre à la recrudescence des migrants irréguliers qui entrent au Québec par le chemin Roxham. Quelles ressources humaines et financières additionnelles seront déployées en matière d'hébergement, d'accueil et de vérifications médicales ?	**RP90**
91.	Combien de réfugiés afghans se sont installés en sol québécois en 2022-2023 ? Quelle est la cible que se donne le MIFI pour l'an prochain ?	**RP91**
92.	Quelles mesures additionnelles le MIFI entend-il mettre en place en 2023 pour répondre à la demande de réfugiés ukrainiens ? Quelles ressources humaines et financières additionnelles seront déployées en matière d'accueil et de traitement des dossiers de réunification familiale ? Quelles sont les cibles pour 2023 à l'égard des plafonds d'admission des différentes sous-catégories de réfugiés, des délais de traitement des dossiers pour l'admission et pour la réunification familiale ?	**RP92**
93.	Combien de personnes ont été sélectionnées en 2022-2023 dans le cadre des trois projets-pilotes pour travailleurs qualifiés (préposés, intelligence artificielle, transformation alimentaire), et quelles sont les cibles pour 2023-2024 ?	**RP93**
94.	Pour 2022-2023, bilan détaillé sur les mesures et dépenses prises concernant l'image du Québec à l'étranger en matière d'immigration et de laïcité.	**RP94**
95.	Fournir la liste d'initiatives telles que la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances ou la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement en précisant les crédits rattachés ainsi que leur bilan.	**RP95**

96.	Bilan du projet La Décennie, proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies.	**RP96**
97.	Ventilation annuelle pour les 4 dernières années du nombre de demandeurs d'asile ayant fait une demande dans le cadre du programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile et combien de ces demandes ont été acceptées. Ventiler les demandes de façon régionale.	**RP97**
98.	Ventilation annuelle pour les 4 dernières années du nombre de demandeurs d'asile ayant fait une demande d'aide financière de dernier recours et combien de ces demandes ont été acceptées. Ventiler les demandes de façon régionale.	**RP98**
99.	Pour 2022-2023, le nombre de demandeurs d'asile ayant fait une demande d'hébergement temporaire d'urgence par région. Indiquer aussi le nombre de places d'hébergement régulières et d'urgence et la durée moyenne du séjour dans chacune d'elles.	**RP99**
100.	Le nombre de demandeurs d'asile accueillis par le Québec ayant quitté vers une autre province en 2022-2023.	**RP100**

Renseignements particuliers requis par le deuxième groupe d'opposition

1.	Le financement en francisation du MIFI, par programme, pour l'année écoulée.	**RP101**
2.	Liste des rapports et études faits pour l'année écoulée portant sur le rapatriement des pouvoirs en immigration.	**RP102**
3.	Listes des rapports et études faits pour l'année écoulée portant sur la régionalisation de l'immigration.	**RP103**
4.	Le nombre de Certification de sélection du Québec (CSQ) et de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) qui ont été délivrés pour l'année écoulée et les prévisions pour 2023-2024. Ventiler par programme.	**RP104**
5.	Dans le cadre du Programme de parrainage collectif : a. Tableau détaillé/bilan détaillé de toutes les opérations effectuées, travaux effectués, des mesures mises en place dans le cadre du programme, le nombre de dossiers traités, le nombre de dossiers rejetés, le nombre de dossiers en attente, le délai moyen d'attente. Ajouter les prévisions pour 2023-2024.	**RP105**
6.	Dans le cadre du programme Arrima : a. Tableau détaillé/bilan détaillé de toutes les opérations effectuées, travaux effectués, des mesures mises en place dans le cadre du programme, le nombre de dossiers traités, le nombre de dossiers rejetés, le nombre de dossiers en attente, le délai moyen d'attente. Ajouter les prévisions pour 2023-2024.	**RP106**
7.	Le nombre de travailleurs étrangers temporaires reçu au Québec pour l'année écoulée, ventilé par région, par programme et par type de permis (ouvert ou fermé).	**RP107**
8.	Le nombre de permis octroyé à des travailleurs étrangers temporaires pour l'année écoulée, ventilé par type de permis et par entreprise.	**RP108**
9.	La durée de séjour moyen d'un TET au Québec.	**RP109**
10.	Le nombre de travailleurs étrangers temporaires ayant obtenu leur certificat CSQ et qui demeurent au Québec. Ventiler par catégorie de travailleurs et par région.	**RP110**
11.	Le nombre d'étudiants collégiaux de la communauté internationale ayant reçu un CSQ par le biais du PEQ, par établissement.	**RP111**
12.	Statistiques sur la rétention de la population étudiante internationale par région administrative.	**RP112**

13.	Le nombre de cas de maltraitance et le nombre de plainte déposés par des travailleurs étrangers temporaires pour l'année écoulée, ventilé par région et par entreprise.	**RP113**
14.	La liste des programmes de TET avec leurs objectifs.	**RP114**
15.	Le nombre de demandeurs d'asile au Québec pour l'année écoulée, ventilé par région.	**RP115**
16.	Le nombre de réfugiés au Québec pour l'année écoulée et leur lieu de résidence, ventilé par région.	**RP116**
17.	Dresser la liste des organismes communautaires qui reçoivent du financement du ministère et le montant de ces subventions dans le cadre des programmes PRINT, PMD, PSM et PILI pour l'année écoulée.	**RP117**
18.	Les statistiques d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE) et les réfugiés parrainés (RPSP) admis selon leur lieu d'établissement et leur origine, ventilé par année, pour les 5 dernières années et les prévisions pour 2023-2024.	**RP118**
19.	Nombre de personnes qui ont suivi les cours de francisation pour l'année écoulée. Parmi ces personnes, le pourcentage d'individus qui a au moins atteint le niveau 7 de l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français*.	**RP119**
20.	Nombre de classes de francisation, ventiler par région.	**RP120**
21.	Liste des programmes de francisation.	**RP121**
22.	Nombre et pourcentage des TET agricoles suivant des activités de francisation, ventiler par région.	**RP122**
23.	Nombre de personnes en attente d'un cours de francisation. Temps d'attente moyen.	**RP123**
24.	Le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui sont restés au Québec après leurs études pour l'année écoulée, ventilé par région.	**RP124**
25.	Nombre de fonctionnaires affecté au traitement des dossiers d'immigration pour l'année écoulée.	**RP125**

26. Déclarations d'intérêt actives (tous les programmes permanents confondus) a. Le nombre et les caractéristiques des personnes avec une déclaration d'intérêt active, ventilé par : i. Groupes d'âge ii. Sexe iii. Langue maternelle iv. Connaissance du français v. Pays d'origine vi. Niveau de scolarité vii. Domaine de formation viii. Classification d'occupation (0, A, B, C, D) ix. Résidant au Québec/Résidant à l'étranger x. Région/ville de destination xi. Requérant/dépendants xii. Conjoints xiii. Enfants d'âge scolaire (primaire ou secondaire) xiv. Avec une offre d'emploi validée b. Le nombre de déclarations d'intérêt actives qui datent de plus d'un an c. Le nombre de déclarations d'intérêt reçues annuellement depuis l'ouverture d'Arrima, ventilé par le PEQ et le PRTQ. d. Le nombre de déclarations d'intérêt expirées et retirées depuis l'ouverture d'Arrima, par année. e. Le nombre d'invitations de soumettre une demande d'immigration émises par année depuis l'ouverture d'Arrima et le nombre et pourcentage des invitation visant des personnes résidant déjà au Québec	**RP126**
27. Demandes d'immigration reçues à la suite d'une invitation. f. Le nombre de demandes d'immigration reçues à la suite des invitations depuis l'ouverture d'Arrima ventilé par : i. Année ii. Groupes d'âge iii. Sexe iv. Langue maternelle v. Connaissance du français vi. Pays d'origine vii. Niveau de scolarité viii. Domaine de formation ix. Classification d'occupation (0, A, B, C, D) x. Résidant au Québec/Résidant à l'étranger xi. Région/ville de destination xii. Requérant/dépendants xiii. Conjoints xiv. Enfants d'âge scolaire (primaire ou secondaire) xv. Avec une offre d'emploi validée	**RP127**

28. Portail employeurs (depuis sa mise en application) g. Le nombre de personnes invitées à faire une demande d'immigration, et le nombre ayant obtenu un CSQ à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs (requérant principal et dépendants) h. Le nombre de personnes avec une Déclaration d'intérêt active qui ont obtenu un permis de séjour temporaire à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs i. Le nombre d'employeurs qui se sont inscrits du Portail	**RP128**

Renseignements particuliers requis par le troisième groupe d'opposition

1.	Indiquer la somme dépensée en 2022-2023 (et les prévisions pour 2023-2024) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).	**RP129**
2.	Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au à la personne désignée comme Responsable ministérielle de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.	**RP130**
3.	Le nombre de demandes d'immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), Incluant le nombre de certificats (certificat de sélection du Québec – CSQ, ou certificat d'acceptation du Québec – CAQ) émis et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d'immigration au cours de l'année civile 2022-2023 et pour les trois années précédentes. Fournir les cibles de sélection pour l'année 2023.	**RP131**
4.	La ventilation détaillée provenant du transfert fédéral en matière d'immigration, d'intégration et de francisation en 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024.	**RP132**
5.	Le nombre d'employés du ministère de l'Immigration, ventilé par régions, depuis les cinq dernières années, et prévisions pour 2023-2024.	**RP133**
6.	La proportion des ressortissants étrangers invités dans le système Arrima ayant pris connaissance du Québec comme destination de choix pour immigrer grâce aux activités de promotion et d'attraction du Québec à l'international.	**RP134**
7.	La ventilation détaillée des sommes dépensées dans l'implantation du système Arrima en 2022-2023, et les prévisions pour 2023-2024.	**RP135**
8.	Le nombre de problèmes techniques survenus depuis l'implantation du système Arrima ainsi que la ventilation détaillée des sommes injectées pour résoudre ces problèmes en 2022-2023.	**RP136**
9.	Le nombre de personnes dans la file d'attente virtuelle du système Arrima, mensuellement, en 2022-2023.	**RP137**
10.	Le nombre de connexions infructueuses au système Arrima pour les usagers, mensuellement, en 2022-2023.	**RP138**
11.	Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par secteur d'emploi. Prévisions pour l'année civile 2023.	**RP139**

12. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine.	**RP140**
13. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d'établissement.	**RP141**
14. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par domaine d'études. Prévisions pour l'année civile 2023.	**RP142**
15. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine.	**RP143**
16. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d'établissement.	**RP144**
17. Les délais de traitement des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire pour les cinq dernières années civiles.	**RP145**
18. Les délais de traitement des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers, pour l'année civile 2022-2023 et pour les trois années précédentes.	**RP146**
19. La liste des seuils d'immigration pour chaque programme pour 2022-2023, et les prévisions pour 2023-2024.	**RP147**
20. Le résultat des consultations sur « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2021-2023 » ainsi que le nom des experts consultés.	**RP148**
21. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ, selon les volets « étudiants » et « travailleurs », ayant des enfants d'âge scolaire pendant leur séjour préalable au Québec à statut temporaire.	**RP149**
22. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ selon les programmes et sous-programmes suivants, et, dans chaque cas, le pourcentage du total de personnes sélectionnées (CSQ émis) la même année : A. Étudiants étrangers; B. Programme de mobilité internationale (PMI); C. Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET); I. Agriculture; II. Aides familiaux résidants; III. Autres titulaires du PTET; i. Autres professions spécialisées; ii. Autres professions peu spécialisées; iii. Autres occupations.	**RP150**

23.	Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ – travailleurs, pour le PMI et le PTET, ventilé selon le niveau d'emploi (0, A, B, C ou D, selon la CNP), par région.	**RP151**
24.	Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ – étudiants étrangers, ventilé selon le programme d'études, le diplôme obtenu, et par institution d'enseignement.	**RP152**
25.	Pour les cinq dernières années, pour chaque région, le nombre de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) émis pour études par niveau, par programme d'études et par institution d'enseignement.	**RP153**
26.	Depuis les modifications aux critères d'admissibilité aux services de francisation et d'intégration, le nombre de personnes inscrites à ces services, par région : • à statut temporaire; • arrivées depuis moins de 5 ans; • arrivées depuis plus de 5 ans; • par catégorie d'admission (économique, familiale, humanitaire); • ayant déjà obtenu la citoyenneté canadienne.	**RP154**
27.	Nombre de cas de fraude recensés dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), en 2022-2023.	**RP155**
28.	Nombre de cas de fraude dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), soumis à une enquête de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) en 2022-2023.	**RP156**
29.	Nombre de cas de fraude dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), en lien avec l'attestation du niveau requis de connaissance du français.	**RP157**
30.	Nombre de cas de fraude dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ – étudiants étrangers, en lien la fréquentation scolaire des étudiants étrangers inscrits dans les établissements scolaires et l'authenticité des compétences acquises par les candidats à l'immigration.	**RP158**
31.	Liste des mesures entreprises pour enrayer les cas de fraude dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), et montant, ventilé par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP159**
32.	Le nombre d'entrevues de sélection pour l'émission de CSQ dans la catégorie économique réalisées pour les cinq dernières années civiles. Fournir une ventilation par pays, ainsi que le nombre de sélections sur dossier pour l'émission de CSQ, ventilation par pays pour les cinq dernières années civiles.	**RP160**

33.	Le nombre de demandes en attente dans le cadre du programme Regroupement familial, et le nombre de demandes excédant les délais de traitement pour ce même programme en 2022-2023.	**RP161**
34.	Ventilation détaillée des dépenses pour 2021-2022 et 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024, pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel cadre, pour chaque BIQ.	**RP162**
35.	Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2021-2022 et en 2022-2023, en indiquant, pour chacune : a. le nom de la personne; b. la date de l'entrée en fonction; c. les fonctions antérieures; d. la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu; e. le titre de la fonction.	**RP163**
36.	Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d'immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l'acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue pour les cinq dernières années civiles.	**RP164**
37.	Concernant l'encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIFI au titre de son nouveau règlement, le nombre de personnes ayant passé l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration et le taux de succès à cet examen en 2021-2022 et en 2022-2023, et le nombre présentant l'attestation de leur connaissance du français.	**RP165**
38.	Copie des contrats accordés pour la réalisation d'activités de prospection et de promotion de l'immigration à l'étranger en 2021-2022 et en 2022-2023 (pour tous les programmes d'immigration). Ventilation des crédits alloués en 2021-2022 et en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024, par pays, pour les activités de prospection et de promotion de l'immigration. Copie des notes, études, analyses et de tout le matériel produit par ou pour le MIFI en 2022-2023 concernant les activités de promotion et de prospection de l'immigration.	**RP166**
39.	Ventilation annuelle, par secteur d'activité économique, des investissements au Programme « Immigrants investisseurs » pour les trois dernières années. Ventilation par pays d'origine des immigrants investisseurs admis au Québec pour les cinq dernières années. Indiquer le montant d'argent qui est actuellement en attente de placement. Indiquer le montant qui est disponible au titre de la promotion du Programme investisseurs, au 1er avril 2023.	**RP167**

40.	Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existants en 2021-2022 qui n'ont pas été reconduits en 2022-2023, en incluant les programmes qui ont été abolis.	**RP168**
41.	Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2022-2023.	**RP169**
42.	Nombre de nouveaux arrivants, pour les cinq dernières années, qui ont participé à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par le programme Réussir l'intégration.	**RP170**
43.	Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2021-2022 et en 2022-2023. Fournir les prévisions pour 2023-2024.	**RP171**
44.	Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d'établissement, depuis 2011-2012, en indiquant le pays de naissance, le type d'immigrant et leur occupation au Québec.	**RP172**
45.	Liste des programmes en vigueur en 2022-2023 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité*, *Soutien à la mission*, *Accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer : a. Crédits accordés en 2021-2022 et en 2022-2023; b. Prévisions pour 2023-2024; c. Nombre de personnes rejointes; d. Frais d'administration pour chaque programme e. Mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et améliorations apportées à la suite de l'analyse des mesures.	**RP173**
46.	Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les cinq dernières années; fournir les prévisions pour 2023-2024. Nombre de classes par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années.	**RP174**
47.	Copie des ententes signées entre 2011-2012 et 2022-2023 avec Investissement Québec ainsi qu'avec d'autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International.	**RP175**

48.	Bilan et degré de réalisation des ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des immigrants, pour les cinq dernières années, avec les ministères sectoriels suivants : Santé et Services sociaux, Travail, Emploi et Solidarité sociale et Éducation et Loisir, Enseignement supérieur et Recherche.	**RP176**
49.	Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIFI à chacun des autres ministères et organismes pour chaque année depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2023-2024.	**RP177**
50.	Ventilation détaillée de l'effectif du ministère pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration et pour la formation linguistique en 2022-2023 et pour les quatre années précédentes, avec le lieu de travail habituel de chaque employé.	**RP178**
51.	Nombre d'immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation par année, depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2023-2024.	**RP179**
52.	Délais moyens d'attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel, pour les trois dernières années : a. Par centre régional; b. Pour tout le Québec.	**RP180**
53.	Nombre d'immigrants ne parlant pas français et ne s'inscrivant pas au cours de francisation pour les cinq dernières années.	**RP181**
54.	La moyenne des frais liés aux cours de francisation pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.	**RP182**
55.	Nombre d'immigrants parlant déjà le français admis au Québec depuis les cinq dernières années, et les prévisions d'admission pour 2023-2024.	**RP183**
56.	Proportion de personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français au cours des trois années suivant leur admission.	**RP184**
57.	Résultats de l'enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation.	**RP185**
58.	Liste de l'offre de service du MIFI pour des cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours.	**RP186**
59.	Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie.	**RP187**

60.	État de réalisation ou d'avancement des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants.	**RP188**
61.	Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région et montants ventilés, par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP189**
62.	Liste des actions entreprises pour améliorer la sélection des personnes immigrantes afin qu'elles répondent aux besoins du marché du travail au Québec, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP190**
63.	Liste des actions entreprises pour soutenir les travailleurs immigrants sur le marché du travail, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP191**
64.	Liste des actions entreprises afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre au Québec grâce à l'embauche de personnes immigrantes, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP192**
65.	Liste des actions entreprises afin d'offrir une plus grande capacité d'attraction, de rétention et d'accueil aux immigrants en région et montants ventilés, par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP193**
66.	Proportion des personnes immigrantes qui se destinent à s'établir hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec.	**RP194**
67.	Liste des organismes situés hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal financés pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région.	**RP195**
68.	Ventilation détaillée du financement octroyé aux organismes situés hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal financés pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP196**
69.	Nombre d'immigrants qui s'installent hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal à la suite d'un accompagnement offert par un organisme financé pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région pour 2022-2023.	**RP197**
70.	Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes qui s'installent hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal et celui des personnes qui s'installent dans ces mêmes régions.	**RP198**

71.	État d'avancement de la mise en place d'un guichet unique de reconnaissance des acquis et des compétences. Le nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant ce sujet et les dates de celles-ci.	**RP199**
72.	État d'avancement du projet pilote de reconnaissance intensive des acquis mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2022-2023 et prévisions pour l'année 2023-2024. Nombre de personnes qui ont bénéficié de ce projet pilote en 2021-2022 et en 2022-2023.	**RP200**
73.	État d'avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2022-2023 et prévisions pour l'année 2023-2024.	**RP201**
74.	Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.	**RP202**
75.	Fournir une copie de tout document (analyses, études ou autres) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec ».	**RP203**
76.	Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l'immigration.	**RP204**
77.	Nombre d'immigrants, ventilé par la provenance et par profession, depuis 2010. Indiquer en pourcentage de l'ensemble des immigrants admis.	**RP205**
78.	Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger par pays, par langue d'origine, pour les cinq dernières années civiles et fournir les prévisions pour 2023.	**RP206**
79.	Temps d'attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour les cinq dernières années civiles et fournir les prévisions pour 2023.	**RP207**
80.	Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour les trois dernières années, et les prévisions pour 2023-2024.	**RP208**
81.	Suivi détaillé des travaux du MIFI pour les trois dernières années pour la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes. Plan d'action et toute autre mesure pertinente envisagés pour l'exercice 2023-2024.	**RP209**

82.	Le nombre de délivrances d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec pour les cinq dernières années, incluant l'exercice 2022-2023, ainsi que le délai de traitement.	**RP210**
83.	Détails et état de l'implantation du programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux.	**RP211**
84.	Concernant le programme de l'expérience québécoise visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme, ventilé selon les volets étudiant étranger et travailleur temporaire, par année civile depuis sa création, et le nombre de demandes refusées, la liste des actions entreprises en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024; ventilation des crédits alloués en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.	**RP212**
85.	Liste des actions entreprises pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Ventilation des crédits alloués en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.	**RP213**
86.	Le nombre d'actions intentées en justice par le Ministère ces cinq dernières années.	**RP214**
87.	Depuis 2007-2008, la ventilation, par année, du nombre de personnes ayant obtenu un CSQ, au titre du Programme Investisseurs, à la suite d'une décision favorable obtenue en révision de demande administrative, après qu'on leur ait refusé dans un premier temps.	**RP215**
88.	Liste de toutes les rencontres (table ronde, comité, etc.) effectuées dans le cadre de la consultation pour la rédaction du document « Vers une nouvelle politique en matière d'immigration », préciser : a. les organismes et experts rencontrés; b. les dates; c. les ordres du jour; d. les documents utilisés; e. les procès-verbaux; f. la ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère; g. les coûts engagés par ces rencontres.	**RP216**
89.	Au sujet du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, fournir toutes les dates de rencontres, les noms des personnes présentes par ministère, les rapports préliminaires et les résultats du comité. Fournir un échéancier pour le dépôt du rapport et des recommandations.	**RP217**

90.	Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune : a. le coût; b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction; c. le nom des employés participants; d. le nombre de candidats rencontrés; e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité; et qui ont été admis au Québec; f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité; g. les organismes accompagnateurs; h. les pays visités.	**RP218**
91.	Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence.	**RP219**
92.	Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, par pays ou par région d'origine et par sexe.	**RP220**
93.	Liste détaillée et montants récupérés lors de la fermeture des bureaux régionaux. Indiquer le nombre de pertes d'emplois.	**RP221**
94.	Ventilation des montants dépensés pour la réouverture des bureaux régionaux en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP222**
95.	Au sujet de l'Opération réfugiés syriens, fournir les montants supplémentaires que le MIFI et les autres ministères et organismes ont réinvestis en 2022-2023 et les montants prévus en 2023-2024.	**RP223**
96.	Nombre de réfugiés syriens accueillis pour les cinq dernières années. Prévisions pour 2023-2024.	**RP224**
97.	Nombre total de réfugiés syriens accueillis au Québec depuis 2011.	**RP225**
98.	Nombre de réfugiés parrainés par le privé accueillis pour l'année civile 2022-2023, par pays d'origine et par ville de destination.	**RP226**
99.	Nombre de réfugiés parrainés par l'État accueillis pour l'année civile 2022-2023, par pays d'origine et par ville de destination.	**RP227**
100.	Nombre de demandeurs d'asile pour chacune des cinq dernières années civiles ainsi que l'année en cours, par pays d'origine.	**RP228**
101.	Nombre de demandeurs d'asile ayant franchi la frontière par le chemin Roxham à Lacolle pour chacune des cinq dernières années civiles ainsi que l'année en cours. Fournir les chiffres par mois. Indiquer le pays d'origine.	**RP229**

102. Villes du Québec où se sont installés les réfugiés syriens et le nombre de réfugiés par ville pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.	**RP230**
103. Nombre de réfugiés syriens ayant réussi un cours de francisation.	**RP231**
104. Nombre de réfugiés syriens s'étant inscrit à un cours de francisation.	**RP232**
105. Taux de chômage pour les réfugiés syriens admis au Québec, pour chacune des dix dernières années.	**RP233**
106. Taux de présence des réfugiés syriens admis au Québec pour chacune des dix dernières années.	**RP234**
107. Au sujet de la mise en œuvre de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2022 *Ensemble, nous sommes le Québec*, toute ventilation, même si préliminaire, des montants prévus dans les crédits 2023-2024.	**RP235**
108. Pour le Plan d'action 2021-2023 du MIFI dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2023, toute ventilation, même si préliminaire, des montants prévus dans les crédits 2023-2024.	**RP236**
109. Montants investis par année et montant total concernant le portail informatique *Mon projet Québec* depuis son approbation jusqu'à ce jour. Nom des firmes de consultants ayant eu des contrats, s'il y a lieu, et copies des contrats.	**RP237**
110. État de situation de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour lutter contre la radicalisation adopté en juin 2015. Indiquer les sommes allouées aux actions et initiatives qui découlent de cette mise en œuvre. Pour chaque initiative, décrire l'objectif recherché, indiquer les sommes allouées, les bénéficiaires, les mesures de suivi et de contrôle applicables.	**RP238**
111. État de situation sur les activités du comité de liaison avec la communauté musulmane annoncé en novembre 2014.	**RP239**
112. État de situation des activités du Centre de prévention à la radicalisation depuis sa création. a. Indiquer les membres de la direction et les administrateurs, si applicable; b. Indiquer les sommes allouées pour le fonctionnement et les initiatives du centre; c. Faire un portrait des résultats des interventions du centre, notamment le nombre de cas traités et leur suivi par le centre.	**RP240**
113. Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère/organisme en 2022-2023 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.	**RP241**

114. Nombre d'enfants qui résident ou sont nés au Québec et dont les parents ont un statut de résident temporaire ou sont en attente d'une décision sur leur statut.	**RP242**
115. Pour les cinq dernières années, nombre d'immigrants reçus ayant quitté le Québec au cours de la première année, deuxième année et troisième année, respectivement, suivant leur arrivée.	**RP243**
116. Taux de présence pour l'année civile 2022-2023 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2023, selon l'année d'admission.	**RP244**
117. Taux de présence pour l'année civile 2022-2023 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2023, selon la catégorie d'immigrant.	**RP245**
118. Taux de présence pour l'année civile 2022-2023 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2023, selon la connaissance du français.	**RP246**
119. Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2011 et 2023.	**RP247**
120. Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRInt, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés à chacun pour l'année 2022-2023.	**RP248**
121. Pour chacune des trois dernières années, fournir une copie des 3 *Ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes* conclues avec les ministères suivants : Travail, Emploi et Solidarité sociale, Éducation, Enseignement supérieur, et Santé et Service sociaux. Fournir une ventilation des montants dépensés et accordés, par ministère.	**RP249**
122. Fournir une copie du rapport et des recommandations en lien avec la consultation menée par Arlindo Viera, un consultant externe mandaté par le MIFI, qui a effectué, à l'été 2017, une tournée de consultation visant à obtenir les avis d'une quinzaine d'organismes au sujet d'éventuelles améliorations pouvant être apportées au Programme Réussir l'intégration (PRInt) et à l'outil de reddition de comptes Ceri-GES.	**RP250**
123. Nombre d'évaluations de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) ayant été effectuées avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec.	**RP251**
124. Ventilation des sommes dépensées pour la campagne de sensibilisation au caractère pluriel de la société québécoise et à l'apport de la diversité à la prospérité pour le compte du MIFI réalisée par l'agence Brad et pour toute autre campagne aux objectifs similaires qui l'a suivie.	**RP252**

125. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l'accélération de l'octroi de permis de travail pour les demandeurs d'asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.	**RP253**
126. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l'obtention d'une réponse à une demande d'asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.	**RP254**
127. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant les passages irréguliers par le chemin Roxham à Lacolle. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et les sujets abordés.	**RP255**
128. Fournir une copie de tous les questionnaires, mémoires individuels et mémoires des OBNL déposés dans le cadre du forum « Valoriser la diversité et lutte contre la discrimination systémique ».	**RP256**
129. Ventilation détaillée des dépenses du forum « Valorisation de la diversité et la lutte à la discrimination systémique ».	**RP257**
130. Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une exemption de droits de scolarité.	**RP258**
131. Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une bourse.	**RP259**
132. Nombre de visas, ainsi que le nombre de refus, émis par Immigration Canada aux étudiants ayant reçu l'une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique ou l'une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Pour les refus, fournir une ventilation par pays de provenance et par raison évoquée.	**RP260**

RP1. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquels ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2022-2023. Indiquer :

a) le lieu ;
b) le coût ;
c) la ou les dates de participation ;
d) le nombre de participants ;
e) le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
f) le nom de la formation ou de l'activité.

Pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le coût des formations, conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du Ministère s'élève à 243 884,90 $.

RP2. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteur au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2021-2022 et 2022-2023. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits budgétaires.

RP3. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2022-2023. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

Nom du fournisseur	Coûts	Liste des documents traduits
De Cruz, Natasha	1 114,59 $	• Traductions pour le site Internet • Traductions de lettres types • Traductions d'outils de communications • Traductions d'outils promotionnels • Traductions de documents administratifs
Documents Traduction	23 777,15 $	• Traductions pour le site Internet • Traductions de lettres types • Traductions de courriels types • Traductions d'outils de communications • Traductions de formulaires • Traductions de documents administratifs • Traductions d'outils promotionnels • Traductions d'outils pour les médias sociaux
ASIATIS **Un mot d'Excellence**	7 587,94 $	• Traductions de formulaires • Traductions d'outils de communication • Traductions d'outils promotionnels • Traductions pour le site Internet • Traductions de courriels types

Total : 32 479,68 $

RP4. Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société immobilière du Québec par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2022-2023.

Selon les factures disponibles au 28 février 2023 :

700, boulevard René-Lévesque Est, Québec, Québec, G1R 5H1

Travaux d'installation de circuits électriques dans les salles télécommunication 29e et 30e étages	**3 881,70 $**

RP5. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :
a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ;
b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;
d) la liste des concours qui ont pris fin.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a été responsable d'aucun concours en 2022-2023.

RP6. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2022-2023 et pour chacune :
a) le nom de la campagne ;
b) les coûts ventilés par poste de dépenses ;
c) le nom de la (des) firme(s) ou du (des) professionnel(s) retenu(s) pour la réaliser ;
d) le plan média, soit les dates de diffusion de la campagne ;
e) les objectifs visés par chaque campagne.

CAMPAGNES DE PROMOTION DIFFUSÉES AU QUÉBEC

1. **Campagne de promotion des services d'apprentissage du français *Fiers de parler français***

   Coût total : 592 246,39 $*

   Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

   Dates de diffusion : Du 13 juin 2022 au 28 février 2023*

   *Les informations fournies couvrent la période jusqu'au 28 février 2023, mais la campagne se poursuit jusqu'au 31 mars 2023 pour l'année financière 2022-2023.

   Objectif : Faire la promotion des cours de français du Ministère et des mesures financières incitatives auprès des personnes immigrantes et les inciter à s'inscrire.

---

2. **Campagne de promotion des services d'intégration (Accompagnement Québec)**

   Coût total : 184 070,28 $

   Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

   Dates de diffusion : Du 5 décembre 2022 au 28 février 2023*

   *Les informations fournies couvrent la période jusqu'au 28 février 2023, mais la campagne se poursuit jusqu'au 31 mars 2023 pour l'année financière 2022-2023.

   Objectif : Faire la promotion des services d'Accompagnement Québec du Ministère et inciter les personnes immigrantes à s'y inscrire.

---

3. Campagne de promotion des services aux entreprises

Coût total : 38 641,30 $

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

Dates de diffusion : Du 16 janvier au 28 février 2023*

*Les informations fournies couvrent la période jusqu'au 28 février 2023, mais la campagne se poursuit jusqu'au 31 mars 2023 pour l'année financière 2022-2023.

Objectif : Faire la promotion des services aux entreprises du Ministère et inciter les entreprises à faire une demande d'accompagnement.

---

4. Campagne de promotion de la Semaine québécoise des rencontres interculturelles

Coût total : 191 191,35 $

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

Dates de diffusion : Du 24 octobre au 20 novembre 2022

Objectif : Promouvoir la Semaine québécoise des rencontres interculturelles auprès de la population québécoise et l'inciter à participer aux diverses rencontres et activités organisées dans le cadre de cet événement.

---

5. Campagne de sensibilisation sur l'intégration des personnes immigrantes *D'ailleurs et d'ici nous avons le Québec en commun*

Coût total : 382 456,92 $

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

Dates de diffusion :
Printemps 2022 : du 29 avril au 12 juin 2022
Automne 2022 : du 31 octobre au 18 décembre 2022 (8 semaines) pour l'ensemble des tactiques. La portion web sur MétéoMédia s'est poursuivie jusqu'au 3 mars 2023.

Objectif : Faire connaître les actions du gouvernement du Québec en matière d'intégration des personnes immigrantes et en montrer les résultats concrets afin de susciter de la fierté à la fois pour les personnes immigrantes et pour le Québec. Mettre en valeur l'apport des personnes immigrantes au développement économique, social et culturel des régions du Québec.

CAMPAGNES DE PROMOTION DIFFUSÉES À L'ÉTRANGER

6. Deux campagnes de promotion des Journées Québec (JQ)

Coût total : 305 221,93 $

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

Dates de diffusion :
Du 4 avril au 29 mai 2022 (JQ France)
Du 10 octobre au 20 novembre 2022 (JQ France)

Objectif : Susciter l'inscription en ligne de candidats pratiquant certains métiers et professions ciblés à l'une des activités de recrutement Journées Québec.

---

7. Campagne de promotion de l'immigration francophone et de la banque de déclaration d'intérêt

Coût total : 14 668,50 $*

Nom de la firme : Cartier et Cossette Média via appel d'offres du CAG

Dates de diffusion : Du 20 février au 28 février 2023*

*Les informations fournies couvrent la période jusqu'au 28 février 2023, mais la campagne se poursuit jusqu'au 31 mars 2023 pour l'année financière 2022-2023.

Objectif : Augmenter le nombre de personnes dans la Banque de déclarations d'intérêt (BDI) ayant à la fois une profession ciblée dans le cadre de l'Opération main-d'œuvre et le niveau de français recherché.

RP7. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subvention, le montant global attitré au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2022-2023 :
a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
b) le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
c) le montant qui leur a été accordé ;
d) fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

Programmes de subvention

En 2022-2023, les programmes bénéficient des budgets suivants* :

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)	60 429,4 K$
Programme d'appui aux collectivités (PAC)	26 313,0 K$
Programme Soutien à la mission (PSM)	5 403,1 K$
Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC)	1 370,0 K$
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)	83 104,2 K$
Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC)	47 250,0 K$

*Budget initial au livre des crédits 2022-2023

Le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration*

Le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. Il est destiné à favoriser la pleine participation, en français, des personnes immigrantes à la vie collective par une aide financière aux organismes ou aux personnes immigrantes.

Le *Programme d'appui aux collectivités*

Le *Programme d'appui aux collectivités* (PAC) vise à contribuer, par l'engagement collectif de la société, à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.

Le *Programme Soutien à la mission*

Le *Programme Soutien à la mission* (PSM) est destiné à reconnaître la contribution des organismes communautaires autonomes qui s'investissent dans les champs de mission du Ministère, soit

l'intégration et la francisation des personnes immigrantes, la cohésion sociale et l'établissement de relations interculturelles harmonieuses et constructives.

Le *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences*

Le *Programme d'aide à la reconnaissance des compétences* (PARC) offre de l'aide financière aux ordres professionnels, aux établissements d'enseignement et autres organismes ayant pour mission de faciliter l'accès des personnes immigrantes formées à l'étranger à une profession ou un métier (réglementé ou non réglementé). Le programme permet ainsi le développement des projets contribuant à la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger afin que les personnes immigrantes contribuent d'une manière rapide et réussie à la prospérité du Québec.

Le *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants*

Le *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI) vise à inciter, à l'étranger et au Québec, les personnes immigrantes à entreprendre ou à suivre leur démarche d'apprentissage et de maîtrise du français comme langue d'intégration et de cohésion sociale et, ainsi, favoriser leur participation, en français, à la société québécoise. Ce programme permet d'accorder une aide financière individuelle aux personnes immigrantes qui suivent des cours de français.

Le *Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences*

Le *Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences* (PAFFARC) a été mis en place le 30 novembre 2021. Il permet d'accorder un soutien financier individuel aux personnes immigrantes qui suivent une formation d'appoint prescrite par un organisme de réglementation.

Listes des bénéficiaires – Voir Annexe – Sommes versées au 28 février 2023.

Le Ministère ne détient pas de registre des demandes refusées.

Programme d'Appui aux Collectivités (PAC)	2022-2023
Agence d'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue	88 056,00 $
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	129 628,00 $
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	37 941,00 $
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	92 537,00 $
Centre local de développement Rouyn-Noranda inc.	71 170,00 $
Chambre de Commerce de Val d'Or	45 000,00 $
Mosaique: ass. inter. d'accueil et d'int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	33 375,00 $
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	49 467,00 $
Municipalité régionale de comté d'Abitibi	46 563,00 $
Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest	120 918,00 $
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	43 787,00 $
Ville de Rouyn-Noranda	63 878,00 $
Ville de Val-d'Or	23 442,00 $
Accueil et intégration BSL inc.	116 659,00 $
Atelier de Travail Jeunesse 01 inc.	60 044,00 $
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	4 440,00 $
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	53 387,00 $
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	31 885,00 $
Municipalité régionale de comté de La Matanie	172 201,00 $
Municipalité régionale de comté de la Matapédia	97 435,00 $
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	111 036,00 $
Municipalité régionale de comté de Témiscouata	75 450,00 $
Municipalité régionale de comté les Basques	90 952,00 $
Ville de Rimouski	94 023,00 $
24H ChronoSports	21 740,00 $
Centre R.I.R.E. 2000	36 279,00 $
Citoyenneté jeunesse [CJ]	74 250,00 $
Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg	89 333,00 $
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales [FQM]	30 250,00 $
Kif-Kif Familles Mobilisées en Action	68 998,00 $
Motivaction Jeunesse	249 752,00 $
Municipalité régionale de comté de Charlevoix	205 875,00 $
Municipalité régionale de comté de Charlevoix Est	27 380,00 $
Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré	4 667,00 $
Municipalité régionale de comté de Portneuf	63 333,00 $
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc	102 923,00 $
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIIT Québec]	32 257,00 $
Service Accès Travail de Portneuf	62 525,00 $
Société de la rivière Saint-Charles	4 978,00 $
Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour	10 100,00 $
Coop. des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francs	109 099,00 $
Intro Drummondville inc.	48 500,00 $
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska	115 971,00 $
Municipalité régionale de comté de Bécancour (MRC)	87 383,00 $
Municipalité régionale de comté de l'Érable	27 380,00 $
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska	37 821,00 $
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	98 289,00 $
Société de développement économique de Drummondville	43 750,00 $
A B C des Hauts Plateaux, L'	39 763,00 $
Alpha Bellechasse	100 853,00 $
Carrefour emploi Lotbinière	115 609,00 $
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	58 300,00 $
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	57 100,00 $
Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins	34 629,00 $
Créativa productions	124 996,00 $
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	10 250,00 $
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	14 618,00 $
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	21 413,00 $
Municipalité régionale de comté de l'Islet	131 250,00 $
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	62 000,00 $
Municipalité régionale de comté de Montmagny	56 545,00 $
Municipalité régionale de comté des Appalaches	86 458,00 $
Municipalité régionale de comté les Etchemins	39 000,00 $
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	97 031,00 $
Ville de Lévis	125 000,00 $
Centre Alpha Lira inc.	77 019,00 $

MRC La Haute-Côte-Nord	22 500,00 $
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	17 919,00 $
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	71 171,00 $
acte d'Amour !	40 944,00 $
Actions interculturelles de dévelop. et d'éducation [AIDE] inc.	76 841,00 $
Café de Quartier Ascot	134 206,00 $
Corporation de développement communautaire [CDC] du Haut-Saint-François	94 459,00 $
Corporation de développement communautaire de Sherbrooke	49 423,00 $
Entreprendre Sherbrooke	97 935,00 $
Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie	79 497,00 $
MRC de Memphrémagog	15 500,00 $
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	2 500,00 $
Municipalité régionale de comté de Coaticook	8 685,00 $
Municipalité régionale de comté des Sources	41 438,00 $
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François (MRC)	12 861,00 $
Municipalité régionale de comté Le Granit	10 294,00 $
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	68 832,00 $
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	33 612,00 $
Valcourt 2030	81 667,00 $
Ville de Granby	20 292,00 $
Ville de Sherbrooke	396 304,00 $
Vision attractivité	41 667,00 $
Municipalité les Îles-de-la-Madeleine	50 300,00 $
Municipalité régionale de comté d'Avignon	79 837,00 $
Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé	6 790,00 $
Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie	36 200,00 $
Chez nous média 2007	63 000,00 $
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	53 433,00 $
Jardin Humani-Terre	52 411,00 $
Lanaudière Économique	250 000,00 $
Municipalité régionale de comté de d'Autray	43 161,00 $
Municipalité régionale de comté de Joliette	53 904,00 $
Municipalité régionale de comté de l'Assomption	26 894,00 $
Municipalité régionale de comté de Matawinie	50 000,00 $
Municipalité régionale de comté de Montcalm	8 250,00 $
Municipalité régionale de comté les Moulins	107 000,00 $
Regroupement des familles congolaises de Lanaudière	20 295,00 $
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	42 690,00 $
ABL accès accueil action	52 500,00 $
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	115 910,00 $
Carrefour Jeunesse-Emploi des Pays d'En-Haut	34 070,00 $
Centre d'Intégration en emploi Laurentides [C.I.E. Laurentides]	190 968,00 $
Centre pour l'immigration en région	60 203,00 $
Chambre de Commerce et d'Industrie Thérèse de Blainville	22 492,00 $
Connexion Laurentides	100 000,00 $
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil	55 167,00 $
Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville	6 037,00 $
Municipalité régionale de comté des Laurentides	53 500,00 $
Zone emploi d'Antoine-Labelle	61 697,00 $
Ass. pour Aînés Résidant à Laval	11 545,00 $
Centre S.C.A.M.A. [Ctre Serv. Comm./Aide/Maintien de l'Autonomie]	120 068,00 $
Femmes en emploi	118 213,00 $
Relais communautaire de Laval	16 989,00 $
Société nationale des québécois et québécoises de la région Laval	69 650,00 $
Théâtre Fêlé, Le	77 500,00 $
Centre d'organ. mauricien de serv. et d'éduc. pop. [C.O.M.S.E.P.]	9 190,00 $
Développement Mauricie inc.	125 000,00 $
F.A.I.R.E [Familles d'appui et intervention pour un réseau d'entraide]	6 185,00 $
Municipalité régionale de comté de Maskinongé	33 155,46 $
Municipalité régionale de comté de Mékinac	175 000,00 $
Municipalité régionale de comté des Chenaux	25 000,00 $
SANA Shawinigan	99 454,00 $
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	250 000,00 $
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	33 440,00 $
Stratégie Carrière	47 308,00 $
Ville de La Tuque	88 750,00 $
Ville de Shawinigan	96 167,00 $

Ville de Trois-Rivières	106 249,77 $
CRESO Centre-conseil en emploi	21 588,00 $
Développement Économique de la Grande Région de Saint-Hyacinthe	37 503,00 $
Intégration Compétences	41 854,00 $
Maison de la famille des Maskoutains	40 000,00 $
Montérégie Économique inc.	67 241,00 $
Municipalité régionale de comté d'Acton	3 880,00 $
Municipalité régionale de comté de Pierre-de Saurel	92 247,00 $
Municipalité régionale de comté de Roussillon	5 000,00 $
Municipalité régionale de comté de Rouville	7 500,00 $
Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges	8 334,00 $
Municipalité régionale de comté des Maskoutains	7 200,00 $
Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu	76 154,00 $
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	144 000,00 $
Réseau d'aide aux travailleurs(es) migrants agricoles du Québec [RATTMAQ]	41 525,00 $
Réseaux Employabilité Immigration Entrepreneuriat	12 704,00 $
Saint-Hyacinthe technopole	174 906,00 $
Ville de Longueuil	112 424,00 $
Ville de Sainte-Julie	7 500,00 $
Ville de Vaudreuil-Dorion	8 250,00 $
Vision Compétences	40 237,00 $
Vision Inter-Cultures	60 650,00 $
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	57 324,00 $
Ass. multi-ethnique pour l'intégration des pers. handicap. du Qc	42 354,00 $
Carrefour de Ressources en Interculturel	70 125,00 $
Carrefour Solidarité Anjou	144 585,00 $
Centre communautaire "Bon Courage" de Place Benoît	72 250,00 $
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	121 056,00 $
Centre de Ressources de la communauté noire, Le	71 276,00 $
Centre des Jeunes l'Escale de Montréal-Nord inc.	163 000,00 $
Centre inter. de doc. et d'inf. Haitienne, Caraibeenne et Afro-Can, Le [CIDIHCA]	129 833,00 $
Centre social d'aide aux immigrants	186 950,00 $
Concertation Montréal	149 133,00 $
Concertation Saint-Léonard	64 387,00 $
Culture pour Tous	426 051,00 $
Éduconnexion	121 255,00 $
Ensemble pour le respect de la diversité	47 500,00 $
Entreprendre ici	97 281,00 $
Équipe RDP	46 469,00 $
Espace Jeunesse en Marche	53 100,00 $
Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec	254 264,00 $
Groupe d'expertise pour le dével. des cités intercul. au Québec	220 000,00 $
Impulsion-Travail	40 920,00 $
Institut du Nouveau Monde	123 338,00 $
Maison d'Haïti	132 399,00 $
Organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion, L'	90 355,00 $
Paroles d'Exclues	46 485,00 $
Rés. d'action pour l'égalité des femmes immigrées, racisées du Qc.	79 555,00 $
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	137 103,00 $
Table Ronde du Mois de l'Histoire des Noirs	75 000,00 $
TQSOI - Table de quartier Sud de l'Ouest de l'Île	24 432,00 $
Union des municipalités du Québec, L'	107 167,00 $
Ville de Montréal	4 000 000,00 $
Accueil-Parrainage Outaouais	12 893,00 $
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	43 333,00 $
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais	63 143,00 $
Municipalité régionale de comté de Pontiac	77 007,00 $
Service Intégration Travail Outaouais	152 773,00 $
Ville de Gatineau	450 000,00 $
Groupe Inclusia	3 437,00 $
Municipalité régionale de comté le Domaine-du-Roy	198 963,00 $
Portes Ouvertes sur le Lac	23 203,00 $
Total Programme d'Appui aux Collectivités (PAC)	**18 712 457,23 $**
Programme d'Accompagnement et de Soutien à l'Intégration (PASI)	**2022-2023**
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	139 957,00 $
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	125 628,00 $

Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	78 282,00 $
Mosaique: ass. inter. d'accueil et d'int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	177 354,00 $
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	126 557,00 $
Accueil et intégration BSL inc.	853 438,00 $
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	56 286,00 $
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	160 512,00 $
Projektion 16-35	82 902,00 $
Service Accès-Emploi	38 475,00 $
Service d'accueil des nouveaux arrivants de la Matanie - Sanam	170 795,00 $
Tremplin travail Vallée de la Matapédia inc.	90 344,00 $
Univers Emploi	51 546,00 $
AQEPA	60 183,00 $
Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	73 160,00 $
Centre multiethnique de Québec inc.	1 999 351,00 $
Centre R.I.R.E. 2000	48 214,00 $
Évasion St-Pie X, L'	35 189,00 $
Kif-Kif Familles Mobilisées en Action	72 993,00 $
Motivaction Jeunesse	191 467,00 $
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc	330 436,00 $
Service Accès Travail de Portneuf	300 090,00 $
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immig. [S.A.A.I.]	147 281,00 $
Services de main-d'oeuvre l'Appui inc., Les	333 703,00 $
Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour	93 763,00 $
Comité d'accueil international des Bois-Francs	551 837,00 $
Impact emploi de l'Érable	97 720,00 $
Intro Drummondville inc.	934 122,00 $
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	312 749,00 $
Alpha Bellechasse	203 819,00 $
Carrefour emploi Lotbinière	234 080,00 $
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de l'Islet	65 052,00 $
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	195 870,00 $
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	426 106,00 $
Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins	120 483,00 $
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	130 031,00 $
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	197 192,00 $
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	557 432,00 $
Carrefour Jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord [CJEHCN]	48 116,00 $
Centre Alpha Lira inc.	185 372,00 $
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	283 537,00 $
Popco inc.	106 021,00 $
Actions interculturelles de dévelop. et d'éducation [AIDE] inc.	206 666,00 $
Entreprendre Sherbrooke	139 944,00 $
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	1 474 085,00 $
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	802 276,00 $
Action Travail Chaleurs inc.	103 928,00 $
Carrefour jeunesse emploi et option emploi du Rocher-Percé	61 401,00 $
Haute-Gaspésie me voici	146 484,00 $
Horizon Emploi	32 241,00 $
Pouvoir des mots Gaspé	94 575,00 $
Action Famille Lavaltrie inc.	188 025,00 $
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terreb. et env.	182 055,00 $
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	597 498,00 $
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	113 272,00 $
ABL accès accueil action	227 755,00 $
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	475 517,00 $
Zone emploi d'Antoine-Labelle	128 114,00 $
Carrefour d'Intercultures de Laval	736 828,00 $
Carrefour jeunesse emploi de Laval [C.J.E.L.]	154 489,00 $
Centre communautaire Petit Espoir	110 744,00 $
Centre S.C.A.M.A. [Ctre Serv. Comm./Aide/Maintien de l'Autonomie]	45 338,00 $
Perspective carrière	45 187,00 $
Carrefour Emploi Haut St-Maurice	124 471,00 $
Maison des familles de Mékinac	76 511,00 $
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	789 239,00 $
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	332 183,00 $
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	243 868,00 $
Stratégie Carrière	31 050,00 $

Alliance Carrière Travail [ACT]	89 806,00 $
Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-D'Youville	99 413,00 $
Carrefour le Moutier	419 672,00 $
Comquat inc.	25 679,00 $
CRESO Centre-conseil en emploi	299 777,00 $
Droit à l'emploi [D.E.]	469 430,00 $
Intégration Compétences	145 553,00 $
Maison de la famille des Maskoutains	763 694,00 $
Maison internationale de la Rive Sud inc.	1 507 914,00 $
Orienthèque, centre orient. et serv. intégration de la m.-o., L'	313 566,00 $
Réseau d'aide aux travailleurs(es) migrants agricoles du Québec [RATTMAQ]	538 333,00 $
Réseaux Employabilité Immigration Entrepreneuriat	236 964,00 $
Saint-Hyacinthe technopole	88 493,00 $
Vision Compétences	65 184,00 $
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	1 781 401,00 $
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	987 074,00 $
Accueil pour immig. et réfug. du Sud-Ouest Montréal centre Prisme	446 957,00 $
AGIR : Action lesbi, gai, bi, trans et queer immigrants-réfugiés	156 000,00 $
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	647 637,00 $
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	656 408,00 $
Cari St-Laurent	2 216 579,00 $
Carrefour Blé	188 190,00 $
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	565 642,00 $
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	366 168,00 $
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	208 856,00 $
Centre d'Action Socio-Communautaire de Montréal	242 283,00 $
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	2 972 815,00 $
Centre des femmes de Montréal	341 722,00 $
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	466 556,00 $
Centre social d'aide aux immigrants	2 750 614,00 $
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	362 895,00 $
Collectif des Femmes Immigrantes du Québec	118 347,00 $
Comité d'Éducation aux adultes de la Petite Bourgogne et de St-Henri, Le	94 760,00 $
Concert'Action Lachine	100 000,00 $
Concertation-Femme	20 857,00 $
Forum des Citoyens Aînés de Montréal	45 338,00 $
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	958 699,00 $
Maison d'Haïti	245 351,00 $
Organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion, L'	313 448,00 $
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	2 367 965,00 $
Regroupement pour la valorisation de la paternité [R.V.P.]	125 000,00 $
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	1 363 580,00 $
Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants [SIARI]	1 045 122,00 $
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	36 000,00 $
YMCA du Québec, Les	75 000,00 $
Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon	131 381,00 $
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais [AFIO]	334 543,00 $
Accueil-Parrainage Outaouais	677 098,00 $
Carrefour Emploi des Collines	21 143,00 $
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	47 025,00 $
Carrefour jeunesse emploi Papineau	61 633,00 $
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais	126 660,00 $
Centre serv. pour économie et emploi des Collines-de-l'Outaouais (inactif)	42 285,00 $
Service Intégration Travail Outaouais	94 860,00 $
Carrefour jeunesse-emploi Saguenay inc.	71 281,00 $
Groupe Inclusia	255 217,00 $
Portes Ouvertes sur le Lac	321 484,00 $
SEMO	115 765,00 $
Total Programme d'Accompagnement et de Soutien à l'Intégration (PASI)	**47 782 306,00 $**
Programme de Soutien à la Mission (PSM)	**2022-2023**
Mosaique: ass. inter. d'accueil et d'int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	60 375,00 $
Accueil et intégration BSL inc.	72 450,00 $
Carrefour d'action interculturelle	61 500,00 $
Centre multiethnique de Québec inc.	84 525,00 $
Centre R.I.R.E. 2000	69 300,00 $
Comité d'accueil international des Bois-Francs	72 450,00 $

Intro Drummondville inc.	72 450,00 $
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	51 450,00 $
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	69 300,00 $
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	60 375,00 $
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	84 525,00 $
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	72 450,00 $
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terreb. et env.	52 500,00 $
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	72 450,00 $
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption[SAFIMA]	52 500,00 $
ABL accès accueil action	44 625,00 $
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	72 450,00 $
Carrefour d'Intercultures de Laval	68 250,00 $
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	72 450,00 $
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	51 450,00 $
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	51 450,00 $
Maison de la famille des Maskoutains	72 450,00 $
Maison internationale de la Rive Sud inc.	68 250,00 $
Vision Inter-Cultures	140 000,00 $
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	60 375,00 $
Accueil liaison pour arrivants [ALPA]	60 375,00 $
ALAC [Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es]	44 625,00 $
Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce	52 500,00 $
Cari St-Laurent	60 375,00 $
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	60 375,00 $
Carrefour de Ressources en Interculturel	55 000,00 $
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	60 375,00 $
Centre d'intégr. multi-services de l'Ouest de l'Île [C.I.M.O.I.]	60 375,00 $
Centre social d'aide aux immigrants	73 500,00 $
Clef pour l'Intégration au travail des immigrants	60 375,00 $
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, L'	60 375,00 $
Organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion, L'	44 625,00 $
Promis [Promotion - Intégration - Société Nouvelle]	60 375,00 $
Regroupement des organismes en francisation du Québec [R.O.F.Q.]	69 200,00 $
Service d'Aide et de Liaison pour Immigrants la Maisonnée	60 375,00 $
Table concert. des org. serv. des pers. réfugiées immigrantes inc.	183 055,00 $
Accueil-Parrainage Outaouais	78 750,00 $
Portes Ouvertes sur le Lac	38 750,00 $
Total Programme de Soutien à la Mission (PSM)	**2 893 730,00 $**
Programme d'Aide à la Reconnaissance des Compétences (PARC)	**2022-2023**
Université de Sherbrooke	145 350,00 $
Collège d'Enseignement Général et Professionnel de St-Hyacinthe	158 445,50 $
Bureau de Coopération interuniversitaire	3 011,00 $
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	62 262,00 $
Ordre des Orthophonistes et Audiologistes du Québec	12 653,00 $
Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec	216 193,00 $
Université de Montréal	114 324,00 $
Total Programme d'Aide à la Reconnaissance des Compétences (PARC)	**712 238,50 $**

RP8. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2022-2023 :
a) le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques ;
b) le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques ;
c) le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2022-2023 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.

---

a) Nombre d'employés au sein du Ministère affectés aux affaires publiques pour l'année 2022-2023 :

- 6 employés

b) Montant des dépenses en affaires publiques du Ministère pour l'année 2022-2023 :

- Total des dépenses en affaires publiques : 14 457,22 $

c) Total des sommes investies en veille médiatique au sein de la Direction des communications :

Total des dépenses investies en veille médiatique : 76 079,00 $

- Fournisseur : Communications Démo (I.C.I. Influence communications inc.)
  - Pour les services de résumés, revues de presse quotidiennes, revues de presse électronique, revues de presse hebdomadaires.
  - Coût : 63 813,77 $
- Fournisseur : Le Devoir
  - Pour l'abonnement annuel.
  - Coût : 185,28 $
- Fournisseur : CNW Group Ltd. (Cedrom SNI – Eurêka)
  - Pour le service de recherche Eureka.
  - Coût : 12 079,95 $

RP9. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour 2022-2023, l'âge de ces créances (ventilé par année) et les moyens entrepris pour les recouvrer.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a aucune créance et/ou amende à recouvrer pour 2022-2023.

RP10. Nombre d'employés de la direction des relations avec la clientèle en 2022-2023, ventilé par corps d'emploi. Fournir une ventilation mensuelle des effectifs.

Nombre d'employés réguliers et occasionnels de la Direction des relations avec la clientèle en 2022-2023

Classe d'emplois	Nombre d'employés
Cadre	1
Agent ou agente de recherche et de planification socioéconomique	2
Technicien ou technicienne en administration	2
Préposé ou préposée aux renseignements	44
Total	49

Source : Rapport SAGIR EI-Population au 28 février 2023- Extrait le 13 mars 2023.

RP11. La liste de toutes les missions de recrutement/sélection en 2022-2023, pour chacune :
a) la ou les villes visitées dans le cadre de la mission ;
b) les dates ;
c) les fonctionnaires/personnel politique présents ;
d) le coût total, ventilé par poste de dépense.

Pour l'année financière 2022-2023 (en date du 28 février 2022), 17 missions de recrutement international ont été réalisées par le Ministère et ses partenaires, Montréal International (MI), Québec International (QI) et la Société de développement économique de Drummondville (SDED).

Journées Québec France et Belgique	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	21 mars au 8 avril 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	Aucuns frais n'ont été engagés par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	La mission était portée par Montréal International (MI). Les dépenses de MI sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.

Journées Québec Santé et services sociaux CISSSMO	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	4 au 8 avril 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	Aucuns frais n'ont été engagés pour cette mission.
Coût ventilé par poste de dépense	N/A

Journées Québec Soins infirmiers – phase 3	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	19 avril au 3 mai 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	3 857 $
Coût ventilé par poste de dépense	Contrat – Présélection des candidatures : 3 857 $

Journées Québec Brésil	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	25 au 29 avril 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	Aucuns frais n'ont été engagés par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	La mission était portée par Québec International (QI). Les dépenses de QI sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.

Journées Québec Tech	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	25 avril au 1er mai 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	Aucuns frais n'ont été engagés par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	La mission était portée par Montréal International (MI). Les dépenses de MI sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.

Journées Québec Maroc Manufacturier	
Ville visitée	Marrakech, Maroc. Seulement les candidats se sont déplacés à un lieu physique. Les entretiens se sont déroulés en mode virtuel avec les entreprises.
Dates	24 mai au 8 juin 2022
Fonctionnaires présents	DSI Afrique : Hanafi Tessa, Caroline Philippeaux et Nawfel Bensalah
Coût total	7 713 $
Coût ventilé par poste de dépense	Contrat – Présélection des candidats : 7 713 $ La mission était portée par la Société de développement économique de Drummondville (SDED). Les dépenses de SDED sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.

Journées Québec Afrique du Nord	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	25 au 27 mai 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	Aucuns frais n'ont été engagés par le Ministère.
Coût ventilé par poste de dépense	La mission était portée par Québec International (QI). Les dépenses de QI sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.

Journées Québec France	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	13 au 18 juin 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	216 747 $
Coût ventilé par poste de dépense	Contrats – *Sourcing* : 28 297 $ Frais de promotion (DSI) : 51 246 $ Frais de promotion (DC) : 137 204 $

Journées Québec Préposés aux bénéficiaires	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	19 septembre au 7 octobre 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	4 693 $
Coût ventilé par poste de dépense	Frais logistiques : 1 777 $ Contrat – Présélection des candidatures : 2 916 $

Journées Québec Tunisie	
Ville visitée	Tunis, Tunisie. Seulement les candidats se sont déplacés à un lieu physique. Les entretiens se sont déroulés en mode virtuel avec les entreprises.
Dates	26 septembre au 7 octobre 2022
Fonctionnaires présents	MIFI-Montréal : Timothy Weynerowski DSI Afrique : Hanafi Tessa, Nawfel Bensalah, Caroline Philippeaux et Marie-Claude Lamonde
Coût total	85 750 $
Coût ventilé par poste de dépense	Frais de déplacement et hébergement – Délégation : 14 577 $ Contrat – Présélection des candidats : 6 275 $ Frais logistiques : 64 898 $ La mission était portée par la Société de développement économique de Drummondville (SDED). Les dépenses de la SDED sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.

Journées Québec Tech-Génie	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	11 au 17 octobre 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	La mission était portée par Montréal International (MI). Les dépenses de MI sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.
Coût ventilé par poste de dépense	

Journées Québec Amérique latine	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	24 au 28 octobre 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	36 553 $
Coût ventilé par poste de dépense	Frais de promotion : 31 284 $ Frais logistiques : 5 269 $ La mission était portée par Québec International (QI). Les dépenses de QI sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.

Journées Québec Santé, Services sociaux et Éducation	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	17 au 23 octobre 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	La mission était portée par Montréal International (MI). Les dépenses de MI sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.
Coût ventilé par poste de dépense	

Journées Québec Soins infirmiers – phase 4	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	7 au 18 novembre 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	8 213 $
Coût ventilé par poste de dépense	Promotion des offres : 356 $ Contrat – Présélection des candidatures : 7 857 $

Journées Québec Tech	
Ville visitée	La mission s'est tenue en mode virtuel.
Dates	31 octobre au 6 novembre 2022
Fonctionnaires présents	N/A
Coût total	La mission était portée par Montréal International (MI). Les dépenses de MI sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.
Coût ventilé par poste de dépense	

Journées Québec France	
Ville visitée	Paris, France
Dates	9 au 11 décembre 2022
Fonctionnaires présents	MIFI-Montréal : Kathleen Bécotte, Alexandre LeBlanc et Elaine Vieira Ramos DSI Europe : Elena Voicu, Paul Goret, Amaury Luthun, Paul Trottier, Nathalie Isal, Tihana Majcen, Florence Verdeille et Sophie Gagnon
Coût total	418 705 $
Coût ventilé par poste de dépense	Frais de déplacement – Délégation : 17 454 $ Frais de promotion : 300 548 $ Contrat – Présélection des candidats : 9 180 $ Frais logistiques : 91 523 $

Journées Québec Maroc	
Ville visitée	Marrakech, Maroc.
Dates	15 au 20 février 2023
Fonctionnaires présents	MIFI-Montréal : Benoit Dagenais, Marc Ozgoli, Marie-Hélène Sultan, Alexandre LeBlanc, Daniel Lantin et Natalia Acuna DSI Afrique : Hanafi Tessa, Nawfel Bensalah, Caroline Philippeaux, Marie-Claude Lamonde, Johanne Dion, Marc Laprade et Nouhaila Zanouny DSI Europe : Amaury Luthun
Coût total	136 584 $
Coût ventilé par poste de dépense	Frais de déplacement : 30 697 $ Contrat – Présélection de candidats : 18 925 $ Frais logistiques : 86 962 $ La mission était portée par SDED. Les dépenses de la SDED sont couvertes par les conventions d'aide financière et seront connues lors du dépôt du rapport annuel d'activités.

RP12. Liste de toutes les activités, formations, colloques ou conférences auxquels les employés (employés locaux et fonctionnaires) des différents bureaux d'immigration du Québec à l'étranger ont pris part en 2022-2023. Ventilation des coûts rattachés à ces événements.

DIRECTION DES SERVICES D'IMMIGRATION DU QUÉBEC - AMÉRIQUE LATINE À MEXICO ET ANTENNES À BOGOTA ET SAO PAULO

Titre	*Objectif*	*Date*	*Coût*	*Nom des participants*
Cours d'espagnol (10 heures)	Perfectionnement de la langue afin de mieux communiquer avec les partenaires du territoire.	Avril – Mai 2022	435,22 $ CAD	Michèle Dicaire
Cours d'espagnol (5 heures)	Perfectionnement de la langue afin de mieux communiquer avec les partenaires du territoire.	Avril – Mai 2022	230,47 $ CAD	Laurence Pépin Lafond
Cours de portugais (80 heures)	Perfectionnement de la langue afin d'obtenir la certification CELPE.	Avril 2022 – mars 2023	1 882,78 $ CAD	Malika Croteau
Test CELPE-BRAS	Test afin de se certifier en portugais.	Août 2022	62,55 $ CAD	Malika Croteau
Démystifier les bases de la gestion de projet HEC Montréal (3 heures)	Acquérir les connaissances à la mise en place des étapes clés de la bonne gestion de projets. S'informer sur les outils essentiels pour implanter adéquatement une structure facilitant la réussite de projets.	5 octobre 2022	569,13 $ CAD	Israel Esquivel Gomez
Cours de français hebdomadaires École Québec (40 heures).	Perfectionnement de la langue afin de mieux communiquer avec les collègues du Québec.	Octobre 2022 – Février 2023	3 243,24 $ CAD	Israel Esquivel Gómez Hércules Kuster Frederico Chagas
Cours de français hebdomadaires	Perfectionnement de la langue afin de mieux communiquer avec les collègues du Québec.	Octobre 2022	1 081,08 $ CAD	Frederico Chagas
Formations en productivité et gestion du temps, priorités et planification stratégique.	Améliorer les compétences en gestion du temps et des tâches afin de jouer pleinement son rôle de coordonnateur et devenir plus proactif.	Octobre 2022	335,28 $ CAD	Frederico Chagas

Titre	*Objectif*	*Date*	*Coût*	*Nom des participants*
Défi leadership	Outils pour connaître son style de leadership et le développer afin de devenir une leader qui prend des décisions de façon optimale.	Septembre – Décembre 2022	3 235,00 $ CAD	Myriam Savard-Lajeunesse

DIRECTION DES SERVICES D'IMMIGRATION DU QUÉBEC - AFRIQUE À RABAT ET ANTENNE À DAKAR

Titre	*Objectif*	*Date*	*Coût*	*Nom des participants*
Sourcing et Recherche de profils (Humanify)	Apprendre et comprendre les piliers pour faire du bon *sourcing* : - Compréhension du marché - Développement et utilisation de son réseau - Outils et méthodes de recherche La formation est dirigée sur l'utilisation de la version gratuite de LinkedIn.	19 juillet 2022	2 250,00 $ CAD	Marie-Claude Lamonde Hanafi Tessa Caroline Philippeaux Nawfel Bensalah Abdou Bousso Angela Rose Ndiaye *À noter que certains professionnels à Montréal ont assisté à ces formations.
Formation pré-départ : gestion d'une représentation volet RH	Apprendre à gérer une représentation à l'étranger	24 août 2022	Gratuit (formation offerte par l'Institut de la diplomatie)	Marie-Claude Lamonde Hanafi Tessa
Formation sur les technologies de l'information	Présenter la Direction des technologies de l'information du MRIF	31 août 2022	Gratuit (formation offerte par l'Institut de la diplomatie)	Marie-Claude Lamonde Hanafi Tessa

Titre	*Objectif*	*Date*	*Coût*	*Nom des participants*
LinkedIn – Survol Talent Insight (Humanify)	Apprendre à utiliser l'outil LinkedIn Talent Insight	18 octobre et 27 octobre 2022	4 500,00 $ CAD	**DSI Afrique** Hanafi Tessa Marie-Claude Lamonde Nawfel Bensalah Caroline Philippeaux Nouhaila Zanouny Abdou Bousso Angela Rose Ndiaye **DSI Europe** Amaury Luthun Tihana Majcen Nathalie Narboni-Isal Paul Trottier Florence Verdeille Paul Goret **DSI Amérique Latine** Briseida Cacho Valadez Malika Croteau Laurence Pepin Lafond Sarah Sanchez Hercules Kuster Dos Reis Myriam Savard Lajeunesse Michele Dicaire Israel Esquivel Gomez Frederico Chagas **Équipe Amérique du Nord et Asie** Darijo Bosnjak *À noter que certains professionnels à Montréal ont assisté à ces formations.

Données au 28 février 2023.

RP13. Indiquer la somme dépensée en 2022-2023 (et les prévisions pour 2023-2024) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Dépenses pour l'informatique et les TI par catégorie	Dépenses 2022-2023[1]
Rémunération	
Ressources internes[2]	7 969 757,82 $
Acquisition – Services	
Services gouvernementaux (Centre de services partagés du Québec – MCN – Revenu Québec)	2 188 188,43 $
Services gouvernementaux (MTESS, MEQ)	0 $
Services externes[3]	23 564 288,90 $
Acquisitions – Biens et fournitures	
Matériel	1 489 718,01 $
Logiciels et services infonuagiques[4]	3 729 660,61 $
Projets	0 $
Total	38 941 613,80 $

1) Données au 28 février 2023.
2) Rémunération de l'ensemble du personnel de la Direction générale de la transformation numérique et des ressources informationnelles.
3) Comprend les frais connexes.
4) Comprend les achats de logiciels ainsi que les coûts de location des licences.

RP14. Pour chacun des Services d'immigration du Québec à l'étranger et pour chacun des pays desservis par ces services, indiquer pour 2022-2023 :

a) le nombre de demandes d'immigration reçues. Ventilation par pays d'origine ;
b) le nombre de certificats de sélection émis. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration ;
c) le nombre d'immigrants admis au Québec. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration ;
d) le nombre d'immigrants admis qui déclarent connaitre le français. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration.

Au 28 février 2023, le Ministère ne compte aucune direction des services d'immigration à l'étranger où sont traitées des demandes. Les demandes d'immigration sont traitées au Québec.

Pour la réponse fournie, le pays d'origine est le pays de naissance.

En raison du nombre de pays de naissance, les données, en réponse aux questions a) et d), sont ventilées selon les principaux pays de naissance (tableaux 1, 2, 4 et 5).

Pour les réponses à la question b), la ventilation est faite selon le pays de naissance (tableau 2).

Par souci d'harmonisation le tableau de la question a) intègre une ventilation par catégorie d'immigration.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « - ».

a) Nombre de demandes d'immigration (ventilation par pays d'origine)

Tableau 1. Nombre de demandes d'immigration reçues en 2022-2023, ventilé selon les catégories d'immigration[1] et les principaux pays de naissance (20 principaux pays de naissance).

Catégories d'immigration/Pays de naissance	Année financière de réception du dossier 2022-2023 (au 28 février 2023)
Travailleurs qualifiés	**11 353**
Cameroun	2 434
France	2 087
Tunisie	875
Algérie	871
Maroc	741
Côte d'Ivoire	418
Chine	359
Brésil	243
Togo	238
Liban	233
Colombie	228
Sénégal	180
Inde	176
Iran	157
Mexique	139
Bénin	117
Rép. dém. du Congo	115
Haïti	114
Madagascar	111
Maurice	102
Autres pays	1 415
Gens d'affaires	**50**
France	23
Chine	5
Tunisie	-
Maroc	-
Liban	-
Mexique	-
Guinée	-

[1] La catégorie « Travailleurs qualifiés » inclut les programmes suivants : Programme de l'expérience québécoise, Programme régulier des travailleurs qualifiés et les programmes pilotes.

Catégories d'immigration/Pays de naissance	Année financière de réception du dossier 2022-2023 (au 28 février 2023)
Bénin	-
États-Unis	-
Angola	-
Italie	-
Rép. Tchèque	-
Japon	-
Algérie	-
Brésil	-
Autres catégories économiques	**-**
Philippines	-
Regroupement familial	**12 132**
Haïti	1 131
Algérie	791
Maroc	742
France	606
Cameroun	578
Inde	479
Chine	456
Liban	446
Tunisie	393
États-Unis	386
Mexique	366
Colombie	325
Iran	299
Philippines	260
Côte d'Ivoire	257
Rép. dém. du Congo	240
Cuba	235
Pakistan	179
Vietnam	179
Rép. Dominicaine	174
Autres pays	3 610
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	**1 286**
Rép. dém. du Congo	173
Syrie	150
Rép. Centrafricaine	109

Catégories d'immigration/Pays de naissance	Année financière de réception du dossier 2022-2023 (au 28 février 2023)
Haïti	96
Afghanistan	82
Colombie	60
Inde	54
Burundi	52
Mexique	49
Cameroun	39
Venezuela	31
Rwanda	28
Algérie	24
Côte d'Ivoire	23
Iran	20
Iraq	17
Mali	16
Pakistan	15
Nigéria	13
Tanzanie	13
Autres pays	222
Réfugiés reconnus sur place	**5 182**
Haïti	790
Inde	745
Mexique	399
Colombie	374
Rép. dém. du Congo	242
Iran	171
Algérie	146
Venezuela	116
Nigéria	109
Cameroun	97
Pakistan	94
Bangladesh	86
États-Unis	84
Burundi	77
Guinée	77
Liban	75
Rwanda	70

Catégories d'immigration/Pays de naissance	Année financière de réception du dossier 2022-2023 (au 28 février 2023)
Arabie saoudite	68
Tchad	62
Cuba	58
Autres pays	1 242
Autres immigrants	**309**
Haïti	104
Rép. dém. du Congo	36
Syrie	15
Inde	12
Ukraine	11
Nigéria	11
Mexique	11
Philippines	10
Colombie	8
Algérie	6
Liban	6
Pakistan	5
Saint-Vincent et les Grenadines	-
Burundi	-
Cameroun	-
Guinée	-
Libye	-
Sénégal	-
Russie	-
Trinité-et-Tobago	-
Autres pays	51
Non disponible	-
Total	**30 591**

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG). Extraction spéciale faite le 5 avril 2023.

b) Le nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration.

Tableau 2. Nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés par catégorie d'immigration, ventilé par les principaux pays de naissance (20 principaux pays de naissance)

Catégories d'immigration/Pays de naissance	Année financière de délivrance du CSQ 2022-2023 (au 28 février 2023)
Travailleurs qualifiés	**18 180**
Cameroun	3 881
France	2 915
Tunisie	1 553
Algérie	1 486
Maroc	1 138
Côte d'Ivoire	785
Liban	558
Colombie	498
Chine	415
Brésil	406
Togo	379
Sénégal	273
Bénin	237
Inde	230
Mexique	224
Iran	196
États-Unis	187
Haïti	176
Madagascar	164
Maurice	161
Autres pays	2 318
Gens d'affaires	**1 238**
Chine	701
Iran	145
Vietnam	67
Bangladesh	48
France	40
Pakistan	37
États-Unis	21
Corée du Sud	20

Catégories d'immigration/Pays de naissance	Année financière de délivrance du CSQ 2022-2023 (au 28 février 2023)
Mexique	15
Nigéria	11
Hong Kong	10
Maroc	9
Pérou	9
Liban	8
Émirats arabes unis	8
Inde	7
Rép. dém. du Congo	7
Japon	7
Philippines	5
Jordanie	5
Autres pays	58
Autres catégories économiques	**5**
Philippines	5
Regroupement familial	**17 995**
Haïti	1 807
Algérie	1 069
Cameroun	1 033
Maroc	1 031
France	807
Chine	768
Inde	759
Liban	637
Tunisie	552
États-Unis	539
Colombie	509
Mexique	494
Iran	488
Côte d'Ivoire	429
Rép. dém. du Congo	414
Philippines	358
Cuba	327
Rép. Dominicaine	279
Vietnam	266
Pakistan	256

Catégories d'immigration/Pays de naissance	Année financière de délivrance du CSQ 2022-2023 (au 28 février 2023)
Autres pays	5 173
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	**3 358**
Afghanistan	786
Syrie	690
Rép. dém. du Congo	374
Rép. Centrafricaine	278
Burundi	169
Tanzanie	117
Cameroun	89
Arabie saoudite	86
Iraq	77
Rwanda	66
Ouganda	57
Colombie	51
Érythrée	44
Tadjikistan	36
Venezuela	35
Liban	31
Côte d'Ivoire	27
Israël	24
Pakistan	22
Maroc	22
Autres pays	277
Réfugiés reconnus sur place	**9 573**
Inde	1 526
Haïti	1 323
Colombie	880
Mexique	683
Rép. dém. du Congo	443
Nigéria	264
Venezuela	242
Algérie	240
Pakistan	229
Iran	218
Burundi	214
États-Unis	186

Catégories d'immigration/Pays de naissance	Année financière de délivrance du CSQ 2022-2023 (au 28 février 2023)
Cameroun	157
El Salvador	153
Bangladesh	142
Rwanda	136
Tchad	133
Angola	131
Liban	123
Guinée	114
Autres pays	2 036
Autres immigrants	**1 084**
Haïti	427
Nigéria	85
États-Unis	80
Rép. dém. du Congo	77
Libye	37
Brésil	31
Colombie	30
Angola	29
Mexique	24
Inde	19
Algérie	17
Philippines	11
Ukraine	11
El Salvador	11
Venezuela	11
Sénégal	9
Pakistan	9
Chili	9
Cameroun	8
Cuba	8
Autres pays	141
Total	**51 433**

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion. Données produites le 6 mars 2023.

c) Le nombre d'immigrants admis au Québec. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration.

Tableau 3. Personnes admises au Québec selon la catégorie d'immigration, 2022 et janvier-février 2023

Catégorie d'immigration	Année d'admission	
	2022	Janvier et février 2023
Immigration économique	**45 532**	**6 788**
Travailleurs qualifiés	40 055	5 748
Gens d'affaires	5 196	1 015
Autres économiques	281	25
Regroupement familial	**12 904**	**2 629**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**7 809**	**1 096**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	3 755	521
Réfugiés reconnus sur place	4 054	575
Autres immigrants	**2 459**	**568**
Total	**68 704**	**11 081**

Données préliminaires pour 2022 et provisoires pour 2023.

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents. Données produites le 6 mars 2023.

Tableau 4. Personnes admises au Québec selon les principaux pays de naissance, 2022 et janvier-février 2023

Principaux pays de naissance	Année d'admission	
	2022	Janvier et février 2023
France	11 055	2 095
Chine	6 817	1 230
Algérie	3 776	303
Haïti	3 715	741
Tunisie	3 459	346
Maroc	3 291	395
Cameroun	3 036	680
Brésil	2 115	320
Iran	1 890	154
Côte d'Ivoire	1 822	242
Inde	1 714	291
Colombie	1 523	255
États-Unis	1 297	348
République démocratique du Congo	1 114	220
Liban	1 047	117
Autres pays	21 033	3 344
Total	**68 704**	**11 081**

Données préliminaires pour 2022 et provisoires pour 2023.

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents. Données produites le 6 mars 2023.

d) Le nombre d'immigrants admis qui déclarent connaître le français. Ventilation par pays et par catégorie d'immigration

Tableau 5. Personnes immigrantes admises au Québec en 2022 et en janvier-février 2023, déclarant connaître le français à l'admission[1], selon le pays de naissance

Pays de naissance	Année d'admission	
	2022	Janvier et février 2023
France	10 962	2 079
Haïti	3 409	691
Algérie	3 233	278
Tunisie	3 048	306
Maroc	2 959	351
Cameroun	2 766	644
Brésil	1 798	278
Chine	1 784	204
Côte d'Ivoire	1 763	229
Colombie	1 055	177
République démocratique du Congo	913	150
Liban	773	82
Sénégal	689	106
Iran	664	50
Mexique	661	158
Autres pays	9 617	1 496
Total	**46 094**	**7 279**

1. Connaissance linguistique déclarée au cours du processus de sélection ou d'admission. La connaissance du français regroupe les personnes qui ont déclaré connaître le français seulement ou le français et l'anglais.

Données préliminaires pour 2022 et provisoires pour 2023.

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents. Données produites le 6 mars 2023.

Tableau 6. Personnes immigrantes admises au Québec déclarant connaître le français à l'admission[1], selon la catégorie d'immigration, 2022 et janvier-février 2023

Sous-catégorie d'immigration	Année d'admission	
	2022	Janvier et février 2023
Immigration économique	**34 275**	**5 024**
Travailleurs qualifiés	34 129	4 993
Gens d'affaires et autres économiques	146	31
Regroupement familial	**6 872**	**1 364**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**3 096**	**408**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	797	75
Réfugiés reconnus sur place	2 299	333
Autres immigrants	**1 851**	**483**
Total	**46 094**	**7 279**

1. Connaissance linguistique déclarée au cours du processus de sélection ou d'admission. La connaissance du français regroupe les personnes qui ont déclaré connaître le français seulement ou le français et l'anglais.

Données préliminaires pour 2022 et provisoires pour janvier et février 2023.

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents. Données produites le 6 mars 2023.

RP15. Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d'établissement, pour 2022, en indiquant le pays de naissance, le type d'immigrant et leur occupation au Québec. Prévisions pour 2023.

Les données sur la présence des personnes immigrantes résultent d'un jumelage des renseignements contenus dans les banques du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) sur les admissions permanentes avec ceux disponibles dans le *Fichier d'inscription des personnes assurées* (FIPA) de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). En janvier 2023, 165 914 personnes avaient une région de résidence connue parmi les personnes immigrantes admises de 2017 à 2021.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2023.

1. Répartition des personnes immigrantes admises au Québec selon la région de résidence et le pays de naissance :

Le découpage retenu est fait selon le regroupement de régions administratives.

Tableau 1*. Principaux pays de naissance[1] des personnes immigrantes admises au Québec et présentes de 2017 à 2021 selon le lieu de résidence en janvier 2023

Capitale-Nationale et Est-du-Québec[2] (9,7 %)	**16 027**	**Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (4,2 %)**	**7 011**	**Estrie, Mauricie et Centre-du-Québec (4,8 %)**	**7 958**
France	3 006	Philippines	746	France	1 236
Côte d'Ivoire	1 837	Cameroun	634	Afghanistan	455
Cameroun	1 452	Côte d'Ivoire	467	Syrie	406
Tunisie	1 144	France	384	Colombie	404
Maroc	708	Syrie	347	Cameroun	380
Laurentides, Lanaudière et Laval (13,7 %)	**22 749**	**Montérégie (15,5 %)**	**25 668**	**Montréal (52,1 %)**	**86 493**
Syrie	2 925	Chine	2 373	France	11 106
France	1 738	France	2 262	Algérie	7 852
Haïti	1 660	Cameroun	1 490	Chine	5 550
Algérie	1 427	Maroc	1 268	Philippines	4 587
Maroc	1 206	Inde	1 215	Haïti	4 553

* Les totaux et les proportions n'incluent pas les lieux de résidence non déterminés.

1. La somme des personnes immigrantes par pays de naissance est inférieure au total présenté par région, car seuls les principaux pays sont présentés.

2. Capitale-Nationale et Est-du-Québec : régions administratives de la Capitale-Nationale, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, de la Chaudière-Appalaches, de la Côte-Nord et du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence.

2. Répartition des personnes immigrantes présentes au Québec selon la catégorie d'immigration :

Tableau 2. Personnes immigrantes admises au Québec de 2017 à 2021 selon la catégorie d'immigration et le lieu de résidence connu en janvier 2023

Catégorie d'immigration	Hors région métropolitaine de Montréal		Région métropolitaine de Montréal[2]		Total[1]	
	n	%	n	%	n	%
Immigration économique	26 786	51,2	58 205	51,2	84 991	51,2
Regroupement familial	15 852	30,3	32 108	28,3	47 960	28,9
Réfugiés et personnes en situation semblable	8 875	17,0	19 976	17,6	28 851	17,4
Autres immigrants	818	1,6	3 294	2,9	4 112	2,5
Total	52 331	100,0	113 583	100,0	165 914	100,0

1. Les totaux et les proportions n'incluent pas les lieux de résidence non déterminés.

2. La RMM inclut les régions administratives de Montréal et de Laval ainsi que l'agglomération de Longueuil. Ce regroupement a été retenu plutôt que les régions administratives, car il y aurait eu un nombre trop petit de personnes dans certaines catégories d'immigration.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence.

4. Répartition des personnes immigrantes présentes au Québec selon leur profession :

Les données de l'Enquête sur la population active (EPA) indiquent qu'en 2022, les professions des personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus et présentes au Québec se répartissent, selon la Classification nationale des professions (CNP), comme suit :

Tableau 3. Répartition de la population immigrée en emploi âgée de 15 ans et plus selon la catégorie professionnelle occupée au Québec en 2022

Catégorie professionnelle	**Pourcentage**
Vente et services	22,2
Affaires, finance et administration	19,0
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	14,2
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	12,6
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	11,2
Secteur de la santé	10,1
Fabrication et services d'utilité publique	7,2
Membres des corps législatifs et cadres supérieurs/cadres supérieures	X
Arts, culture, sports et loisirs	2,7
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	0,8
Total	**100,0**

x : Données manquantes dans l'EPA puisque non significatives en raison d'un échantillon trop petit.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2022.

RP16. Le nombre de demandes d'immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), incluant le nombre de certificats émis (certificat de sélection du Québec — CSQ, ou certificat d'acceptation du Québec — CAQ) et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d'immigration pour 2022, ventilé par mois.

Fournir les cibles de sélection pour l'année 2023.

Les données sont fournies pour l'année financière 2022-2023. Les cibles de sélection sont celles du Plan d'immigration 2023 du Québec

Tableau 1. Demandes d'immigration finalisées[1]

	Année financière 2022-2023 (au 28 février 2023)
Immigration permanente (demandes de CSQ)	10 746
Immigration temporaire (demandes de CAQ)	151 657[a]

[1] Les demandes finalisées sont comptabilisées lorsqu'une décision finale est rendue, soit : acceptée, refusée, rejetée ou autres décisions (abandon, annulation ou fermeture) des dossiers économiques, parrainage familial et parrainage collectif.

[a] Les aides familiales résidentes sont exclues de ce nombre (programme n'existant plus).

Source : Direction de l'information de gestion

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Données extraites le 6 mars 2023.

Tableau 2. Certificats de sélection et Certificats d'acceptation délivrés[2]

	Année financière 2022-2023 (au 28 février 2023)
Certificats de sélection du Québec (CSQ)	**51 433**
Travailleurs qualifiés	18 180
Gens d'affaires	1 238
Autres catégories économiques[a]	5
Regroupement familial	17 995
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[b]	3 358
Réfugiés reconnus sur place	9 573
Autres immigrants[c]	1 084
Certificats d'acceptation du Québec (CAQ)	**165 553**
Étudiants étrangers	122 058
Travailleurs temporaires[d]	43 495

[2] Le nombre de CSQ délivrés est supérieur au nombre de demandes de CSQ finalisées, car chaque demande acceptée peut générer la délivrance de plusieurs CSQ.

[a] Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

[b] Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

[c] Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public, notamment le Programme spécial des demandeurs d'asile dans un contexte de pandémie.

[d] Les aides familiales résidentes sont exclues de ce nombre (programme n'existant plus).

Source : Direction de l'information de gestion, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Données extraites le 6 mars 2023.

Tableau 3. Demandes de sélection rejetées, selon la catégorie d'immigration et selon le programme d'immigration

	Année financière 2022-2023 (au 28 février 2023)
Immigration permanente	**414**
Travailleurs qualifiés	340
Gens d'affaires	36
Regroupement familial (parrainage)	38
Immigration temporaire	**9**
Étudiants étrangers	9

Source : Tableau croisé dynamique de la Direction de l'information de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Données extraites le 6 mars 2023.

Tableau 4. Objectifs de sélection, Plan d'immigration du Québec, 2023

	Objectifs 2023	
Immigration permanente	Entre 39 800 et 45 150 CSQ	
	MIN.	**MAX.**
Travailleurs qualifiés	33 800	38 200
Gens d'affaires	1 100	1 500
Autres catégories économiques[1]	0	50
Réfugiés sélectionnés à l'étranger[2]	4 400	4 700
Autres immigrants[3]	500	700
Total	**39 800**	**45 150**
Immigration temporaire	S. O.	

[1] Comprend les aides familiaux et les autres immigrants de catégories économiques.

[2] Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

[3] Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

Source : Plan annuel d'immigration du Québec, 2023, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

RP17. Le nombre de personnes attitrées au suivi et au traitement des dossiers de demande d'immigration dans le programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec (PRTQ). Fournir la ventilation mensuelle des effectifs.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de personnes assignées au suivi et à l'examen des demandes de sélection permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés du Québec réparti mensuellement entre les mois de mars 2022 jusqu'à février 2023.

Mois	Nombre de personnes
Au 31 mars 2022	10,5
Au 30 avril 2022	3
Au 31 mai 2022	4
Au 30 juin 2022	4
Au 31 juillet 2022	5
Au 31 août 2022	9
Au 30 septembre 2022	12
Au 31 octobre 2022	17
Au 30 novembre 2022	18
Au 31 décembre 2022	12
Au 31 janvier 2023	7
Au 28 février 2023	7,5

Source : Direction de l'immigration des travailleurs qualifiés

RP18. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec, par secteur d'emploi pour 2022. Fournir les prévisions concernant 2023, par secteur d'emploi. Ventiler notamment, par région administrative, région d'origine du travailleur temporaire, par type de travail (saisonnier vs contrat, avec ou sans étude d'impact).

La répartition détaillée par type de travail n'est pas disponible. La répartition détaillée des titulaires de permis de travail à des fins d'emploi du PTET et du PMI par catégorie professionnelle, région administrative et pays de naissance du travailleur temporaire est présentée ci-dessous.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2023.

Ne pas additionner les données du PTET et du PMI puisque certaines personnes peuvent détenir plus d'un permis dans la même année ou dans les deux programmes.

Tableau 1. Nombre de titulaires d'un ou de plusieurs permis de travail à des fins d'emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI), au Québec, selon la catégorie professionnelle (CNP 2011), le programme et l'année de signature du permis, 2022

Titulaires de permis de travail émis durant l'année	PTET 2022	PMI 2022
	n	n
Selon la catégorie professionnelle		
Gestion	275	1 530
Affaires, finance et administration	405	1 835
Sciences naturelles et appliquées	2 525	4 240
Secteur de la santé	970	745
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	830	2 830
Arts, culture, sports et loisirs	675	2 580
Vente et services	2 265	1 515
Métiers, transport et machinerie	3 990	560
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	21 585	85
Fabrication et services d'utilité publique	4 895	165
Autres catégories	10	35 340
Non précisé	170	30
Total [1,2]	**38 505**	**51 260**

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le total puisqu'une même personne peut avoir obtenu plus d'un permis dans la même année.

Source : Tableau créé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le quatrième trimestre (T4) de 2022. Les données ont été arrondies au multiple de cinq le plus près.

Tableau 2. Nombre de titulaires d'un ou de plusieurs permis de travail à des fins d'emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI), au Québec, selon la région administrative déclarée de destination, le programme et l'année de signature du permis, 2022

Titulaire de permis de travail émis durant l'année	PTET 2022	PMI 2022
	n	n
Selon la région administrative déclarée de destination		
Abitibi-Témiscamingue	290	225
Bas-Saint-Laurent	515	300
Capitale-Nationale	4 970	2 060
Centre-du-Québec	2 290	430
Chaudière-Appalaches	2 930	795
Côte-Nord	260	125
Estrie	1 200	1 280
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	325	80
Lanaudière	2 335	365
Laurentides	2 880	1 035
Laval	930	1 040
Mauricie	665	570
Montérégie	8 065	3 380
Montréal	4 505	31 890
Nord-du-Québec	55	35
Outaouais	320	995
Saguenay–Lac-Saint-Jean	965	485
Région non précisée	5 435	6 390
Total [1,2]	**38 505**	**51 260**

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le total puisqu'une même personne peut avoir obtenu plus d'un permis dans la même année.

Source : Tableau créé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le quatrième trimestre (T4) de 2022. Les données ont été arrondies au multiple de cinq le plus près.

Tableau 3. Nombre de titulaires d'un ou de plusieurs permis de travail à des fins d'emploi du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), au Québec, selon les principaux pays de naissance et l'année de signature du permis, 2022

Titulaires de permis de travail émis durant l'année	PTET 2022
	n
Selon les principaux pays de naissance	
Guatemala	14 935
Mexique	10 110
Philippines	2 265
France	1 855
Tunisie	1 575
Maroc	850
Colombie	760
Madagascar	610
Cameroun	590
Maurice	485
Autres pays	4 480
Total [1,2]	**38 505**

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le total puisqu'une même personne peut avoir obtenu plus d'un permis dans la même année.

Source : Tableau créé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le quatrième trimestre (T4) de 2022. Les données ont été arrondies au multiple de cinq le plus près.

Tableau 4. Nombre de titulaires d'un ou de plusieurs permis de travail à des fins d'emploi du Programme de mobilité internationale (PMI), au Québec, selon les principaux pays de naissance et l'année de signature du permis, 2022

Permis de travail émis durant l'année	PMI 2022
	n
Selon les principaux pays de naissance	
France	12 810
Inde	8 420
Ukraine	2 605
Mexique	2 025
États-Unis	2 005
Maroc	1 715
Chine	1 635
Algérie	1 615
Brésil	1 585
Colombie	1 495
Autres pays	15 345
Total[1,2]	**51 260**

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le total puisqu'une même personne peut avoir obtenu plus d'un permis dans la même année.

Source : Tableau créé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le quatrième trimestre (T4) de 2022. Les données ont été arrondies au multiple de cinq le plus près.

RP19. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec, par domaine d'études, par pays d'origine et par région administrative d'établissement. Fournir des prévisions pour 2023-2024.

En 2022, il y a eu 62 400 personnes immigrantes temporaires titulaires d'un ou de plusieurs permis d'études émis en 2022 dans le cadre du Programme des étudiants étrangers.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) n'a pas d'information sur le domaine d'études pour les personnes titulaires d'un permis dans le cadre du Programme des étudiants étrangers.

Le MIFI ne dispose pas de prévisions pour 2023-2024.

Tableau 1. Nombre de titulaires d'un ou de plusieurs permis d'études au Québec, selon les principaux pays de naissance et l'année de signature du permis, 2022

Principaux pays de naissance	**n**
France	10 700
Inde	8 075
Algérie	4 315
Chine	3 505
Maroc	3 165
Iran	2 545
Colombie	2 305
Tunisie	2 135
Cameroun	1 860
Brésil	1 745
Autres pays	22 050
Total [1,2]	**62 400**

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le total puisqu'une même personne peut avoir obtenu plus d'un permis dans la même année.

Source : Tableau créé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le quatrième trimestre (T4) de 2022. Les données ont été arrondies au multiple de cinq le plus près.

Tableau 2. Nombre de titulaires d'un ou de plusieurs permis d'études au Québec, selon la région administrative de destination et l'année de signature du permis, 2022

Région de destination	**n**
Montréal	41 295
Capitale-Nationale	5 670
Mauricie	2 470
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 420
Estrie	2 130
Montérégie	1 885
Outaouais	1 155
Bas-Saint-Laurent	1 045
Laval	880
Chaudière-Appalaches	685
Abitibi-Témiscamingue	450
Centre-du-Québec	395
Laurentides	235
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	170
Lanaudière	160
Côte-Nord	125
Nord-du-Québec	55
Région non précisée	1 500
Total [1,2]	**62 400**

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

1. Les totaux peuvent être différents de la somme des parties en raison des arrondissements.

2. La somme des titulaires de permis n'égale pas le total puisqu'une même personne peut avoir obtenu plus d'un permis dans la même année.

Source : Tableau créé par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, à partir des données d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour le quatrième trimestre (T4) de 2022. Les données ont été arrondies au multiple de cinq le plus près.

RP20. Les délais de traitement moyen des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire.

Le Ministère ne dispose pas des délais de traitement moyen des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire.

Du 1er avril 2022 au 28 février 2023[1], le délai moyen de traitement des demandes de certificat de sélection du Québec (CSQ) dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) a été de 66,3 jours calendaires.

Du 1er avril 2022 au 28 février 2023[2], le délai moyen de traitement des demandes de CSQ dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) a été de 47 jours calendaires.

[1] Ces données ne couvrent pas toute l'année financière 2022-2023 (11 mois).

[2] Ces données ne couvrent pas toute l'année financière 2022-2023 (11 mois).

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

RP21. Le nombre de requérants principaux pour chacune des catégories d'immigration, incluant les immigrants-investisseurs, en 2022-2023.

Tableau 1. Personnes requérantes principales admises au Québec en 2022 et en janvier et février 2023, selon la catégorie d'immigration

Catégorie d'immigration	2022	Janvier et février 2023
	n	n
Immigration économique	**23 033**	**3 491**
Travailleurs qualifiés	21 326	3 186
Gens d'affaires[1]	1 629	292
Investisseurs	*1 573*	*277*
Autres économiques	78	13
Regroupement familial	**10 171**	**2 238**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**3 867**	**544**
Autres immigrants[2]	**1 246**	**296**
Total	**38 317**	**6 569**

1. La sous-catégorie des *Gens d'affaires* comprend les trois programmes suivants : Entrepreneurs, Travailleurs autonomes et Investisseurs. Pour la protection des renseignements personnels, seuls les Investisseurs sont présentés dans le tableau pour 2022-2023.

2. Cas humanitaires, demandeurs non reconnus du statut de réfugié, titulaires d'un permis ministériel.

Données préliminaires pour 2022 et provisoires pour 2023.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille. Banque de données sur les résidents permanents.

RP22. Nombre d'immigrants, ventilé par la provenance et par profession en 2022 et prévisions pour 2023. Indiquer en pourcentage de l'ensemble des immigrants admis.

Les données sur les admissions permanentes au Québec indiquent que les professions projetées des personnes immigrantes actives (âgées de 15 ans et plus) admises en 2022 se répartissent comme suit (aucune prévision pour 2023) :

Tableau 1. Personnes immigrantes actives[1] admises au Québec selon le continent de naissance et la catégorie professionnelle projetée[2], 2022

Catégories professionnelles (CNP)	Afrique	Amérique	Asie	Europe	Océanie et autres lieux de naissance	Total
			n			
Gestion	393	X	1 667	430	X	2 556
Affaires, finances et administration	831	X	204	1 012	X	2 229
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	1 353	421	417	1 231	8	3 430
Secteur de la santé	602	346	X	319	X	1 542
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	550	123	X	395	X	1 174
Arts, culture, sports et loisirs	60	67	76	455	5	663
Vente et services	498	153	X	918	X	1 655
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	398	110	X	396	X	949
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	21	X	X	25	0	X
Fabrication et services d'utilité publique	211	46	15	79	0	351
Entrepreneurs	0	0	0	0	0	0
Investisseurs	0	0	X	0	0	X
Nouveaux travailleurs donc pas de CNP	10 353	6 459	8 321	5 269	103	30 505
Travailleurs non classés ailleurs[3]	86	29	27	87	0	229
Total	**15 356**	**7 999**	**11 233**	**10 616**	**134**	**45 338**

	%					
Gestion	2,6	X	14,8	4,1	X	5,6
Affaires, finances et administration	5,4	X	1,8	9,5	X	4,9
Sciences naturelles et appliquées et domaines apparentés	8,8	5,3	3,7	11,6	6,0	7,6
Secteur de la santé	3,9	4,3	X	3,0	X	3,4
Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	3,6	1,5	X	3,7	X	2,6
Arts, culture, sports et loisirs	0,4	0,8	0,7	4,3	3,7	1,5
Vente et services	3,2	1,9	X	8,6	X	3,7
Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	2,6	1,4	X	3,7	X	2,1
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	0,1	X	X	0,2	0,0	X
Fabrication et services d'utilité publique	1,4	0,6	0,1	0,7	0,0	0,8
Entrepreneurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investisseurs	0,0	0,0	X	0,0	0,0	X
Nouveaux travailleurs donc pas de CNP	67,4	80,7	74,1	49,6	76,9	67,3
Travailleurs non classés ailleurs[3]	0,6	0,4	0,2	0,8	0,0	0,5
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Données préliminaires pour 2022.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été remplacées par le symbole « x ».

1. Personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus qui ont l'intention de se joindre à la population active.

2. Profession déclarée par la candidate ou le candidat au cours du processus de sélection ou d'admission.

3. Cette catégorie inclut des cellules qui ont été remplacées par un « x ».

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP23. Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger, par pays, par langue d'origine pour 2022 et fournir les prévisions pour 2023.

Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises[1] au Québec en 2022 proviennent de plus de 100 pays.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2023.

Tableau 1. Personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises au Québec en 2022 selon les principaux pays de naissance et les principales langues maternelles

Pays de naissance	**n**	**Langues maternelles**	**n**
Afghanistan	826	Arabe	1 199
Syrie	812	Dari[1]	805
République centrafricaine	553	Français	443
République démocratique du Congo	271	Langues créoles	252
Cameroun	137	Swahili	186
Arabie saoudite	136	Langues nigéro-congolaises[2]	132
Burundi	114	Kirundi	119
Tanzanie	103	Espagnol	67
Iraq	77	Tigrigna	62
Rwanda	64	Arménien	60
Autres pays	662	Autres langues	430
Total	**3 755**	**Total**	**3 755**

Les données sont préliminaires pour 2022.

1. Cette langue est parlée notamment par les personnes nées en Afghanistan et en Iran.

2. Ces langues sont parlées notamment par les personnes nées en République démocratique du Congo.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

[1] Les personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger comprennent les personnes réfugiées prises en charge par l'État, parrainées ou autonomes financièrement. Il ne s'agit donc pas de l'ensemble des personnes de la catégorie Réfugiés et personnes en situation semblable, qui comprend aussi les demandeurs d'asile reconnus réfugiés au Canada.

RP24. Temps d'attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour 2022.

Les renseignements concernant les délais de traitement pour la reconnaissance du statut de réfugié à l'étranger relèvent du gouvernement fédéral.

Le tableau 1 présente le nombre de personnes réfugiées admises en 2022 par groupe détaillé.

Tableau 1. Nombre total de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et admises au Québec en 2022 par groupe détaillé

Année civile	Réfugiés pris en charge par l'État	Réfugiés parrainés et autres réfugiés	Total
2022	1 744	2 011	3 755

Données préliminaires pour 2022.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP25. Nombre de réfugiés parrainés accueillis pour l'année civile 2022, par pays d'origine et par ville de destination. Ventiler entre parrainage privé et parrainage de l'État.

Tableau 1. Nombre de réfugiés pris en charge par l'État accueillis en 2022 (année civile), par pays de naissance et par ville de destination[1]

Pays de naissance	Ville						
	Sherbrooke	Montréal	Québec	Drummondville	Saint-Hyacinthe	Autres villes	Total
	n						
République centrafricaine	54	37	112	83	78	189	**553**
République démocratique du Congo	14	26	54	7	22	92	**215**
Syrie	53	23	64	6	8	37	**191**
Cameroun	x	x	26	22	23	52	**136**
Afghanistan	10	24	x	0	x	56	**101**
Tanzanie	x	x	x	23	x	34	**93**
Autres pays	35	62	117	10	40	191	**455**
Total	**173**	**183**	**407**	**151**	**179**	**651**	**1 744**

[1] Destination déclarée par la candidate ou le candidat au cours du processus de sélection ou d'admission.

Les données sont préliminaires pour 2022.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines données ont été remplacées par le symbole « x ».

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Tableau 2. Nombre de réfugiés parrainés (parrainage privé) accueillis en 2022 (année civile), par pays de naissance et par ville de destination[1]

Pays de naissance	Ville						
	Sherbrooke	Montréal	Laval	Longueuil	Québec	Autres villes	Total
	n						
Afghanistan	146	122	118	112	31	196	**725**
Syrie	x	434	72	x	20	91	**621**
Arabie saoudite	0	109	6	0	x	x	**132**
République démocratique du Congo	x	20	x	0	18	12	**56**
Émirats arabes unis	x	49	0	0	0	x	**53**
Iraq	10	27	x	0	x	0	**46**
Autres pays	25	172	34	x	66	x	**378**
Total général	186	933	238	126	152	376	**2 011***

[1] Destination déclarée par la candidate ou le candidat au cours du processus de sélection ou d'admission.

Les données sont préliminaires pour 2022.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines données ont été remplacées par le symbole « x ».

* Ce total n'inclut pas les « autres réfugiés ».

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP26. Nombre de demandeurs d'asile en 2022, par pays d'origine, leur lieu d'entrée et leur langue parlée.

Tableau 1. Nombre de demandeuses et demandeurs d'asile selon les principaux pays de naissance, Québec, 2022

Pays de naissance	2022
	n
Mexique	11 930
Haïti	11 225
Turquie	6 905
Colombie	5 785
Inde	1 805
Venezuela	1 645
Chili	1 590
Pakistan	1 355
Brésil	1 265
République démocratique du Congo	1 215
États-Unis	930
Nigéria	860
Pérou	800
Angola	700
Afghanistan	695
Autres pays de naissance	10 295
Total	**58 995**

Les données représentent des estimations préliminaires et pourraient être modifiées.

Pour des raisons de confidentialité, tous les chiffres ont été arrondis au multiple de cinq le plus proche.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Dirigeant principal des données, demandeurs d'asile, 31 janvier 2023.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

Tableau 2. Nombre de demandeuses et demandeurs d'asile par type de demande reçue au Québec, 2022

Type de demandes reçue	2022
	n
Personnes ayant déposé une demande à la suite d'une entrée irrégulière	38 845
Personnes ayant déposé une demande à la suite d'une entrée régulière	20 155
Total	**58 995**

Les données pourraient être sujettes à révision et être modifiées.

Pour des raisons de confidentialité, tous les chiffres ont été arrondis au multiple de cinq le plus proche.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Dirigeant principal des données, demandeurs d'asile, 31 janvier 2023.

Tableau 3. Nombre de demandeuses et demandeurs d'asile selon les principales langues parlées, Québec, 2022

Langue parlée	2022
	n
Espagnol	13 100
Créole, Haïti	9 520
Turc	3 840
Français	1 870
Punjabi	1 305
Arabe	1 140
Anglais	1 090
Urdu	830
Hindi	510
Kurde	445
Lingala	445
Kurde-Nord, Kurmanji	395
Créole	355
Persan	300
Portugais, Angola	290
Autres langues parlées	5 380
Langue parlée non déclarée	18 180
Total	**58 995**

Les données pourraient être sujettes à révision et être modifiées.

Pour des raisons de confidentialité, tous les chiffres ont été arrondis au multiple de cinq le plus proche.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Dirigeant principal des données, demandeurs d'asile, 31 janvier 2023.

RP27. Nombre de demandeurs d'asile parlant le français ayant été envoyés dans une autre province en 2022-2023

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur les demandeurs d'asile parlant français ayant été envoyés dans une autre province.

RP28. Concernant le programme des « Immigrants investisseurs », fournir les investissements économiques provenant de ce programme, ventilés par secteur d'activité. Fournir aussi la provenance des immigrants investisseurs admis au Québec en 2022-2023.

Investissement Québec

Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises
Répartition des contributions financières par secteur d'activité économique
du 1er avril 2022 au 28 février 2023

Secteur d'activité économique	1er avril 2022 au 28 février 2023				
	Montant de contribution financière autorisée $	%	Coût des projets $	Nombre de dossiers d'entreprise	% des dossiers
Secondaire					
Alimentation et boissons	2 900 900	12	111 070 371	24	13
Caoutchouc et plastique	450 000	2	11 945 000	2	1
Produits du bois	3 270 076	14	56 909 377	22	11
Meubles	1 049 539	4	19 118 709	10	5
Papier et imprimerie	907 000	4	14 934 120	7	4
Métaux (1ère transformation) et produits métalliques	4 680 655	19	107 362 275	38	20
Machinerie	1 854 621	8	33 239 269	13	7
Matériel de transport	481 000	2	13 989 741	5	3
Produits électriques et électroniques	100 000	1	9 050 000	1	1
Produits minéraux non métalliques	930 139	4	15 162 937	5	3
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	810 000	3	26 302 000	5	3
Industries manufacturières diverses	938 600	4	20 010 347	5	3
Sous-total	**18 372 530**	**77**	**439 094 146**	**137**	**74**
Tertiaire					
Services divers (technologie de l'information, télécommunication, tourisme : golf, ski, croisière, excursion, attractions)	2 502 420	10	125 421 877	22	11
Services professionnels, scientifiques et techniques	390 000	2	5 776 553	3	2
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	360 000	2	3 837 536	4	2
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	567 000	2	12 892 341	6	3
Hébergement et services de restauration	1 664 000	7	41 294 316	16	8
Sous-total	**5 483 420**	**23**	**189 222 623**	**51**	**26**
TOTAL	**23 855 950**	**100**	**628 316 769**	**188**	**100**

Tableau 2. Personnes immigrantes admises au Québec dans le Programme des investisseurs selon le pays de naissance, 2022 et janvier-février 2023

Pays de naissance	Année d'admission		
	2022	Janvier-février 2023	Total
Chine	3 520	770	4 290
Iran	445	23	468
Hong Kong	178	27	205
Taïwan	102	12	114
Vietnam	95	14	109
Turquie	87	8	95
Bangladesh	81	10	91
Inde	79	24	103
Pakistan	75	12	87
États-Unis	65	12	77
Émirats arabes unis	33	x	-
Corée du Sud	28	12	40
Iraq	15	0	15
Arabie saoudite	14	x	-
Liban	12	0	12
Autres pays[1]	170	44	214
Total	**4 999**	**968**	**5 967**

Données préliminaires pour 2022 et provisoires pour 2023.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

1. Inclut les cellules remplacées par un « x ».

Les données d'admission sont fournies uniquement en année civile.

Le montant en attente de placement au 28 février 2023 est de 86,8 M$ (2 placements x 800 000 $ CA et 71 placements x 1 200 000 $ CA).

RP29. Nombre de certificats de sélection émis par le Québec pour les gens d'affaires en 2022-2023. Spécifiez le nombre de CSQ ayant été émis suite à une décision favorable obtenue en révision de demande administrative.

Tableau 1. Nombre de certificats de sélection du Québec (CSQ) délivrés pour la catégorie d'immigration – Gens d'affaires, selon l'année financière 2022-2023 (au 28 février 2023).

Catégorie Gens d'affaires	Nombre de CSQ délivrés
Investisseurs	1 001
Entrepreneurs	61
Travailleurs autonomes	176
Total	**1 238**

Source : Direction de l'information de gestion (DIG), ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Extraction en date du 7 mars 2023.

Tableau 2. Nombre de CSQ délivrés dans la catégorie d'immigration « Gens d'affaires » à la suite d'une décision favorable obtenue en révision d'une demande administrative, selon l'année financière 2022-2023 (au 28 février 2023).

2022-2023 (au 28 février 2023)	Investisseurs	30
	Entrepreneurs	0
	Travailleurs autonomes	13
	Total	**43**

Source : Équipe de la révision administrative, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Données fournies à la Direction de l'information de gestion (DIG) le 11 avril 2023.

RP30. Taux de présence pour 2022 des immigrants admis au Québec. Ventiler selon l'année d'admission, la catégorie d'immigrant et la connaissance du français. Fournir également le taux de présence par région administrative et par catégorie d'immigration, ventilé par :

a) immigration économique ;
    a. investisseurs
    b. entrepreneurs
    c. travailleurs autonomes
    d. travailleurs qualifiés
        i. Programme régulier
        ii. PEQ
b) Réfugiés
c) Regroupement familial

- En janvier 2023, le taux de présence des personnes immigrantes admises au Québec de 2012 à 2021 est de 73,8 %[1].

- Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas du taux de présence par programme, mais par catégorie d'immigration.

[1] Pour la population présentée, une personne est considérée présente si elle a une carte d'assurance maladie valide en janvier 2023. Les autres personnes peuvent être décédées, parties du Québec ou y être toujours présentes sans avoir fait la demande de la carte ou de son renouvellement. Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est mesuré pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles. Les personnes admises en 2022 ne sont pas incluses dans le calcul, puisque les données d'admission pour 2022 sont incomplètes en janvier 2023 et que la carte d'assurance maladie est habituellement émise quelques mois après l'admission au Québec.

Tableau 1. Population immigrante admise au Québec de 2012 à 2021 et présente en janvier 2023 (en %), selon la catégorie d'immigration et la connaissance du français et de l'anglais par année d'admission

Catégorie	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**Total**
Immigration économique (Total)	65,0	65,6	63,4	63,0	66,9	65,2	68,7	68,8	78,8	81,6	**67,7**
Investisseurs	*10,8*	*12,2*	*15,2*	*13,8*	*15,8*	*16,2*	*18,7*	*18,3*	*30,8*	*28,2*	***16,1***
Entrepreneurs	*61,5*	*65,8*	*60,3*	*59,9*	*61,8*	*73,4*	*79,0*	*72,3*	*0,0*	*0,0*	***67,0***
Travailleurs autonomes	*55,3*	*65,9*	*56,5*	*66,4*	*56,6*	*30,6*	*55,3*	*66,1*	*0,0*	*0,0*	***59,7***
Travailleurs qualifiés	*71,8*	*71,9*	*69,0*	*72,3*	*74,5*	*72,8*	*76,1*	*76,4*	*83,0*	*85,1*	***74,5***
Regroupement familial	78,9	80,0	81,6	82,9	84,7	86,4	87,4	87,9	88,6	86,0	**84,4**
Réfugiés et personnes en situation semblable	76,5	79,7	79,3	82,8	80,0	82,0	79,7	82,7	80,4	85,1	**81,1**
Autres immigrants[1]	80,4	84,4	84,2	90,0	91,6	89,5	89,8	92,8	89,1	80,9	**86,5**
Langues connues[2]	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**Total**
Français seulement	82,6	83,2	83,6	85,4	87,5	88,7	90,5	90,6	90,8	88,9	**86,7**
Français et anglais	69,2	69,5	67,4	71,8	75,2	76,6	81,2	82,6	86,1	84,6	**75,6**
Connaissant le français	*74,9*	*76,4*	*75,0*	*78,5*	*81,2*	*82,3*	*85,6*	*86,6*	*88,3*	*86,3*	***80,8***
Anglais seulement	53,4	55,5	54,8	58,2	61,6	60,5	62,8	63,0	71,0	74,6	**61,4**
Ni français ni anglais	62,7	64,3	65,0	62,8	66,0	67,6	67,7	69,0	76,3	80,2	**66,8**
Total	**68,7**	**70,4**	**69,3**	**70,9**	**73,4**	**73,4**	**75,4**	**76,2**	**82,3**	**83,3**	**73,8**

1. Demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas d'ordre humanitaire.

2. Connaissances linguistiques déclarées au cours du processus d'admission.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence.

Tableau 2. Population immigrante admise au Québec de 2012 à 2021 et présente en janvier 2023 (en %), selon la région de résidence et la catégorie d'immigration

Région de résidence	Immigration économique	Regroupement familial	Réfugiés et personnes en situation semblable	Autres immigrants	Total
Bas-Saint-Laurent	0,3	0,3	0,3	0,1	0,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,3	0,4	0,1	0,1	0,3
Capitale-Nationale	7,5	5,7	6,0	1,6	6,6
Mauricie	1,0	1,0	1,4	0,6	1,1
Estrie	1,9	2,4	6,7	0,9	2,7
Montréal	50,7	48,9	42,7	63,3	49,2
Outaouais	3,8	3,9	4,0	1,9	3,8
Abitibi-Témiscamingue	0,3	0,5	0,1	0,1	0,3
Côte-Nord	0,1	0,2	-	-	0,1
Nord-du-Québec	0,1	0,1	-	-	0,1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,1	0,1	-	-	0,1
Chaudière-Appalaches	1,5	1,4	0,4	0,7	1,3
Laval	6,6	9,1	17,1	9,7	9,0
Lanaudière	3,2	4,0	3,1	6,5	3,5
Laurentides	4,0	4,7	3,5	3,6	4,1
Montérégie	18,3	16,2	12,6	10,3	16,7
Centre-du-Québec	0,5	0,8	2,0	0,5	0,8
Total	**100**	**100**	**100**	**100**	**100**

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

RP31. Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2012 et 2022.

Tableau 1. Soldes migratoires international, interprovincial et total[1] pour le Québec, 2012 à 2022[2]

Année	Solde migratoire international	Solde migratoire interprovincial	Solde migratoire total
2012	47 306	-8 975	38 331
2013	43 778	-13 346	30 432
2014	40 717	-14 503	26 214
2015	39 115	-14 200	24 915
2016	45 137	-10 590	34 547
2017	45 865	-5 992	39 873
2018	45 079	-6 116	38 963
2019	35 294	-3 053	32 241
2020[r]	22 733	-4 600	18 133
2021[r]	44 488	-2 198	42 290
2022[p]	62 787	-3 118	59 669
Moyenne 2012-2022	**42 936**	**-7 881**	**35 055**

1. Le solde migratoire international correspond à la différence entre l'immigration (nombre de nouvelles admissions) et l'émigration nette (somme des personnes émigrantes et des personnes temporairement à l'étranger auxquelles sont soustraites les personnes immigrantes de retour). Le solde migratoire interprovincial correspond à la différence entre le nombre de personnes entrantes en provenance d'autres provinces canadiennes et le nombre de personnes sortantes vers d'autres provinces canadiennes. Le solde migratoire total est la somme des soldes international et interprovincial. Il ne tient pas compte des résidents non permanents.

2. Les soldes migratoires portent sur les années civiles, de janvier à décembre.

r : Données révisées.

p : Données provisoires.

Note sur les données provisoires : Les estimations provisoires de la migration interprovinciale sont produites à partir des fichiers du programme d'Allocation canadienne pour enfants (ACE) et révisées l'année suivante à partir des dossiers de l'impôt sur le revenu des particuliers, plus précis et exhaustifs. Les écarts avec le cahier explicatif de l'année précédente s'expliquent également par le fait que Statistique Canada ne reçoit les données fiscales qu'après leur traitement annuel, alors que les données de l'ACE sont disponibles sur une base mensuelle.

Source : Institut de la statistique du Québec, *Migrations internationales et interprovinciales, Québec, 1961-2022*. [En ligne].

[https://statistique.quebec.ca/fr/document/migrations-internationales-interprovinciales-quebec/tableau/migrations-internationales-et-interprovinciales-quebec]. Consulté le 3 avril 2023, compilation du MIFI.

RP32. Le taux de chômage et taux d'emploi des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence. Ventiler aussi par pays d'origine de la personne immigrante.

Note : L'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada ne fournit pas de données sur le marché du travail des personnes immigrantes par région administrative. L'EPA fournit les données du taux de chômage et du taux d'emploi sur une base annuelle. Les données les plus récentes portent sur l'année 2022.

Les données ne sont disponibles que pour l'ensemble de la population immigrante permanente au Québec en fonction de la durée de résidence (voir les tableaux 1 et 2). Les données sont également disponibles pour la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal et en dehors de la RMR de Montréal (voir le tableau 3). Le taux d'emploi et le taux de chômage par pays d'origine ne sont pas disponibles. Les données sont présentées pour des regroupements de pays d'origine (selon le continent et le sous-continent) (voir le tableau 4).

Tableau 1. Taux de chômage de la population immigrante permanente de 15 ans et plus, selon la durée de résidence au Québec, 2022 (en %)

Taux de chômage (%)	**2022**
Ensemble de la population immigrante	**5,8**
Population immigrante admise depuis 5 ans ou moins	7,9
Population immigrante admise depuis 5 à 10 ans	4,6
Population immigrante admise depuis plus de 10 ans	5,7

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2022, compilation par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Tableau 2. Taux d'emploi de la population immigrante permanente de 15 ans et plus, selon la durée de résidence au Québec, 2022 (en %)

Taux d'emploi (%)	2022
Ensemble de la population immigrante	**65,9**
Population immigrante admise depuis 5 ans ou moins	69,6
Population immigrante admise depuis 5 à 10 ans	76,3
Population immigrante admise depuis plus de 10 ans	62,3

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2022, compilation spéciale par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Tableau 3. Taux de chômage et taux d'emploi de la population immigrante permanente, de 15 ans et plus, selon la durée de résidence au Québec, RMR de Montréal et hors RMR de Montréal, 2022 (en %)

	Taux de chômage		Taux d'emploi	
	RMR Montréal	**Hors RMR Montréal**	**RMR Montréal**	**Hors RMR Montréal**
Ensemble de la population immigrante	**6,2**	**3,7**	**65,1**	**71,0**
Population immigrante admise depuis 5 ans ou moins	8,6	4,5	68,0	76,9
Population immigrante admise depuis 5 à 10 ans	4,9	3,2	75,8	79,7
Population immigrante admise depuis plus de 10 ans	6,1	3,7	61,4	67,2

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2022, compilation par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Tableau 4. Taux d'emploi et taux de chômage de la population immigrante, de 15 ans et plus, selon la région d'origine, Québec, 2022 (en %)

	Taux d'emploi	Taux de chômage
Amérique du Nord	**63,9**	**X**
Amérique latine	**70,7**	**4,6**
Amérique centrale	73,3	5,4
Caraïbes et Bermudes	64,9	4,9
Amérique du Sud	77,0	3,8
Europe	**61,3**	**4,3**
Europe occidentale	71,8	4,2
Europe orientale	71,0	5,0
Europe septentrionale	57,5	X
Europe méridionale	34,2	X
Afrique	**71,7**	**7,2**
Afrique occidentale	76,8	6,0
Afrique orientale	69,0	0
Afrique du Nord	69,5	8,6
Afrique centrale	77,2	X
Afrique du Sud	X	X
Asie	**62,1**	**6,8**
Asie occidentale et Centrale	63,4	7,4
Asie orientale	61,8	6,3
Asie du Sud-Est	60,5	4,8
Asie méridionale	61,4	8,8

x : Données manquantes puisque non significatives en raison d'un échantillon trop petit.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2022, compilation par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

RP33. Les revenus découlant des droits exigibles relatifs aux demandes de certificat de sélection pour chacune des catégories d'immigration.

Les revenus annuels en 2022-2023 provenant des droits perçus pour les demandes de certificats de sélection du Québec – Immigration permanente relatives à la catégorie immigration économique visant les investisseurs, les travailleurs autonomes, les entrepreneurs et les travailleurs qualifiés s'élèvent à (données au 28 février 2023) :

Catégories	Montant encaissé (K$)
Investisseurs	0,0
Travailleurs autonomes et entrepreneurs	78,6
Travailleurs qualifiés	11 981,7
Total	**12 060,3**

RP34. Concernant les remboursements des droits exigibles relatifs aux demandes de certificat de sélection suite à l'adoption du projet de loi 9, *Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes*, le nombre de dossiers ayant obtenu un remboursement complet des droits exigibles, le montant total des remboursements effectués et le pourcentage de remboursement restant à être effectué.

Au 28 février 2023 :

- Nombre de dossiers ayant obtenu un remboursement complet des droits exigibles : **9 752**
- Montant total des remboursements effectués : **9 659 905 $**
- Pourcentage de remboursement restant à être effectué : **20,6 %**
    - **3,5%** - en attente d'information de la part des requérants. Un ou des éléments bloquent la transaction, par exemple : un compte invalide ou le refus de la devise canadienne;
    - **17,1 %** - aucun formulaire de réclamation reçu.

RP35. Délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers.

Pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le délai de traitement moyen des demandes de sélection temporaire pour études a été de 12,8 jours ouvrables.

RP36. Délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des travailleurs étrangers temporaires, ventilé par secteur d'activité.

Le Ministère ne dispose pas du délai de traitement moyen des demandes de CAQ pour la catégorie des travailleurs étrangers temporaires, ventilé par secteur d'activité.

Le délai moyen de traitement pour le Québec des demandes de CAQ dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires en 2022-2023 (au 28 février 2023) est de 31 jours ouvrables, et ce, pour tous volets confondus.

RP37. Ventilation détaillée des dépenses pour 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024 pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel-cadre, pour chaque BIQ.

Les dépenses des Directions des services d'immigration du Québec à l'étranger (nouvelle appellation des BIQ) pour l'exercice 2022-2023 se sont élevées à près de 8,74 M$.

VENTILATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES, EFFECTIF PAR CATÉGORIE, TRAITEMENT ANNUEL DES DIRECTEUR(-TRICE)S DES DIRECTIONS DES SERVICES D'IMMIGRATION DU QUÉBEC À L'ÉTRANGER POUR L'ANNÉE 2022-2023

Bureau/ Antenne	Effectifs						Traitement annuel du (de la) directeur (-trice)[1]	Dépenses[1]
	Fonctionnaires québécois(e)		Employé(e) Recruté(e) localement (ERL)			Total		
	Cadre	Profession-nel(le)	Attaché(e)	Technicien(ne)	Agent(e) de soutien administratif (-ve)			
Paris	1	2	3	2	1	**9**	**126 435 $**	**1 692 730 $**
Rabat	1	3	2	1		**7**	**106 017 $**	**952 989 $**
Dakar		2	2			**4**		**439 279 $**
Los Angeles/ Silicone Valley		1				**1**		**394 017 $**
Hong Kong	1	3	1	2		**7**	**17 636 $**	**3 009 869 $**
Mexico	1	2	2	1		**6**	**119 527 $**	**1 179 398 $**
Bogota		1	1			**2**		**450 127 $**
Sao Paulo		1	1	1		**3**		**619 689 $**
Total	**4**	**15**	**12**	**7**	**1**	**39**	**369 615 $**	**8 738 098 $**

[1] Dépenses et traitement annuel réels au 31 mars 2023 selon les données fournies par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

RP38. Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2022-2023, en indiquant, pour chacune :
a) le nom de la personne ;
b) la date de l'entrée en fonction ;
c) les fonctions antérieures ;
d) la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu ;
e) le titre de la fonction.

---

7 nouvelles affectations ont eu lieu au sein des directions des services d'immigration en 2022-2023, soit :

Direction des services d'immigration - Afrique à Rabat

- Marie-Claude Lamonde, conseillère en prospection et en attraction, est entrée en fonction en septembre 2022, pour une durée de 2 ans. Elle occupait auparavant le poste d'adjointe exécutive à la Direction des opérations de prospection, d'attraction et des services d'immigration à l'international.

- Hanafi Tessa, directeur, est entré en fonction en septembre 2022 pour une durée de 2 ans. Il occupait auparavant le poste de conseiller en prospection et en attraction à la Direction des services d'immigration du Québec - Afrique à Rabat.

- Marc Laprade, conseiller en prospection et en attraction, est entrée en fonction en février 2023 pour une durée de 2 ans. Il occupait auparavant le poste de conseiller en immigration régionale à la Direction régionale de Montréal.

- Johanne Dion, conseillère en prospection et en attraction, est entrée en fonction en janvier 2023 pour une durée de 2 ans. Elle occupait auparavant le poste de conseillère au Protocole au ministère des Relations internationales et de la Francophonie.

Direction des services d'immigration - Afrique, antenne à Dakar

- Karim Chouaib, conseiller en prospection et en attraction, est entré en fonction en janvier 2023 pour une durée de 2 ans. Il occupait auparavant le poste de coordonnateur et analyste expert de l'information sur le marché du travail à la Direction de l'analyse et de l'information sur le marché du travail au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

- Genia Cishahayo, conseillère en prospection et en attraction, est entrée en fonction en novembre 2022 pour une durée de 2 ans. Elle occupait auparavant le poste d'avocate au ministère du Conseil exécutif (MCE).

Direction des services d'immigration - Amérique latine, antenne à Bogota

- Myriam Savard-Lajeunesse, conseillère en prospection et en attraction, est entrée en fonction le 15 août 2022 pour une durée de 2 ans. Elle occupait auparavant le poste de conseillère en prospection et en attraction à la Direction des services d'immigration du Québec - Amérique latine à Mexico.

RP39. Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d'immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l'acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue.

Dossiers traités* par le réexamen administratif :

Année civile	**2022**
Demandes reçues	765
Décisions maintenues	694
Décisions ayant mené à un renversement	221

*Source : Réexamen administratif

RP40. Concernant l'encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIDI, le nombre de personnes ayant passé l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration, le taux de succès à cet examen et le nombre présentant l'attestation de leur connaissance du français.

La liste des consultants reconnus est disponible en ligne à l'adresse suivante : www.mifi.gouv.qc.ca/fr/reglementation-consultants/index.html.

Au 28 février 2023, il y avait un total de 577 consultants reconnus par le MIFI.

Du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le MIFI a reçu 357 demandes dont 112 demandes de reconnaissance à titre de consultant en immigration et 245 demandes de renouvellement de reconnaissance.

Les personnes qui présentent une demande de reconnaissance à titre de consultant doivent réussir l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration. Du 1er avril 2022 au 28 février 2023, il y a eu 3 séances d'examen. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur le taux de succès des examens.

Les candidats qui présentent une demande de reconnaissance doivent obligatoirement fournir une attestation qui indique que leur connaissance de la langue française est égale ou supérieure au niveau 7 selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*.

RP41. Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour 2022-2023.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration s'est abonné au portail Web de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) pour vérifier la véracité des déclarations relatives aux antécédents des personnes qui demandent la reconnaissance ou le renouvellement de la reconnaissance à titre de consultants en immigration.

La somme de 940,1 $ a été défrayée pour l'accès à cette source d'information.

Le maintien et la mise à jour du registre des consultants en immigration du Québec sont effectués par des ressources internes à qui ont été délégués les pouvoirs du ministre en la matière.

RP42. Nombre de nouveaux arrivants qui ont participé en 2022-2023 à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI).

Fréquentation des services (en nombre de personnes distinctes)

Tableau 1. Nombre de personnes distinctes ayant participé aux sessions Objectif intégration dans les organismes communautaires, du 1er avril 2022 au 28 février 2023.

2022-2023 (au 28 février 2023)
4 682 (dans les organismes à but non lucratif)

Source : Direction de l'information de gestion (DIG)
Données en date du 30 mars 2023.

Tableau 2. Nombre de personnes distinctes qui ont bénéficié des services du PASI, première rencontre uniquement, du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022.

2022-2023 (au 31 décembre 2022)[1]
42 734*

Source : Direction de l'information de gestion (DIG).
Données CERI-GES – données extraites le 18 janvier 2023.

* Un total de 72 038 personnes immigrantes distinctes, dont 42 734 en premières rencontres, ont reçu des services de soutien à l'installation et à l'intégration par les organismes partenaires du Ministère pour la période du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022.

[1] La reddition de comptes pour ce programme est trimestrielle; la plus récente date du 31 décembre 2022.

RP43. Concernant le parcours personnalisé, fournir la liste des partenaires du gouvernement ventilée par région administrative. Aussi fournir le budget associé à la mise en place du parcours personnalisé et le montant octroyé pour chacun des partenaires. Finalement, fournir le mécanisme de référencement auprès des organismes et les critères applicables.

Les renseignements liés à la mise en place du parcours personnalisé Accompagnement Québec se trouvent dans le Cahier explicatif des crédits 2021-2022.

Liste des partenaires du gouvernement

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI* en 2021-2022 (28 février 2022)
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	Abitibi-Témiscamingue	138 119 $
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest	Abitibi-Témiscamingue	86 842 $
Service accès-emploi	Bas-Saint-Laurent	19 890 $
Centre de formation Option-travail Ste-Foy	Capitale-Nationale	93 772 $
Centre multiethnique de Québec inc.	Capitale-Nationale	2 193 664 $
Les Services de main-d'œuvre L'Appui inc.	Capitale-Nationale	182 251 $
Service accès travail de Portneuf	Capitale-Nationale	102 822 $
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (S.A.A.I.)	Capitale-Nationale	149 005 $
Centre R.I.R.E. 2000	Capitale-Nationale	22 064 $
Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail (SOIT)	Capitale-Nationale	148 960 $
Comité d'accueil international des Bois-Francs	Centre-du-Québec	446 414 $
IntroDrummondville	Centre-du-Québec	710 077 $
Impact emploi de l'Érable	Centre-du-Québec	23 529 $
Carrefour Jeunesse-Emploi Comté Nicolet-Bécancour	Centre-du-Québec	75 494 $
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	Centre-du-Québec	78 020 $
Alpha Bellechasse	Chaudière-Appalaches	230 778 $
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	Chaudière-Appalaches	167 210 $
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	Chaudière-Appalaches	402 363 $
Carrefour Jeunesse-Emploi Les Etchemins	Chaudière-Appalaches	89 290 $
Carrefour emploi de Lotbinière	Chaudière-Appalaches	221 058 $

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI* en 2021-2022 (28 février 2022)
Corporation de développement économique de la MRC de Montmagny (CDEMM)	Chaudière-Appalaches	130 582 $
ICI Intégration communautaire des immigrants	Chaudière-Appalaches	146 389 $
Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles	Chaudière-Appalaches	414 015 $
Carrefour jeunesse emploi de la Haute-Côte-Nord (CJEHCN)	Côte-Nord	38 536 $
CENTRE ALPHA LIRA INC.	Côte-Nord	140 469 $
Centre-Émersion (Manicouagan) inc.	Côte-Nord	160 077 $
Service d'aide aux Néo-Canadiens (Sherbrooke) inc.	Estrie	1 615 683 $
Pro-Gestion Estrie	Estrie	64 288 $
Action Travail Chaleurs inc.	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	133 181 $
Centre local de développement de la Haute-Gaspésie	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	106 290 $
Carrefour jeunesse emploi et Option Emploi du Rocher-Percé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	78 680 $
Pouvoir des mots Gaspé	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	121 197 $
« AMINATE » Accueil multiethnique et intégration de nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs	Lanaudière	170 720 $
CREDIL Comité régional d'éducation pour le développement international Lanaudière	Lanaudière	347 302 $
Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de l'Assomption (SAFIMA)	Lanaudière	93 490 $
Action Famille Lavaltrie Inc.	Lanaudière	94 499 $
ABL Accès Accueil Action	Laurentides	157 812 $
C.O.F.F.R.E.T. Centre de formation et d'orientation pour favoriser les relations ethniques traditionnelles	Laurentides	355 158 $
Zone Emploi D'Antoine-Labelle	Laurentides	19 957 $
Carrefour d'Intercultures de Laval	Laval	619 969 $
PERSPECTIVE CARRIÈRE	Laval	57 918 $
Carrefour Jeunesse Emploi de Laval (C.J.E.L)	Laval	158 240 $
Centre Communautaire PETIT ESPOIR	Laval	112 480 $

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI* en 2021-2022 (28 février 2022)
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de Maskinongé	Mauricie	198 630 $
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Shawinigan	Mauricie	204 021 $
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Trois-Rivières	Mauricie	720 218 $
Carrefour Emploi Haut St-Maurice	Mauricie	77 044 $
Stratégie Carrière	Mauricie	39 780 $
Alliance Carrière Travail (ACT)	Montérégie	41 370 $
Carrefour Le Moutier	Montérégie	498 067 $
Centre de recherche d'emploi du Sud-Ouest (CRESO)	Montérégie	114 727 $
Droit à l'emploi (D.E.)	Montérégie	267 701 $
St-Hyacinthe Technopole	Montérégie	39 780 $
Intégration Compétences	Montérégie	185 371 $
Maison de la Famille des Maskoutains	Montérégie	605 553 $
Maison Internationale de la Rive Sud inc.	Montérégie	1 242 445 $
L'Orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre	Montérégie	170 073 $
Réseaux emploi entrepreneurship	Montérégie	105 460 $
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	Montérégie	699 704 $
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	Montréal	1 643 292 $
Accueil liaison pour arrivants (ALPA)	Montréal	1 323 583 $
Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme	Montréal	572 636 $
ALAC (Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants-es)	Montréal	691 940 $
Bienvenue à Notre-Dame-de Grâce	Montréal	442 226 $
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants	Montréal	487 172 $
Carrefour BLE	Montréal	112 504 $
Centre communautaire des femmes sud-asiatique	Montréal	469 200 $
CARI ST-LAURENT	Montréal	2 444 904 $
Centre d'action bénévole de Montréal-Nord	Montréal	267 633 $
Centre d'action socio-communautaire de Montréal	Montréal	310 464 $

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI* en 2021-2022 (28 février 2022)
Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville	Montréal	3 371 856 $
Centre des femmes de Montréal	Montréal	438 092 $
Centre d'Intégration Multi-services de l'Ouest de l'Île (C.I.M.O.I.)	Montréal	558 128 $
Centre social d'aide aux immigrants	Montréal	1 939 665 $
Clef pour l'intégration au travail des immigrants	Montréal	406 196 $
Collectif des femmes immigrantes du Québec	Montréal	328 090 $
Comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et de Saint-Henri (CÉDA)	Montréal	121 422 $
Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants	Montréal	1 071 066 $
Maison d'Haïti	Montréal	310 400 $
PROMIS (Promotion - Intégration - Société nouvelle)	Montréal	817 621 $
Service d'aide et de liaison pour immigrants La Maisonnée	Montréal	1 467 880 $
Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)	Montréal	1 270 358 $
L'organisme pour l'Intégration, la Citoyenneté et l'Inclusion	Montréal	258 400 $
Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon	Nord-du-Québec	109 542 $
SEMO Saguenay-Lac-St-Jean Inc.	Nord-du-Québec	126 157 $
Accueil-parrainage Outaouais	Outaouais	542 396 $
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)	Outaouais	349 249 $
Carrefour jeunesse emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	Outaouais	41 575 $
Carrefour jeunesse-emploi de l'Outaouais	Outaouais	162 311 $
Centre de services pour l'économie et l'emploi des Collines-de-l'Outaouais	Outaouais	81 280 $
Service Intégration Travail Outaouais	Outaouais	121 520 $
Carrefour Jeunesse-Emploi Papineau	Outaouais	75 000 $
Carrefour Jeunesse-Emploi Saguenay Inc.	Saguenay–Lac-Saint-Jean	61 270 $

Partenaire	Région administrative	Montant octroyé pour le PASI* en 2021-2022 (28 février 2022)
Groupe Inclusia	Saguenay–Lac-Saint-Jean	164 056 $
Portes ouvertes sur le lac	Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 617 $

*Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Mécanisme de référencement

Les personnes immigrantes ayant besoin d'obtenir des services offerts par des organismes sont référées selon les critères généraux de référencement suivants :

- Le lieu de résidence de la personne immigrante;
- L'offre de service de l'organisme;
- La capacité d'accueil des organismes;
- Les langues parlées par les intervenants de l'organisme lorsque requis.

RP44. Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRInt, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés à chacun pour l'année 2022-2023.

Pour l'année 2022, la réponse concernant le Programme d'appui aux collectivités (PAC), le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), le programme Soutien à la Mission (PSM) et le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) se trouve à la fiche RP7 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

Le Programme *Réussir l'intégration* (PRINT) et le Programme *Mobilisation-Diversité* (PMD) n'existent plus.

RP45. Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation ; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2022-2023.

Depuis 2003, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a conclu 155 ententes portant sur les services de francisation, soit une entente cadre avec la Fondation des Alliances françaises et 154 ententes avec différents partenaires basés à l'étranger, essentiellement des Alliances françaises, Instituts et Centres culturels français. Ces ententes, sans engagement financier, n'ont pas de date de fin et sont donc toutes actives à ce jour.

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES
1	**Afrique**	Cameroun	Bamenda	Alliance française de Bamenda
2			Dschang	Alliance française de Dschang
3		Égypte	Alexandrie	Institut français d'Égypte - Alexandrie
4			Héliopolis	Institut français d'Égypte - Héliopolis
5			Mounira	Institut français d'Égypte - Mounira
6		Maurice	Bell Village, Îles Maurice	Alliance française de Maurice
7	**Amériques**	Argentine	Buenos Aires	Centro Universitario de Idiomas
8			Buenos Aires	Alliance française de Buenos Aires
9			Cordoba	Alliance française de Cordoba
10			Mendoza	Alliance française de Mendoza
11		Bolivie	Cochabamba	Alliance Française de Cochabamba
12			La Paz	Alliance française de La Paz
13			Santa Cruz de la Sierra	Alliance française de Santa Cruz de la Sierra
14		Brésil	Batista Campos, Belém	Alliance française de Bélem
15			Belo Horizonte	Alliance française de Belo Horizonte
16			Brasilia	Alliance française de Brasilia
17			Campinas	Alliance française de Campinas

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES
18			Centro, São Carlos	Alliance française de Sao Carlos
19			Curitiba	Alliance française de Curitiba
20			Florianópolis	Alliance française de Florianópolis
21			João Pessoa	Alliance française de João Pessoa
22			Natal	Alliance française de Natal
23			Niteroi	Alliance française de Niteroi
24			Porto Alègre	Alliance française de Porto Alègre
25			Recife	Alliance française de Recife
26			Ribeirão Preto	Alliance française de Ribeirão Preto
27			Rio de Janeiro	Alliance française de Rio de Janeiro
28			Salvador de Bahia	Alliance française de Salvador de Bahia
29			Sao Jose Dos Campos	Alliance française de Sao Jose Dos Campos
30			Sao Paulo	Alliance française de Sao Paulo
31			São Paulo	Service national d'apprentissage commercial (SENAC)
32		Chili	Concepción	Alliance française de Concepción
33			Santiago	Institut franco-chilien
34			Viña Del Mar	Alliance française de Viña Del Mar
35		Colombie	Armenia	Alliance française d'Armenia
36			Barranquilla	Alliance française de Barranquilla
37			Bogota	Alliance française de Bogota
38			Bucaramanga	Alliance française de Bucaramanga
39			Cali	Alliance française de Cali
40			Cartagena	Alliance française de Cartagena
41			Cúcuta	Alliance française de Cúcuta
42			Medellín	Alliance française de Medellín
43			Pereira	Alliance française de Pereira
44			Santa Martha	Alliance française de Santa Martha
45		Corée du Sud	Jung-gu, Séoul	Alliance française de Séoul
46		Costa Rica	San José	Alliance française de San José

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES
47		Cuba	La Havane	Alliance française de la Havane
48		El Salvador	San Salvador	Alliance française de San Salvador
49		Équateur	Cuenca	Alliance française de Cuenca
50			Guayaquil	Alliance française de Guayaquil
51			Loja	Alliance française de Loje
52			Portoviejo	Alliance française de Portoviejo
53			Quito	Alliance française de Quito
54		États-Unis	Nouvelle - Orléans	Alliance Française de Nouvelle - Orléans
55			Berkeley	Alliance Française de Berkeley
56			Dallas	Alliance Française de Dallas
57			Las Vegas	Alliance Française de Las Vegas
58			Atlanta	Alliance française d'Atlanta
59			Boston	Alliance française de Boston
60			Los Angeles	Alliance française de Los Angeles
61			Minneapolis	Alliance française de Mpls/St Paul
62			New-York	Alliance française de New-York
63			Pasadena	Alliance française de Pasadena
64			Philadelphia	Alliance Française de Philadelphia
65			San Francisco	Alliance française de San Francisco
66			Scottsdale	Alliance Française du Grand Phoenix
67			Seattle	Alliance Française de Seattle
68			Washington	Alliance française de Washington
69		Mexique	Cuernavaca	Alliance française de Cuernavaca
70			Del Valle	Alliance française de Del Valle
71			Guadalajara	Alliance française de Guadalajara
72			León	Alliance française de León
73			Mérida	Alliance française de Mérida
74			Mexico	Alliance française Interlomas
75			Mexico	Institut français d'Amérique latine
76			Mexico	Alliance française Mexico
77			Monterrey	Alliance française Monterrey
78			Puebla	Alliance française Puebla
79			Querétaro	Alliance française de Querétaro
80			San Angel	Alliance française de San Angel
81			Tampico	Alliance française Tampico

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES
82			Toluca	Alliance française de Toluca
83			Xalapa	Alliance française de Xalapa
84			Zacatecas	Alliance Française de Zacatecas
85			Aguascalientes	Alliance Française Aguascalientes
86		Panama	Panama	Alliance française Panama
87		Paraguay	Asunción	Alliance française d'Asunción
88		Pérou	Arequipa	Alliance française d'Arequipa
89			Cuzco	Alliance française de Cuzco
90			Lima	Alliance française de Lima
91			Trujillo	Alliance française de Trujillo
92		République Dominicaine	Saint-Domingue	Alliance française de Saint-Domingue
93		Uruguay	Montevideo	Alliance française de Montevideo
94		Venezuela	Caracas	Alliance française de Caracas
95			Maracaibo	Alliance française de Maracaibo
96	**Asie**	Chine	Chaoyang	Alliance française de Pékin
97			Chengdu	Alliance française de Chengdu
98			Dalian	Alliance française de Dalian
99			Guangzhou	Alliance française de Canton
100			Hangzhou	Alliance française de Hangzhou
101			Hong Kong	Alliance française de Hong Kong
102			Jinan	Alliance française du Shandong – Jinan
103			Nanjing	Alliance française de Nanjing
104			Shanghai	Alliance française de Shanghai
105			Tianjin	Alliance française de Tianjin
106			Wuhan	Alliance française de Wuhan
107			Xi'an	Alliance française de Xi'an
108		Corée du Sud	Dongnae-gu, Busan	Alliance française de Busan
109		Émirats Arabes Unis	Abu Dhabi	Alliance française d'Abu Dhabi
110			Oud Metha, Dubaï	Alliance française de Dubaï
111		Inde	Bangalore	Alliance française de Bangalore
112			Chandigarh	Alliance française de Chandigarh
113			Kolkata	Alliance française du Bengale (Calcutta)
114			Mumbai	Alliance française de Bombay (Mumbai)

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES
115			New Delhi	Alliance française de New Delhi
116			Nungambakkam, Chennai	Alliance française de Madras
117			Satellite, Ahmedabad	Alliance française d'Ahmedabad
118		Iran	Téhéran	Centre de langue française de Téhéran
119		Israël	Tel-Aviv	Institut français de Tel-Aviv
120		Liban	Espace des Lettres, Beyrouth	Mission culturelle française de Beyrouth (Institut français)
121		Malaisie	Kuala Lumpur	Alliance française de Kuala Lumpur
122		Philippines	Bel-Air Village Phase II, Manille	Alliance française de Manille
123			Cebu	Alliance française Cebu
124		Qatar	Doha	Centre Culturel français de Doha (Institut français)
125		Singapour	Singapour	Alliance française de Singapour
126	**Europe**	Arménie	Erevan	Alliance française d'Erevan
127		Belgique	Bruxelles	Alliance française de Bruxelles
128		Bulgarie	Blagoevgrad	Alliance française de Blagoevgrad
129			Bourgas	Alliance française de Bourgas
130			Kazanlak	Alliance française de Kazanlak - Saint-Herblain
131			Pleven	Alliance française de Pleven
132			Plovdiv	Alliance française de Plovdiv
133			Sofia	Institut français de Sofia
134			Stara Zagora	Alliance française de Stara Zagora
135			Varna	Alliance française de Varna
136			Veliko Tarnovo	Alliance française de Veliko Tarnovo
137		Espagne	Barcelone	Institut français de Barcelone
138			Madrid	Alliance française de Madrid
139		Grande-Bretagne	Londres	Institut français de Londres
140			Manchester	Alliance française de Manchester
141		Moldavie	Chisinau	Alliance française de Chisinau
142		Roumanie	Brasov	Alliance française de Brasov
143			Bucarest	Institut français de Bucarest

N°	CONTINENT	PAYS	VILLE	PARTENAIRES
144			Cluj Napoca	Centre culturel français de Cluj Napoca
145			Constanta	Alliance française de Constanta
146			Iasi	Centre culturel français d'Iasi
147			Pitesti	Alliance française de Pitesti
148			Ploiesti	Alliance française de Ploiesti
149			Timisoara	Centre culturel français de Timisoara (Institut français)
150		Russie	Kazan	Alliance française de Kazan
151			Moscou	Centre culturel français de Moscou (Institut français)
152			Saint-Pétersbourg	Institut français de Saint-Pétersbourg
153		Ukraine	Dnipro	Alliance française de Dnipro
154			Kiev	Institut français de Kiev

N. B. Une même entente peut couvrir plus d'une ville dans un même pays.

Voici la liste des contrats signés avec des Alliances françaises pour l'octroi de cours de français aux travailleurs recrutés dans le cadre des missions de recrutement Journées Québec.

Liste des contrats	Ventilation des dépenses	Crédits alloués
Contrat Alliance française de Rio de Janeiro pour la francisation des candidats dans le secteur de la santé	Dépense : 75 603 $CAD Contrat terminé	**78 767,50 $CAD**
Contrat Alliance française de Bogota pour la francisation des candidats dans le secteur manufacturier	Dépense : 61 540 $CAD Solde à payer[1] : 6 487 $CAD Total : 68 027 $CAD Contrat terminé	**95 571,00 $CAD**
Contrat Alliance française de Puebla pour la francisation des candidats dans le secteur de la santé	Dépense : 12 468 $CAD Solde à payer : 6 463 $CAD Total : 18 931 $CAD	**94 917,00 $CAD**
Contrat Alliance française de Brasilia pour la francisation des candidats dans le secteur de la santé	Dépense : 9 153 $CAD Solde à payer : 5 781 $CAD Total : 14 934 $CAD	**94 807,00 $CAD**
Total	**177 495 $CAD**	**364 062,50 $CAD**

[1] Le « solde à payer » est une estimation des montants à payer en avril 2023 pour des services rendus en 2022-2023. Il sera ainsi comptabilisé dans l'année fiscale 2022-2023.

VENTILATION DES DÉPENSES

1- Webographie

Depuis 2015, le fonds documentaire qui était autrefois acheminé aux Alliances françaises au moment de la signature d'une entente a été remplacé par une webographie regroupant des sites internet culturels et informatifs sur le Québec. Cette webographie permet aux personnes qui ont choisi le Québec ou qui ont été sélectionnées par le Québec d'améliorer leurs compétences langagières et de mieux connaître la société, la culture et le marché du travail québécois avant le départ de leur pays d'origine.

Il est également prévu de continuer à transmettre aux Alliances françaises, Instituts et Centres culturels français la série d'ouvrages numériques « Le Québec, connais-tu ? ». Ces livres numériques sont conçus pour les professeurs de français langue seconde souhaitant familiariser leurs étudiants avec le Québec et son histoire, sa littérature, sa culture ainsi que ses enjeux contemporains.

2- Remboursement des frais de cours

Pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023, 38 remboursements ont été accordés en vertu du volet 1 du Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI), pour un montant total de 34 096 $. Les candidats à l'immigration acceptés ou sélectionnés par le Québec peuvent, à leur arrivée au Québec, demander le remboursement de leurs cours de français suivis à l'étranger, jusqu'à concurrence de 1 800 $.

RP46. Liste des programmes en vigueur en 2022-2023 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité (jusqu'au 30 juin 2020)*, *Programme d'appui aux collectivités*, *Soutien à la mission*, *Accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer :

a) crédits accordés en 2022-2023 ;
b) prévisions pour 2023-2024 ;
c) nombre de personnes rejointes ;
d) frais d'administration pour chaque programme
e) mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et améliorations apportées à la suite de l'analyse des mesures.

Crédits accordés en 2022-2023

Pour favoriser l'apprentissage du français, l'intégration et la régionalisation des personnes immigrantes et contribuer au développement des relations interculturelles harmonieuses, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère) compte sur différents programmes.

Programmes	Crédits* 2022-2023
Programme Soutien à la mission (PSM)	5,4 M$
Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)	60,4 M$
Programme d'appui aux collectivités (PAC)	26,3 M$
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)	83,1 M$
Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC)	1,3 M$

*Crédits inscrits dans le Budget de dépenses initial 2022-2023.

Nombre de personnes rejointes

Du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022, 72 038[1] personnes immigrantes distinctes ont bénéficié de services individuels de soutien à l'installation et à la pleine participation dans le cadre du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration*.

[1] Volet 1 et 2 - personnes uniques

Les tableaux suivants présentent le nombre de bénéficiaires de l'aide financière pour les cours de français à temps complet et à temps partiel du 1er avril 2022 au 28 février 2023 :

Cours à temps complet	**Nombre**
Nombre total d'élèves	14 600
Nombre de bénéficiaires des allocations de participation	12 757
Nombre de bénéficiaires des allocations de frais de garde	2 645
Nombre de bénéficiaires des allocations de trajet ou de transport	12 979
Cours à temps partiel	**Nombre**
Nombre total d'élèves	28 873
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de frais de garde	2 126
Nombre de bénéficiaires de l'allocation de participation	23 442

Le PARC n'est pas un programme qui offre des services directs aux personnes immigrantes. Il soutient les ordres professionnels, les établissements d'enseignement et les autres organismes spécialisés en reconnaissance des compétences dans le développement et la mise en œuvre d'outils, de services et d'actions visant à améliorer et à accélérer la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes.

Frais d'administration pour chaque programme

La gestion des frais d'administration est centralisée et l'information à ce sujet n'est pas scindée par programme.

Mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et améliorations apportées à la suite de l'analyse des mesures

La reddition de comptes pour chaque programme se fait conformément aux normes en vigueur et aux dispositions des ententes convenues entre les parties.

De plus, pour le *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants*, un bilan sur le programme est transmis annuellement au Secrétariat du Conseil du trésor, et des contrôles réguliers par échantillonnage sont réalisés à l'égard de l'aide financière offerte.

RP47. Copie des ententes signées en 2022-2023 avec Investissement Québec ainsi qu'avec d'autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International.

Le MIFI a signé le 15 mars 2023 une entente avec l'Université Concordia pour l'élaboration d'un devis de recherche en vue de la réalisation d'une étude sur les transferts intergénérationnels de la langue et le sentiment d'appartenance.

Le MIFI a également signé le 24 mars 2023 une entente de partenariat avec le Fonds de recherche du Québec – Société et culture afin de mettre en place un programme de recherche sur l'immigration, l'intégration, les parcours migratoires, les pratiques interculturelles dans les organisations et sur le sentiment d'appartenance aux collectivités régionales et à la nation québécoise.

Aussi, le MIFI a prolongé jusqu'au 31 mars 2024, les conventions d'aide financière signées en septembre 2021 subventionnant la réalisation d'activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers par Québec international (QI), Montréal international (MI) et la Société de développement économique de Drummondville (SDED), qui sont venues à échéance le 31 mars 2023. La prolongation des ententes initiales et le versement d'une subvention supplémentaire durant l'année 2023-2024 ont donc nécessité des modifications aux ententes initiales par le moyen d'un avenant.

Finalement, le MIFI a prolongé jusqu'au 31 mars 2024 les conventions d'aide financière signées en mars 2020, subventionnant l'organisation par QI, MI et SDED de missions de recrutement Journées Québec, venues à échéance le 31 mars 2023. La prolongation des ententes initiales et le versement d'une subvention supplémentaire durant l'année 2023-2024 ont donc nécessité des modifications aux ententes initiales par le moyen d'un avenant.

ENTENTE DE PARTENARIAT

(ci-après désignée l'« Entente »)

CONCERNANT

L'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION POUR LA RECHERCHE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION, D'INTÉGRATION, DE PARCOURS MIGRATOIRES, DE PRATIQUES INTERCULTURELLES DANS LES ORGANISATIONS ET DE SENTIMENT D'APPARTENANCE AUX COLLECTIVITÉS RÉGIONALES ET À LA NATION QUÉBÉCOISE DANS LE CADRE DU PROGRAMME *ACTIONS CONCERTÉES* DU FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE

INTERVENUE ENTRE :

Le **FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE**, personne morale instituée par la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie* (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), ayant son siège au 140 Grande Allée Est, Québec (Québec), représenté par madame Louise Poissant, directrice scientifique, dûment autorisée aux fins des présentes ;

(ci-après appelé le « FRQSC »)

ET

LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE l'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, agissant par monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre,

(ci-après, appelé le « MINISTRE » ou le « MIFI »)

Le « FRQSC » et le « MIFI » sont ci-après appelés « Parties » ou individuellement « Partie ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties souhaitent collaborer pour développer des initiatives de recherche en matière d'immigration, d'intégration, de parcours migratoires, de pratiques interculturelles dans les organisations et de sentiment d'appartenance aux collectivités régionales et à la nation québécoise;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 8° de l'article 4 de la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration* (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à susciter et à coordonner l'engagement des ministères et organismes ainsi que des autres acteurs concernés de la société, notamment des municipalités, afin d'édifier des collectivités plus inclusives contribuant à l'établissement durable en région des personnes immigrantes, de favoriser la pleine participation, en français, de ces personnes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective, en toute égalité et dans le respect des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la *Charte des droits et libertés de la personne* (RLRQ, chapitre C-12), ainsi que de concourir, par l'établissement de relations interculturelles harmonieuses, à l'enrichissement culturel de la société québécoise;

ATTENDU QUE le FRQSC a pour mission de promouvoir et financer la recherche, la formation de chercheurs et la diffusion des connaissances dans les domaines des sciences sociales et humaines et ceux de l'éducation, de la gestion, des arts et des lettres en établissant tous les partenariats nécessaires, notamment avec des universités, des collèges et des institutions culturelles, ainsi qu'avec les ministères et les organismes publics et privés concernés, le tout conformément à sa mission prévue à l'article 41 de la *Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (*RLRQ, chapitre M-15.1.0.1);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° de l'article 7 de la *Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration*, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, la MINISTRE peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE la MINISTRE a été autorisé par le gouvernement du Québec, en vertu du Décret no 537-2023 en date du 22 mars 2023, publié à la Gazette officielle du Québec no 15 du 12 avril, conformément au paragraphe a) de l'article 3 du *Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions* (RLRQ, chapitre A-6.01, r. 6), à verser au FRQSC une subvention maximale de dix millions de dollars (10 000 000 $), qui sera versée durant les exercices financiers 2022-2023 (5 000 000 $) et 2023-2024 (5 000 000 $) pour le financement d'initiatives de recherche d'immigration, d'intégration, de parcours migratoires, de pratiques interculturelles dans les organisations et de sentiment d'appartenance aux collectivités régionales et à la nation québécoise.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

SECTION I – DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. DÉFINITIONS

Dans l'Entente, les expressions suivantes signifient :

« Partenaires »		Ministères, sociétés, organismes ou entreprises qui contribuent financièrement à la réalisation de l'*Action concertée* et signent une Entente de partenariat à cette fin avec un ou l'autre des Fonds de recherche du Québec, ci-après collectivement « FRQ ».
« Action concertée »		Initiative dont le FRQSC est le gestionnaire qui est issue d'une collaboration entre le FRQSC et un ou des Partenaires en vue de soutenir le développement et la mobilisation des connaissances sur un objet ou une thématique donnée. Une même Action concertée peut donner lieu à plusieurs Appels de propositions et ententes. Chaque *Action concertée* s'inscrit dans le cadre plus large du *Programme Actions concertées*.
« Programme Actions concertées »		Document qui présente les objectifs, les conditions et les normes propres au *Programme Actions concertées*. Il est interprété en conformité avec les Règles générales communes, ci-après « RGC » des FRQ. Ce document est disponible dans le site Web des FRQ.
« Appel de propositions »		Document produit par le FRQSC en collaboration avec un ou des Partenaires. L'Appel de propositions est destiné à la communauté scientifique et définit les besoins de connaissances à combler, les balises du concours ainsi que des bourses ou subventions à offrir.
« Pré-demande »		Document soumis par une candidate ou un candidat faisant part de son intérêt pour les besoins de recherche identifiés dans l'Appel de propositions. Le contenu de la Pré-demande est défini par le formulaire prévu à cette fin et rendu disponible dans le site Web des FRQ. La pré-demande est soumise au Comité de pertinence pour évaluation.
« Demande de bourse ou de subvention »		Document, soumis par une candidate ou un candidat, qui présente de façon détaillée le projet de recherche qu'elle ou il entend réaliser pour répondre aux besoins de recherche identifiés dans l'Appel de propositions dans le but d'obtenir une bourse ou une subvention. Le contenu de la Demande est défini par le formulaire prévu à cette fin et est rendu disponible dans le site Web des FRQ. La Demande est soumise au Comité scientifique pour évaluation.
« Titulaire d'un octroi »		Toute personne qui a obtenu une subvention ou une bourse des FRQ.

« *Règles générales communes* »	Document mis à jour périodiquement et présentant les conditions, les délais et les normes applicables à l'ensemble des programmes de bourses et de subventions offerts par les FRQ. Elles constituent le cadre général de gestion des programmes de bourses et de subventions. Ce document est disponible dans le site Web des FRQ.
« *Politique sur la conduite responsable en recherche* »	Document qui formule notamment les attentes en matière de conduite responsable en recherche pour les activités de recherche bénéficiant de financement par l'un ou l'autre des FRQ.
« *Règles internes sur la conduite responsable en recherche* »	Règles internes pour l'application de la politique sur la conduite responsable en recherche aux activités en soutien à la recherche des FRQ applicables à tous les comités d'évaluation scientifique.
« *Politique sur la diffusion en libre accès* »	Document qui sert à encadrer, concerter et soutenir les efforts des FRQ en matière de diffusion en libre accès aux résultats de la recherche réalisée, en tout ou en partie, grâce à des fonds publics.

2. OBJET

L'Entente vise à établir les règles de collaboration entre les Parties et a pour but de prévoir les modalités relatives à l'octroi par le MIFI d'une aide financière au FRQSC pour le financement, le développement et la gestion d'initiatives de recherche en matière d'immigration, d'intégration, de parcours migratoires, de pratiques interculturelles dans les organisations et de sentiment d'appartenance aux collectivités régionales et à la nation québécoise à inscrire dans le cadre du *Programme Actions concertées* du FRQSC.

3. CONTEXTE

En matière de relations interculturelles, le Québec peut compter sur d'importantes réussites. Toutefois, la polarisation des débats, notamment en matière d'immigration, et la pandémie de la COVID-19 ont eu un impact sur les relations interculturelles. Il est donc nécessaire de prêter attention aux relations interculturelles, au racisme et à la discrimination ainsi qu'au sentiment d'appartenance à la nation québécoise des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles; d'autant plus que les pénuries de main-d'œuvre amènent les entreprises à recruter davantage à l'extérieur du Québec. Ainsi, le partenariat avec le Fonds de recherche québécois – Société et culture (FRQSC) est une excellente opportunité de parfaire les connaissances et de soutenir l'élaboration des politiques publiques en matière de vivre-ensemble et d'intégration, en français.

D'autres transformations convergent vers le développement d'un environnement inédit au Québec en matière d'immigration : les effets du vieillissement de la population, l'impact des nombreux départs à la retraite sur le marché du travail, la hausse du nombre de personnes immigrantes temporaires admises annuellement au Québec, l'augmentation concomitante du nombre de personnes qui séjournent au Québec avec un permis temporaire avant d'obtenir la résidence permanente, la hausse des seuils annuels d'immigration permanente établis par le gouvernement fédéral ainsi que les enjeux sur la capacité d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes et la protection du français comme langue commune au Québec.

Le programme Actions concertées du FRQSC – qui vise notamment à répondre aux besoins de connaissances des ministères et organismes en mettant à contribution la communauté académique du Québec - a été retenu pour développer et assurer la gestion, en étroite collaboration avec le MIFI, d'initiatives de recherche en matière d'immigration, d'intégration, de parcours migratoires, de pratiques interculturelles dans les organisations et de sentiment d'appartenance aux collectivités régionales et à la nation québécoise. Ces initiatives permettront d'agir autant sur le développement de nouvelles connaissances (projets de recherche et de recherche-action), assurer une vigie des connaissances produites au Québec et ailleurs (observatoire et veilles) et le développement d'une relève (bourses d'études). Elles seront détaillées dans un ou des appels de propositions tous inscrits dans le cadre du programme *Actions concertées* du FRQSC.

4. **AJOUT DE « PARTENAIRES » –** Dans le cas où il serait jugé pertinent d'adjoindre d'autres Partenaires à un ou des concours à mener dans le cadre de l'Entente, chacune des Parties doit donner son accord par écrit pour l'autoriser.

SECTION II – TRAITEMENT ET ÉVALUATION DES DEMANDES

5. APPEL DE PROPOSITIONS

En collaboration avec le MIFI, le FRQSC prépare un ou des Appels de propositions qui contiennent les éléments suivants :

a) la description du contexte de l'*Action concertée*, les besoins de recherche et les résultats attendus;
b) les indications nécessaires aux candidates et candidats pour remplir le formulaire prévu pour la pré-demande et les critères d'évaluation;
c) les indications nécessaires aux candidates et candidats pour remplir le formulaire prévu pour la Demande de bourse ou de subvention et les critères d'évaluation;
d) les conditions liées à l'obtention des subventions ou bourses (d'une manière non limitative, les dates de concours, période de financement, montant, durée du mandat, démarches à effectuer, traitement des demandes, processus, conditions d'octroi, échéancier, attentes en matière de suivi et de transfert, obligation de mention de la contribution financière des Parties dans toute publication ou communication, etc.);
e) les précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle en reprenant en annexe, avec les adaptations appropriées, le contenu des articles de la section V portant sur la propriété intellectuelle de la présente Entente.

L'Appel de propositions doit recevoir l'aval des Parties et des autres Partenaires, le cas échéant (par approbation écrite remise au FRQSC).

6. ADMISSIBILITÉ

Toute Demande de bourse ou de subvention présentée dans le cadre d'un Appel de propositions découlant de cette Entente de même que tous les octrois sont assujettis aux normes, délais et conditions d'admission énoncés dans les Règles générales communes et la description du Programme *Actions concertées*. Dans le cas où un Titulaire d'un octroi ne satisferait plus à ces normes, délais et conditions d'admission, le FRQSC peut cesser les versements, mettre fin à la bourse ou à la subvention, exiger des conditions, accorder de nouveaux délais, etc. Il informe le MIFI du défaut du Titulaire d'un octroi et de ses interventions à cet effet.

7. ÉVALUATION DE LA PERTINENCE

Les candidates et candidats doivent déposer une pré-demande. Celle-ci est soumise à un comité de pertinence. La composition de ce comité est déterminée d'un commun accord par les Parties et les autres Partenaires, le cas échéant. À titre de gestionnaire de *l'Action concertée*, le FRQSC s'assure de l'absence de tout conflit d'intérêts de la part de ces membres et a donc un droit de regard sur la composition du comité. Le membre qui représente le MIFI au comité de pertinence doit ainsi obtenir l'approbation du FRQSC et ce dernier se réserve le droit de déterminer le nombre de représentants à désigner. Les personnes qui siègent à ce comité signent un formulaire d'engagement en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts. Le FRQSC assume la présidence et le secrétariat du comité. Le comité juge de la pertinence des Lettres d'intention en lien avec les objectifs et les besoins de recherche identifiés dans l'appel de propositions. Le comité peut formuler des commentaires qui sont transmis à la candidate ou au candidat par le FRQSC. L'évaluation de pertinence repose sur les critères, les indicateurs et la pondération définis par l'Appel de propositions.

8. ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Seuls les candidates et candidats ayant présenté une pré-demande qui a reçu une évaluation de pertinence positive sont invités à déposer une Demande de bourse ou de subvention qui sera soumise à un comité scientifique. Ce comité est composé de membres de la communauté scientifique choisis exclusivement par le FRQSC. Le MIFI peut faire des suggestions de membres à recruter, mais la composition finale du comité est déterminée par le FRQSC. Ce comité évalue la qualité scientifique des Demandes de bourse ou de subventions soumises en se basant sur les critères et leurs indicateurs identifiés dans l'Appel de propositions. Le résultat des délibérations permet l'ordonnancement de ces demandes selon l'ordre de mérite et détermine lesquelles sont recommandées aux Parties pour financement. Les Parties s'engagent à accepter les recommandations du comité d'évaluation scientifique. Les Parties peuvent déléguer un maximum d'une (1) personne ayant participé à l'évaluation de la pertinence, agissant à titre d'observatrice ou d'observateur sans droit de vote ou droit de parole pour constater l'intégrité du processus d'évaluation. Les personnes qui siègent à ce comité signent un formulaire d'engagement en matière de confidentialité et de conflits d'intérêts. Les conditions entourant le déroulement et le

mode de fonctionnement de ce comité sont conformes aux Règles internes pour l'application de la politique sur la conduite responsable en recherche aux activités en soutien à la recherche des FRQ (pour les comités d'évaluation scientifique).

9. OCTROIS

Le FRQSC prépare la liste du ou des Titulaires d'octrois en respectant l'ordonnancement établi par le comité d'évaluation scientifique et selon les montants disponibles pour le concours, conformément à la section IV. Le FRQSC annonce aux candidates et candidats les résultats du concours, émet une lettre d'octroi à l'intention des Titulaires d'octroi et effectue les versements conformément au calendrier de versement prévu dans la lettre d'octroi.

SECTION III – ENGAGEMENTS DES PARTIES

10. ENGAGEMENTS DU FRQSC

Le FRQSC s'engage à assumer la gestion et la coordination de l'Action concertée. À ce titre, il assume la responsabilité des étapes suivantes en conformité avec les RGC :

a) la rédaction, la publication et la promotion de l'Appel de propositions de concert avec le MIFI et les autres Partenaires, le cas échéant ;
b) la réception et le traitement de toute question provenant des candidates et candidats relativement à l'Appel de propositions ;
c) la réception et le traitement des Lettres d'intention et des Demandes de bourses ou de subvention ;
d) la coordination et le suivi de l'évaluation de la pertinence ;
e) la coordination et le suivi de l'évaluation scientifique ;
f) l'annonce des résultats et l'octroi ;
g) le versement, l'administration et le suivi des bourses et subventions accordées ;
h) le versement des frais indirects pour la recherche aux établissements universitaires et collégiaux impliqués dans la réalisation des projets de recherche financés conformément à la présente Entente ;
i) la diffusion des normes et des règles ainsi que le respect, par les Titulaires d'un octroi, des conditions énoncées dans l'Appel de propositions ;
j) l'interaction avec les candidates et candidats ainsi qu'avec les Titulaires d'un octroi ;
k) la gestion et la conservation des dossiers des candidates et des candidats ;
l) veiller au dépôt du rapport de recherche final et du rapport administratif final ainsi que, le cas échéant, des rapports de recherche intérimaires par les Titulaires d'octroi et assurer leur diffusion auprès du MIFI et des autres partenaires, le cas échéant;
m) amorcer, gérer et coordonner les activités de suivi de l'Action concertée qui réunissent les Titulaires d'un octroi et les membres du Comité de suivi (voir article 13);
n) amorcer, gérer et coordonner, en collaboration avec le MIFI et les autres Partenaires, le cas échéant, une activité de transfert de connaissances organisée au terme de l'Action concertée (voir article 13);
o) fournir au MIFI et aux autres Partenaires, le cas échéant, tout document, rapport et renseignement que le MIFI pourrait raisonnablement exiger pour suivre les activités du FRQSC en rapport avec l'Action concertée, sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre. A-2.1).

Le FRQSC s'engage également à :

a) utiliser le montant de l'aide financière uniquement pour assumer les frais, coûts et dépenses nécessaires au financement, par le FRQSC, de projets de recherche, conformément à l'Entente ;
b) divulguer en tout temps au MIFI ses autres sources de financement pour financer l'Action concertée sur les initiatives de recherche en matière d'immigration, d'intégration, de parcours migratoires, de pratiques interculturelles dans les organisations et de sentiment d'appartenance aux collectivités régionales et à la nation québécoise;
c) rembourser au MIFI, trente (30) jours après réception de l'avis de remboursement envoyé après réception du rapport final prévu à l'article 25 toute somme octroyée dans le cadre de l'Entente et non encore engagée conformément à l'Entente ;
d) rembourser immédiatement au MIFI tout montant utilisé à des fins autres que celles prévues à l'Entente.

11. ENGAGEMENTS DU MIFI

Le MIFI s'engage à :

a) énoncer, en collaboration avec le FRQSC, les thématiques et les orientations de l'Appel de propositions et à participer aux discussions visant à établir les modalités du concours ;

b) participer à la désignation de membres siégeant respectivement au Comité de pertinence, au Comité scientifique et au Comité de suivi, conformément aux articles 7, 8 et 13, menée conformément aux processus en vigueur au FRQSC ;

c) déléguer un maximum d'un observateur ou d'une (1) observatrice (sans droit de vote ou de parole) pour le représenter au Comité scientifique, conformément à l'article 8 ;

d) prendre acte des recommandations du Comité scientifique, sous réserve de la présence d'irrégularités documentées dans le fonctionnement de ce Comité ;

e) assumer l'ensemble des coûts reliés à la participation de son personnel ou de toute personne représentant le MIFI pour les activités découlant de *l'Action concertée*;

f) effectuer les versements de sa contribution financière au FRQSC, conformément à la section IV.

12. POLITIQUES APPLICABLES

L'*Action concertée* doit être réalisée conformément aux Règles générales communes, à la description du *Programme Actions concertées*, à la Politique sur la conduite responsable en recherche, aux Règles internes pour l'application de la Politique sur la conduite responsable en recherche aux activités en soutien à la recherche, à la Politique sur la diffusion en libre accès, aux pratiques de gestion et aux normes administratives en vigueur au FRQSC.

13. COMITÉ DE SUIVI

Un Comité de suivi est créé. Le Comité de suivi a pour mandat de comprendre et de suivre l'évolution du ou des projets de recherche financés dans le cadre de l'Action concertée et il est assujetti aux modalités suivantes :

a) les rencontres de suivi sont organisées et animées par le FRQSC et ont pour fonction de comprendre et de suivre l'évolution du ou des projets de recherche financés ;

b) la fréquence des rencontres du Comité de suivi est déterminée conjointement par ses membres ;

c) les membres de ce Comité sont les représentants des Parties et des autres Partenaires, le cas échéant, ainsi que les Titulaires d'octrois ;

d) au besoin, les Parties peuvent inviter d'autres personnes à faire partie du Comité de suivi en fonction de leurs compétences, de leur intérêt pour l'objet de recherche ou de leurs connaissances particulières ;

e) les personnes qui assistent à ces rencontres s'engagent à respecter la confidentialité des informations et documents qui y sont présentés et elles signent un formulaire à cette fin. Elles s'engagent également à respecter le mode de fonctionnement du Comité de suivi ;

f) le FRQSC se réserve le droit de refuser qu'un membre désigné par le MIFI siège au Comité de suivi ou y poursuive sa participation si ce refus s'inscrit dans le but d'assurer le bon fonctionnement des travaux du Comité de suivi (respect de la liberté académique, respect dans les échanges, conflits d'intérêts, etc.). Advenant que le FRQSC exerce ce droit de refus, le MIFI peut désigner un autre membre pour siéger au Comité de suivi ;

g) la fin des travaux du Comité de suivi correspond habituellement au moment où se tient l'activité de transfert de connaissances organisée conjointement par les Parties ainsi que par les autres Partenaires, le cas échéant, à la suite de la remise du rapport de recherche final. Cette activité réunit les Titulaires d'un octroi et les personnes ayant participé au suivi du ou des projets de recherche, en plus des utilisateurs potentiels des résultats de recherche. La forme de cette activité tient compte de la nature des travaux et peut être organisée dans le cadre d'activités déjà prévues par l'une ou l'autre des Parties ou des autres Partenaires ou faire l'objet d'une organisation spécifique.

SECTION IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS

14. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MIFI

Aux fins de l'Entente, le MIFI verse au FRQSC, sous réserve des disponibilités budgétaires et du deuxième alinéa du présent article, une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de dix millions dollars (10 millions $) pour financer des initiatives de recherche en matière d'immigration, d'intégration, de parcours migratoires, de pratiques interculturelles dans les organisations et de sentiment d'appartenance aux collectivités régionales et à la nation québécoise, qui sera versée durant les exercices financiers 2022-2023 (5 000 000 $) et 2023-2024 (5 000 000 $) et selon les modalités définies à l'Entente.

Cette aide financière est conditionnelle au remboursement, par le FRQSC au MIFI, du montant de deux cent quatre-vingt-deux mille et quarante dollars (282 040 $) résultant de soldes non utilisés à l'échéance des Ententes RZ-2015-2016.6.1, PM-2016-2017.6.1 et DA-2017-2018.9.1, intervenues entre le FRQSC et le MIFI respectivement le 31 mars 2016, le 13 décembre 2016 et le 21 mars 2018, pour le développement et la gestion d'initiatives de recherche menées dans le cadre du *Programme Actions concertées* du FRQSC.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MIFI PAR CHAMPS DE DÉPENSES

Le MIFI	2022-2023	2023-2024	Total
(1) Montant total de la contribution financière	5 000 000 $	5 000 000 $	10 000 000 $
(2) Frais de gestion pour le FRQSC	250 000 $	250 000 $	500 000$
(3) Total pour la recherche	4 750 000 $	4 750 000 $	9 500 000 $
(4) Frais indirects de recherche, appliqués au montant total pour la réalisation des projets de recherche	1 009 843 $	1 009 843 $	2 019 686$
(5) TOTAL POUR LA RÉALISATION DES PROJETS DE RECHERCHE	3 740 157 $	3 740 157 $	7 480 314$

Calcul des différents frais : (1)* 5 % = (2) ; (1) – (2) = (3) ; (3) /1,27 = (5) ; (3) – (5) = (4)

Le montant accordé par le MIFI inclut tous les frais afférents au financement de projets de recherche réalisés dans le cadre de l'Entente. Aucune demande de remboursement de taxes ou autres frais ne sera acceptée.

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement conformément aux dispositions de l'article 21 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001).

15. VERSEMENTS

Sous réserve du remboursement par le FRQSC au MIFI du montant indiqué au deuxième alinéa de l'article 14 de l'Entente, de l'accomplissement par le FRQSC de ses obligations et des disponibilités budgétaires, le MIFI verse au FRQSC l'aide financière prévue à l'article 14 de l'Entente selon les modalités suivantes :

Le MIFI verse sa contribution financière au FRQSC, en deux (2) versements, et ce, à compter de la signature de l'Entente. Le premier versement (5 000 000 $) sera versé lors de la signature de l'entente et le second versement (5 000 000 $) au plus tard le 31 mars 2024, à la suite du dépôt d'un rapport d'activité, incluant un bilan financier de l'Action concertée au plus tard le 15 février 2024.

16. FRAIS DE GESTION

Le montant des frais de gestion correspondant à cinq (5) % du montant total de la contribution financière à verser par le MIFI, soit le montant de cinq cent mille dollars (500 000 $), est perçu et conservé par le FRQSC pour lui permettre d'assumer ses frais de gestion.

17. FRAIS INDIRECTS POUR LA RECHERCHE (FIR)

Conformément aux RGC, le montant des frais indirects de recherche correspondant à vingt-sept (27) % du montant pour la réalisation des projets de recherche, soit un maximum de deux millions dix-neuf mille six cents quatre-vingt-six (2 019 686 $), sera remis par le FRQSC aux établissements (universitaires et collégiaux) gestionnaires des bourses ou subventions accordées en vertu de l'Entente et ce, au moment du versement de ces bourses ou subventions aux Titulaires d'un octroi.

18. FRAIS DE PARTICIPATION

Chaque Partie assume l'ensemble des coûts liés à la participation de son personnel ou de toute personne la représentant pour les activités découlant de l'*Action concertée*.

SECTION V – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

19. RECONNAISSANCE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Parties reconnaissent la propriété intellectuelle des Titulaires d'octroi sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de l'Entente. Les Parties adhèrent au *Plan d'action en gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche* (gouvernement du Québec, Dépôt légal 2002, Bibliothèque nationale du Québec, ISBN : 2 550 39429 1) et aux RGC des FRQ en matière de propriété intellectuelle, et se conforment aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche académique.

20. DROITS DES PARTIES CONCERNANT LES DONNÉES BRUTES ORIGINALES, LES TRAVAUX DE RECHERCHE INTÉRIMAIRES ET LEUR DIFFUSION

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux Titulaires des octrois, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations, dans le respect des règles* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

*IRSC, CRSNG, CRSH, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, 1998 (avec les modifications de 2005 et en 2011), Cadre de référence des trois organismes sur la conduite responsable de la recherche, Politique sur la conduite responsable en recherche sept. 2015.

21. DROITS DES PARTIES CONCERNANT LE RAPPORT DE RECHERCHE FINAL ET SUR LA PARTIE DU RAPPORT ADMINISTRATIF FINAL QUI COMPREND UN RÉSUMÉ DES RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

Les Parties peuvent utiliser le rapport de recherche final et la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.

Le FRQSC s'assure auprès des Titulaires d'un octroi qu'ils détiennent tous les droits permettant cette utilisation par les Parties et s'engage à obtenir du Titulaire d'un octroi un engagement par voie électronique de son acceptation des termes et des conditions rattachées à l'octroi. Pour ce faire, la mention suivante est précisée dans l'Appel de propositions au moment de l'octroi :

> « *En acceptant l'octroi, le ou la Titulaire d'un octroi accorde une licence non exclusive et non transférable à l'ensemble des Partenaires de l'Action concertée et au FRQ sur le rapport de recherche final et sur la partie du rapport administratif final qui comprend un résumé des résultats scientifiques. Cette licence permet de les reproduire, de les traduire, de les communiquer au public par quelque moyen que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir des résultats qu'ils contiennent. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps* ».

22. DÉLAI DE DIVULGATION

Tel que mentionné dans les *règles du Programme Actions concertées* ainsi que dans les Appels de propositions, dans le cas où les Parties requièrent un délai de divulgation du rapport de recherche final ou des rapports de recherche intérimaires par le ou la Titulaire d'un octroi, les Parties et les autres Partenaires, le cas échéant, s'entendent avec le ou la Titulaire de l'octroi quant au délai à respecter avant de divulguer ces documents. Normalement, le délai ne devrait pas excéder un mois suite à la validation administrative par le FRQSC et la transmission du document

au MIFI et aux autres Partenaires, le cas échéant. Exceptionnellement, un délai plus long peut être convenu lorsqu'un événement majeur est prévisible, tel que la tenue d'une commission parlementaire. Dans ce cas, le délai est discuté par les Parties et le ou la Titulaire d'octroi lors d'une rencontre de suivi.

23. CITATIONS APPROPRIÉES

Les Parties s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

24. MENTION À L'APPEL DE PROPOSITIONS

Tout Appel de propositions publié par le FRQSC dans le cadre de l'Entente intègre le texte des articles de la présente section, avec les adaptations appropriées, et spécifie qu'il s'agit d'une condition d'obtention de la subvention ou de la bourse.

SECTION VI – RÉSILIATION ET NON-RESPECT DE L'ENTENTE

25. RÉSILIATION

Les Parties se réservent le droit de la résilier en cas de défaut par l'autre Partie de remplir l'un ou l'autre des termes, des conditions ou des obligations qui lui incombent en vertu de celle-ci.

Pour ce faire, le MIFI ou le FRQSC doit transmettre à l'autre Partie par courrier recommandé un avis de résiliation écrit énonçant le motif de résiliation. La Partie en défaut devra remédier au défaut énoncé dans l'avis, et ce, dans le délai de trente (30) jours de la date de réception de l'avis. À défaut par la Partie de remédier au défaut énoncé dans l'avis de résiliation, l'Entente sera résiliée à l'expiration du délai de trente (30) jours.

Les Parties se réservent également le droit de résilier, en tout ou en partie, l'Entente sans qu'elles lui soient nécessaires de motiver la résiliation. Un avis écrit sera donné à cet effet à l'autre Partie. La résiliation prendra effet de plein droit quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de la réception de cet avis par cette dernière.

Advenant la résiliation, le FRQSC s'engage à remettre au MIFI tous les rapports de recherche finaux, les rapports administratifs finaux ainsi que, le cas échéant, les rapports de recherche intérimaires remis au FRQSC par les Titulaires d'octroi pour les initiatives de recherche financées dans le cadre de l'Entente.

Le FRQSC s'engage à remettre au MIFI tout solde de l'aide financière octroyée dans le cadre de l'Entente et non encore dépensée. Ce solde doit être remboursé au MIFI dans un délai de soixante (60) jours suivant la date de résiliation.

Aux fins de calcul de ce solde, toutes les dépenses engagées avant la date de résiliation, y compris celles non encore versées, sont considérées comme des montants dépensés, sur acceptation par le MIFI des pièces justificatives présentées par le FRQSC, pourvu que ces dépenses aient été faites dans le but de financer les initiatives de recherche conformément à l'Entente.

26. NON-RESPECT DE L'ENTENTE

Si le FRQSC est en défaut de remplir l'un ou l'autre des engagements ou obligations qui lui incombent en vertu de l'Entente, le MIFI transmet un avis écrit au FRQSC pour indiquer la nature du non-respect de l'Entente et le délai pour y remédier. Si le FRQSC ne remédie pas à la situation, le MIFI peut se prévaloir séparément ou cumulativement des moyens suivants :

- réviser le niveau de l'aide financière en avisant le FRQSC par écrit ;
- sous réserve des dépenses engagées avant la réception de l'avis, suspendre le versement de l'aide financière pour permettre au FRQSC de remédier au non-respect des engagements ;
- résilier l'Entente selon les modalités prévues à l'article 25 de l'Entente.

SECTION VII – DISPOSITIONS FINALES

27. RESPONSABILITÉ

Chaque partie est responsable de tout dommage causé par elle, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants dans le cadre de l'application de la présente Entente, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu de cette dernière.

28. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le FRQSC doit éviter toute situation mettant en conflit l'intérêt du MIFI et l'intérêt des membres de l'administration ou de son personnel ou créant l'apparence d'un tel conflit pour la mise en application de l'Entente, notamment lors du choix des initiatives de recherche pour lesquelles l'aide financière est octroyée dans le cadre de l'Entente. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le FRQSC doit immédiatement en informer le MIFI qui peut, à sa seule discrétion, indiquer au FRQSC comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier l'Entente.

29. FORCE MAJEURE

Les Parties ne peuvent être considérées en défaut dans l'exécution de leurs obligations lorsque telle exécution est retardée, retenue ou empêchée en raison d'une force majeure.

Aux fins de la présente, la Partie qui se trouve dans cette situation doit en aviser l'autre Partie dans les plus brefs délais. La force majeure se définit comme toute cause indépendante de la volonté d'une ou l'autre des Parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement prévoir ou empêcher et qui rend l'exécution de l'obligation impossible incluant, mais sans s'y limiter, tout cas fortuit, grève, arrêt partiel ou complet de travail, cyberattaque, incendie, émeute, intervention par les autorités civiles ou militaires, acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et faits de guerre (déclarés ou non), ainsi que l'intervention imprévisible dans le projet de tout tiers, si l'intervention avait pour effet direct et inévitable d'empêcher une partie de remplir ses obligations.

30. SURVIE DES OBLIGATIONS

Les obligations qui, expressément ou en raison de leur nature, survivent à la résiliation ou à l'expiration de l'Entente continuent d'être en vigueur et d'être exécutoires après ladite résiliation ou expiration, tant qu'elles n'ont pas été exécutées ou tant qu'elles ne sont pas expirées en raison de leur nature. Ces obligations se retrouvent notamment aux articles concernant la propriété des documents, la confidentialité, la propriété intellectuelle, la responsabilité et la protection des renseignements personnels.

31. MENTION DES PARTIES

Les Parties conviennent, si cela est jugé nécessaire, de se concerter au sujet de l'élaboration d'un plan de communication visant l'annonce publique du versement de la contribution financière du MIFI ou toute autre annonce importante relative à l'Action concertée. Les Parties s'engagent à faire état de la participation de l'autre Partie dans toute communication officielle, publique ou privée relativement à l'Action concertée. L'utilisation du logo doit cependant faire l'objet d'une autorisation de la Partie concernée.

32. PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE L'INFORMATION CONFIDENTIELLE ET CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les Parties sont assujetties à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1). De plus, les trois Fonds de recherche du Québec partagent leurs services administratifs, conformément à la *Loi sur le ministère de la Recherche, de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie*, RLRQ, c. M-15.1.0.1 (article 33). Par conséquent, la présente Entente sera partagée avec le Fonds de recherche du Québec – Santé et le Fonds de recherche du Québec – Nature et Technologies pour en optimiser l'administration et assurer une saine gestion des fonds publics.

Les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures de protection et de sécurité nécessaires au maintien de la confidentialité des renseignements personnels et à l'application de cette loi. Ce faisant, les Parties acceptent que les renseignements personnels et confidentiels recueillis dans le cadre du Programme soient traités par le FRQSC conformément à l'*Énoncé relatif à protection des renseignements personnels et confidentiels des dossiers des candidats, candidates et Titulaires d'un octroi des Fonds.*

Sous réserve des dispositions de la présente Entente, notamment celles de la Section V – Propriété intellectuelle, les Parties s'engagent à ne pas divulguer sans y être autorisées, à quiconque qui n'y soit autorisé, toute information confidentielle fournie ou obtenue dans le cadre de cette entente ou faisant l'objet de cette Entente.

Aux fins de la présente Entente, est une information confidentielle : les renseignements personnels (ex.: dossiers des candidats et candidates aux octrois), les renseignements scientifiques confiés par les candidats/candidates ou chercheurs/chercheuses dans le cadre de la réalisation de cette Entente, ou encore tout autre renseignement fourni par une Partie à l'autre, lorsque la Partie qui divulgue a signalé à l'autre qu'il s'agit d'un renseignement confidentiel.

En particulier, mais sans limiter la portée générale de ce qui précède, chacune des Parties s'engage à faire signer à toute personne qu'elle désigne pour la représenter au comité d'évaluation de pertinence et au comité d'évaluation scientifique l'Engagement de déclaration de conflit d'intérêts et de confidentialité qui sera fourni par le FRQSC. Ces documents sont obligatoires et en lien avec les Règles internes sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec.

33. ÉCHANGE D'INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Aux fins d'application de l'Entente, chaque Partie désigne pour la représenter, la personne suivante :

POUR LE FRQSC :	**POUR LE MIFI :**
Madame Nathalie Roy Directrice – Direction des *Actions concertées*, FRQSC 140, Grande-Allée Est, 4e étage, bureau 470 Québec (Québec) G1R 5M8 418 643-7582 poste 3138 nathalie.roy@frq.gouv.qc.ca	Monsieur Charles-Antoine Sévigny, Coordonnateur et conseiller-expert en politiques et programmes de relations interculturelles 1200 Boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9 514-940-1632 poste 20876 charles-antoine.sevigny@mifi.gouv.qc.ca

Les communications ainsi que les documents concernant l'objet de l'Entente ou découlant de son application doivent être transmis aux Parties par l'intermédiaire de ce ou ces représentants. Si un remplaçant devient nécessaire, la Partie qui effectue ce changement en avise l'autre dans les meilleurs délais.

Tout avis exigé en vertu de l'Entente, pour être valide et lier les Parties, doit être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par messager, courriel, par poste ou poste recommandée à l'adresse de la partie concernée.

Tout changement d'adresse de l'une ou l'autre des Parties doit faire l'objet d'un avis à l'autre Partie.

34. MODIFICATION

À l'exception du nom et des coordonnées des représentants des Parties désignés à l'article 33 de l'Entente et des modifications aux règles des programmes prévues au deuxième alinéa du présent article, toute modification au contenu de l'Entente doit faire l'objet d'une convention écrite entre les Parties, sous forme d'avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de l'Entente et en fait partie intégrante.

Les RGC et la description du *Programme Actions concertées* sont adoptées et révisées annuellement par le conseil d'administration du FRQSC et publiées dans son site Web. Les modifications sont applicables à compter de leur publication sur le site Web sans autre préavis.

35. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution de l'Entente ou sur son interprétation, les Parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à chercher une solution à l'amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

36. VÉRIFICATION

L'utilisation de l'aide financière découlant de l'Entente est sujette à vérification par le Contrôleur des finances (Loi sur le ministère des Finances, RLRQ, chapitre M-24.01) et par le Vérificateur général du Québec (Loi sur le vérificateur général, RLRQ, chapitre V-5.01).

37. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les annexes, le cas échéant, font partie intégrante de l'Entente. Toute modification à l'Entente ou à ses annexes, le cas échéant, doit faire l'objet d'un addenda écrit signé par les Parties. L'addenda fait alors partie intégrante de l'Entente. L'Entente, ses annexes ainsi que toute modification dûment agréée constituent l'entente complète entre les Parties et lient celles-ci.

38. LIEU DE L'ENTENTE

Aux fins de l'application et de l'exécution de l'Entente, celle-ci est formée en la Ville de Québec.

39. CESSION

Les droits et obligations contenus à l'Entente ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, en tout ou en partie, sans le consentement écrit des autres Parties. Le fait que le FRQSC fasse appel à la collaboration d'employés et d'employées de l'un ou l'autre des trois FRQ pour la réalisation de l'Entente ne constitue pas une cession de droit, mais s'inscrit dans l'exigence d'intégration administrative des FRQ, tel qu'édicté par l'article 33 de leur loi constitutive (RLRQ, c. M 15.1.0.1) et fait partie du cours normal des activités des FRQ.

40. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

L'Entente entre en vigueur à la date de la dernière signature et demeure en vigueur jusqu'à la complète exécution des obligations de chacune des Parties.

SIGNATURE DE L'ENTENTE

En foi de quoi, les Parties, ont signé l'Entente électroniquement :

FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE

Louise Poissant

Signé numériquement par Louise Poissant
ND : C=CA, OU=Société et culture, O=Fonds de recherches du Québec, CN=Louise Poissant, E=louise.poissant@frq.gouv.qc.ca
Raison : Je suis l'auteur du document
Emplacement : Password4610
Date : 2023.03.24 13:48:41-04'00'
Foxit PhantomPDF Version: 10.1.6

signé le : Le 24 mars 2023

Représenté par Madame Louise Poissant
Directrice scientifique

date

MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

signé le : 24 mars 2023

Représenté par Monsieur Benoit Dagenais
Sous-ministre

date

Ministère
de l'Immigration,
de la Francisation
et de l'Intégration
Québec

CONTRAT DE SERVICES
ENTRE ORGANISMES PUBLICS

Élaboration d'un devis de recherche pour la réalisation d'une étude sur les transferts intergénérationnels

NUMERO DE CONTRAT : 553068657

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Fritz-Herbert Remarais, directeur général de la recherche, de la planification de l'immigration et de l'intelligence d'affaire, dûment autorisé en vertu des modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration établies (RLRQ, c. M-16.1, r.2),

ci-après désigné la « **MINISTRE** »

ET

L'UNIVERSITÉ CONCORDIA personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège au 1455, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H3G 1M8, représentée par Monica Mulrennan, vice-rectrice adjointe à la recherche, Développement et mobilisation, dûment autorisée ainsi qu'elle le déclare,

ci-après désignée le « **CONTRACTANT** »

ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1 INTERPRÉTATION

Le présent contrat constitue le seul contrat intervenu entre les parties et toute autre entente non reproduite au présent contrat est réputé nul et sans effet.

Les annexes mentionnées au présent contrat en font partie intégrante. Le **CONTRACTANT** reconnaît en avoir reçu une copie, les avoir lus et consentis aux normes et aux conditions qui y sont énoncées.

En cas de conflit entre les annexes et le présent contrat, ce dernier prévaudra.

2 OBJET DU CONTRAT

La **MINISTRE** retient les services du **CONTRACTANT** pour la réalisation du mandat suivant : l'élaboration d'un devis de recherche détaillant les étapes pour la réalisation d'une étude impliquant plusieurs générations. L'objectif est d'améliorer la compréhension des facteurs qui influencent le transfert linguistique et le sentiment d'appartenance entre les générations au Québec, et ce, afin de permettre au Ministère d'ajuster, au besoin, certaines politiques publiques visant les personnes immigrées.

2.1. Plus particulièrement, l'**UNIVERSITÉ** s'engage à :

2.1.1 confier la réalisation du devis de recherche « Étude sur les transferts intergénérationnels » au professeur Antoine Bilodeau;

2.1.2 réaliser un devis de recherche d'ici le 28 avril 2023, incluant :

2.1.2.1 Objectifs du projet de recherche

2.1.2.2 Méthodologie : type d'enquête, populations ciblées, tailles des échantillons et durée du questionnaire

2.1.2.3 Coûts ventilés du projet

2.1.2.4 Liste des livrables

2.1.2.5 Échéancier;

2.1.3 autoriser deux (2) dégrèvements de cours au chercheur responsable de la réalisation du devis de recherche; les coûts associés à ces dégrèvements de cours s'élèvent à 32 939,80 $.

3 OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTAN**T s'engage envers la **MINISTRE** à rendre l'ensemble des services décrits à la clause 2 du présent contrat, ce qui inclut les services techniques et professionnels qui, bien que non spécifiquement énumérés dans ce document, sont requis suivant la nature du présent contrat.

Le **CONTRACTANT** s'engage notamment envers la **MINISTRE** à :

a) réaliser le présent mandat conformément aux documents contractuels mentionnés à la clause 1 en exécutant ses obligations selon les règles de l'art et avec professionnalisme;

b) respecter l'échéancier fixé par la **MINISTRE** lors de l'attribution des divers travaux relatifs au mandat du présent contrat;

c) tenir compte, dans la réalisation de son mandat, de toutes les instructions et recommandations du représentant de la **MINISTRE**;

d) l'aviser par écrit de toute modification relative au nom de son entreprise, et ce, dans un délai maximal de 10 jours suivant la date de la modification;

4 OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

La **MINISTRE** s'engage à :

a) transmettre au **CONTRACTANT** toute information dont il dispose et qu'il estime nécessaire pour permettre au **CONTRACTANT** de réaliser l'objet du présent contrat;

b) rémunérer le **CONTRACTANT** selon les modalités prévues à la clause 6 du présent contrat.

5 DISPOSITIONS FINANCIÈRES

La **MINISTRE** s'engage à verser au **CONTRACTANT** la somme maximale de trente-deux mille neuf cent trente-neuf dollars et quatre-vingt cents (32 939,80 $) pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autre frais, coûts ou dépenses que ce soit à l'exception du montant correspondant aux taxes de vente applicables, le tout conformément aux modalités prévues à la clause 2. La **MINISTRE** ne s'engage cependant pas à dépenser la totalité de cette somme.

6 MODALITÉS DE PAIEMENT

Paiement forfaitaire

La somme maximale convenue à la clause 5 du présent contrat sera versée au **CONTRACTANT** en un versement, sur acceptation par la **MINISTRE** des factures présentées par le **CONTRACTANT**, accompagnées des pièces justificatives nécessaires, comme suit :

1. 100 % du prix du contrat lorsque le devis décrit à la clause 2 aura été complété et aura été approuvé par la **MINISTRE**;

La **MINISTRE** règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au *Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement* (RLRQ, chapitre C-65.1, r. 8).

La **MINISTRE** se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des demandes de paiements déjà acquittées.

Aucuns honoraires ne seront payables au **CONTRACTANT** pour les services applicables à des reprises de travaux résultants d'erreurs ou d'omissions de la part du **CONTRACTANT** ou de son personnel.

7 ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001).

8 DÉLAIS ET RETARDS

8.1 Échéancier

Le **CONTRACTANT** s'engage à respecter l'échéancier suivant dans l'exécution du présent contrat, soit le 28 avril 2023.

8.2 Force majeure

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la **MINISTRE** pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

a) prolonger les délais prévus à la clause 2 du présent contrat ;

b) résilier de plein droit par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

8.3 Conflits de travail ou sinistre

Le **CONTRACTANT** ne sera pas tenu responsable des délais ou retards dans l'exécution du contrat occasionnés par une grève des employés du gouvernement du Québec ou d'un lock-out déclaré par ce dernier ou encore advenant que les locaux mis à la disposition du **CONTRACTANT** deviennent inutilisables par suite d'un sinistre quelconque.

Toutefois, dans de tels cas, la **MINISTRE** ne versera aucun montant au **CONTRACTANT** tant que durera ce délai ou retard, tout paiement étant conditionnel à l'accomplissement des obligations du **CONTRACTANT**.

9 POLITIQUE LINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

10 ÉVALUATION ET ACCEPTATION DES TRAVAUX

10.1 Droit de refus de la MINISTRE

La **MINISTRE** se réserve le droit de refuser, en tout ou en partie, les travaux exécutés par le **CONTRACTANT** qui ne seront pas jugés satisfaisants eu égard aux exigences prévues au présent contrat.

La **MINISTRE** ne pourra refuser les travaux exécutés ou les services rendus par le **CONTRACTANT** que pour une bonne et valable raison relative à la qualité du travail compte tenu du mandat donné au **CONTRACTANT** et des attentes qui peuvent raisonnablement en découler.

La **MINISTRE** fait connaître par avis écrit son refus d'une partie ou de l'ensemble des travaux exécutés par le **CONTRACTANT** dans les 30 jours de la réception des travaux ou de l'acceptation des services ainsi que le délai dans lequel le **CONTRACTANT** doit les reprendre. L'absence

d'avis dans le délai prescrit signifie que la **MINISTRE** accepte les travaux exécutés ou les services rendus par le **CONTRACTANT**.

Tout travail ou toute partie de travail refusé par la **MINISTRE** doit être repris par le **CONTRACTANT** dans le délai indiqué dans l'avis de la **MINISTRE** pour la reprise des travaux, à ses frais, et ce, jusqu'à ce qu'il rencontre les conditions prescrites.

De plus, même si le **CONTRACTANT** a été rémunéré pour les travaux exécutés, celui-ci s'engage à reprendre à ses frais tous les travaux pour lesquels des erreurs ou des omissions auront été constatées, que celles-ci aient été indiquées en cours d'exécution du présent contrat ou postérieurement à l'acceptation des travaux par la **MINISTRE**.

11 PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX

Les travaux réalisés par le **CONTRACTANT** dans le cadre du présent contrat, y compris tous les rapports, analyses, biens livrables et leurs accessoires, deviendront, au fur et à mesure de leur remise à la **MINISTRE**, sa propriété entière et exclusive et il pourra en disposer à son gré.

12 PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

12.1 Définitions

Aux fins du présent contrat, on entend par :

a) « Travaux du **CONTRACTANT** »: tous les travaux créés par le **CONTRACTANT** et découlant du présent contrat, y compris les accessoires comme les rapports, études, manuels ou autre documentation, quel qu'en soit le support, qui accompagnent les Travaux du **CONTRACTANT**; ces travaux sont notamment décrits dans la clause 2, lesquels font partie intégrante du présent contrat ;

b) « Matériel antérieur du **CONTRACTANT** » : tous les travaux, y compris les accessoires, existants antérieurement à la date de signature du présent contrat, qui seront incorporés, d'une façon ou d'une autre, aux Travaux du **CONTRACTANT** et pour lesquels il est titulaire des droits d'auteur.

c) « Matériel préexistant » : tous les travaux, y compris les accessoires, existants antérieurement au présent contrat, qui seront incorporés, d'une façon ou d'une autre, aux Travaux du **CONTRACTANT** ou au Matériel antérieur du **CONTRACTANT** et pour lesquels le **CONTRACTANT** a obtenu une licence conformément à la clause LICENCE POUR LE MATÉRIEL PRÉEXISTANT, le cas échéant.

12.2 Propriété matérielle

La **MINISTRE** conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, donnée, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, métadonnée, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **CONTRACTANT** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la **MINISTRE**, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

13 CESSION

Le présent contrat ni quelque droit ou obligation en résultant, ne pourront, en tout ou en partie, être vendus, cédés ou transportés sans l'autorisation écrite préalable de la **MINISTRE**, qui peut alors prévoir des conditions à cette fin.

14 RÉSILIATION DU CONTRAT

a) La **MINISTRE** se réserve le droit de résilier, en tout ou en partie, le présent contrat si le **CONTRACTANT** est en défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat.

Pour ce faire, la **MINISTRE** doit transmettre au **CONTRACTANT** par courrier recommandé un avis de résiliation écrit énonçant le motif de résiliation. Le **CONTRACTANT** aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours.

Le **CONTRACTANT** sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la **MINISTRE** du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, **LE CONTRACTANT** devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la **MINISTRE**.

b) La **MINISTRE** se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec (RLRQ, chapitre CCQ-1991), de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la **MINISTRE** doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

c) En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le **CONTRACTANT** devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la **MINISTRE** qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la **MINISTRE** tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le **CONTRACTANT** aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

15 RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

Sauf le cas de faute intentionnelle ou de faute lourde de la part de la **MINISTRE**, celle-ci n'assume aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **CONTRACTANT**, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants.

Le **CONTRACTANT** s'engage à incorporer l'exclusion de responsabilité prévue au premier alinéa dans les ententes avec ses employés, agents, représentants ou sous-contractants. L'incorporation doit être faite préalablement à la participation de ces derniers à l'exécution du présent contrat et le **CONTRACTANT** doit, à ce moment, porter explicitement la clause à l'attention de son cocontractant.

16 SOUS-CONTRACTANTS

Le **CONTRACTANT** doit, avant de conclure tout sous-contrat rattaché, directement ou indirectement, au présent contrat obtenir l'autorisation écrite de la **MINISTRE**, à l'exception de la participation de sous-contractants déjà prévue dans la soumission du **CONTRACTANT** et acceptée par la **MINISTRE** et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard de la **MINISTRE**.

Le sous-contrat permet de confier à un autre prestataire de services une partie du mandat confié par la **MINISTRE**. Le recours au sous-contrat est différent de l'emploi de ressources externes.

Le **CONTRACTANT** doit, avant de conclure tout sous-contrat relié à l'exécution du présent contrat, s'assurer que chacun des sous-contractants éventuels n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **CONTRACTANT** doit également s'assurer, si le sous-contrat comporte une dépense égale ou supérieure au montant déterminé par le gouvernement en vertu de l'article 21.17 de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1), que chacun des sous-contractants détient une autorisation à contracter valide délivrée par l'Autorité des marchés financiers.

17 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La **MINISTRE** encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

18 RESPONSABILITÉ DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-contractants dans le cours ou à l'occasion de l'exécution du présent contrat y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

Le **CONTRACTANT** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la **MINISTRE** contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure prise par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

19 SÉCURITÉ ET PROTECTION DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE ET DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

19.1 DÉFINITIONS

Aux fins du présent contrat, on entend par :

a) « Incident de confidentialité » : tout accès non autorisé par la loi à un renseignement personnel, toute utilisation ou communication d'un tel renseignement non autorisée par la loi, toute perte d'un tel renseignement, ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement;

b) « Information gouvernementale » : l'information que la **MINISTRE** détient dans l'exercice de ses fonctions et consignée dans un document ou communiquée par tout moyen, que sa conservation soit assurée par elle-même ou par une tierce partie. L'information gouvernementale comprend notamment les renseignements personnels, les renseignements anonymisés et les renseignements dépersonnalisés, que ceux-ci aient été transmis par la **MINISTRE** ou recueillis par le **CONTRACTANT** pour la **MINISTRE**;

c) « Profilage » : toute collecte ou utilisation de renseignements personnels afin d'évaluer certaines caractéristiques d'une personne physique, notamment à des fins d'analyse du rendement au travail, de la situation économique, de la santé, des préférences personnelles, des intérêts ou du comportement de cette personne;

d) « Renseignement anonymisé » : tout renseignement qui concerne une personne physique et dont il est raisonnable de croire qu'il ne permet plus, de façon irréversible, d'identifier directement ou indirectement cette personne;

e) « Renseignement dépersonnalisé » : tout renseignement qui concerne une personne physique, mais qui ne permet plus d'identifier directement cette personne;

f) « Renseignement personnel » : tout renseignement qui concerne une personne physique et qui permet, directement ou indirectement, de l'identifier;

g) « Sécurité de l'information » : la mise en place d'un ensemble de mesures prises pour assurer notamment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'information, vis-à-vis des risques identifiés.

19.2 RESPECT DES RÈGLES DE CONFIDENTIALITÉ

Le **CONTRACTANT** s'engage à respecter les politiques, directives et autres règles de sécurité applicables à l'information gouvernementale et identifiées par la **MINISTRE**.

19.3 SÉCURITÉ DE L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE

Le **CONTRACTANT** s'engage envers la **MINISTRE** à respecter chacune des dispositions énumérées ci-dessous, applicables à la sécurité de l'information gouvernementale :

- prendre les mesures requises afin d'assurer, en tout temps, la sécurité de l'information gouvernementale en fonction de la valeur de cette information déterminée par la **MINISTRE**, notamment, en conservant les renseignements et informations dans un endroit sécuritaire;
- informer la **MINISTRE** des mesures prises en vertu du premier alinéa;
- restreindre l'accès à l'information gouvernementale aux seules personnes qui doivent y avoir accès aux fins de la réalisation du contrat, ou auxquelles la loi autorise cet accès. De même, le **CONTRACTANT** s'engage à ce que toute personne qui participe à la réalisation du contrat n'ait accès qu'à l'information gouvernementale requise pour la réalisation de celui-ci;
- assurer la sécurité des moyens d'identification qui lui sont remis afin d'accéder à cette information de même qu'aux lieux où elle est conservée et à ne les utiliser qu'aux fins de la réalisation du contrat. La **MINISTRE** peut retirer ces moyens d'identification;
- informer son personnel des obligations stipulées à la clause 19 et diffuser à cet égard toute l'information pertinente;

- fournir, à la demande de la **MINISTRE**, toute l'information pertinente au sujet de la protection de l'information gouvernementale et donner accès à toute personne désignée par la **MINISTRE**, à la documentation, aux systèmes, aux données et aux lieux physiques relatifs au contrat afin de s'assurer du respect des présentes dispositions;
- obtenir l'autorisation écrite de la **MINISTRE** avant de conserver, communiquer ou de transférer quelque donnée que ce soit, même à des fins techniques, hors du Québec;
- transmettre de façon sécuritaire l'information gouvernementale « Incident de confidentialité » dans le respect des directives et politiques gouvernementales, de même que des règlements et lois applicables, notamment la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-1.1). Lorsque celle-ci est communiquée par courriel ou Internet, elle doit nécessairement faire l'objet d'un chiffrement ou être protégée par un dispositif de sécurité éprouvé. Si des informations gouvernementales sont acheminées par télécopieur, l'émetteur du document doit s'assurer que le récepteur est habilité à le recevoir et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires à la protection de ces informations. Les **PARTIES** peuvent également convenir entre elles de tout autre moyen de transmission de l'information gouvernementale, telle la remise en mains propres, la messagerie ou la poste recommandée, en indiquant toujours sur l'enveloppe la mention « personnel et confidentiel », ou l'utilisation d'un portail sécurisé;
- informer la **MINISTRE**, dans les plus brefs délais, de tout manquement aux obligations prévues à la clause 19 ou de tout événement pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité de l'information gouvernementale;
- informer, à la demande et dans le délai requis par la **MINISTRE**, tout individu concerné par un évènement portant atteinte ou pouvant risquer de porter atteinte à la sécurité ou à la confidentialité de ses renseignements personnels;
- Lorsque la réalisation d'une partie du contrat est confiée à un sous-traitant ou autre tiers et qu'elle comporte la communication d'information gouvernementale par le **CONTRACTANT** au sous-traitant ou autre tiers ou la cueillette de ce type d'information par ce dernier :
  - soumettre à l'approbation de la **MINISTRE** la liste des renseignements communiqués au sous-traitant ou autre tiers;
  - conclure une entente avec le sous-traitant ou autre tiers stipulant les mêmes obligations que celles prévues à la clause 19;
  - exiger du sous-traitant ou autre tiers qu'il s'engage à ne conserver, à l'expiration de l'entente de sous-traitance, aucun document contenant de l'information gouvernementale, quel qu'en soit le support, et à remettre au **CONTRACTANT**, dans les soixante (60) jours suivant la fin de l'entente de sous-traitance, un tel document.

Dans l'éventualité où le sous-traitant ou autre tiers est en défaut de respecter ses obligations relatives à la sécurité de l'information gouvernementale, la **MINISTRE** se réserve le droit de résilier l'entente intervenue avec le **CONTRACTANT**. Pour ce faire, la **MINISTRE** doit adresser un avis écrit de résiliation au **CONTRACTANT**. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de réception de cet avis par le **CONTRACTANT**.

- procéder, à ses frais, à la destruction de l'information gouvernementale en se conformant à la Fiche d'information sur la destruction des documents contenant des renseignements personnels – mars 2014 – de la Commission d'accès à l'information du Québec, jointe à l'annexe 2 du contrat, ainsi qu'aux directives que lui remettra la **MINISTRE**, le cas échéant, et transmettre à celle-ci, dans les 60 jours suivant la fin du contrat, l'Attestation de destruction des renseignements personnels et confidentiels, jointe également à l'annexe 3, signée par une personne autorisée qu'elle aura désignée à cette fin.
- faire signer aux membres de son personnel appelés à collaborer au contrat, préalablement à l'accès à des renseignements confidentiels, l'Engagement de confidentialité, joint à l'annexe 1 du contrat le transmettre aussitôt à la **MINISTRE** et ne permettre l'accès aux renseignements confidentiels qu'aux seules personnes ayant signé l'Engagement de confidentialité.

19.4 CONFIDENTIALITÉ

Le **CONTRACTANT** s'engage envers la **MINISTRE** à ce que ni lui ni aucun des membres de son personnel et de sa direction, de son conseil d'administration, ni aucune tierce partie mandatée par le **CONTRACTANT** ne divulgue, ne communique ou n'utilise à d'autres fins que pour la

réalisation du contrat, sans y être dûment autorisée par la **MINISTRE**, l'information gouvernementale qui lui est communiquée dans le cadre du contrat ou qui est générée à l'occasion de sa réalisation ou plus généralement quoi que ce soit dont il aurait eu connaissance dans le cadre de la réalisation du contrat.

19.5 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

De plus, le **CONTRACTANT** s'engage, lorsque l'information gouvernementale concerne des renseignements personnels, à :

- ne recueillir aucun renseignement personnel au nom de la **MINISTRE**, hormis sur l'instruction de celle-ci, ou dans les seuls cas où cela est nécessaire à la réalisation du contrat;

La fin du contrat ne dégage aucunement le **CONTRACTANT** de ses obligations et engagements relatifs à la sécurité et à la protection de l'information gouvernementale, dont les renseignements personnels. Les principales dispositions applicables se retrouvent notamment, mais non limitativement, aux articles 1, 9, 18 à 41.3, 53 à 60.1, 62, 64 à 67.2, 63.7 à 63.10, 83, 89, 158 à 164.2 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

En cas de conflit entre la clause 19 et toute autre clause du contrat, y compris les annexes, la présente clause a préséance.

20 CONFLIT D'INTÉRÊTS

Le **CONTRACTANT** doit éviter toute situation qui mettrait en conflit l'intérêt de la **MINISTRE** et l'intérêt de ses administrateurs et employés ou créant l'apparence d'un tel conflit pour la mise en application de la présente. Si une telle situation se présente ou est susceptible de se présenter, le **CONTRACTANT** doit immédiatement en informer la **MINISTRE** qui pourra, à sa seule discrétion, indiquer au **CONTRACTANT** comment remédier à ce conflit d'intérêts ou résilier le présent contrat.

La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant survenir sur l'interprétation ou l'application du présent contrat.

21 LIEN D'EMPLOI

Le **CONTRACTANT** est la seule partie patronale à l'égard de l'ensemble du personnel qu'il affecte à l'exécution du présent contrat et il doit en assumer toutes les charges, obligations et responsabilités.

22 MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification au contenu du présent contrat devra faire l'objet d'une entente écrite entre les parties. Cette entente ne peut changer la nature du présent contrat et elle en fera partie intégrante.

23 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Si un différend survient dans le cours de l'exécution du présent contrat ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon des modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.

24 APPLICATION DE LA TPS ET DE LA TVQ

Les services requis et payés par la **MINISTRE** avec les deniers publics pour son utilisation propre seront assujettis aux taxes de vente applicables (taxe de vente du Québec (TVQ) et taxe sur les produits et services (TPS) ou, le cas échéant, taxe de vente harmonisée (TVH)) et, par conséquent, ces taxes devront être facturées en sus du montant du présent contrat.

25 REPRÉSENTANTS DES PARTIES ET COMMUNICATIONS

Les représentants des **PARTIES**, désignés ci-après, sont responsables de l'application du présent contrat.

Les **PARTIES** conviennent que toute communication (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu du présent contrat) se fait par écrit et est censée avoir été reçue par le destinataire si elle est acheminée au représentant et à l'adresse indiqués ci-après par courriel, courrier, courrier recommandé, courrier livré en mains propres ou par huissier.

	MINISTRE	**ORGANISME**
Représentant	Valérie Beauregard	Antoine Bilodeau
Titre	Directrice de la recherche, de la statistique et de la veille	Professeur
Adresse	1200 boul. Saint-Laurent, Montréal	1455 boul. de Maisonneuve Ouest, Montréal
Courriel	Valerie.beauregard@mifi.gouv.qc.ca	antoine.bilodeau@concordia.ca
Téléphone	514-883-1908	514-848-2424 poste 5067

Tout changement de représentant, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d'un avis écrit à l'autre **PARTIE**, dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de modifier le contrat conformément à la clause 22.

26 LOIS APPLICABLES ET TRIBUNAL COMPÉTENT

Le présent contrat est régi par le droit applicable au Québec et, en cas de litige, les tribunaux du Québec seront les seuls compétents.

27 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat entre en vigueur à la date d'apposition de la dernière signature et se termine le 28 avril 2023.

Demeure en vigueur, malgré la fin du présent contrat, quelle qu'en soit la cause, toute clause à caractère permanent, notamment les clauses concernant la sécurité de l'information gouvernementale, la protection des renseignements personnels et confidentiels ainsi que la propriété matérielle et les droits d'auteur.

28 SIGNATURES

LES PARTIES RECONNAISSENT AVOIR LU ET ACCEPTÉ TOUTES ET CHACUNE DES CLAUSES DU PRÉSENT CONTRAT.

En foi de quoi ELLES ONT DÛMENT SIGNÉ, DE MANIÈRE ÉLECTRONIQUE, COMME SUIT :

LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Représenté par :

Fritz-Herbert Remarais
Directeur général de la recherche, de la planification de l'immigration et de l'intelligence d'affaire

2023-03-15
Date

Québec
Lieu

NOM DU CONTRACTANT

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Représenté par :

Monica Mulrennan

Monica Mulrennan
Vice-rectrice adjointe à la recherche, développement et mobilisation
Étant la personne autorisée à signer la présente

01-03-2023
Date

Montreal
Lieu

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ

Je, soussigné (e), ANTOINE BILODEAU
(Nom de la personne)

exerçant mes fonctions au sein de L'UNIVERSITÉ CONCORDIA
(Nom du fournisseur)

déclare formellement ce qui suit :

1. Je suis un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, j'ai été affecté(e) à l'exécution du mandat faisant l'objet du contrat de services concernant
L'Elaboration d'un devis de recherche pour la réalisation d'une étude sur les transferts intergénérationnels.
(Indiquer l'objet du contrat intervenu)
entre la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et mon employeur en date du 1er MARS 2023.

2. Je m'engage, sans limite de temps, à garder le secret le plus entier, à ne pas communiquer ni permettre que soit communiqué à quiconque quelque renseignement ou document, quel qu'en soit le support, qui me sera communiqué ou dont je prendrai connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exécution de mes fonctions, à moins d'avoir été dûment autorisé(e) à ce faire par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ou par l'un de ses représentants autorisés;

3. Je m'engage également, sans limite de temps, à ne pas faire usage d'un tel renseignement ou document à une fin autre que celle s'inscrivant dans le cadre des rapports contractuels entretenus entre mon employeur et la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;

4. J'ai été informé(e) que le défaut par le (la) soussigné(e) de respecter tout ou partie du présent engagement de confidentialité m'expose ou expose mon employeur à des recours légaux, des réclamations, des poursuites et toutes autres procédures en raison du préjudice causé pour quiconque est concerné par le contrat précité;

5. Je confirme avoir lu les termes du présent engagement et en avoir saisi toute la portée.

Et J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL, QC
(Indiquer le lieu)

CE 01 JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN 2023.

(Signature du déclarant ou de la déclarante)

Initiales FHR

MM

FICHE D'INFORMATION SUR LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS CONCERNANT DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tout organisme ou toute entreprise privée qui recueillent, détiennent, utilisent ou communiquent des renseignements personnels doivent mettre en place des mesures de sécurité propres à préserver le caractère confidentiel de ces données. Cette obligation découle à la fois de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*. À la suite d'incidents majeurs qui lui ont été signalés, la Commission d'accès à l'information a réfléchi sur les moyens à prendre pour assurer la protection du caractère confidentiel des renseignements personnels au moment de leur destruction.

Au sein de l'organisme ou de l'entreprise, il est important que chaque employé, à son poste de travail, se sente responsable d'assurer la protection des renseignements personnels qu'il traite. C'est ainsi qu'il ne doit pas jeter au rebut les documents, cartes de mémoire flash, clés USB, disques durs d'ordinateur, CD, DVD, etc. qui en contiennent, sans s'être assuré au préalable que leur contenu ne peut être reconstitué.

La Commission suggère aux organismes et entreprises de désigner une personne qui sera responsable de mettre en place et de surveiller l'application d'une politique sur la destruction de documents contenant des renseignements personnels.

Le déchiquetage de documents sur support papier, le formatage de médias numériques réutilisables et la destruction physique de médias numériques non réutilisables demeurent les meilleures méthodes de destruction des documents confidentiels. Si les spécifications techniques de la déchiqueteuse de l'entreprise ne répondent pas au volume des documents sur support papier à détruire, il faut les entreposer dans un endroit fermé à clef avant de les confier à une entreprise spécialisée de récupération de papier.

La Commission voit mal comment la destruction des documents contenant des renseignements personnels puisse s'effectuer sur la foi d'une simple entente verbale. Aussi, un contrat en bonne et due forme concernant la destruction des documents devrait-il contenir au moins des clauses spécifiant :

- le procédé utilisé pour la destruction des documents;
- la nécessité d'un accord préalable entre les parties avant de confier la destruction des documents confidentiels à un sous-contractant;
- les pénalités aux dépens de l'entreprise de récupération si elle ne respecte pas ses engagements.

En outre, dans ce même contrat, la Commission est d'avis que l'entreprise de récupération devrait :

- reconnaître que les renseignements personnels contenus dans les documents sont de nature confidentielle;
- faire signer un engagement à la confidentialité à toute personne qui aura à manipuler ces documents;
- s'engager à ce que les documents soient entreposés dans des locaux sécuritaires et qu'ils soient toujours sous bonne garde jusqu'à leur destruction;
- veiller à limiter de façon très stricte l'accès aux lieux où les documents sont entreposés ou transformés;
- s'engager à ne pas céder les documents en sa possession à des tiers à des fins autres que la transformation du papier préalablement et obligatoirement déchiqueté;
- assurer à son client le droit d'avoir accès en tout temps à ses installations, toute la durée du contrat;
- voir à la destruction totale des documents qui ne font pas l'objet d'une transformation;
- faire rapport à son client lors de la destruction des documents reçus.

Ministère
de l'Immigration,
de la Francisation
et de l'Intégration
Québec

ANNEXE 3

ATTESTATION DE DESTRUCTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS

À remplir, seulement, après la destruction des renseignements.

Je, soussigné (e), ANTOINE BILODEAU
(Prénom et nom de l'employé(e))

exerçant mes fonctions au sein de L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

dont le bureau principal est situé à l'adresse : 1455 boul. de MAISONNEUVE Ouest

déclare solennellement être un(e) employé(e) de cette entreprise, et, à ce titre, être dûment autorisé(e) à certifier que les renseignements personnels et confidentiels communiqués par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ou toute autre personne dans le cadre du projet octroyé à

ANTOINE BILODEAU
(Nom du prestataire de services)

et qui prend fin le 28 avril 2023 ont été détruits selon les méthodes suivantes :
(Date)

Cochez les cases appropriées :

☐ par déchiquetage : renseignements sur support papier;

☒ par destruction logique et effacement physique en utilisant un logiciel de réécriture : renseignements sur support informatique;

☐ par un autre mode de destruction (préciser le support et le mode de destruction) :

ET J'AI SIGNÉ À MONTRÉAL, QC
(Indiquer le lieu)

CE 01 JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN 2023.

(Signature de l'employé(e))

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre;

ci-après désignée la « **MINISTRE** »

ET

MONTRÉAL INTERNATIONAL, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 380, rue Saint-Antoine ouest, bureau 8000, Montréal (Québec) H2Y 3X7, représentée par Monsieur Stéphane Paquet, président-directeur-général, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare;

ci-après désignée l'« **ORGANISME** »

ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente, le 14 septembre 2021, ayant pour but d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME**, par la **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de trois millions six cent mille dollars (3 600 000 $) au cours des années financières 2021-2022 et 2022-2023, afin que l'**ORGANISME** réalise, pour la même période, des activités concertées en matière d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers (ci-après « **ENTENTE INITIALE** »);

ATTENDU QU'il est de l'intention des **PARTIES** de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une année supplémentaire, de sorte qu'elle se termine maintenant le 31 mars 2024, de modifier les indicateurs de résultats et le mécanisme de détermination des cibles et de prévoir le versement d'un montant d'aide financière supplémentaire, afin de permettre à l'**ORGANISME** de poursuivre la réalisation des activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers au cours de cette période;

ATTENDU QU'à cette fin, en vertu du décret n° 654-2023 du 29 mars 2023, publié à la Gazette officielle du Québec n° 16 du 19 avril 2023, le gouvernement du Québec a autorisé la modification de l'**ENTENTE INITIALE**, conformément au présent avenant;

ATTENDU QU'en vertu de **l'ENTENTE INITIALE**, toute modification à son contenu doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **INTERPRÉTATION**

Le présent avenant se veut une modification de **l'ENTENTE INITIALE** et doit se lire en complémentarité avec cette dernière. Il forme un tout avec **l'ENTENTE INITIALE** et ses annexes et en fait partie intégrante.

Le préambule et l'Annexe suivante font partie intégrante du présent avenant :

DS SP BD
Initiales

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

- Annexe E – indicateurs de résultats et cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

L'Annexe E sera complétée et jointe à l'**ENTENTE INITALE** une fois que les indicateurs de résultat et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 auront été déterminés par la **MINISTRE** après consultation de la Table des partenaires conformément à la clause 5 de l'**ENTENTE INITALE**.

Les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

Tout conflit ou modification de l'Annexe E sera traité selon les termes des clauses 1 et 9 de l'**ENTENTE INITIALE**.

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une année supplémentaire, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, ainsi que d'ajuster le montant maximal de l'aide financière versée afin de permettre à l'**ORGANISME** de réaliser les activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers au cours de cette année supplémentaire.

Le présent avenant a aussi pour but de modifier l'**ENTENTE INITIALE** afin de modifier les indicateurs de résultats et le mécanisme de détermination des cibles.

3. MODIFICATIONS À L'ENTENTE INITIALE

a) La troisième puce du premier alinéa de la clause 1 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« L'Annexe C présente les indicateurs de résultats attendus et les cibles applicables pour la période allant du début de l'entente jusqu'au 31 mars 2023 »

b) La puce suivante est ajoutée à la suite de la quatrième puce du premier alinéa de la clause 1 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« L'Annexe E présente les indicateurs de résultats et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 »

c) Le deuxième alinéa de la clause 3.4 est remplacé par le suivant :

« Cependant, il est permis à l'**ORGANISME** de facturer des montants à des institutions participantes pour des services et des activités qui ne sont pas liés à la Convention. Pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention au 31 mars 2023, toute activité dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs mentionnés à l'Annexe C sont des activités liées à la Convention. Pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, toute activité dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs de résultats et les cibles prévus à l'Annexe E sont des activités liées à la Convention. »

d) Le paragraphe b) de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

DS SP 160 BD

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

« b) pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention jusqu'au 31 mars 2023, atteindre les cibles et résultats prévus à l'Annexe C; »

e) Le paragraphe suivant est ajouté à la suite du paragraphe b) de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« b.1) pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, atteindre les indicateurs de résultats et les cibles prévus à l'Annexe E de la Convention. »

f) Le troisième alinéa de la clause 5 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« La Table a pour fonction de :

a) Examiner et commenter au plus tard trente (30) jours après la signature de la Convention pour la première année et le 1er mars 2022, un plan d'action annuel en rétention et un plan d'action annuel en attraction présentés par l'**ORGANISME**;

b) Proposer à la **MINISTRE**, dans les 60 jours de la date de la signature de l'avenant autorisé par le décret n˚ 654-2023 du 29 mars 2023, des indicateurs de résultat et des cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024; examiner et commenter, dans un délai de 30 jours suivant la détermination par la **MINISTRE** des indicateurs de résultat et des cibles pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 qui constitueront l'Annexe E de la Convention, un plan d'action annuel en rétention pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 et un plan d'action annuel en attraction, pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, tous deux présentés par l'**ORGANISME;**

c) Revoir les plans d'action, en fonction de nouvelles cibles et résultats à atteindre et de nouveaux indicateurs révisés par la **MINISTRE** en conformité avec la clause 6 de la Convention;

d) Coordonner les efforts des membres de la Table, afin d'assurer :

i. une optimisation des ressources

ii. une reconnaissance de l'expertise de chacun

iii. le partage des meilleures pratiques

iv. une synergie entre les divers acteurs impliqués

v. une planification efficace des activités, afin d'éviter un dédoublement ou un chevauchement des activités des parties prenantes à la Convention et de tout tiers concernés »

g) L'alinéa suivant est ajouté à la suite du quatrième alinéa de la clause 5 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« La **MINISTRE** détermine et informe la Table, au plus tard dans les trente (30) jours de la date de la signature de l'avenant autorisé par le décret n˚ 654-2023 du 29 mars 2023, des domaines et des programmes d'études prioritaires et des régions du Québec touchées par la rareté de main-d'œuvre, qui vont servir à l'élaboration du plan d'action

DS SP BD

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

annuel 2023-2024; la **MINISTRE** détermine, après consultation de la Table, des indicateurs de résultat et des cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, qui constitueront alors l'Annexe E de la Convention »

h) Le premier alinéa de la clause 6 de **l'ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« La **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une contribution financière pouvant atteindre un montant maximum de trois millions vingt-neuf mille dollars (3 029 000 $) pour l'attraction d'étudiants étrangers, et de deux millions quatre cent mille dollars (2 400 000 $) pour la rétention d'étudiants étrangers, pour un total de cinq millions quatre cent vingt-neuf mille dollars (5 429 000 $). La **MINISTRE** ne s'engage pas à verser l'intégralité de cette somme. »

i) Le paragraphe a) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« a) transmettre à la **MINISTRE** pour approbation, trente (30) jours après la signature de la Convention, ainsi que le 1er avril 2022 et dans le délai prévu au paragraphe b) du troisième alinéa de la clause 5, un plan annuel d'attraction ayant fait l'objet de discussions préalables avec le MES et le MEQ et un plan d'action annuel pour les activités de rétention ayant fait l'objet de discussions préalables avec la direction régionale de Montréal, faisant un état détaillé des activités prévues, des résultats attendus, du financement prévu et des dépenses admissibles prévues par activité; l'approbation par la **MINISTRE** de ces plans annuels se fait dans les trente (30) jours de la finalisation de l'examen et des commentaires de la Table conformément au paragraphe b) du troisième alinéa de la clause 5. »

j) Le premier alinéa du paragraphe c) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« c) transmettre à la **MINISTRE,** à la fin des années financières du gouvernement soit, le 30 mai de chaque année, un rapport de suivi annuel couvrant la période du 1er avril au 31 mars qui précède et faisant état des activités réalisées et des résultats obtenus pour l'année et du total du financement reçu de toute source pour la réalisation de l'objet de la Convention, des indicateurs de performance exigés (l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention au 31 mars 2023, et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024), d'un suivi détaillé des dépenses par activité réalisée et qui démontre les mécanismes mis en place pour assurer la complémentarité des activités réalisées par rapport à celles déjà effectuées par les établissements d'enseignement; »

k) Le paragraphe d) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« d) Transmettre à la **MINISTRE,** au plus tard le 1er juin 2022 et le 1er juin 2023, des états financiers vérifiés par un rapport d'une mission d'examen validée par un auditeur externe couvrant la période du 1er avril au 31 mars et portant sur toutes les sources de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention (aides gouvernementales, facturation, revenus autonomes, etc.), sur l'utilisation des sommes en conformité avec les exigences applicables aux dépenses admissibles conformément à l'Annexe B et les Indicateurs de performance de l'Annexe C. »

l) Le paragraphe f) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

DS SP 162 BD

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

« nonobstant la date de fin de la Convention, transmettre à la **MINISTRE,** au plus tard cinq (5) mois après la fin de la Convention, un rapport final couvrant l'ensemble des activités réalisées et des résultats obtenus en lien avec les indicateurs de résultat et les cibles applicables (l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de l'entente jusqu'au 31 mars 2023, et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024) pour toute la durée de la Convention.

Le rapport doit inclure un rapport d'audit par un auditeur externe, faisant le bilan des activités et comprenant une synthèse de l'ensemble du financement obtenu, des dépenses effectuées conformément à l'Annexe B y compris les frais de fonctionnement et la rémunération des dirigeants, et des résultats obtenus en lien avec les indicateurs de résultat et les cibles applicables (l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de l'entente jusqu'au 31 mars 2023 et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024); »

m) Le premier alinéa de la clause 8 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue, ainsi que les intérêts afférents, si applicables, selon la répartition suivante :

Année	Attraction montant maximum	Rétention montant maximum
2021-2022	1 000 K$	800 K$
2022-2023	1 000 K$	800 K$
2023-2024	1 029 K$	800 K$

n) Le paragraphe b) du deuxième alinéa de la clause 8 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par la paragraphe suivant :

« b) Versement final

Le versement du montant résiduel de l'aide financière est effectué dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la **MINISTRE** :

i. des plans d'actions annuels 2023-2024;

ii. des indicateurs de résultat et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, prévus à l'Annexe E;

iii. du rapport annuel 2022-2023 que doit avoir fourni l'**ORGANISME** en vertu des paragraphes a) et c) de la clause 7;

La **MINISTRE** détermine le montant en fonction des informations soumises dans tout rapport remis conformément à la clause 7. Peuvent également être pris en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6; »

o) La clause 30 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

DS SP BD

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

« **30. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE**

Nonobstant la date de sa signature par les **PARTIES**, la Convention entre en vigueur le 1er avril 2021 et cessera d'avoir effet au plus tard le 31 mars 2024. La fin de cette Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels), et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive au terme de la Convention. »

4. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 31 mars 2023.

5. SIGNATURES

LES **PARTIES** RECONNAISSENT AVOIR LU ET ACCEPTÉ TOUTES ET CHACUNE DES CLAUSES DU PRÉSENT AVENANT À L'ENTENTE INITIALE.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ COMME SUIT :

LA MINISTRE,

Signature

Montréal, 30 mars 2023
Lieu et date

Représentée par Monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre

MONTRÉAL INTERNATIONAL,

DocuSigned by:
Stephane Paquet
8DB1169485B842F...

Signature

Montréal 30-03-2023
Lieu et date

Représenté par Monsieur Stéphane Paquet, étant la personne autorisée à signer ainsi qu'il le déclare.

DS SP BD 164

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

Annexe E – indicateurs de résultats et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

(…)

DS
SP BD

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par Monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désignée la « **MINISTRE** »

ET

MONTRÉAL INTERNATIONAL, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 380, rue Saint-Antoine ouest, bureau 800, Montréal (Québec) H2Y 3X7, représentée par Monsieur Stéphane Paquet, président-directeur général, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare,

ci-après désignée l'« **ORGANISME** »

ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente, le 5 juin 2020, ayant pour but d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME**, par la **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de trois millions cinq cent cinquante-cinq mille dollars (3 555 000 $) au cours de l'année financière 2019-2020, afin que l'**ORGANISME** réalise, pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2023, des projets de recrutement et d'attraction de travailleurs étrangers temporaires (ci-après « **ENTENTE INITIALE** »);

ATTENDU QUE l'ENTENTE INITIALE a été modifiée par un premier avenant, signé le 12 avril 2021, afin de porter les dépenses de l'année financière 2019-2020 aux comptes de l'année 2020-2021, pour laquelle le premier versement a été utilisé;

ATTENDU QUE l'ENTENTE INITIALE a été modifiée par un second avenant, signé le 3 août 2022, afin d'autoriser l'**ORGANISME** à facturer aux entreprises une partie ou la totalité des coûts indirects, en sus d'une partie ou de la totalité des coûts directs, liés à la participation de celles-ci aux missions de recrutement Journées Québec effectuées au cours des années financières 2021-2022 et 2022-2023 et d'encadrer cette facturation;

ATTENDU QU'il est de l'intention des **PARTIES** de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une période d'un an, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, et de prévoir le versement d'un montant d'aide financière supplémentaire, afin de permettre à l'**ORGANISME** de poursuivre la réalisation des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaire au cours de cette période;

ATTENDU QU'à cette fin, en vertu du décret n° 656-2023 du 29 mars 2023, publié à la Gazette officielle du Québec n° 16 du 19 avril 2023, le Gouvernement du Québec a autorisé la modification de **l'ENTENTE INITIALE**, conformément au présent avenant;

ATTENDU QU'en vertu de **l'ENTENTE INITIALE**, toute modification à son contenu doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

DS

SP 166 BD

Initiales

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

1. INTERPRÉTATION

Le présent avenant se veut une modification de **l'ENTENTE INITIALE** et doit se lire en complémentarité avec cette dernière. Il forme un tout avec **l'ENTENTE INITIALE** et ses annexes et en fait partie intégrante.

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une période d'un an, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, ainsi que d'ajuster le montant maximal de l'aide financière versée afin de permettre à l'**ORGANISME** de réaliser les projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires au cours de cette année supplémentaire.

Le présent avenant a aussi pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin d'alléger la reddition de compte exigée de l'**ORGANISME** et d'introduire les dépenses effectuées à partir des montants issus de la facturation aux entreprises dans la base de calcul de la quote-part des frais de fonctionnement permis en vertu de l'annexe B de l'**ENTENTE INITIALE**.

3. MODIFICATIONS À L'ENTENTE INITIALE

a) Le premier alinéa de la clause 2 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« La présente convention a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME**, par le **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de cinq millions cent trente-trois mille dollars (5 133 000 $) afin que l'organisme réalise, pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2024, les projets de recrutement et d'attraction suivants (ci-après les « **Projets** ») :

- Référer des entreprises sur le territoire de la communauté métropolitaine de Montréal, afin qu'elles s'inscrivent et participent aux missions de recrutement Journées Québec organisées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après le « **Ministère** ») ou l'un des membres de la Table des partenaires (ci-après la « **Table** ») prévue à la clause 7;
- Organiser, à la demande et pour le Ministère, des missions de recrutement Journées Québec, et ce, partout dans le monde ;
- Accompagner des entreprises de la communauté métropolitaine de Montréal dans leurs démarches afin de recruter des travailleurs étrangers temporaires en fonction des cibles établies par le **Ministère** et dans le cadre des actions prévues dans la présente convention. »

b) Les deux premiers alinéas de la clause 4 sont remplacés par les suivants :

« Aux fins de la présente convention, le **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une aide financière maximale de cinq millions cent trente-trois mille dollars (5 133 000 $) pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2024, et ce, sous réserve des disponibilités budgétaires, et selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de six cent mille dollars (600 000 $) sera effectué dans les trente (30) jours suivant la signature de l'entente ;

DS SP BD

- Un deuxième versement de deux millions neuf cent cinquante-cinq mille dollars (2 955 000 $) sera effectué le 31 mars 2021, après évaluation positive par le **MINISTRE** du premier rapport intermédiaire d'activités de l'**ORGANISME** (clause 6.2);
- Un troisième versement d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille dollars (1 578 000 $) sera versé au plus tard le 24 juin 2023.

L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue selon la répartition annuelle suivante :

- 2020-2021 : six cent mille dollars (600 000 $)
- 2021-2022 : un million quatre cent soixante-dix mille dollars (1 470 000 $)
- 2022-2023 : un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars (1 485 000 $)
- 2023-2024 : un million cinq cent soixante-dix-huit mille dollars (1 578 000 $) »

c) le premier alinéa du paragraphe i) du cinquième alinéa de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE**, tel que modifié par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacé par le paragraphe suivant :

« le total des dépenses admissibles, engagées et acquittées pour la réalisation des activités des **Projets** et couvertes obligatoirement par le montant de la subvention et par le montant provenant de la facturation aux entreprises, additionnées des dépenses faites conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention, soumises par l'**ORGANISME** est inférieur au total de l'aide financière versée et des montants issus de la facturation aux entreprises; »

d) Le paragraphe iv) du cinquième alinéa de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE**, tel que modifié par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacé par le paragraphe suivant :

« iv) l'**ORGANISME** n'atteint pas les cibles approuvées par le **MINISTRE** conformément à la clause 7 de le présente convention pour les années financières 2022-2023 et 2023-2024 dans le cadre des **Projets**. »

e) La clause 5.2 de **L'ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« Utiliser l'aide financière versée uniquement pour des dépenses admissibles prévues à l'annexe B de la présente convention; »

f) La clause suivante est ajoutée à la suite de la clause 5.2 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« 5.2.1. Utiliser les montants perçus de la facturation aux entreprises, telle que prévue à la clause 5.12 de la présente convention, uniquement pour des dépenses admissibles prévues à l'annexe B, ou pour les dépenses suivantes :

a) Les frais d'hébergement nécessaires à la pleine participation du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se tenant en présentiel;

b) Les frais de déplacement aller et retour du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se tenant en présentiel, ainsi que les frais de déplacement nécessaires à la pleine participation de ce ou de ces représentants une fois sur place;

DS SP 168 BD

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

c) Les frais de repas du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se tenant en présentiel, pour la durée de cette mission;

d) Tout autre frais nécessaire à la pleine participation du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journées Québec se tenant en présentiel, sous réserve de l'approbation préalable de ces frais par le **MINISTRE**. »

g) La clause 6.2 de l'**ENTENTE INITIALE**, telle que modifiée par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacée par la suivante :

« Réaliser, aux conditions et dans les échéanciers ci-après exposés, les rapports suivants :

Rapport intermédiaire

Le rapport intermédiaire d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions planifiés et réalisés en lien avec les sommes octroyées et les sommes facturées aux entreprises dans le cadre de la présente convention, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises du 1er avril au 30 septembre des années 2020, 2021 et 2022, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Les rapports intermédiaires sont transmis au **MINISTRE** au plus tard le 31 octobre des années 2020, 2021 et 2022.

Rapport annuel

Le rapport annuel d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions planifiés et réalisés en lien avec les sommes octroyées et les sommes facturées aux entreprises dans le cadre de la présente convention, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises au 31 mars de chaque année, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs (les indicateurs et cibles seront présentés à la fois sur la période annuelle civile et budgétaire).

Les rapports annuels sont transmis au **MINISTRE** au plus tard le 30 avril de chaque année (2021, 2022, 2023 et 2024).

Rapport final

Le rapport final est le bilan de la présente convention. Il présente une synthèse complète des activités et des réalisations, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises au cours des quatre années de la convention, et effectue le suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs, afin de présenter une évaluation des activités et des impacts du projet.

Le rapport final est transmis au plus tard le 30 juin 2024. »

h) La clause 6.3 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« L'**ORGANISME** s'engage à produire dans les soixante (60) jours de la fin des trois premières années de la présente convention (2021, 2022 et 2023), un rapport sur le relevé

DS SP BD

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

des dépenses engagées pour chaque période visée (1er avril au 31 mars de ces trois années), validé par un auditeur externe indépendant dans le cadre d'une mission d'examen; »

i) La phrase suivante est ajoutée à la fin de la clause 6.4 de **l'ENTENTE INITALE** :

« Ce rapport d'audit doit également porter sur les dépenses effectuées conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention. »

j) La première puce du deuxième alinéa de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE**, telle qu'introduite par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacée par la puce suivante :

« Suggérer un montant maximal pour le coût de participation par représentant exigible par l'**ORGANISME** aux entreprises participantes à une mission de recrutement Journées Québec en présentiel, pour approbation par le **MINISTRE**. Ce coût de participation maximal sera applicable à toutes les missions de recrutement Journée Québec en présentiel, pour approbation par le **MINISTRE**. Ce coût de participation maximal sera applicable à toutes les missions de recrutement Journée Québec tenues en présentiel, organisées par l'**ORGANISME** et/ou par les organismes partenaires, au cours des années 2022-2023 et 2023-2024. Le coût de participation maximal devra être suggéré par la **TABLE** dans les quarante-cinq (45) jours de la date de signature de l'avenant autorisé par le décret no 1227-2022 du 22 juin 2022. »

k) Le premier alinéa de la clause 21 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« Nonobstant la date de sa signature, la présente convention entre en vigueur le 31 mars 2020 et se termine le 31 mars 2024. »

l) Le deuxième alinéa de la section « dépenses admissibles » de l'annexe B de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« Une quote-part des frais de fonctionnement (frais administratifs, de gestion ou de rémunération du personnel administratif) d'un maximum de 10% de la somme des dépenses admissibles et des dépenses effectuées à partir des montants issus de la facturation aux entreprises, conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention d'aide financière, pourra être imputée aux Projets (ce pourcentage, à la suite des propositions de la **TABLE**, pourrait être réévalué par le **MINISTRE**). »

m) La première puce sous la section « dépense non-admissibles (listes non-exhaustives) » de l'annexe B de l'**ENTENTE INITALE**, introduite par le second avenant signé le 3 août 2022, est supprimée.

DS SP BD 170

DocuSign Envelope ID: C89143A2-1D2C-4301-99B7-E3687AC5DC32

4. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 31 mars 2023.

5. SIGNATURES

LES **PARTIES** RECONNAISSENT AVOIR LU ET ACCEPTÉ TOUTES ET CHACUNE DES CLAUSES DU PRÉSENT AVENANT À L'ENTENTE INITIALE.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ COMME SUIT :

LA MINISTRE,

Signature	Montréal, 30 mars 2023 Lieu et date

Représentée par Monsieur Benoit Dagenais,
sous-ministre

MONTRÉAL INTERNATIONAL,

DocuSigned by: Stephane Paquet 8DB1169485B842F...	Montréal 30-03-2023
Signature	Lieu et date

Représenté par Monsieur Stéphane Paquet,
étant la personne autorisée à signer ainsi qu'il
le déclare.

.

AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre;

ci-après désignée la « **MINISTRE** »

ET

QUÉBEC INTERNATIONAL, **CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA RÉGION DE QUÉBEC,** personne morale légalement constituée, ayant son siège au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 400, Québec (Québec) G1W 0C5, représentée par Monsieur Carl Viel, président-directeur-général, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare;

ci-après désignée l'« **ORGANISME** »

ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente, le 9 septembre 2021, ayant pour but d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME**, par la **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de un million cinq cent mille dollars (1 500 000 $) au cours des années financières 2021-2022 et 2022-2023, afin que l'**ORGANISME** réalise, pour la même période, des activités concertées en matière d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers (ci-après « **ENTENTE INITIALE** »);

ATTENDU QU'il est de l'intention des **PARTIES** de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une année supplémentaire, de sorte qu'elle se termine maintenant le 31 mars 2024, de modifier les indicateurs de résultats et le mécanisme de détermination des cibles et de prévoir le versement d'un montant d'aide financière supplémentaire, afin de permettre à l'**ORGANISME** de poursuivre la réalisation des activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers au cours de cette période;

ATTENDU QU'à cette fin, en vertu du décret n˚ 658-2023 du 29 mars 2023, publié à la Gazette officielle du Québec n˚ 16 du 19 avril 2023, le gouvernement du Québec a autorisé la modification de l'**ENTENTE INITIALE**, conformément au présent avenant;

ATTENDU QU'en vertu de **l'ENTENTE INITIALE**, toute modification à son contenu doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. **INTERPRÉTATION**

Le présent avenant se veut une modification de **l'ENTENTE INITIALE** et doit se lire en complémentarité avec cette dernière. Il forme un tout avec **l'ENTENTE INITIALE** et ses annexes et en fait partie intégrante.

Le préambule et l'Annexe suivante font partie intégrante du présent avenant :

- Annexe E – indicateurs de résultats et cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

L'Annexe E sera complétée et jointe à l'**ENTENTE INITALE** une fois que les indicateurs de résultat et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 auront été déterminés par la **MINISTRE** après consultation de la Table des partenaires et approuvés par la Ministre conformément à la clause 5 de l'**ENTENTE INITALE**.

Les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

Tout conflit ou modification de l'Annexe E sera traité selon les termes des clauses 1 et 9 de l'**ENTENTE INITIALE**.

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une année supplémentaire, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, ainsi que d'ajuster le montant maximal de l'aide financière versée afin de permettre à l'**ORGANISME** de réaliser les activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers au cours de cette année supplémentaire.

Le présent avenant a aussi pour but de modifier l'**ENTENTE INITIALE** afin de modifier les indicateurs de résultats et le mécanisme de détermination des cibles.

3. MODIFICATIONS À L'ENTENTE INITIALE

a) La troisième puce du premier alinéa de la clause 1 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« L'Annexe C présente les indicateurs de résultats attendus et les cibles applicables pour la période allant du début de l'entente jusqu'au 31 mars 2023 »

b) La puce suivante est ajoutée à la suite de la quatrième puce du premier alinéa de la clause 1 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« L'Annexe E présente les indicateurs de résultats et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 »

c) Le deuxième alinéa de la clause 3.4 est remplacé par le suivant :

« Cependant, il est permis à l'**ORGANISME** de facturer des montants à des institutions participantes pour des services et des activités qui ne sont pas liés à la Convention. Pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention au 31 mars 2023, toute activité dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs mentionnés à l'Annexe C sont des activités liées à la Convention. Pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, toute activité dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs de résultats et les cibles prévus à l'Annexe E sont des activités liées à la Convention. »

d) Le paragraphe b) de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« b) pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention jusqu'au 31 mars 2023, atteindre les cibles et résultats prévus à l'Annexe C; »

e) Le paragraphe suivant est ajouté à la suite du paragraphe b) de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« b.1) pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, atteindre les indicateurs de résultats et les cibles prévus à l'Annexe E de la Convention. »

f) Le troisième alinéa de la clause 5 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« La Table a pour fonction de :

a) Examiner et commenter au plus tard trente (30) jours après la signature de la Convention pour la première année et le 1er mars 2022, un plan d'action annuel en rétention et un plan d'action annuel en attraction présentés par l'**ORGANISME**;

b) Proposer à la **MINISTRE**, dans les 60 jours de la date de la signature de l'avenant autorisé par le décret n˚ 658-2023 du 29 mars 2023, des indicateurs de résultat et des cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024; examiner et commenter, dans un délai de 30 jours suivant la détermination par la **MINISTRE** des indicateurs de résultat et des cibles pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 qui constitueront alors l'Annexe E de la Convention un plan d'action annuel en rétention pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 et un plan d'action annuel en attraction, pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, tous deux présentés par l'**ORGANISME;**

c) Revoir les plans d'action, en fonction de nouvelles cibles et résultats à atteindre et de nouveaux indicateurs révisés par la **MINISTRE** en conformité avec la clause 6 de la Convention;

d) Coordonner les efforts des membres de la Table, afin d'assurer :

i. une optimisation des ressources

ii. une reconnaissance de l'expertise de chacun

iii. le partage des meilleures pratiques

iv. une synergie entre les divers acteurs impliqués

v. une planification efficace des activités, afin d'éviter un dédoublement ou un chevauchement des activités des parties prenantes à la Convention et de tout tiers concernés »

g) L'alinéa suivant est ajouté à la suite du quatrième alinéa de la clause 5 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« La **MINISTRE** détermine et informe la Table, au plus tard dans les trente (30) jours de la date de la signature de l'avenant autorisé par le décret n˚ 658-2023 du 29 mars 2023,

CV 174 BD

des domaines et des programmes d'études prioritaires et des régions du Québec touchées par la rareté de main-d'œuvre, qui vont servir à l'élaboration du plan d'action annuel 2023-2024; la **MINISTRE** détermine, après consultation de la Table, des indicateurs de résultat et des cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, qui constitueront alors l'Annexe E de la Convention »

h) Le premier alinéa de la clause 6 de **l'ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« La **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une contribution financière pouvant atteindre un montant maximum d'un million quatre cent douze mille six cent dollars (1 412 600 $) pour l'attraction d'étudiants étrangers, et de huit cent cinquante mille dollars (850 000 $) pour la rétention d'étudiants étrangers, pour un total de deux millions deux cent soixante-deux mille six cent dollars (2 262 600 $). La **MINISTRE** ne s'engage pas à verser l'intégralité de cette somme. »

i) Le paragraphe a) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« a) transmettre à la **MINISTRE** pour approbation, trente (30) jours après la signature de la Convention, ainsi que le 1er avril 2022 et dans le délai prévu au paragraphe b) du troisième alinéa de la clause 5, un plan annuel d'attraction ayant fait l'objet de discussions préalables avec le MES et le MEQ et un plan d'action annuel pour les activités de rétention ayant fait l'objet de discussions préalables avec la direction régionale de la Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches, faisant un état détaillé des activités prévues, des résultats attendus, du financement prévu et des dépenses admissibles prévues par activité; l'approbation par la **MINISTRE** de ces plans annuels se fait dans les trente (30) jours de la finalisation de l'examen et des commentaires de la Table conformément au paragraphe b) du troisième alinéa de la clause 5. »

j) Le premier alinéa du paragraphe c) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« c) transmettre à la **MINISTRE,** à la fin des années financières du gouvernement soit, le 30 mai de chaque année, un rapport de suivi annuel couvrant la période du 1er avril au 31 mars qui précède et faisant état des activités réalisées et des résultats obtenus pour l'année et du total du financement reçu de toute source pour la réalisation de l'objet de la Convention, des indicateurs de performance exigés (l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention au 31 mars 2023, et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024), d'un suivi détaillé des dépenses par activité réalisée et qui démontre les mécanismes mis en place pour assurer la complémentarité des activités réalisées par rapport à celles déjà effectuées par les établissements d'enseignement; »

k) Le paragraphe d) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« d) Transmettre à la **MINISTRE,** au plus tard le 1er juin 2022 et le 1er juin 2023, des états financiers vérifiés par un rapport d'une mission d'examen validée par un auditeur externe couvrant la période du 1er avril au 31 mars et portant sur toutes les sources de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention (aides gouvernementales, facturation, revenus autonomes, etc.), sur l'utilisation des sommes en conformité avec les exigences applicables aux dépenses admissibles conformément à l'Annexe B et les Indicateurs de performance de l'Annexe C. »

CV BD

l) Le paragraphe f) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« nonobstant la date de fin de la Convention, transmettre à la **MINISTRE,** au plus tard cinq (5) mois après la fin de la Convention, un rapport final couvrant l'ensemble des activités réalisées et des résultats obtenus en lien avec les indicateurs de résultat et les cibles applicables (l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de l'entente jusqu'au 31 mars 2023, et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024) pour toute la durée de la Convention.

Le rapport doit inclure un rapport d'audit par un auditeur externe, faisant le bilan des activités et comprenant une synthèse de l'ensemble du financement obtenu, des dépenses effectuées conformément à l'Annexe B y compris les frais de fonctionnement et la rémunération des dirigeants, et des résultats obtenus en lien avec les indicateurs de résultat et les cibles applicables(l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de l'entente jusqu'au 31 mars 2023 et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024); »

m) Le premier alinéa de la clause 8 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue, ainsi que les intérêts afférents, si applicables, selon la répartition suivante :

Année	Attraction montant maximum	Rétention montant maximum
2021-2022	450 K$	300 K$
2022-2023	450 K$	300 K$
2023-2024	512,6 K$	250 K$

n) Le paragraphe b) du deuxième alinéa de la clause 8 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par la paragraphe suivant :

« b) Versement final

Le versement du montant résiduel de l'aide financière est effectué dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la **MINISTRE**

i. des plans d'actions annuels 2023-2024;

ii) des indicateurs de résultat et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, prévus à l'Annexe E;

iii) du rapport annuel 2022-2023 que doit avoir fourni l'**ORGANISME** en vertu des paragraphes a) et c) de la clause 7;

La **MINISTRE** détermine le montant en fonction des informations soumises dans tout rapport remis conformément à la clause 7. Peuvent également être pris en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6; »

CV 178D

o) La clause 30 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« **30. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE**

Nonobstant la date de sa signature par les **PARTIES**, la Convention entre en vigueur le 1er avril 2021 et cessera d'avoir effet au plus tard le 31 mars 2024. La fin de cette Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels), et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive au terme de la Convention. »

4. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 31 mars 2023.

5. SIGNATURES

LES **PARTIES** RECONNAISSENT AVOIR LU ET ACCEPTÉ TOUTES ET CHACUNE DES CLAUSES DU PRÉSENT AVENANT À L'ENTENTE INITIALE.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ COMME SUIT :

LA MINISTRE,

Signature

Montréal 30 mars 2023
Lieu et date

Représentée par Monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre

QUÉBEC INTERNATIONAL, corporation de développement économique pour la région de Québec

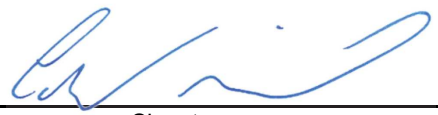

Signature

Québec, le 30 mars 2023
Lieu et date

Représenté par Monsieur Carl Viel, étant la personne autorisée à signer ainsi qu'il le déclare.

Annexe E – indicateurs de résultats et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

(…)

AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par Monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désignée la « **MINISTRE** »

ET

QUÉBEC INTERNATIONAL, CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA RÉGION DE QUÉBEC, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 1035, avenue Wilfrid-Pelletier, bureau 400, Québec (Québec) G1W 0C5, représentée par Carl Viel, président-directeur général, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare,

ci-après désignée l'« **ORGANISME** »

ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente, le 5 juin 2020, ayant pour but d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME,** par la **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de quatre millions quatre cent quarante-cinq mille dollars (4 445 000 $) au cours de l'année financière 2019-2020, afin que l'**ORGANISME** réalise, pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2023, des projets de recrutement et d'attraction de travailleurs étrangers temporaires (ci-après « **ENTENTE INITIALE** »);

ATTENDU QUE l'ENTENTE INITIALE a été modifiée par un premier avenant, signé le 29 avril 2021, afin de porter les dépenses de l'année financière 2019-2020 aux comptes de l'année 2020-2021, pour laquelle le premier versement a été utilisé;

ATTENDU QUE L'ENTENTE INITIALE a été modifiée par un second avenant, signé le 3 août 2022, afin d'autoriser l'**ORGANISME** à facturer aux entreprises une partie ou la totalité des coûts indirects, en sus d'une partie ou de la totalité des coûts directs, liés à la participation de celles-ci aux missions de recrutement Journées Québec effectuées au cours des années financières 2021-2022 et 2022-2023 et d'encadrer cette facturation;

ATTENDU QU'il est de l'intention des **PARTIES** de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une période d'un an, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, et de prévoir le versement d'un montant d'aide financière supplémentaire, afin de permettre à l'**ORGANISME** de poursuivre la réalisation des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaire au cours de cette période;

ATTENDU QU'à cette fin, en vertu du décret n° 657-2023 du 29 mars 2023, publié à la Gazette officielle du Québec n° 16 du 19 avril 2023, le Gouvernement du Québec a autorisé la modification de **l'ENTENTE INITIALE**, conformément au présent avenant;

ATTENDU QU'en vertu de **l'ENTENTE INITIALE**, toute modification à son contenu doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. INTERPRÉTATION

Le présent avenant se veut une modification de **l'ENTENTE INITIALE** et doit se lire en complémentarité avec cette dernière. Il forme un tout avec **l'ENTENTE INITIALE** et ses annexes et en fait partie intégrante.

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une période d'un an, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, ainsi que d'ajuster le montant maximal de l'aide financière versée afin de permettre à l'**ORGANISME** de réaliser les projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires au cours de cette année supplémentaire.

Le présent avenant a aussi pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin d'alléger la reddition de compte exigée de l'**ORGANISME** et d'introduire les dépenses effectuées à partir des montants issus de la facturation dans la base de calcul de la quote-part des frais de fonctionnement permis en vertu de l'annexe B de l'**ENTENTE INITIALE**.

3. MODIFICATIONS À L'ENTENTE INITIALE

a) Le premier alinéa de la clause 2 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« La présente convention a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME**, par le **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de six millions deux cent quatre-vingt-neuf mille dollars (6 289 000 $) afin que l'organisme réalise, pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2024, les projets de recrutement et d'attraction suivants (ci-après les « **Projets** ») :

- Référer des entreprises de la région de la Capitale-Nationale ainsi que de la région de Chaudière-Appalaches, afin qu'elles s'inscrivent et participent aux missions de recrutement Journées Québec organisées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après le « **Ministère** ») ou l'un des membres de la Table des partenaires (ci-après la « **Table** ») prévue à la clause 7;
- Organiser, à la demande et pour le Ministère, des missions de recrutement Journées Québec, et ce, partout dans le monde ;
- Accompagner des entreprises de la région de la Capitale-Nationale ainsi que de la région de Chaudière-Appalaches dans leurs démarches afin de recruter des travailleurs étrangers temporaires en fonction des cibles établies par le **Ministère** et dans le cadre des actions prévues dans la présente convention.
- La présente convention ne couvre pas l'organisation de la mission de recrutement Journées Québec Paris qui se déroulera le 13 et 14 juin 2020. L'**ORGANISME** a déjà signé une entente de subvention se terminant le 31 juillet 2020 prévoyant l'organisation de cette mission de recrutement, pour le **MINISTRE**. Cependant, si le **MINISTRE** demande à l'**ORGANISME** d'organiser les éditions de novembre 2020 et des années 2021 et 2022 de cette mission de recrutement, les **PARTIES** conviennent que la présente convention couvre cette possibilité. L'**ORGANISME** ne pourra pas demander au **MINISTRE** de sommes additionnelles pour l'organisation de ces missions de recrutement. Le **MINISTRE**

CV 180 BD

pourrait, à la demande de l'**ORGANISME**, prendre en charge certains coûts de l'organisation des Journées Québec Paris.

b) Les deux premiers alinéas de la clause 4 sont remplacés par les suivants :

« Aux fins de la présente convention, le **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une aide financière maximale de six millions deux cent quatre-vingt-neuf mille dollars (6 289 000 $) pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2024, et ce, sous réserve des disponibilités budgétaires, et selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de neuf cent quatre-vingt mille dollars (980 000 $) sera effectué dans les trente (30) jours suivant la signature de l'entente ;
- Un deuxième versement de trois millions quatre cent soixante-cinq mille dollars (3 465 000 $) sera effectué le 31 mars 2021, après évaluation positive par le **MINISTRE** du premier rapport intermédiaire d'activités de l'**ORGANISME** (clause 6.2) ;
- Un troisième versement d'un million huit cent quarante-quatre mille dollars (1 844 000 $) sera versé au plus tard le 24 juin 2023.

L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue selon la répartition annuelle suivante :

- 2020-2021 : neuf cent quatre-vingt mille dollars (980 000 $)
- 2021-2022 : un million sept cent trente mille dollars (1 730 000 $)
- 2022-2023 : un million sept cent trente-cinq mille dollars (1 735 000 $)
- 2023-2024 : un million huit cent quarante-quatre mille dollars (1 844 000 $) »

c) le premier alinéa du paragraphe i) du cinquième alinéa de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE**, tel que modifié par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacé par le paragraphe suivant :

« le total des dépenses admissibles, engagées et acquittées pour la réalisation des activités des **Projets** et couvertes obligatoirement par le montant de la subvention et par le montant provenant de la facturation aux entreprises, additionnées des dépenses faites conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention, soumises par l'**ORGANISME** est inférieur au total de l'aide financière versée et des montants issus de la facturation aux entreprises; »

d) Le paragraphe iv) du cinquième alinéa de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE**, tel que modifié par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacé par le paragraphe suivant :

« iv) l'**ORGANISME** n'atteint pas les cibles approuvées par le **MINISTRE** conformément à la clause 7 de le présente convention pour les années financières 2022-2023 et 2023-2024 dans le cadre des **Projets**. »

e) La clause 5.2 de **L'ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« Utiliser l'aide financière versée uniquement pour des dépenses admissibles prévues à l'annexe B de la présente convention; »

f) La clause suivante est ajoutée à la suite de la clause 5.2 de l'**ENTENTE INITIALE** :

CV BD

« 5.2.1. Utiliser les montants perçus de la facturation aux entreprises, telle que prévue à la clause 5.12 de la présente convention, uniquement pour des dépenses admissibles prévues à l'annexe B, ou pour les dépenses suivantes :

a) Les frais d'hébergement nécessaires à la pleine participation du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journées Québec se tenant en présentiel;

b) Les frais de déplacement aller et retour du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se tenant en présentiel, ainsi que les frais de déplacement nécessaires à la pleine participation de ce ou de ces représentants une fois sur place;

c) Les frais de repas du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se tenant en présentiel, pour la durée de cette mission;

d) Tout autre frais nécessaire à la pleine participation du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se tenant en présentiel, sous réserve de l'approbation préalable de ces frais par le **MINISTRE**. »

g) La clause 6.2 de l'**ENTENTE INITIALE**, telle que modifiée par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacée par la suivante :

« Réaliser, aux conditions et dans les échéanciers ci-après exposés, les rapports suivants :

Rapport intermédiaire

Le rapport intermédiaire d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions planifiés et réalisés en lien avec les sommes octroyées et les sommes facturées aux entreprises dans le cadre de la présente convention, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises du 1er avril au 30 septembre des années 2020, 2021 et 2022, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Les rapports intermédiaires sont transmis au **MINISTRE** au plus tard le 31 octobre des années 2020, 2021 et 2022.

Rapport annuel

Le rapport annuel d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions planifiés et réalisés en lien avec les sommes octroyées et les sommes facturées aux entreprises dans le cadre de la présente convention, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises au 31 mars de chaque année, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs (les indicateurs et cibles seront présentés à la fois sur la période annuelle civile et budgétaire).

Les rapports annuels sont transmis au **MINISTRE** au plus tard le 30 avril de chaque année (2021, 2022, 2023 et 2024).

Rapport final

CV 182 BD

Le rapport final est le bilan de la présente convention. Il présente une synthèse complète des activités et des réalisations, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises au cours des quatre années de la convention, et effectue le suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs, afin de présenter une évaluation des activités et des impacts du projet.

Le rapport final est transmis au plus tard le 30 juin 2024. »

h) La clause 6.3 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« L'**ORGANISME** s'engage à produire dans les soixante (60) jours de la fin des trois premières années de la présente convention (2021, 2022 et 2023), un rapport sur le relevé des dépenses engagées pour chaque période visée (1er avril au 31 mars de ces trois années), validé par un auditeur externe indépendant dans le cadre d'une mission d'examen; »

i) La phrase suivante est ajoutée à la fin de la clause 6.4 de **l'ENTENTE INITALE** :

« Ce rapport d'audit doit également porter sur les dépenses effectuées conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention. »

j) La première puce du deuxième alinéa de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE**, telle qu'introduite par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacée par la puce suivante :

« Suggérer un montant maximal pour le coût de participation par représentant exigible par l'**ORGANISME** aux entreprises participantes à une mission de recrutement Journées Québec en présentiel, pour approbation par le **MINISTRE**. Ce coût de participation maximal sera applicable à toutes les missions de recrutement Journée Québec en présentiel, pour approbation par le **MINISTRE**. Ce coût de participation maximal sera applicable à toutes les missions de recrutement Journée Québec tenues en présentiel, organisées par l'**ORGANISME** et/ou par les organismes partenaires, au cours des années 2022-2023 et 2023-2024. Le coût de participation maximal devra être suggéré par la **TABLE** dans les quarante-cinq (45) jours de date de la signature de l'avenant autorisé par le décret no 1228-2022 du 22 juin 2022. »

k) Le premier alinéa de la clause 21 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« Nonobstant la date de sa signature, la présente convention entre en vigueur le 31 mars 2020 et se termine le 31 mars 2024. »

l) Le deuxième alinéa de la section « dépenses admissibles » de l'annexe B de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« Une quote-part des frais de fonctionnement (frais administratifs, de gestion ou de rémunération du personnel administratif) d'un maximum de 10% de la somme des dépenses admissibles et des dépenses effectuées à partir des montants issus de la facturation aux entreprises, conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention d'aide financière, pourra être imputée aux Projets (ce pourcentage, à la suite des propositions de la **TABLE**, pourrait être réévalué par le **MINISTRE**). »

m) La première puce sous la section « dépense non-admissibles (listes non-exhaustives) » de l'annexe B de l'**ENTENTE INITALE**, introduite par le second avenant signé le 3 août 2022, est supprimée.

CV BD

4. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 31 mars 2023.

5. SIGNATURES

LES **PARTIES** RECONNAISSENT AVOIR LU ET ACCEPTÉ TOUTES ET CHACUNE DES CLAUSES DU PRÉSENT AVENANT À L'ENTENTE INITIALE.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ COMME SUIT :

LA MINISTRE,

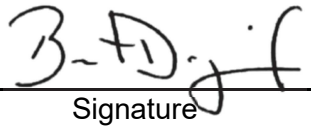

Signature

Montréal, 30 mars 2023
Lieu et date

Représentée par Monsieur Benoit Dagenais,
sous-ministre

QUÉBEC INTERNATIONAL CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR LA RÉGION DE QUÉBEC

Signature

Québec, le 30 mars 2023
Lieu et date

Représenté par Monsieur Carl Viel, étant la personne autorisée à signer ainsi qu'il le déclare.

AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre;

ci-après désignée la « **MINISTRE** »

ET

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DRUMMONDVILLE, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 1400, rue Jean-Berchmans-Michaud, Drummondville (Québec) J2C 7V3, représentée par Monsieur Gerry Gagnon, directeur-général, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare;

ci-après désignée l'« **ORGANISME** »

ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente, le 9 septembre 2021, ayant pour but d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME**, par la **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de huit cent mille dollars (800 000 $) au cours des années financières 2021-2022 et 2022-2023, afin que l'**ORGANISME** réalise, pour la même période, des activités concertées en matière d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers (ci-après « **ENTENTE INITIALE** »);

ATTENDU QU'il est de l'intention des **PARTIES** de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une année supplémentaire, de sorte qu'elle se termine maintenant le 31 mars 2024, de modifier les indicateurs de résultats et le mécanisme de détermination des cibles et de prévoir le versement d'un montant d'aide financière supplémentaire, afin de permettre à l'**ORGANISME** de poursuivre la réalisation des activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers au cours de cette période;

ATTENDU QU'à cette fin, en vertu du décret n° 653-2023 du 29 mars 2023, publié à la Gazette officielle du Québec n° 16 du 19 avril 2023, le gouvernement du Québec a autorisé la modification de l'**ENTENTE INITIALE**, conformément au présent avenant;

ATTENDU QU'en vertu de **l'ENTENTE INITIALE**, toute modification à son contenu doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. INTERPRÉTATION

Le présent avenant se veut une modification de **l'ENTENTE INITIALE** et doit se lire en complémentarité avec cette dernière. Il forme un tout avec **l'ENTENTE INITIALE** et ses annexes et en fait partie intégrante.

Le préambule et l'Annexe suivante font partie intégrante du présent avenant :

BD
Initiales

- Annexe E – indicateurs de résultats et cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

L'Annexe E sera complétée et jointe à l'**ENTENTE INITALE** une fois que les indicateurs de résultat et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 auront été déterminés par la **MINISTRE** après consultation de la Table des partenaires et approuvés par la Ministre conformément à la clause 5 de l'**ENTENTE INITALE**.

Les **PARTIES** déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent.

Tout conflit ou modification de l'Annexe E sera traité selon les termes des clauses 1 et 9 de l'**ENTENTE INITIALE**.

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une année supplémentaire, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, ainsi que d'ajuster le montant maximal de l'aide financière versée afin de permettre à l'**ORGANISME** de réaliser les activités d'attraction et de rétention d'étudiants étrangers au cours de cette année supplémentaire.

Le présent avenant a aussi pour but de modifier l'**ENTENTE INITIALE** afin de modifier les indicateurs de résultats et le mécanisme de détermination des cibles.

3. MODIFICATIONS À L'ENTENTE INITIALE

a) La troisième puce du premier alinéa de la clause 1 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« L'Annexe C présente les indicateurs de résultats attendus et les cibles applicables pour la période allant du début de l'entente jusqu'au 31 mars 2023 »

b) La puce suivante est ajoutée à la suite de la quatrième puce du premier alinéa de la clause 1 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« L'Annexe E présente les indicateurs de résultats et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 »

c) Le deuxième alinéa de la clause 3.4 est remplacé par le suivant :

« Cependant, il est permis à l'**ORGANISME** de facturer des montants à des institutions participantes pour des services et des activités qui ne sont pas liés à la Convention. Pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention au 31 mars 2023, toute activité dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs mentionnés à l'Annexe C sont des activités liées à la Convention. Pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, toute activité dont les résultats sont de nature à être couverts par les indicateurs de résultats et les cibles prévus à l'Annexe E sont des activités liées à la Convention. »

d) Le paragraphe b) de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

186 BD

« b) pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention jusqu'au 31 mars 2023, atteindre les cibles et résultats prévus à l'Annexe C; »

e) Le paragraphe suivant est ajouté à la suite du paragraphe b) de la clause 4 de **l'ENTENTE INITIALE** :

« b.1) pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, atteindre les indicateurs de résultats et les cibles prévus à l'Annexe E de la Convention. »

f) Le troisième alinéa de la clause 5 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« La Table a pour fonction de :

a) Examiner et commenter au plus tard trente (30) jours après la signature de la Convention pour la première année et le 1er mars 2022, un plan d'action annuel en rétention et un plan d'action annuel en attraction présentés par l'**ORGANISME**;

b) Proposer à la **MINISTRE**, dans les 60 jours de la date de la signature de l'avenant autorisé par le décret n° 653-2023 du 29 mars 2023, des indicateurs de résultat et des cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024; examiner et commenter, dans un délai de 30 jours suivant la détermination par la **MINISTRE** des indicateurs de résultat et des cibles pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 qui constitueront l'Annexe E de la Convention, un plan d'action annuel en rétention pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 et un plan d'action annuel en attraction, pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, tous deux présentés par l'**ORGANISME;**

c) Revoir les plans d'action, en fonction de nouvelles cibles et résultats à atteindre et de nouveaux indicateurs révisés par la **MINISTRE** en conformité avec la clause 6 de la Convention;

d) Coordonner les efforts des membres de la Table, afin d'assurer :

i. une optimisation des ressources

ii. une reconnaissance de l'expertise de chacun

iii. le partage des meilleures pratiques

iv. une synergie entre les divers acteurs impliqués

v. une planification efficace des activités, afin d'éviter un dédoublement ou un chevauchement des activités des parties prenantes à la Convention et de tout tiers concernés »

g) L'alinéa suivant est ajouté à la suite du quatrième alinéa de la clause 5 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« La **MINISTRE** détermine et informe la Table, au plus tard dans les trente (30) jours de la date de la signature de l'avenant autorisé par le décret n° 653-2023 du 29 mars 2023, des domaines et des programmes d'études prioritaires et des régions du Québec touchées par la rareté de main-d'œuvre, qui vont servir à l'élaboration du plan d'action

BD

annuel 2023-2024; la **MINISTRE** détermine, après consultation de la Table, des indicateurs de résultat et des cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, qui constitueront alors l'Annexe E de la Convention. »

h) Le premier alinéa de la clause 6 de **l'ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« La **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une contribution financière pouvant atteindre un montant maximum d'un million cent cinquante-huit mille quatre cent dollars (1 158 400 $) pour l'attraction d'étudiants étrangers, et de cent cinquante mille dollars (150 000 $) pour la rétention d'étudiants étrangers, pour un total de un million trois cent huit mille quatre cent dollars (1 308 400 $). La **MINISTRE** ne s'engage pas à verser l'intégralité de cette somme. »

i) Le paragraphe a) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« a) transmettre à la **MINISTRE** pour approbation, trente (30) jours après la signature de la Convention, ainsi que le 1er avril 2022 et dans le délai prévu au paragraphe b) du troisième alinéa de la clause 5, un plan annuel d'attraction ayant fait l'objet de discussions préalables avec le MES et le MEQ et un plan d'action annuel pour les activités de rétention ayant fait l'objet de discussions préalables avec la direction régionale du Centre du Québec, faisant un état détaillé des activités prévues, des résultats attendus, du financement prévu et des dépenses admissibles prévues par activité; l'approbation par la **MINISTRE** de ces plans annuels se fait dans les trente (30) jours de la finalisation de l'examen et des commentaires de la Table conformément au paragraphe b) du troisième alinéa de la clause 5. »

j) Le premier alinéa du paragraphe c) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« c) transmettre à la **MINISTRE,** à la fin des années financières du gouvernement soit, le 30 mai de chaque année, un rapport de suivi annuel couvrant la période du 1er avril au 31 mars qui précède et faisant état des activités réalisées et des résultats obtenus pour l'année et du total du financement reçu de toute source pour la réalisation de l'objet de la Convention, des indicateurs de performance exigés (l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Convention au 31 mars 2023, et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024), d'un suivi détaillé des dépenses par activité réalisée et qui démontre les mécanismes mis en place pour assurer la complémentarité des activités réalisées par rapport à celles déjà effectuées par les établissements d'enseignement; »

k) Le paragraphe d) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« d) Transmettre à la **MINISTRE,** au plus tard le 1er juin 2022 et le 1er juin 2023, des états financiers vérifiés par un rapport d'une mission d'examen validée par un auditeur externe couvrant la période du 1er avril au 31 mars et portant sur toutes les sources de financement pour la réalisation de l'objet de la Convention (aides gouvernementales, facturation, revenus autonomes, etc.), sur l'utilisation des sommes en conformité avec les exigences applicables aux dépenses admissibles conformément à l'Annexe B et les Indicateurs de performance de l'Annexe C. »

l) Le paragraphe f) de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

188 BD

« nonobstant la date de fin de la Convention, transmettre à la **MINISTRE,** au plus tard cinq (5) mois après la fin de la Convention, un rapport final couvrant l'ensemble des activités réalisées et des résultats obtenus en lien avec les indicateurs de résultat et les cibles applicables (l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de l'entente jusqu'au 31 mars 2023, et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024) pour toute la durée de la Convention.

Le rapport doit inclure un rapport d'audit par un auditeur externe, faisant le bilan des activités et comprenant une synthèse de l'ensemble du financement obtenu, des dépenses effectuées conformément à l'Annexe B y compris les frais de fonctionnement et la rémunération des dirigeants, et des résultats obtenus en lien avec les indicateurs de résultat et les cibles applicables(l'Annexe C pour la période allant de l'entrée en vigueur de l'entente jusqu'au 31 mars 2023 et l'Annexe E pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024); »

m) Le premier alinéa de la clause 8 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par le suivant :

« L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue, ainsi que les intérêts afférents, si applicables, selon la répartition suivante :

Année	Attraction montant maximum	Rétention montant maximum
2021-2022	300 K$	S/O
2022-2023	400 K$	100 K$
2023-2024	458,4 K$	50 K$

n) Le paragraphe b) du deuxième alinéa de la clause 8 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par la paragraphe suivant :

« b) Versement final

Le versement du montant résiduel de l'aide financière est effectué dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la **MINISTRE**

i. des plans d'actions annuels 2023-2024;

ii. des indicateurs de résultat et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, prévus à l'Annexe E;

iii. du rapport annuel 2022-2023 que doit avoir fourni l'**ORGANISME** en vertu des paragraphes a) et c) de la clause 7;

La **MINISTRE** détermine le montant en fonction des informations soumises dans tout rapport remis conformément à la clause 7. Peuvent également être pris en considération, les correctifs appliqués aux prévisions antérieures établies dans les plans d'action annuel, le prorata des prévisions de dépenses pour le prochain semestre et tous événements prévus à la clause 6; »

o) La clause 30 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« **30. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE**

Nonobstant la date de sa signature par les **PARTIES**, la Convention entre en vigueur le 1er avril 2021 et cessera d'avoir effet au plus tard le 31 mars 2024. La fin de cette Convention ne met pas fin à l'application des clauses 18 (Propriété matérielle), 19 (Propriété intellectuelle), 20 (Protection de l'information gouvernementale et des renseignements personnels), et 21 (Responsabilité de l'**ORGANISME**) ou de toute autre clause dont la nature fait en sorte qu'elle survive au terme de la Convention. »

4. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 31 mars 2023.

5. SIGNATURES

LES **PARTIES** RECONNAISSENT AVOIR LU ET ACCEPTÉ TOUTES ET CHACUNE DES CLAUSES DU PRÉSENT AVENANT À L'ENTENTE INITIALE.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ COMME SUIT :

LA MINISTRE,

Signature

Montréal, 30 mars 2023
Lieu et date

Représentée par Monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DRUMMONDVILLE,

Signature

Drummondville, 30 mars 2023
Lieu et date

Représenté par Monsieur Gerry Gagnon, étant la personne autorisée à signer ainsi qu'il le déclare.

Annexe E – indicateurs de résultats et les cibles applicables pour la période allant du 1er avril 2023 au 31 mars 2024

(...)

BD

AVENANT À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

ENTRE

La **MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par Monsieur Benoît Dagenais, sous-ministre,

ci-après désignée la « **MINISTRE** »

ET

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DRUMMONDVILLE, personne morale légalement constituée, ayant son siège au 1400, rue Jean-Berchmans-Michaud, Drummondville, Québec (Québec) J2C 7V3, représentée par Gerry Gagnon, directeur général, dûment autorisé ainsi qu'il le déclare,

ci-après désignée l'« **ORGANISME** »

ci-après collectivement désignées les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE la **MINISTRE** et l'**ORGANISME** ont signé une entente, le 5 juin 2020, ayant pour but d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME**, par la **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de deux millions de dollars (2 000 000 $) au cours de l'année financière 2019-2020, afin que l'**ORGANISME** réalise, pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2023, des projets de recrutement et d'attraction de travailleurs étrangers temporaires (ci-après « **ENTENTE INITIALE** »);

ATTENDU QUE l'ENTENTE INITIALE a été modifiée par un premier avenant, signé le 29 avril 2021, afin de porter les dépenses de l'année financière 2019-2020 aux comptes de l'année 2020-2021, pour laquelle le premier versement a été utilisé;

ATTENDU QUE L'ENTENTE INITIALE a été modifiée par un second avenant, signé le 3 août 2022, afin d'autoriser l'**ORGANISME** à facturer aux entreprises une partie ou la totalité des coûts indirects, en sus d'une partie ou de la totalité des coûts directs, liés à la participation de celles-ci aux missions de recrutement Journées Québec effectuées au cours des années financières 2021-2022 et 2022-2023 et d'encadrer cette facturation;

ATTENDU QU'il est de l'intention des **PARTIES** de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une période d'un an, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, et de prévoir le versement d'un montant d'aide financière supplémentaire, afin de permettre à l'**ORGANISME** de poursuivre la réalisation des projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaire au cours de cette période;

ATTENDU QU'à cette fin, en vertu du décret n° 655-2023 du 29 mars 2023, publié à la Gazette officielle du Québec n° 16 du 19 avril 2023, le Gouvernement du Québec a autorisé la modification de **l'ENTENTE INITIALE**, conformément au présent avenant;

ATTENDU QU'en vertu de **l'ENTENTE INITIALE**, toute modification à son contenu doit faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant.

BD
Initiales

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. INTERPRÉTATION

Le présent avenant se veut une modification de **l'ENTENTE INITIALE** et doit se lire en complémentarité avec cette dernière. Il forme un tout avec **l'ENTENTE INITIALE** et ses annexes et en fait partie intégrante.

2. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin de la prolonger pour une période d'un an, de sorte qu'elle se termine désormais le 31 mars 2024, ainsi que d'ajuster le montant maximal de l'aide financière versée afin de permettre à l'**ORGANISME** de réaliser les projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires au cours de cette année supplémentaire.

Le présent avenant a aussi pour but de modifier **l'ENTENTE INITIALE** afin d'alléger la reddition de compte exigée de l'**ORGANISME** et d'introduire les dépenses effectuées à partir des montants issus de la facturation dans la base de calcul de la quote-part des frais de fonctionnement permis en vertu de l'annexe B de l'**ENTENTE INITIALE**.

3. MODIFICATIONS À L'ENTENTE INITIALE

a) Le premier alinéa de la clause 2 de **l'ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« La présente convention a pour objet d'établir les conditions d'octroi et les modalités de versement à l'**ORGANISME**, par le **MINISTRE**, d'une subvention d'un montant maximal de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars (2 797 000 $) afin que l'organisme réalise, pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2024, les projets de recrutement et d'attraction suivants (ci-après les « **Projets** ») :

- Référer des entreprises de la région du Centre-du-Québec et de la région de la Mauricie, afin qu'elles s'inscrivent et participent aux missions de recrutement Journées Québec organisées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (ci-après le « **Ministère** ») ou l'un des membres de la Table des partenaires (ci-après la « **Table** ») prévue à la clause 7;
- Organiser, à la demande et pour le Ministère, des missions de recrutement Journées Québec, et ce, partout dans le monde ;
- Accompagner des entreprises de la région du Centre-du-Québec et de la région de la Mauricie dans leurs démarches afin de recruter des travailleurs étrangers temporaires en fonction des cibles établies par le **Ministère** et dans le cadre des actions prévues dans la présente convention.

b) Les deux premiers alinéas de la clause 4 sont remplacés par les suivants :

« Aux fins de la présente convention, le **MINISTRE** s'engage à verser à l'**ORGANISME** une aide financière maximale de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars (2 797 000 $) pour la période du 31 mars 2020 au 31 mars 2024, et ce, sous réserve des disponibilités budgétaires, et selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de cinq cent mille dollars (500 000 $) sera effectué dans les trente (30) jours suivant la signature de l'entente ;
- Un deuxième versement de un million cinq cent mille dollars (1 500 000 $) sera effectué le 31 mars 2021, après évaluation positive par le **MINISTRE** du premier rapport intermédiaire d'activités de l'**ORGANISME** (clause 6.2) ;
- Un troisième versement de sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars (797 000 $) sera versé au plus tard le 24 juin 2023.

L'**ORGANISME** s'engage à utiliser l'aide financière reçue selon la répartition annuelle suivante :

- 2020-2021 : cinq cent mille dollars (500 000 $)
- 2021-2022 : sept cent cinquante mille dollars (750 000 $)
- 2022-2023 : sept cent cinquante mille dollars (750 000 $)
- 2023-2024 : sept cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars (797 000 $) »

c) le premier alinéa du paragraphe i) du cinquième alinéa de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE**, tel que modifié par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacé par le paragraphe suivant :

« le total des dépenses admissibles, engagées et acquittées pour la réalisation des activités des **Projets** et couvertes obligatoirement par le montant de la subvention et par le montant provenant de la facturation aux entreprises, additionnées des dépenses faites conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention, soumises par l'**ORGANISME** est inférieur au total de l'aide financière versée et des montants issus de la facturation aux entreprises; »

d) Le paragraphe iv) du cinquième alinéa de la clause 4 de l'**ENTENTE INITIALE**, tel que modifié par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacé par le paragraphe suivant :

« iv) l'**ORGANISME** n'atteint pas les cibles approuvées par le **MINISTRE** conformément à la clause 7 de le présente convention pour les années financières 2022-2023 et 2023-2024 dans le cadre des **Projets**. »

e) La clause 5.2 de **L'ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« Utiliser l'aide financière versée uniquement pour des dépenses admissibles prévues à l'annexe B de la présente convention; »

f) La clause suivante est ajoutée à la suite de la clause 5.2 de l'**ENTENTE INITIALE** :

« 5.2.1. Utiliser les montants perçus de la facturation aux entreprises, telle que prévue à la clause 5.12 de la présente convention, uniquement pour des dépenses admissibles prévues à l'annexe B, ou pour les dépenses suivantes :

a) Les frais d'hébergement nécessaires à la pleine participation du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journées Québec se tenant en présentiel;

b) Les frais de déplacement aller et retour du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se

BDA

tenant en présentiel, ainsi que les frais de déplacement nécessaires à la pleine participation de ce ou de ces représentants une fois sur place;

c) Les frais de repas du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se tenant en présentiel, pour la durée de cette mission;

d) Tout autre frais nécessaire à la pleine participation du ou des représentants de l'entreprise ayant payé des frais de participation à une mission de recrutement Journée Québec se tenant en présentiel, sous réserve de l'approbation préalable de ces frais par le **MINISTRE.** »

g) La clause 6.2 de l'**ENTENTE INITIALE**, telle que modifiée par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacée par la suivante :

« Réaliser, aux conditions et dans les échéanciers ci-après exposés, les rapports suivants :

Rapport intermédiaire

Le rapport intermédiaire d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions planifiés et réalisés en lien avec les sommes octroyées et les sommes facturées aux entreprises dans le cadre de la présente convention, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises du 1er avril au 30 septembre des années 2020, 2021 et 2022, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs.

Les rapports intermédiaires sont transmis au **MINISTRE** au plus tard le 31 octobre des années 2020, 2021 et 2022.

Rapport annuel

Le rapport annuel d'activités fait état de l'avancement des travaux entourant les initiatives, les projets ou les interventions planifiés et réalisés en lien avec les sommes octroyées et les sommes facturées aux entreprises dans le cadre de la présente convention, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises au 31 mars de chaque année, de même que du suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs (les indicateurs et cibles seront présentés à la fois sur la période annuelle civile et budgétaire).

Les rapports annuels sont transmis au **MINISTRE** au plus tard le 30 avril de chaque année (2021, 2022, 2023 et 2024).

Rapport final

Le rapport final est le bilan de la présente convention. Il présente une synthèse complète des activités et des réalisations, de l'utilisation des sommes allouées et des sommes facturées aux entreprises au cours des quatre années de la convention, et effectue le suivi de l'atteinte des cibles et des indicateurs, afin de présenter une évaluation des activités et des impacts du projet.

Le rapport final est transmis au plus tard le 30 juin 2024. »

h) La clause 6.3 de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacée par la suivante :

« L'**ORGANISME** s'engage à produire dans les soixante (60) jours de la fin des trois premières années de la présente convention (2021, 2022 et 2023), un rapport sur le relevé des dépenses engagées pour chaque période visée (1er avril au 31 mars de ces trois années), validé par un auditeur externe indépendant dans le cadre d'une mission d'examen; »

i) La phrase suivante est ajoutée à la fin de la clause 6.4 de **l'ENTENTE INITALE** :

« Ce rapport d'audit doit également porter sur les dépenses effectuées conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention. »

j) La première puce du deuxième alinéa de la clause 7 de l'**ENTENTE INITIALE**, telle qu'introduite par le second avenant signé le 3 août 2022, est remplacée par la puce suivante :

« Suggérer un montant maximal pour le coût de participation par représentant exigible par **l'ORGANISME** aux entreprises participantes à une mission de recrutement Journées Québec en présentiel, pour approbation par le **MINISTRE**. Ce coût de participation maximal sera applicable à toutes les missions de recrutement Journée Québec en présentiel, pour approbation par le **MINISTRE**. Ce coût de participation maximal sera applicable à toutes les missions de recrutement Journée Québec tenues en présentiel, organisées par l'**ORGANISME** et/ou par les organismes partenaires, au cours des années 2022-2023 et 2023-2024. Le coût de participation maximal devra être suggéré par la **TABLE** dans les quarante-cinq (45) jours de date de la signature de l'avenant autorisé par le décret no 1229-2022 du 22 juin 2022. »

k) Le premier alinéa de la clause 21 de **l'ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« Nonobstant la date de sa signature, la présente convention entre en vigueur le 31 mars 2020 et se termine le 31 mars 2024. »

l) Le deuxième alinéa de la section « dépenses admissibles » de l'annexe B de l'**ENTENTE INITIALE** est remplacé par l'alinéa suivant :

« Une quote-part des frais de fonctionnement (frais administratifs, de gestion ou de rémunération du personnel administratif) d'un maximum de 10% de la somme des dépenses admissibles et des dépenses effectuées à partir des montants issus de la facturation aux entreprises, conformément à la clause 5.2.1 de la présente convention d'aide financière, pourra être imputée aux Projets (ce pourcentage, à la suite des propositions de la **TABLE**, pourrait être réévalué par le **MINISTRE**). »

m) La première puce sous la section « dépense non-admissibles (listes non-exhaustives) » de l'annexe B de l'**ENTENTE INITALE**, introduite par le second avenant signé le 3 août 2022, est supprimée.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 31 mars 2023.

5. SIGNATURES

LES **PARTIES** RECONNAISSENT AVOIR LU ET ACCEPTÉ TOUTES ET CHACUNE DES CLAUSES DU PRÉSENT AVENANT À L'ENTENTE INITIALE.

EN FOI DE QUOI, ELLES ONT SIGNÉ COMME SUIT :

LA MINISTRE,

Signature

Montréal, 30 mars 2023
Lieu et date

Représentée par Monsieur Benoit Dagenais,
sous-ministre

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE DRUMMONDVILLE

Signature

Drummondville, 30 mars 2023
Lieu et date

Représenté par Monsieur Gerry Gagnon,
étant la personne autorisée à signer ainsi qu'il
le déclare.

RP48. Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIFI à chacun des autres ministères et organismes pour l'année 2022-2023. Préciser l'objectif du transfert.

Conformément à la volonté gouvernementale annoncée en novembre 2007 d'assurer rigueur, transparence et cohérence dans la gestion des sommes allouées par le Québec à l'intégration et à la francisation des personnes immigrantes, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) conclut des ententes avec les ministères de l'Éducation; de l'Enseignement supérieur; de l'Emploi et de la Solidarité sociale et de la Santé et des Services sociaux. Dans le cadre de ces ententes, le MIFI effectue un transfert de crédits de son budget vers les budgets des ministères concernés. Le tableau ci-dessous présente les sommes transférées à chacun de ces ministères durant l'exercice budgétaire 2022-2023.

Sommes transférées aux autres ministères pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes

	2022-2023 (000 $)
Éducation	75 830,0
Enseignement supérieur	5 700,0
Emploi et Solidarité sociale	75 000,0
Santé et Services sociaux	12 219,5
Total	**168 749,5**

RP49. Ventilation détaillée de l'effectif du ministère pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration et pour la formation linguistique en 2022-2023 avec le lieu de travail habituel de chaque employé.

	2022-2023
Effectifs, en nombre de conseillers en immigration régionale, pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration	**76**
Effectifs pour la formation linguistique[1]	219
– Professeurs occasionnels[2]	557
Total	**852**

[1] Il s'agit des professeurs réguliers et de tout l'effectif régulier, soit les cadres, les professionnels, les conseillers en francisation et le personnel de soutien, affecté à la Direction générale des services de francisation, à la Direction du registraire de la francisation, à la Direction de la francisation de la Capitale-Nationale et des régions, à la Direction de la francisation de Montréal – Milieu institutionnel, à la Direction de la francisation de Montréal – Milieu communautaire, à la Direction des opérations de francisation, à la Direction des admissions et inscriptions en francisation et de la Direction de la francisation à l'étranger. Il s'agit aussi de l'effectif régulier affecté à la Direction générale des politiques et programmes de francisation, à la Direction des projets pédagogiques et didactiques en francisation, à la Direction de la planification, programmes et partenariats de francisation et de la Direction de la francisation en milieu de travail.

Il est important de noter que la majorité de l'effectif administratif dédié à la francisation est affecté à Montréal. Certaines personnes relevant de la Direction de la francisation de la Capitale-Nationale et des régions sont dans les bureaux de Services Québec dans diverses régions. Le personnel enseignant régulier et occasionnel relève de la Direction de la francisation de la Capitale-Nationale et des régions, de la Direction de la francisation de Montréal – Milieu institutionnel et de la Direction de la francisation de Montréal – Milieu communautaire tout en étant réparti sur le territoire du Québec.

Sources : Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2023 – extrait le 13 mars 2023; secteur FI pour les données sur le suivi des ententes et les professeurs occasionnels.

[2] Il s'agit des professeurs occasionnels (actifs) qui répondent aux besoins de formation linguistique de la clientèle. Ces professeurs occasionnels relèvent de la région administrative de Montréal tout en étant répartis sur le territoire du Québec.

RP50. Nombre d'immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation pour l'année 2022-2023.

TEMPS COMPLET

Tableau 1. Nombre de groupes et nombre d'élèves dans les services à temps complet[1]

Année	Nombre total de groupes[2]	Nombre d'élèves distincts[3]
2022-2023 (au 28 février 2023)	1 032	14 600

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 20 mars 2023.

[1].L'offre de cours à temps complet comprend des cours généraux – la session est de 11 semaines, de classes FIA (clientèle scolarisée) ou de classes FIPA (programme adapté pour la clientèle peu scolarisée). Depuis 2022, l'offre de cours à temps complet s'est enrichie de cours de français général avec spécialisation et de cours de français spécialisé (classes FRT).

[2] Les achats de places et les référencements à des centres de services scolaires ne sont pas inclus. Il s'agit des groupes actifs, soit ceux ayant débuté ou s'étant terminés au cours de la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023.

[3] C'est le total de personnes distinctes, peu importe la particularité de groupe (exemple : achat de places ou référé à des centres de services scolaires). Parmi les 14 600 personnes distinctes, 6 304 ont été référées à des centres de services scolaires et 8 556 personnes distinctes ont suivi un cours sous l'égide du MIFI. Certaines personnes ont pu suivre un cours à temps complet sous l'égide MIFI et un autre sous l'égide du MEQ durant la même période.

TEMPS PARTIEL

Tableau 2. Nombre de groupes et nombre d'élèves dans les services à temps partiel[1]

Année	Nombre total de groupes[2]	Nombre d'élèves distincts[3]
2022-2023 (au 28 février 2023)	2 238	28 873

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 20 mars 2023.

[1] L'offre de cours à temps partiel comprend des cours généraux, des cours spécialisés et de la francisation en milieu de travail.

[2] Les achats de places et les référencements à des centres de services scolaires ne sont pas inclus. Il s'agit des groupes actifs, soit ceux ayant débuté ou s'étant terminés au cours de la période entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023.

[3] C'est le total de personnes distinctes, peu importe la particularité de groupe (exemple : achat de place ou référé à des centres de services scolaires). Parmi les 28 873 personnes distinctes, 7 628 ont été référées à des centres de services scolaires, 39 ont suivi des cours organisés en milieu de travail et 21 533 personnes distinctes ont suivi un cours sous l'égide du MIFI. Certaines personnes ont pu suivre un cours à temps partiel sous l'égide du MIFI et un autre sous l'égide du MEQ durant la même période.

RP51. Le nombre de classes de francisation par Commission scolaire ou par Centre de services scolaires en 2022-2023 et les objectifs pour 2023-2024.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ne dispose pas de l'information concernant le nombre de classes par Centre de services scolaires (CSS).

RP52. Nombre d'élèves inscrits dans une classe de francisation par Commission scolaire ou par Centre de services scolaires bénéficiant de mesures des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française (SASAF).

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur le nombre d'élèves inscrits dans une classe de francisation par Commission scolaire ou par Centre de services scolaires bénéficiant de mesures des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française.

RP53. Nombre de demandeurs d'asile ayant suivi des cours de francisation pour l'année 2022-2023, la répartition régionale de ceux-ci, le taux de réussite moyen.

Tableau 1. Nombre de demandeurs d'asile ayant participé[1] à l'offre de francisation du MIFI, par région, 2022-2023 (au 28 février 2023)

Région	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	0
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	0
03 – Capitale-Nationale	32
04 – Mauricie	84
05 – Estrie	85
06 – Montréal	1 953
07 – Outaouais	15
08 – Abitibi-Témiscamingue	0
09 – Côte-Nord	10
10 – Nord-du-Québec	0
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-
12 – Chaudière-Appalaches	10
13 – Laval	194
14 – Lanaudière	-
15 – Laurentides	63
16 – Montérégie	186
17 – Centre-du-Québec	54
Région indisponible	26
Total	2 684

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « - ».

[1] Le statut d'immigration d'un demandeur d'asile peut évoluer au cours d'une année. La donnée présentée dans ce tableau tient compte du statut d'immigration au moment du début du cours qui est comptabilisé dans cette année financière.

Tableau 2. Taux d'atteinte [réussite] du niveau visé par les cours suivis par des demandeurs d'asile ayant participé à l'offre de francisation et ayant fait l'objet d'une évaluation, selon la compétence langagière[2], 2022-2023

Compétence langagière évaluée	Taux d'atteinte
Compréhension Orale	83,5 %
Production Orale	82,2 %
Compréhension Écrite	88,3 %
Production Écrite	87,9 %

[2] Les cours offerts par le MIFI sont diversifiés et respectent la maîtrise du français par le participant. Chaque niveau de cours détient son propre « niveau visé » et la réussite est mesurée sur l'atteinte ou non de ce niveau, pour chaque compétence langagière.

Source : Extraction spéciale de la Direction de l'information de gestion. Données à jour au 28 février 2023, extraction le 12 avril 2023.

RP54. L'ensemble des organismes de francisation ayant bénéficié d'un soutien financier du gouvernement pour l'année 2022-2023 et le nombre.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP7 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP55. Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les années civiles en 2022-2023. Nombre de classes, par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années.

Tableau 1. Ventilation des dépenses par type de cours de francisation pour l'année financière 2022-2023 (au 28 février 2023)

Temps complet	Temps partiel	Total
106,0 M$	72,4 M$	178,4 M$

Source : Tableau du suivi des dépenses en francisation, au 28 février 2023 (Direction de la planification budgétaire et financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration).

Tableau 2. Nombre de groupes dans les cours de francisation à temps complet par session en 2022-2023

Calendrier de formation[1] Session de formation	**Nombre de groupes actifs**[2] **2022-2023 (au 28 février 223)**
2022 A	**718**
Automne	185
Été	183
Hiver	175
Printemps	175
2022 B	**314**
Automne	36
Été	25
Hiver	229
Printemps	24
Nombre total de groupes[2]	**1 032**

[1] L'offre de cours à temps complet comprend des cours généraux – la session est de 11 semaines, de classes FIA (clientèle scolarisée) ou de classes FIPA (programme adapté pour la clientèle peu scolarisée). Depuis 2022, l'offre de cours à temps complet s'est enrichie de cours de français généraux avec spécialisation et de cours de français spécialisés (classes FRT).

[2] Les achats de places et les référencements à des centres de services scolaires ne sont pas inclus. Le nombre total de groupes actifs comprend tous les cours ayant commencé avant le 1er avril 2022 et s'étant terminés entre cette date et le 28 février 2023, ainsi que tous les groupes ayant commencé en 2022-2023.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Banques thématiques de la francisation, données extraites le 20 mars 2023.

Tableau 3. Nombre de groupes dans les cours de francisation à temps partiel par session 2022-2023

Calendrier de formation[1] Session de formation	**Nombre de groupes actifs[2] 2022-2023 (au 28 février 2023)**
2022	**1 609**
Automne	603
Été	470
Printemps	536
2023	**629**
Hiver	629
Nombre total de groupes[2]	**2 238**

[1] L'offre de cours à temps partiel comprend des cours généraux, des cours spécialisés et de la francisation en milieu de travail. Les cours donnés à l'étranger par le personnel du MIFI (les projets pilotes de francisation : Élèves à l'international et Infirmières) sont inclus.

[2] Les achats de places et les références de personnes immigrantes à des services de francisation offerts par les centres de services scolaires ne sont pas inclus. Le nombre total de groupes actifs comprend tous les cours ayant commencé avant le 1er avril 2022 et s'étant terminés entre cette date et le 28 février 2023, ainsi que tous les groupes ayant commencé en 2022-2023.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Banques thématiques de la francisation, données extraites le 20 mars 2023.

Tableau 4. Nombre de participants uniques, incluant la francisation en ligne (FEL), pour 2022-2023

Type de cours	**2022-2023 (au 28 février 2023)**
Temps complet[1]	14 600
Temps partiel[1]	28 873
FEL autoformation[2]	2 158
FEL avec tuteur[2,3]	1 571

[1] C'est le total de personnes distinctes, peu importe la particularité de groupe (exemple : achat de places ou références de personnes immigrantes à des services de francisation offerts par les centres de services scolaires).

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Banques thématiques de la francisation, données extraites le 20 mars 2023.

[2] Le nombre total de personnes distinctes à la FEL (3703) ne correspond pas à la somme des personnes de chacun des types de formation (autoformation et avec tuteur) puisque certaines personnes ont pu suivre des cours dans plus d'un de ces types de formation durant la période de référence.

[3] Source : Rapports Moodle, données transmises par le Registraire de la francisation et traitées par la DIG.

RP56. Délais moyens d'attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel, en 2022-2023 :
a) par centre régional ;
b) pour tout le Québec.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ne dispose pas des données sur les délais pour les cours de français à temps partiel.

Le MIFI calcule le délai en comptant le nombre de jours ouvrables entre la date de réception de la demande d'admission et la date de début du premier cours.

Pour l'ensemble du Québec, le délai moyen d'attente pour les personnes ayant commencé le premier cours à temps complet entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023 était de **32,31** jours.

Délais moyens d'attente pour les personnes ayant commencé le premier cours à temps complet entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023 – ventilation par région administrative

Région administrative	Délai moyen (jours)
01 – Bas-Saint-Laurent	28,42
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	22,50
03 – Capitale-Nationale	39,11
04 – Mauricie	30,53
05 – Estrie	36,69
06 – Montréal	30,20
07 – Outaouais	28,17
08 – Abitibi-Témiscamingue	30,00
09 – Côte-Nord	-
10 – Nord-du-Québec	-
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-
12 – Chaudière-Appalaches	22,34
13 – Laval	28,94
14 – Lanaudière	35,05
15 – Laurentides	33,16
16 – Montérégie	37,55
17 – Centre-du-Québec	39,59
Non disponible	36,06
Ensemble du Québec	32,31

Source : Rapport Power BI développé par la Direction de l'intelligence d'affaires; Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

RP57. Liste de l'offre de service du MIFI pour des cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours en 2022-2023.

Cours de français en ligne

Le service de francisation en ligne (FEL) pour le stade avancé comprend 2 blocs et est offert uniquement selon la formule standard (avec tutorat). Des modules d'autoapprentissage du français dans les domaines professionnels du génie et des sciences appliquées, de la santé et des soins infirmiers ainsi que de l'administration, du droit et des affaires sont également accessibles et visent les stades intermédiaire et avancé. La FEL est accessible sur ordinateurs, tablettes et téléphones intelligents.

Cours de français spécialisé par domaine d'emploi « Administration, droit et affaires »

Le Ministère offre le cours de français spécialisé « Administration, droit et affaires » qui s'adresse aux personnes immigrantes adultes désirant perfectionner leur français à l'oral et à l'écrit en lien avec ce domaine professionnel. Ces personnes possèdent déjà des qualifications, sont en emploi ou suivent une formation professionnelle de niveau collégial ou universitaire dans une profession de ce domaine.

Dépenses pour les cours de français pour l'année 2022-2023 (au 28 février 2023)

Cours	Dépenses (K$)*
Cours en ligne	1 169,7

* Comprend la rémunération, le fonctionnement, le transfert et les dépenses administratives au 28 février 2023.

RP58. Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie en 2022-2023.

Promotion ciblée à l'étranger

- Sensibilisation des candidates et candidats potentiels à l'immigration à l'importance d'apprendre le français lors des séances d'information qui leur sont offertes ainsi que sur Québec.ca et sur le site promotionnel Choisir le Québec.

- Promotion de la Francisation en ligne (FEL) et diffusion d'information sur le remboursement des cours suivis à l'étranger dans la lettre remise à toutes les candidates et candidats à l'immigration lors de l'obtention de leur CSQ ou de leur CAQ. Envoi d'un courriel promotionnel peu de temps après l'envoi de la lettre les invitant à s'inscrire à la FEL.

- Diffusion, sur Québec.ca, d'informations sur les écoles de langues partenaires du MIFI à l'étranger et sur le remboursement par le MIFI des frais de cours de français.

- Présentation des services de francisation offerts aux personnes immigrantes et de l'importance de bien connaitre le français pour une intégration réussie dans la section S'installer et s'intégrer au Québec et Apprendre le français sur Québec.ca.

- Cours de français à distance ou accès à la FEL, en projet pilote ou en programme hors normes, à des travailleuses et travailleurs de la santé recrutés à l'étranger.

Promotion ciblée au Québec en 2022-2023

- La campagne de promotion ciblée *Fiers de parler français* est en cours depuis le 16 août 2021. Elle s'est poursuivie en 2022-2023. Elle comporte du matériel promotionnel : affiches, dépliants, signets et bannières Web mis à la disposition des partenaires du Ministère en francisation et en intégration. En plus du français, elle se déploie dans les quatre langues les plus parlées par notre clientèle : anglais, espagnol, arabe et mandarin.

- Diffusion de l'information sur les outils, ressources et activités pour faciliter l'apprentissage du français, notamment le français utilisé dans divers domaines d'emploi, gratuitement et en accès libre sur la plateforme *Références francisation*, en collaboration avec les partenaires en francisation et les ordres professionnels.

- Promotion et organisation du concours les Mérites en francisation : le 21 mars 2022, le MIFI a remis des Mérites en francisation à des personnes immigrantes afin de souligner leurs efforts à apprendre le français. Il a également décerné cette récompense à des personnes et à des organisations qui aident les personnes immigrantes dans leur parcours de francisation afin de souligner leur contribution.

RP59. État de réalisation ou d'avancement des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants.

Programme *Soutien à la mission*

En 2022-2023, le Ministère a financé 44 organismes dans le cadre de son programme *Soutien à la mission* (PSM). Le programme est destiné à reconnaître la contribution des organismes communautaires autonomes qui s'investissent dans les champs de mission du Ministère.

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. En 2022-2023, le Ministère a financé 110 organismes communautaires dans le cadre du PASI.

Programme d'appui aux collectivités

Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) est conçu pour contribuer à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec. Au total, 214 ententes ont été conclues dans le cadre du PAC en 2022-2023, dans les 17 régions du Québec.

Programme d'aide à la reconnaissance des compétences

Le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC) appuie les projets favorisant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment par le développement de formations d'appoint, par la création d'outils d'évaluation des compétences, de guides d'informations, etc. Au 28 février 2023, 11 projets étaient en cours dans le cadre du PARC.

Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences

La mise en place du Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC) permet d'accorder un soutien financier aux personnes immigrantes en démarche de reconnaissance des compétences. Au 28 février 2023, le Ministère a versé des allocations à 593 bénéficiaires.

Parmi les moyens d'action favorisant l'intégration des personnes immigrantes, qui sont en cours de réalisation, on trouve les autres mesures suivantes :

- Financement de 106 OBNL, jusqu'en décembre 2022, afin qu'ils mettent en branle des projets favorisant l'inclusion et les rapprochements interculturels partout au Québec.

- Mise en place d'un parcours d'accompagnement spécialisé en reconnaissance des compétences afin de soutenir les personnes immigrantes dans leurs démarches de reconnaissance des compétences ou d'évaluation des études effectuées hors Québec (ECEEHQ). Ce nouveau service est offert dans le cadre du service Accompagnement Québec et est complémentaire au guichet unique en reconnaissance des compétences de Qualifications Québec.

- Déploiement régional du MIFI, qui prend appui sur 74 antennes régionales et 9 directions régionales, afin de soutenir l'intégration socioéconomique des personnes immigrantes.

- Renforcement de l'offre intégrée de services aux entreprises, afin de répondre à leurs besoins de main-d'œuvre, notamment par le déploiement du Portail employeurs sur la plateforme Arrima et la mise en œuvre de missions virtuelles dans le contexte de la crise sanitaire.

- Déploiement croissant d'intervenants communautaires interculturels (ICI) dans les organismes partenaires du Québec, une ressource dont le rôle est de faire le pont entre les personnes immigrantes qui ont des besoins complexes ou qui présentent des facteurs de vulnérabilité et les services spécialisés dont elles ont besoin. En date du 1er mars 2023, on comptait 150 ICI.

- Augmentation du financement du jumelage interculturel, une initiative porteuse qui fait à la fois participer les personnes immigrantes et les personnes de la société d'accueil afin de favoriser l'inclusion et réduire les préjugés. Le Ministère assurera en outre toute la coordination, la formation des nouvelles ressources en matière de jumelage en milieu communautaire et la mise sur pied de communautés de pratiques. En date du 1er mars 2023, 75 organismes se sont engagés à offrir des activités de jumelage interculturel.

RP60. Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région et montants ventilés par mesure pour 2022-2023.

L'accès à l'emploi relève principalement du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).

PRINCIPALES ACTIONS ENTREPRISES EN 2022-2023

Recrutement international

- Le Ministère et ses partenaires ont réalisé 17 missions de recrutement à l'étranger en 2022-2023.

- Les conventions d'aide financière triennales du Ministère signées avec les partenaires, Montréal International, Québec International et la Société de développement économique ont toujours eu cours pour l'année 2022-2023, et ce, pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires pour leurs régions respectives (Montréal, Capitale-Nationale, Chaudières-Appalaches, Centre-du-Québec et Mauricie).

Programmes et mesures en reconnaissance des compétences

- Le Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC) appuie les projets favorisant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes, notamment par le développement de formations d'appoint, par la création d'outils d'évaluation des compétences, de guides d'informations, etc. Actuellement, 11 projets sont en cours dans le cadre du PARC.

- En 2022-2023, 22 cohortes de formation d'appoint financées dans le cadre du plan d'action interministériel en reconnaissance des compétences l'ont été en région.

- Le Programme d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC) permet de soutenir les personnes formées à l'étranger qui suivent une formation d'appoint en français ou un stage prescrit par un organisme de réglementation. Au 28 février 2023, le Ministère avait versé des allocations à 593 bénéficiaires pour l'année 2022-2023.

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

- En juillet 2020, le Ministère a mis en œuvre un nouveau programme, le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI), qui permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. En 2022-2023, ce sont 110 organismes qui ont été financés en vertu du programme. Parmi ceux-ci, 71 organismes sont situés hors de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.

Programme d'appui aux collectivités

- Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) vise à contribuer, par l'engagement collectif de la société, à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.

- En 2022-2023, 214 ententes sont en vigueur dans le cadre du PAC dans les 17 régions du Québec.

    - Dans le cadre du volet 1 du PAC le Ministère a financé, en 2022-2023, 70 partenaires municipaux; 59 de ces partenaires municipaux sont situés hors de la RMR de Montréal.

    - Pour l'année 2022-2023, le Ministère a financé 143 projets dans les 17 régions du Québec dans le volet 2 du PAC. 81 de ces projets se situent hors de la RMR de Montréal.

Accompagnement Québec

- Le service Accompagnement Québec du MIFI permet d'informer les personnes immigrantes dès l'étranger sur les opportunités d'emplois en région et de les accompagner à toutes les étapes du processus d'intégration et de la reconnaissance des compétences. Le service comporte un volet emploi ainsi qu'un volet reconnaissance des compétences et prévoit du référencement de la personne immigrante vers les mesures d'employabilité du MESS.

RP61. État d'avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2) Montants investi pour l'année 2022-2023. Fournir une copie de tout document (analyse, étude ou autre) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2).

État d'avancement des travaux

Du 1er juillet 2022 au 15 mars 2023, l'organisme Qualifications Québec a :

- continué d'assurer la mise à jour des contenus de l'ensemble du Portail, 539 fiches-professions du Portail ont été mises à jour;
- offert un accompagnement personnalisé en reconnaissance des compétences par un des conseillers de l'organisme à plus de 1 308 utilisateurs par téléphone, courriel et visioconférence;
- effectué 11 419 échanges, via Messenger de Facebook et WhatsApp, sur la reconnaissance des compétences;
- offert 45 webinaires sur la reconnaissance des compétences, soit 24 au Québec et 21 à l'international;
- mis en place des continuums de service afin de résoudre des obstacles liés à la reconnaissance des compétences dans le domaine des sciences des données et de la construction.

L'organisme continue sa collaboration avec ses partenaires pour établir des liens et consolider leur adhésion et leur participation au projet, notamment avec le milieu de l'éducation, les ordres professionnels et les ministères interpellés.

L'organisme respecte les critères d'analyse du cadre d'évaluation, l'échéancier du projet ainsi que le budget.

Montant investi pour 2022-2023

La dépense en 2022-2023 au 28 février 2023 pour l'avancement des travaux de Qualifications Québec a été de 660 000 $ pour la nouvelle convention signée en octobre 2022.

RP62. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualifications Québec (Q2). Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits budgétaires.

RP63. Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l'immigration.

Le recrutement à l'international et la régionalisation

En 2022-2023, le Ministère a accompagné les entreprises québécoises ayant de grands besoins de main-d'œuvre dans le cadre de missions de recrutement à l'international. Entre avril 2022 et février 2023, le Ministère et ses partenaires ont réalisé 17 missions de recrutement à l'étranger. Des entreprises provenant de toutes les régions administratives du Québec ont participé aux missions de recrutement et ont ainsi bénéficié d'un accompagnement du Ministère et de ses partenaires.

Les directions des services d'immigration du Ministère à l'étranger jouent un rôle actif en amont dans la promotion du Québec et de ses 17 régions administratives comme destination de choix, notamment en présentant les avantages socio-économiques à s'y établir et en insistant sur les attraits particuliers de chaque région afin d'en accroître leur visibilité lors des webinaires, des séances d'information organisées ou encore en initiant des collaborations avec les médias et relayeurs d'information locaux. Par ailleurs, entre avril 2022 et février 2023, une vingtaine de séances portant spécifiquement sur les régions du Québec ont été organisées.

Les conventions d'aide financière triennales du Ministère signées avec ses partenaires Montréal International, Québec International et la Société de développement économique étaient toujours en cours pour l'année 2022-2023, et ce, pour la réalisation de projets de recrutement de travailleurs étrangers temporaires pour leurs régions respectives (Grand Montréal, Capitale-Nationale, Chaudières-Appalaches, Centre-du-Québec et Mauricie). Ces organismes possèdent une expertise en matière de développement économique et contribuent au rayonnement international de leurs régions respectives. Le soutien financier octroyé par les ententes conclues avec le Ministère leur permet d'accompagner des entreprises dans leurs activités de recrutement de travailleurs étrangers ainsi que d'attirer et de retenir des étudiants étrangers.

Initiatives favorisant la régionalisation de l'immigration et la migration secondaire

Le Ministère assume un rôle de coordination par la mise en place d'initiatives qui permettront d'aborder diverses problématiques qui entravent l'établissement des personnes immigrantes en région, par exemple la non-disponibilité de logements ou de services publics.

Le MIFI a notamment mis en œuvre un projet avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), auquel quatre conférences administratives régionales (CAR) participent pour expérimenter des initiatives concertées répondant aux besoins régionaux ou locaux. Les CAR ont établi le portrait des problématiques de leur région, identifier certaines pistes de solutions et utiliser l'ensemble des leviers possibles afin de résoudre divers problèmes. Quatre régions administratives ont été ciblées, soit la Chaudière-Appalaches, le Nord-du-Québec, l'Outaouais et le Saguenay–Lac-Saint-Jean.

Le Ministère a diffusé, le 9 mai 2022, le Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration qui vise les trois objectifs suivants :

- Prioriser la régionalisation dès l'étranger en incitant les personnes immigrantes dont les compétences répondent aux besoins des régions à s'y établir dès leur arrivée au Québec.

- Contribuer à l'attractivité des régions et au développement de collectivités plus accueillantes et inclusives afin d'inciter la régionalisation durable des personnes immigrantes.

- Réviser et optimiser les programmes, les services et les mesures en matière de régionalisation afin d'accroître leur utilisation dans toutes les régions et de simplifier l'expérience client.

Le MIFI s'engage à mettre en œuvre les 17 leviers inscrits dans le Plan en invitant ses partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux à agir de façon concertée pour proposer des solutions innovantes.

Programme d'appui aux collectivités

Le *Programme d'appui aux collectivités* (PAC) vise à contribuer, par l'engagement collectif de la société, à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.

En 2022-2023, 214 ententes étaient en vigueur dans le cadre du PAC dans les 17 régions du Québec.

- Dans le cadre du volet 1 du PAC, le Ministère a financé, en 2022-2023, 70 partenaires municipaux; 59 de ces partenaires municipaux sont situés hors de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal.

- Pour l'année 2022-2023, le Ministère a également financé 143 projets dans les 17 régions du Québec dans le cadre du volet 2 du PAC à l'intention des OBNL et des coopératives. 81 de ces projets se situent hors de la RMR de Montréal.

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. Ce sont 110 organismes qui sont présentement soutenus en vertu du programme. Parmi ceux-ci, 71 organismes sont situés hors de la RMR de Montréal.

Le Programme permet aussi de financer 39 organismes en régionalisation pour présenter les opportunités d'établissement en région aux personnes immigrantes et les accompagner dans leur projet de régionalisation.

Le Ministère finance aussi le regroupement Emplois en régions, qui comprend les organismes PROMIS, Accueil liaison pour arrivants (ALPA) et le Collectif des femmes immigrantes du

Québec (CFIQ), pour offrir des services de régionalisation et ainsi favoriser la migration secondaire en région des personnes immigrantes installées dans la RMR de Montréal. Afin de répondre à son mandat, Emplois en régions entretient et développe des liens collaboratifs avec les partenaires du Ministère dans 14 régions administratives.

Un projet pilote proposant des mesures incitatives pour une expérience en région a été lancé le 1er septembre 2022 dans le cadre du PASI afin de faire découvrir aux personnes immigrantes les avantages de vivre en région lors d'un séjour unique. Le projet pilote auquel participent cinq organismes se poursuivra jusqu'au 31 août 2023.

Accompagnement Québec

Accompagnement Québec est un service offert aux personnes immigrantes dès l'étranger et dans toutes les régions du Québec. Avec ce service, les personnes immigrantes bénéficient du soutien d'une agente ou d'un agent d'aide à l'intégration pour établir un plan d'action individualisé dans différents domaines qui touchent à l'installation et l'intégration. L'agent d'aide à l'intégration réfère, au besoin, la personne immigrante vers des ressources ou services pour lui fournir de l'aide dans ses démarches.

Des services en pré-départ sont offerts aux personnes immigrantes à l'étranger afin de les accompagner dans leur projet de régionalisation, notamment en leur fournissant des informations sur les régions et les possibilités d'établissement.

Les personnes immigrantes qui souhaitent s'établir en région ou explorer les opportunités d'installation en région sont orientées vers des ressources et services disponibles pour obtenir les services en installation et intégration dont elles ont besoin dans la région de leur choix.

Également, si elles ont des besoins en reconnaissance des compétences, elles pourront être référées vers un conseiller en reconnaissance des compétences qui les accompagnera dans n'importe quelle région du Québec.

Projet de reconnaissance des compétences des infirmiers et infirmières recrutés à l'international (PRCIIRI)

Ce projet vise à recruter 1 000 infirmières et infirmiers parmi lesquels 500 pourront exercer en 2023-2024 et 500 en 2024-2025 en diversifiant les bassins francophones. Une fois arrivées au Québec, les personnes sélectionnées par les établissements de santé effectuent une formation d'appoint prescrite par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), soit une attestation d'études collégiales (AEC), offerte par des cégeps en région.

Durant leurs études, elles peuvent, selon leur disponibilité et leur capacité, travailler à temps partiel comme préposées aux bénéficiaires.

Afin de mettre en place toutes les conditions gagnantes pour l'accueil, l'installation, l'intégration et l'établissement durable des candidates et candidats et leur famille, des comités régionaux ont été mis sur pied dans chacune des régions (17). Ces comités, sous le leadership des directions

régionales du Ministère, ont pour mandat de mobiliser la collectivité d'accueil et impliquer les partenaires du milieu dans l'identification de solutions répondant aux enjeux d'installation et d'intégration afin de préparer l'arrivée des participantes et participants et les accompagner dans leurs démarches.

Toutes les personnes participantes au projet bénéficient des services d'Accompagnement Québec dès l'étranger et une fois à leur arrivée afin de s'assurer du succès de leur installation et favoriser leur établissement durable en région.

De plus, 16 ententes ont été signées avec 16 organismes afin d'assurer la coordination d'hébergements temporaires et ainsi assurer que tous les candidats soient en mesure de débuter leur formation selon le calendrier établi.

Autres mesures d'accélération du processus de régionalisation de l'immigration

Le réseau régional du Ministère, dont le déploiement s'est amorcé en 2018-2019, est actuellement composé de 9 directions régionales et de 74 antennes. Le Ministère est présent dans toutes les régions.

Une mesure d'attraction des personnes étudiantes étrangères en région a été annoncée en mai 2022 et prendra effet en septembre 2023. Une exemption des droits de scolarité supplémentaires sera offerte à certaines personnes étudiantes étrangères qui étudieront en français dans un programme d'études visé par l'Opération main-d'œuvre.

En 2022-2023, 22 des 24 cohortes de formation d'appoint financées dans le cadre du plan d'action interministériel en reconnaissance des compétences l'ont été en région.

RP64. Le nombre de délivrances d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec pour l'année 2022-2023, ainsi que le délai de traitement et la proportion de celles-ci réalisée avant l'octroi d'un certificat de sélection du Québec.

Du 1er avril 2022 au 28 février 2023, 16 114 avis ont été rendus.

L'engagement à la Déclaration de services à la clientèle du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) est de rendre un avis à la suite d'une demande initiale d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec dans un délai de 50 jours dans 80 % des cas. Du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le MIFI a respecté cet engagement pour 88,4 % des demandes, un résultat supérieur à la cible.

Du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le délai de traitement moyen d'une évaluation comparative a été de 44,3 jours ouvrables.

Le Ministère ne dispose pas de données permettant de calculer la proportion d'évaluations comparatives délivrées avant la délivrance d'un certificat de sélection du Québec (CSQ).

RP65. Pour 2022-2023, veuillez fournir les informations suivantes :
a) le nombre d'immigrants de 17 ans et plus, selon la catégorie d'immigration, ayant déclaré connaitre le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l'échelle québécoise des niveaux de compétence) ;
b) parmi ceux-ci, le nombre s'étant inscrit à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée ;
c) parmi ceux-ci, le nombre s'étant inscrit et le nombre ayant complété un cours de francisation dans la première, la deuxième, la troisième, ou la quatrième année ;
d) le nombre d'immigrants de 16 ans et moins, selon la catégorie d'immigration et par tranche d'âge, ayant déclaré connaitre le français à leur arrivée, ainsi que leur niveau de connaissance du français (selon l'échelle québécoise des niveaux de compétence).

---

a) Le nombre de personnes immigrantes de 17 ans et plus, selon la catégorie d'immigration, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée.

Tableau 1. Nombre de personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître le français[1] au cours du processus d'admission au Québec, selon la catégorie d'immigration, 2022 et janvier-février 2023

Catégories d'immigration	**2022**	**Janvier et février 2023**
Immigration économique	28 199	4 160
Regroupement familial	5 661	1 185
Réfugiés et personnes en situation semblable	2 209	290
Autres immigrants	1 317	363
Total	**37 386**	**5 998**

Données préliminaires pour 2022 et provisoires pour janvier et février 2023.

[1] Connaissance linguistique déclarée au cours du processus d'admission. Regroupe les personnes qui ont déclaré le français seulement ou le français et l'anglais.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

Le niveau de connaissance du français, selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*, n'est pas disponible dans les formulaires d'admission.

b) Parmi ceux-ci, le nombre s'étant inscrit à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée.

Tableau 2. Nombre de personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître* le français lors de l'admission au Québec et ayant été inscrites à des cours de francisation en ligne avant leur arrivée

Année d'admission au Québec	Nombre de personnes distinctes ayant été inscrites à des cours de francisation en ligne (FEL) avant leur arrivée (cours suivi depuis l'étranger) **
2022	218
2023 (au 28 février 2023)	42

* Connaissances linguistiques déclarées au moment de l'admission.

** Les personnes ayant été inscrites à des cours FEL hors Québec, entre le 1er avril 2013 et le 28 février 2023.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), données extraites le 17 mars 2023.

c) Parmi ceux-ci, le nombre s'étant inscrit et le nombre ayant participé à un cours de francisation dans la première année, la deuxième, la troisième, ou la quatrième.

Tableau 3. Participation à un cours de français au MIFI des personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître* le français lors de l'admission au Québec, admises en 2022 ou en 2023 (au 28 février 2023)

Période d'admission	Personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître le français	Personnes immigrantes de 17 ans et plus ayant déclaré connaître le français, participant au temps complet et/ou temps partiel pendant[1] :			
		1re année suivant l'admission	2e année suivant l'admission	3e année suivant l'admission	4e année suivant l'admission
2022 et 2023 (au 28 février 2023)[2]	**43 384**	**1 263**	x	-	-

* Connaissances linguistiques déclarées au moment de l'admission.

[1] La première année suivant l'admission correspond aux mois de l'année civile dans laquelle les personnes ont été admises, soit dans ce cas-ci 2022 ou 2023. Les données sont donc partielles ou inexistantes pour les années subséquentes.

[2] Données préliminaires.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été remplacées par le symbole « x ».

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), données extraites le 17 mars 2023.

d) Le nombre de personnes immigrantes de 16 ans et moins, ayant déclaré connaître le français à leur arrivée, selon la catégorie d'immigration et par tranche d'âge.

Tableau 4a. Nombre de personnes immigrantes de 16 ans et moins ayant déclaré connaître le français[1] au cours du processus d'admission au Québec, selon la catégorie d'immigration et le groupe d'âge, 2022

	Immigration économique		**Regroupement familial**		**Réfugiés et personnes en situation semblable**		**Autres immigrants**		**Total**
	n	**%**	**n**	**%**	**n**	**%**	**n**	**%**	**n**
0 - 5 ans	1 154	19,0	237	19,6	66	7,4	79	14,8	1 536
6 - 10 ans	2 612	43,0	419	34,6	348	39,2	240	44,9	3 619
11 - 16 ans	2 310	38,0	555	45,8	473	53,3	215	40,3	3 553
Total	**6 076**	**100,0**	**1 211**	**100,0**	**887**	**100,0**	**534**	**100,0**	**8 708**

Données préliminaires pour 2022.

1. Connaissance linguistique déclarée au cours du processus d'admission. Regroupe les personnes qui ont déclaré le français seulement ou le français et l'anglais.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

Le niveau de connaissance du français, selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*, n'est pas disponible dans les formulaires d'admission.

Tableau 4b. Nombre de personnes immigrantes de 16 ans et moins ayant déclaré connaître le français[1] au cours du processus d'admission au Québec, selon la catégorie d'immigration et le groupe d'âge, janvier et février 2023

	Immigration économique		Regroupement familial		Réfugiés et personnes en situation semblable		Autres immigrants		Total
	n	%	n	%	n	%	n	%	n
0 - 5 ans	166	19,2	27	15,1	x	-	x	-	200
6 - 10 ans	375	43,4	59	33,0	x	-	x	-	548
11 - 16 ans	323	37,4	93	52,0	67	56,8	50	41,7	533
Total	**864**	**100,0**	**179**	**100,0**	**118**	**100,0**	**120**	**100,0**	**1 281**

Données provisoires pour janvier et février 2023.

1. Connaissance linguistique déclarée au cours du processus d'admission. Regroupe les personnes qui ont déclaré le français seulement ou le français et l'anglais.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été remplacées par le symbole « x ».

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille.

Le niveau de connaissance du français, selon l'*Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes*, n'est pas disponible dans les formulaires d'admission.

RP66. La liste des entreprises au Québec qui offrent des cours de francisation en milieu de travail et qui sont soutenues financièrement pour le faire par le ministère ou par le gouvernement en 2022-2023.

En 2015, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a transféré au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) l'accompagnement des entreprises en francisation en milieu de travail. Le MTESS et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) financent les entreprises qui souhaitent offrir des cours de français à leur personnel pendant les heures de travail.

Le Ministère ne soutient pas financièrement les entreprises pour la francisation en milieu de travail, mais offre des cours gratuits aux travailleuses et travailleurs, en complémentarité avec les programmes du MTESS et de la CPMT. Les services de francisation du Ministère pour les travailleuses et travailleurs sont offerts principalement en dehors de leur milieu et des heures de travail, à temps partiel et en ligne.

En 2022-2023, des cours de français en milieu de travail du Ministère ont été offerts dans une entreprise.

Entreprise
Vêtement Peerless Clothing Inc.

RP67. Taux de décrochage des cours de francisation en 2022-2023 par région administrative :

Le taux de décrochage repose ici sur le calcul du ratio des élèves ayant débuté et quitté un cours avant la fin par rapport au nombre total de participations.

TEMPS COMPLET

Tableau 1. Taux de décrochage des élèves dans les cours à temps complet

Région	Taux (%) 2022-2023 (au 28 février 2023)
01. Bas-Saint-Laurent	9,9
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	5,4
03. Capitale-Nationale	18,2
04. Mauricie	11,4
05. Estrie	19,9
06. Montréal	24,4
07. Outaouais	23,4
08. Abitibi-Témiscamingue	43,7
09. Côte-Nord	-
10. Nord-du-Québec	-
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	-
12. Chaudière-Appalaches	8,1
13. Laval	16,0
14. Lanaudière	17,2
15. Laurentides	18,9
16. Montérégie	20,2
17. Centre-du-Québec	8,5
Total	**21,2**

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 20 mars 2023.

TEMPS PARTIEL

Tableau 2. Taux de décrochage des élèves dans les cours à temps partiel

Région	Taux (%) 2022-2023 (au 28 février 2023)
01. Bas-Saint-Laurent	9,3
02. Saguenay - Lac-Saint-Jean	11,8
03. Capitale-Nationale	10,1
04. Mauricie	14,5
05. Estrie	15,5
06. Montréal	17,0
07. Outaouais	20,1
08. Abitibi-Témiscamingue	0,5
09. Côte-Nord	5,2
10. Nord-du-Québec	-
11. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	12,5
12. Chaudière-Appalaches	9,0
13. Laval	16,8
14. Lanaudière	15,9
15. Laurentides	12,8
16. Montérégie	14,4
17. Centre-du-Québec	4,2
Total	**15,4**

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 20 mars 2023.

RP68. Concernant le programme de l'expérience québécoise visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme ventilé selon le volet étudiant étranger et travailleur temporaire par année civile depuis sa création et le nombre de demandes refusées, liste des actions entreprises en 2022-2023, ventilation des crédits alloués en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Fournir une ventilation mensuelle.

Seules les données de l'année financière 2022-2023 sont présentées ici. Les données des années antérieures se trouvent dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

Tableau 1. Nombre de CSQ délivrés aux requérants principaux dans le PEQ selon les volets Diplômés du Québec et Travailleurs étrangers temporaires, ventilé par mois, 2022-2023

PEQ	**Année financière de délivrance du CSQ**
	2022-2023 (au 28 février 2023)
PEQ volet Diplômés	**1 581**
Avril	13
Mai	18
Juin	54
Juillet	60
Août	153
Septembre	101
Octobre	141
Novembre	384
Décembre	317
Janvier	160
Février	180
PEQ volet Travailleurs	**1 760**
Avril	40
Mai	24
Juin	34
Juillet	103
Août	226
Septembre	293
Octobre	346
Novembre	172
Décembre	280
Janvier	152
Février	90
Total	**3 341**

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, tableau croisé dynamique de la Direction de l'information de gestion, données au 28 février 2023, date d'extraction le 6 mars 2023.

Tableau 2. Nombre de demandes refusées dans le PEQ selon les volets Diplômés du Québec et Travailleurs étrangers temporaires, ventilé par mois, 2022-2023

PEQ	Année financière de complétion du dossier
	2022-2023 (au 28 février 2023)
PEQ volet Diplômés	**145**
Avril	5
Mai	-
Juin	10
Juillet	0
Août	14
Septembre	-
Octobre	11
Novembre	19
Décembre	28
Janvier	23
Février	32
PEQ volet Travailleurs	**195**
Avril	-
Mai	-
Juin	9
Juillet	-
Août	15
Septembre	13
Octobre	35
Novembre	26
Décembre	32
Janvier	27
Février	27
Total	**340**

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « - ».

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, tableau croisé dynamique de la Direction de l'information de gestion (DIG), données au 28 février 2023, date d'extraction le 6 mars 2023.

RP69. Le nombre d'actions intentées en justice par le Ministère ou à l'encontre du Ministère en 2022-2023. Coûts liés à ces actions.

---

8 demandes de pourvoi en contrôle judiciaire ont été déposées à l'encontre du MIFI en 2022-2023 à la Cour supérieure. Les coûts liés à ces actions sont de 1 414 $.

Une action en justice a été déposée à la Cour d'appel du Québec à l'encontre du MIFI au cours de l'année 2022-2023. Les coûts liés à cette action sont de 205,99 $.

Une action en justice a été déposée à la Cour suprême du Canada à l'encontre du MIFI au cours de l'année 2022-2023. Il n'y a aucun coût lié à ce recours.

16 recours ont été déposés à l'encontre du MIFI devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) en 2022-2023. Il n'y a aucun coût lié à ces recours.

2 dossiers ont été ouverts à la Commission d'accès à l'information (CAI) en 2022-2023 pour donner suite au refus du MIFI de donner accès à des documents. Il n'y a aucun coût lié à ces dossiers.

RP70. Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune :
a) le coût ;
b) le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction ;
c) le nom des employés participants ;
d) le nombre de candidats rencontrés ;
e) le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité ; et qui ont été admis au Québec ;
f) le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité ;
g) les organismes accompagnateurs ;
h) les pays visités.

En 2022-2023, 17 missions de recrutement international[1] ont été réalisées par le Ministère et ses partenaires, Montréal International (MI), Québec International (QI) et la Société de développement économique de Drummondville (SDED).

Pour l'année 2022, la réponse aux sous-questions a), b) et h) se trouvent à la fiche RP11 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

Journées Québec France et Belgique – 21 mars au 8 avril 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Ana Amelia Rondon, Linda Jodoin, Line et Olivia Ngamo DSI Europe : Paul Goret et Tihana Majcen
d. le nombre de candidats rencontrés	281 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	143 embauches ont été confirmées par les entreprises participantes, ce qui signifie un nombre potentiel de 143 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.

[1] À noter que cette liste de 17 missions correspond à l'année financière 2022-2023. Le nombre de 19 missions correspond aux missions tenues durant l'année civile 2022.

g. les organismes accompagnateurs	MI

Journées Québec Santé et Services sociaux CISSMO – 4 au 8 avril 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Ana Amelia Rondon, Linda Jodoin, Johanna Bouchard et Eugénie Coutu Lachapelle DSI Amérique latine : Myriam Savard-Lajeunesse, Laurence Pépin-Lafond, Malika Croteau, Israël Esquivel Gomez et Briseida Cacho DSI Europe : Tihana Majcen
d. le nombre de candidats rencontrés	23 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	18 embauches ont été confirmées par Recrutement Santé Québec ce qui signifie un nombre potentiel de 18 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	Recrutement Santé Québec (RSQ)

Journées Québec Soins infirmiers – phase 3 – 19 avril au 3 mai 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Ana Amelia Rondon, Linda Jodoin, Johanna Bouchard et Marie Hélène Sultan DSI Afrique : Marc-Antoine Cadieux, Nawfel Bensalah et Angela Rose Ndiaye
d. le nombre de candidats rencontrés	494 candidats

e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	301[2] embauches ont été confirmées par Recrutement Santé Québec ce qui signifie un nombre potentiel de 301 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	RSQ

Journées Québec Brésil – 25 au 29 avril 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Eugénie Coutu Lachapelle, Timothy Weynerowski et Manina Lucas DSI Amérique latine : Bard Nordby, Sarah Sanchez, Hércules Kuster et Frederico Chagas
d. le nombre de candidats rencontrés	986 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	127 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 127 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	QI

[2] Les JQ Soins infirmiers sont les missions dans le cadre du Projet infirmières-infirmiers en reconnaissance des compétences. Les personnes recrutées doivent toutefois passer toutes les autres étapes du projet de reconnaissance des compétences, notamment le test de français et la formation d'appoint avant de pouvoir réellement exercer à titre d'infirmier ou infirmière au Québec.

Journées Québec Tech – 25 avril au 1er mai 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Alexandra Basille, Julie Poliquin et Roxanne Bourgault DSI Amérique latine : Sarah Sanchez, Hércules Kuster, Frederico Chagas, Michèle Dicaire, Laurence Pépin-Lafond, Malika Croteau, Israel Esquivel Gomez et Briseida Cacho
d. le nombre de candidats rencontrés	Non disponible
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	191 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 191 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	MI

Journées Québec Maroc Manufacturier – 24 mai au 8 juin 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Daniel Lantin, Zedna-Ines Etsang-Métégué et Ikram Khiari
d. le nombre de candidats rencontrés	631 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible

f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	143 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 143 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	SDED, QI

Journées Québec Afrique du Nord – 25 au 27 mai 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Alexandra Basille et Ikram Khiari DSI Afrique : Hanafi Tessa
d. le nombre de candidats rencontrés	282 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	90 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 90 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	QI

Journées Québec France, 13 au 18 juin 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Rafael Carvajal, Alexandra Basille et Julie Poliquin DSI Europe : Elena Voicu, Paul Goret, Nathalie Isal, Amaury Luthun, Tihana Majcen, Paul Trottier, Florence Verdeille et Sophie Gagnon
d. le nombre de candidats rencontrés	1 796 candidats

e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	178 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 178 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	MI, QI, SDED

Journées Québec, Préposés aux bénéficiaires – du 19 septembre au 7 octobre 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Ana Amelia Rondon, Johana Bouchard, Linda Jodoin, Julie Poliquin et Sergei Yashunin DSI Afrique : Angela Rose Ndiaye, Abdou Boussou et Caroline Philippeaux DSI Europe : Tihana Majcen
d. le nombre de candidats rencontrés	242 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	141 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 141 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	RSQ

Journées Québec Tunisie – 26 septembre au 7 octobre 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Richère Lefebvre, Ikram Khiari et Sergey Yashunin
d. le nombre de candidats rencontrés	Non disponible
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	285 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 285 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire
g. les organismes accompagnateurs	SDED, QI

Journées Québec Tech-Génie – région de Montréal – 11 au 17 octobre 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Alexandra Basille, Ikram Khiari et Julie Poliquin DSI Europe : Amaury Luthun DSI Amérique latine : Sarah Sanchez, Hércules Kuster, Frederico Chagas, Michèle Dicaire, Laurence Pépin-Lafond, Malika Croteau, Israel Esquivel Gomez, Briseida Cacho DSI Afrique : Nawfel Bensalah, Angela Rose Ndiaye, Abdou Boussou
d. le nombre de candidats rencontrés	Non disponible
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible

f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	39 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 39 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	MI

Journées Québec Amérique Latine – 24 au 28 octobre 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Rafael Carvajal Gonczi, Viviana Valdez et Roxanne Bourgault DSI Amérique latine : Michèle Dicaire, Myriam Savard-Lajeunesse, Laurence Pépin-Lafond, Malika Croteau, Israel Esquivel Gomez et Briseida Cacho.
d. le nombre de candidats rencontrés	1 283 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	112 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 112 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	SDED, QI

Journées Québec Santé et Services sociaux et Éducation – 17 au 23 octobre 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Daniel Lantin, Johana Bouchard, Sergey Yashunin et Julie Poliquin DSI Afrique : Angela Rose Ndiaye et Abdou Boussou DSI Europe : Tihana Majcen
d. le nombre de candidats rencontrés	280 candidats

e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	177 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 177 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	MI

Journées Québec Soins infirmiers – phase 4 – 7 au 18 novembre 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Ana-Amélia Rondon, Johana Bouchard, Linda Jodoin, Marie-Hélène Sultan, Mohamed Habbouche et Sergey Yashunin DSI Amérique latine : Michèle Dicaire, Malika Croteau, Israel Esquivel Gomez et Briseida Cacho DSI Afrique : Angela Rose Ndiaye, Abdou Boussou, Caroline Philippeaux et Marie-Claude Lamonde DSI Europe : Tihana Majcen
d. le nombre de candidats rencontrés	835 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	613[3] embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 613 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.

[3] Les JQ Soins infirmiers sont les missions dans le cadre du Projet infirmières-infirmiers en reconnaissance des compétences. Les personnes recrutées doivent toutefois passer toutes les autres étapes du projet de reconnaissance des compétences, notamment le test de français et la formation d'appoint avant de pouvoir réellement exercer à titre d'infirmier ou infirmière au Québec.

g. les organismes accompagnateurs	RSQ

Journées Québec Tech – 31 octobre au 6 novembre 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Alexandra Basille, Julie Poliquin et Sergey Yashunin DSI Amérique latine : Sarah Sanchez, Hércules Kuster et Frederico Chagas DSI Afrique : Angela Rose Ndiaye, Abdou Boussou et Caroline Philippeaux
d. le nombre de candidats rencontrés	Non disponible
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	57 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 57 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	MI

Journées Québec France – 9 au 11 décembre 2022

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Zedna Inès Etsang et Julie Poliquin
d. le nombre de candidats rencontrés	Non disponible
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible

f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	227 embauches ont été confirmées par les entreprises, ce qui signifie un nombre potentiel de 227 personnes pouvant déposer une demande d'autorisation de séjour temporaire au Québec à titre de travailleur étranger temporaire.
g. les organismes accompagnateurs	MI, QI, SDED

Journées Québec Maroc – 15 au 20 février 2023

c. le nom des employés participants	Employés responsables de cette mission, mais non présents physiquement : MIFI-Montréal : Timothy Weynerowski et Sergey Yashunin
d. le nombre de candidats rencontrés	2 394 candidats
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité, et qui ont été admis au Québec	Non disponible
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité	Non disponible
g. les organismes accompagnateurs	SDED, QI

RP71. Les coûts de fonctionnement liés au portail informatique Mon projet Québec, et ce jusqu'à la fermeture complète du portail.

Les dépenses encourues pour les coûts de fonctionnement du portail informatique Mon Projet Québec pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023 totalisent 1 192 136,51 $.

RP72. Les coûts de fonctionnement de la plateforme ARRIMA. De plus, fournir le nombre d'effectifs dédiés à l'opération de la plateforme ARRIMA.

Les dépenses encourues pour les coûts de fonctionnement de la plateforme Arrima pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023 totalisent **3 344 901,42 $.**

Il y a **25,35** ressources dédiées à l'opération de la plateforme Arrima. Cependant, selon certains travaux, l'effectif peut varier.

RP73. Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l'accélération de l'octroi de permis de travail pour les demandeurs d'asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et le compte-rendu le cas échéant.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits budgétaires.

RP74. Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l'obtention d'une réponse à une demande d'asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et les comptes-rendus le cas échéant.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits budgétaires.

RP75. Nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la migration irrégulière. Pour chacune des rencontres, fournir le lieu, la date et les comptes-rendus le cas échéant.

Cette question ne semble pas pertinente à l'étude des crédits budgétaires.

RP76. Les coûts de remboursement de toute erreur informatique, liés Mon Projet Québec, ventilés, depuis la création de ce portail et jusqu'à la fermeture du portail.

Il n'y a eu aucune erreur technique, donc aucun coût de remboursement, au cours de l'année 2022-2023.

RP77. Le nombre de problèmes techniques/, informatiques ou autres, depuis la mise en place de la plateforme ARRIMA.

Au cours de l'année 2022-2023, il n'y a pas eu d'arrêt de service non-planifié de la plateforme Arrima.

RP78. Le nombre de CSQ émis par l'entremise de la plateforme ARRIMA, ventilé, notamment, en fonction d'un désir de s'installer en région ; connaissance du français ; par profession ; niveau de scolarité ; par sexe ; par pays d'origine ; toute autre ventilation pertinente.

En 2022-2023 (au 28 février 2023), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a délivré 10 957 certificats de sélection du Québec (CSQ) par l'entremise de la plateforme ARRIMA Les tableaux suivants présentent la ventilation du nombre de CSQ délivrés en fonction des caractéristiques demandées.

Tableau 1. Nombre de CSQ délivrés par l'entremise de la plateforme ARRIMA selon la région de destination déclarée dans la demande de sélection permanente, 2022-2023

Région de destination	**Année financière de délivrance du CSQ par ARRIMA**
	2022-2023 (au 28 février 2023)
Montréal, Laval, Montérégie	5 823
Autres	4 297
Non disponible	837
Total	**10 957**

Ces données comprennent les requérants principaux, les conjoints et enfants à charge.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), données au 28 février 2023, extraction le 6 mars 2023.

Tableau 2. Nombre de CSQ délivrés par l'entremise de la plateforme ARRIMA selon la connaissance du français du requérant principal, 2022-2023

Niveau du français	**Année financière de délivrance du CSQ par ARRIMA**
	2022-2023 (au 28 février 2023)
Francophones	4 101
Non-Francophones	476
Total	**4 577**

[1] La ventilation selon la connaissance du français est présentée uniquement pour les requérants principaux. Un requérant considéré francophone a présenté des preuves d'une connaissance du français de niveau 7 à la compréhension orale et à l'expression orale.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion, données au 28 février 2023, extraction le 6 mars 2023.

Tableau 3. Nombre de CSQ délivrés par l'entremise de la plateforme ARRIMA selon le niveau de compétence dans la Classification nationale des professions (CNP) de l'emploi occupé par le requérant principal, 2022-2023

Niveau de compétence de la CNP	Année financière de délivrance du CSQ par ARRIMA
	2022-2023 (au 28 février 2023)
Niveau 0 - Gestion	390
Niveau A - Postes professionnels	2 429
Niveau B - Postes techniques. Para-professionnels et spécialisés	1 550
Niveau C - Postes intermédiaires	186
Niveau D - Postes élémentaires et manœuvres	-
Travailleurs non classés ailleurs	-
Total[1]	**4 577**

[1] La ventilation selon le niveau de compétence de l'emploi dans la Classification nationale des professions est disponible uniquement pour les requérants principaux.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), données au 28 février 2023, extraction le 6 mars 2023.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « - ».

Tableau 4. Nombre de CSQ délivrés par l'entremise de la plateforme ARRIMA selon le niveau de scolarité du requérant principal, 2022-2023

Niveau de scolarité	Année financière de délivrance du CSQ par ARRIMA
	2022-2023 (au 28 février 2023)
Secondaire	192
Collégial	1 088
Universitaire	3 227
Autres*	70
Total	**4 577**

[1] La ventilation selon le niveau de scolarité est présentée uniquement pour les requérants principaux.

*La catégorie *Autres* regroupe les requérants dont la formation a été jugée inconciliable avec le système québécois ainsi que ceux sans formation reconnue.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion, données au 28 février 2023, extraction le 6 mars 2023.

Tableau 5. Nombre de CSQ délivrés par l'entremise de la plateforme ARRIMA selon le sexe, 2022-2023

Sexe	Année financière de délivrance du CSQ par ARRIMA
	2022-2023 (au 28 février 2023)
Femmes	5 214
Hommes	5 743
Total	**10 957**

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), données au 28 février 2023, extraction le 6 mars 2023.

Tableau 6. Nombre de CSQ délivrés par l'entremise de la plateforme ARRIMA selon le pays de naissance (10 principaux pays), 2022-2023

Pays de naissance	Année financière de délivrance du CSQ par ARRIMA
	2022-2023 (au 28 février 2023)
Cameroun	3 489
Algérie	1 268
Tunisie	1 130
Maroc	724
France	706
Côte d'Ivoire	550
Liban	482
Togo	301
Inde	156
Bénin	156
Autres pays	1 995
Total	**10 957**

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), données au 28 février 2023, extraction le 6 mars 2023.

RP79. Sommes versées au Québec en vertu de l'accord Canada-Québec par le gouvernement fédéral en 2022-2023. Fournir le bilan des sommes versés au Québec en vertu de l'Accord et fournir une ventilation des fonds par ministère et organisme. Fournir la prévision pour 2023-2024.

La compensation versée au Québec par le gouvernement fédéral en vertu de l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* pour 2022-2023 est de 726,7 M$.

Ventilation des fonds par ministère et organisme

Pour 2022-2023, en date du 31 mars 2023, les budgets alloués dans les crédits du MIFI ont été de 577,8 M$, dont 168,7 M$ pour les autres ministères et se répartissent comme suit :

	2022-2023 (000 $)	**Total**
Immigration, Francisation et Intégration (MIFI)	409 053,5	**409 053,5**
Éducation (MEQ)	75 830,0	
Enseignement supérieur (MES)	5 700,0	
Emploi et Solidarité sociale (MESS)	75 000,0	
Santé et Services sociaux (MSSS)	12 219,5	**168 749,5**
Total		**577 803,0**

Toutefois, il s'agit de budgets alloués au MIFI au début de l'exercice financier 2022-2023 auxquels peuvent s'additionner des crédits supplémentaires obtenus en cours d'année financière. Les autres ministères qui offrent des services d'intégration et de francisation dépensent à même leurs crédits d'autres montants pour des personnes immigrantes. Ainsi, chaque année, les dépenses réelles du Gouvernement du Québec sont supérieures aux budgets initiaux alloués. Les sommes obtenues dans le cadre de l'Accord Canada-Québec doivent donc être comparées aux dépenses réelles plutôt qu'aux budgets alloués.

RP80. La liste des programmes de francisation et intégration, dont tous les ministères et organismes du Québec bénéficiaire d'un transfert sont responsables, et la dépense relative (projets spécifiques détaillés) à chacun de ces programmes en fonction des montants transférés, en 2022-2023.

PROGRAMMES DE TRANSFERT

En 2022-2023, les dépenses pour chacun des programmes, au 28 février 2023, sont les suivantes :

Programmes	Crédits*	Dépenses au 28 février 2023
Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI)	60,4 M$	54,6 M$
Programme d'appui aux collectivités (PAC)	26,3 M$	18,7 M$
Programme *Soutien à la mission* (PSM)	5,4 M$	2,9 M$
Programme d'aide à la reconnaissance des compétences (PARC)	1,37 M$	1,37 M$
Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)	83,1 M$	76,5 M$

*Crédits inscrits dans le Budget de dépenses initial 2022-2023 du Secrétariat du Conseil du trésor.

RP81. Concernant le cours Objectif intégration en 2022-2023 :
a) coût total ;
b) nombre total de participants ;
c) organismes qui ont donné le cours, nombre de séances et nombre de participants pour chacun ;
d) montant total des allocations de présence versées aux participants.

Coût total

Les sessions *Objectif Intégration* sont offertes en vertu du *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration*. Des ententes ont été conclues avec les organismes du 1er juillet 2020 au 30 juin 2023. La dépense réalisée entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023 pour les sessions *Objectif Intégration* est de 1 422 966 $.

Nombre de personnes participantes total

Pour l'exercice financier allant du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le nombre total de personnes distinctes ayant participé aux sessions *Objectif intégration* dans les organismes communautaires est de 4 682.

Tableau 1. Nombre de sessions et nombre total de personnes participantes par organisme pour les sessions *Objectif Intégration* du 1er avril 2022 au 28 février 2023

Nom de l'organisme	Nombre de personnes participantes	Nombres de sessions
ABL Accès Accueil Action Basses-Laurentides	76	7
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais	97	10
Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal	348	26
Accueil et intégration B.S.L. inc.	72	5
Alliance Carrière Travail	101	9
Alpha Bellechasse	51	5
AMINATE Accueil Multiethnique et Intégration de Nouveaux Arrivants à Terrebonne et Env.	55	4
C.O.F.F.R.E.T. Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles	50	4
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Est	5	2
Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest	5	1
Carrefour Jeunesse Emploi de l'Outaouais	118	15
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	38	5

Nom de l'organisme	Nombre de personnes participantes	Nombres de sessions
Carrefour Jeunesse-Emploi du Témiscamingue	11	2
Centre Alpha Lira Inc.	25	3
Centre d'appui aux Communautés Immigrantes - CACI	871	78
Centre de formation Option-travail Ste-Foy	296	30
Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (C.I.M.O.I.)	108	17
Centre R.I.R.E. 2000	54	5
Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)	132	11
Centre-Émersion (Manicouagan) inc.	39	3
Clef pour l'intégration au travail des immigrants	372	40
Collectif des femmes immigrantes du Québec	453	46
Comité d'accueil international des Bois-Francs	36	4
Droit à l'emploi (D.E.)	47	4
Groupe Inclusia	76	8
Intégration communautaire des immigrants (ICI)	42	6
Intégration Compétences	59	6
Intro Drummondville	38	3
La Mosaïque : Association interculturelle et d'accueil des immigrants inc.	28	4
Le Tremplin-Centre pour personnes immigrantes et leurs familles	43	4
L'Hirondelle, Services d'accueil et d'intégration des immigrants	172	18
L'Orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre	37	5
Maison de la Famille des Maskoutains	34	5
Maison Internationale de la Rive-Sud Inc.	49	6
Mouvement de la relève d'Amos-Région	31	4
Perspective Carrière	154	14
Portes ouvertes sur le Lac	44	4
Pouvoir des mots Gaspé Inc.	39	3
Réseaux Employabilité Immigration Entrepreneuriat	57	5
SAFIMA	52	5
SEMO	16	2
Service Accès Travail de Portneuf	26	3

Nom de l'organisme	Nombre de personnes participantes	Nombres de sessions
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Trois-Rivières	99	10
Service d'accueil des nouveaux arrivants de la Matanie - SANAM	40	4
Service d'aide aux Néo-Canadiens (Sherbrooke) inc.	62	7
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	24	3
Nombre total	**4 682**	**465**

Source : Direction de l'information de gestion (DIG). Données en date du 30 mars 2023.

Montant total des allocations de participation versées aux personnes participantes

Le montant total des allocations de participation pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023 est de : 826 206 $.

RP82. Concernant la mise en place de bureaux régionaux d'immigration, fournir le nombre d'employés assignés à chacun des bureaux, en précisant la région et en ventilant l'activité de l'employé (agent d'aide à l'intégration, adjoint administratif, etc.) Fournir également le nombre de personnes immigrantes ayant obtenu un suivi grâce à ces bureaux régionaux, en ventilant ce nombre par bureau. Finalement, fournir la liste des bureaux régionaux en fournissant notamment la région et l'adresse de chacun d'eux.

Le tableau présente le nombre d'employés par bureaux ainsi que le nombre de personnes immigrantes qui ont eu une entrevue d'évaluation des besoins par les agents d'aide à l'intégration dans le cadre d'Accompagnement Québec du 1er avril 2022 au 31 mars 2023. Il est à noter que certains agents d'aide à l'intégration offrent le service Accompagnement Québec dans plus d'un point de service. Les points de services sans employé sont ainsi couverts par un agent d'aide à l'intégration dont le port d'attache est situé à proximité. La mention « n/a » est indiquée pour les points de services où il n'y a pas de comptoir d'accueil. Aucune entrevue avec les personnes immigrantes n'a donc lieu à ces adresses.

Les services régionaux comprennent aussi les services aux entreprises, la concertation régionale, le développement du partenariat, le suivi et la reddition de comptes des organismes partenaires.

DR Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches												Accompagnement Québec	
Points de services	Adresse	Personnel										Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
		Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences			
Québec **(DR du MIFI)**	Bureau de La Cité 400, boulevard Jean-Lesage, hall ouest, bureau 40 Québec (Québec) G1K 8W1	1	1	4	1	1	5	2		1			
Sainte-Foy	BSQ de Sainte-Foy 1020, route de l'Église, 4e étage Québec (Québec) G1V 3V9			1			1					251	550
Donnacona	BSQ de Donnacona 100, route 138, bureau 220 Donnacona (Qc) G3M 1B6												
Baie-Saint-Paul	BSQ de Baie Saint-Paul 915, boul. Monseig.-De Laval Baie-Saint-Paul			1									
Lévis	BSQ Lévis 1205, boulevard Guillaume-Couture, bureau 300 Lévis (Québec) G6W 0K9			2			1					81	76
Saint-Georges de Beauce	11400, 1er Avenue Est bureau 30 Saint-Georges (Qc) G5Y 5S4			1			1					79	80
Lac-Etchemin	BSQ de Lac-Etchemin 1554, route 277, bureau 1 Lac-Etchemin (Qc) G0R 1S0	1											
Sainte-Marie	CLE de Sainte-Marie 1037, boulevard Vachon Nord, Sainte-Marie.			1									
Montmagny	CLE de Montmagny 116, rue St-Jean-Baptiste O., Montmagny			1			1					41	52
Thetford Mines	CLE de Thetford Mines 693, rue Saint-Alphonse Nord			1								97	106

DR Bas-Saint-Laurent - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine												
		Personnel									Accompagnement Québec	
Points de services	Adresse	Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences	Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
Rimouski **(DR du MIFI)**	DR du Bas-Saint-Laurent 287, rue Pierre-Saindon, bur. 103 Rimouski (Qc) G5L 9A7	1	1		1	1	1				n/a	n/a
Rimouski (BSQ)	BSQ de Rimouski 337, rue Moreault, 1er étage Rimouski (Qc) G5L 1P4			1							18	58
La Pocatière	BSQ de La Pocatière 161, route 230 Ouest, bureau 600 La Pocatière (Québec) G0R 1Z0										64	151
Rivière-du-Loup	Services Québec 385A, rue Lafontaine Rivière-du-Loup (Québec), G5R 3B5			1			1					
Matane	Bureau de SQ de Matane 750, avenue du Phare Ouest, Matane			1			1				62	28
Carleton-sur-Mer	Bureau de SQ de Carleton-sur-Mer 314, boulevard Perron, Carleton-sur-Mer			1							26	20
Gaspé (DR)	11, rue de la Cathédrale Gaspé (Québec), G4X 2V9						1				n/a	n/a
Gaspé (CLE de La Côte-de-Gaspé)	CLE de La Côte-de-Gaspé 96, montée de Sandy Beach, bureau 2.11 Gaspé (Québec) G4X 2V5			1							131	65

DR Estrie											Accompagnement Québec	
Points de services	Adresse	Personnel										
		Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences	Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
Sherbrooke **(DR du MIFI)**	70, rue King Ouest bureau 400 Sherbrooke (Qc), J1H 0G6	1	1	1	1	1	3	1	3	1	110	102
Granby	77, rue Principale, RC bureau 02 Granby (Québec), J2G 9B3			1			1				74	47
Lac-Mégantic	BSQ de Lac-Mégantic 5535, rue Papineau, local C6, Lac-Mégantic, G0Y 1G0										17	15
East Angus	120 rue angus Nord, East Angus, QC, J0B 1R0			1								
Richmond	745, rue Gouin, bureau 204 Richmond, J0B 2H0			1							22	22
Magog	Bureau SQ de Magog 1700, rue Sherbrooke, Magog, J1X 2T3			1							42	50

DR Mauricie et Centre-du-Québec											Accompagnement Québec	
Points de services	Adresse	Personnel										
		Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences	Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
Trois-Rivières (DR du MIFI)	100 rue Laviolette, Trois-Rivières, bureau 219	1				1	3				n/a	n/a
Trois-Rivières (BSQ)	225, rue des Forges, 3e étage, Trois-Rivières (Qc) G9A 6N4			2							97	101
Louiseville	BSQ de Louiseville 511, rue Marcel Louiseville (Qc) J5V 1N1											
La Tuque	Bureau SQ de La Tuque 655, rue Desbiens			1							92	110
Shawinigan	212, 6e rue de la Pointe bureau 1.17 Shawinigan (Québec) G9N 8M5			1			1				60	64
Drummondville (DR)	1680, boulevard St-Joseph, bureau RC 07, Drummondville (Qc) J2C 2G3						2				n/a	n/a
Drummondville (BSQ)	CLE de Drummondville 270, rue Lindsay, RC, Drummondville (Qc) J2B 1G3			1							78	81
Victoriaville	CLE de Victoriaville 62, rue Saint-Jean-Baptiste, RC Victoriaville (Qc) G6P 4E3		1	1 (absence prolongée)	1		1				0	0
Plessisville	BSQ de Plessisville 1971, rue Bilodeau, bureau 350 Plessisville (Qc) G6L 3J1											
Bécancour	Bureau SQ de Bécancour 1300, boulevard de Port-Royal, Bécancour			1							90	61

DR Montérégie												
		Personnel									Accompagnement Québec	
Points de services	Adresse	Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences	Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
Beloeil **(DR du MIFI)**	CLE de La Vallée-du-Richelieu 515, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, bureau 201 Beloeil (Québec) J3G 6R7	1	2		1	1	4		1		76	63
St-Jean-sur-Richelieu	BSQ du Haut-Richelieu 315, rue Macdonald, bur. 128 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 8J3		1	1			1					
Brossard	1, place du Commerce, bureau 200, Brossard (Qc) J4W 2Z7			2							192	161
Longueuil	CLE de Longueuil 2877, chemin de Chambly, bureau 40			3							213	242
Châteauguay	CLE de Châteauguay 180, boulevard d'Anjou, Châteauguay			1							0	3
Saint-Constant	280, suite 115, desserte de la route 132, St-Constant, Qc, J5A 2C9			1							66	73
Saint-Hyacinthe	3100, boulevard Laframboise, Saint-Hyacinthe						0				87	51
Sorel-Tracy	BSQ de Sorel 375, boulevard Fiset, Sorel			1								
Salaberry-de-Valleyfield	BSQ de Valleyfield 63, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield			1			1				32	40
Vaudreuil-Dorion	BSQ de Vaudreuil-Soulanges 430, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion											

DR Laval, Laurentides, Lanaudière											Accompagnement Québec	
Points de services	Adresse	Personnel										
		Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences	Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
Saint-Eustache **(DR du MIFI)**	367, boulevard Arthur-Sauvé, bureau 247 Saint-Eustache, J7P 2B1	1	1			1	1				142	154
Sainte-Thérèse	100, boulevard Ducharme, Sainte-Thérèse			1								
Lachute	505, avenue Béthany, bureau 303 Lachute, J8H 4A6											
Saint-Jérôme	275, rue Latour RC, bureau 02 Saint-Jérôme, J7Z 0J7			1			1				58	17
Sainte-Agathe-des-Monts	1, rue Raymond, Sainte-Agathe-des-Monts			1			1				108	102
Mont-Laurier	CLE de Mont-Laurier 585, rue Hébert, Mont-Laurier			1							88	30
Laval (Chomedey)	BSQ Chomedey 1438, boulevard Daniel-Johnson, Laval, H7V 4B5			2	1		4		1		228	222
Laval (Laval-des-Rapides)	CLE de Laval-des-Rapides 3, Place-Laval, bur. 430 Laval (Québec) H7N 1A2			1							59	106
Joliette	409, rue Notre-Dame Joliette, J6E 3H5			1			1				113	85
Rawdon	BSQ de Rawdon 3486, rue Queen Rawdon, J0K 1S0											
Repentigny	155, rue Notre-Dame, Repentigny			1			1				0	6
Terrebonne	1590, chemin Gascon, Terrebonne (Qc) J6X 3A2			1			1				121	70

DR Montréal												
Points de services	Adresse	Personnel									Accompagnement Québec	
		Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences	Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
Direction régionale de Montréal **(DR du MIFI)**	800 boulevard de Maisonneuve Est, Montréal	2	2			1	12			2	n/a	n/a
BSQ du nord-ouest de Montréal (Ahuntsic)	10520, boulevard de l'Acadie Montréal (Québec) H4N 1L9			5							118	385
BSQ du centre-ville de Montréal (Sainte-Marie–Centre-Sud)	1260, rue Sainte-Catherine Est, 3e étage Montréal (Québec) H2L 2H2			4	1						66	738
Bureau de Services Québec du centre-ouest de Montréal	Bureau de Services Québec du centre-ouest de Montréal 6900, boulevard Décarie, bureau 3700 Côte-Saint-Luc (QC) H3X 2T8			5							186	898
Bureau de Services Québec du nord-est de Montréal (CLÉ de Saint-Léonard)	BSQ du nord-est de Montréal 8257, boulevard Langelier Saint-Léonard (Québec) H1P 2B7			4	1						141	651

DR Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord											Accompagnement Québec	
		Personnel										
Points de services	Adresse	Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences	Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
Saguenay (DR)	210, des Oblats Ouest Saguenay (Qc), G7J 2B1	1	1		1		1				n/a	n/a
Saguenay (Chicoutimi)	Bureau SQ de Chicoutimi 237, rue Riverin Chicoutimi (Québec) G7H 7W7			1							102	77
Saguenay (Jonquière)	Bureau de SQ de Jonquière 3885, boulevard Harvey, Saguenay			1							64	38
Roberval	755, boulevard Saint-Joseph 1er étage, bureau 2.13-A Roberval (Qc) G8H 2L4						1				51	22
Dolbeau-Mistassini	BSQ de Dolbeau-Mistassini 1500, rue des Érables Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 2W7											
Alma	Bureau SQ d'Alma 725, rue Harvey Ouest, Alma			1								
Sept-Îles	456, rue Arnaud, bureau RC-11 Sept-Îles (Qc), G4R 3B1			1 (absence prolongée)			2				0	0
Baie-Comeau	CLE de Baie-Comeau 625, boulevard Laflèche Baie-Comeau			1 (poste en dotation)			1				0	0

DR Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec												Accompagnement Québec	
Points de services	Adresse	Personnel											
		Cadre	Soutien administratif	Agent d'aide à l'intégration pour Accompagnement Québec	Chef équipe agent d'aide	Coordonnateur	Conseillers immigration régionale	Postes administratifs des unités centrales	Conseillers pédagogiques	Conseillers en reconnaissance compétences		Entrevues prédépart	Entrevues au Québec
Gatineau (BSQ de Hull) **DR du MIFI**	170, rue de l'hôtel-de-ville RC-120 Gatineau (Québec) J8Y 4C4	1	1	1	1	1	3	3	1	1		14	48
Gatineau (BSQ de Gatineau)	456, Boulevard de l'Hôpital, bureau 300, Gatineau, J8T 3F1			1								5	22
Papineauville	BSQ de Papineauville 365, rue Papineau Papineauville (Qc) J0V 1R0						1					172	65
Maniwaki	Bureau SQ de Maniwaki 100, rue Principale Sud, Maniwaki			1									
Rouyn-Noranda (DR)	180, boul. Rideau, RC, bur. 01 Rouyn-Noranda (QC) J9X 1N9					1	1					n/a	n/a
Rouyn-Noranda (BSQ)	189, avenue Murdoch 1er étage Rouyn-Noranda, J9X 1E3			1								64	38
La Sarre	Bureau SQ de La Sarre 655, 2e rue Est			1								131	88
Ville-Marie	CLE de Ville-Marie 1B, rue Notre-Dame Nord, Ville-Marie			1			1						
Amos	CLE d'Amos 262, 1re Avenue Est, Amos (Qc) J9T 1H3											5	5
Val d'Or	186, avenue Perrault Val-d'Or, J9P 2H5			1			2						
Lebel-sur-Quévillon (BSQ)	107, rue Principale Sud, C.P. 1779 Lebel-sur-Quévillon, J0Y 1X0						1					57	22
Chibougamau (CLE de la Baie-James)	333, 3e Rue Chibougamau, G8P 1N4			1									
Chibougamau (DR)	129, rue des Forces-Armées Chibougamau, G8P 3A1						1					n/a	n/a

---

RP83. Concernant l'attestation d'apprentissage des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne, fournir :
a) le nombre de personnes s'étant soumises à l'examen ;
b) le pourcentage de réussite ;
c) le nombre de personnes ayant obtenu une attestation, en ventilant par programme d'immigration (investisseur, PRTQ, etc.) ;
d) les coûts totaux de mise en place du test ;
e) les coûts totaux d'administration du test ;
f) le nombre de ressources humaines nécessaires à sa mise en place (ETC) ;
g) le nombre de ressources humaines nécessaires à son administration.

Du 1er avril 2022 au 28 février 2023, 14 810 personnes ont fait l'évaluation en ligne, dont 14 774 (soit 99,76 %) l'ont réussie. Le tableau ci-après présente la répartition des personnes ayant obtenu une attestation des valeurs en ligne par programme d'immigration :

Programme d'immigration	Nombre de personnes ayant obtenu une attestation
Programme de l'expérience québécoise (PEQ)	4 621
Programme régulier des travailleurs (PRTQ)	9 149
Programme des investisseurs	0
Programme des entrepreneurs	23
Programme des travailleurs autonomes	72
Programmes pilotes d'immigration permanente	909
TOTAL	**14 774**

En 2019-2020, les coûts des travaux qui ont mené à l'évaluation en ligne et son développement technologique se chiffrent à 508 034 $. 10 ETC ont été nécessaires pour sa mise en place entre juin 2019 et mars 2020.

Les coûts récurrents annuels sont de 163 927,90 $ pour l'exploitation, l'évolution et le soutien technique de l'évaluation en ligne.

L'administration de l'évaluation, incluant le développement et le maintien de la solution en ligne, est assurée au moyen des ressources en place au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (0,57 ETC pour les ressources internes).

RP84. Fournir tout analyse, document ou note réalisés au sujet de la performance du programme de l'expérience québécoise. Fournir les coûts liés à ces analyses, notes ou documents, en fournissant également les ressources humaines nécessaires à leur réalisation (ETC). Finalement, fournir la date des demandes d'analyses, note ou document, ainsi que la date de livraison de celles-ci.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a produit aucun document, analyse ou note concernant la performance du Programme de l'expérience québécoise en 2022-2023.

RP85. Dans le cadre du PEQ, fournir le taux de chômage des personnes ayant obtenu un CSQ grâce à ce programme, en spécifiant la catégorie et le type d'emplois. Spécifier également si la personne immigrante a profité du PEQ travailleur étranger ou celui pour les étudiants étrangers. Finalement, spécifier l'année d'obtention du CSQ et le cas échéant la résidence permanente.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur la situation des personnes immigrantes sur le marché du travail ventilées par programme d'immigration.

RP86. Ventilation des montants accordés au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) au cours des trois dernières années, ainsi que les prévisions pour 2023-2024.

Aucun montant n'a été accordé au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM).

Néanmoins, une subvention de 12 M$ a été accordée à la Ville de Montréal pour la période du 1er avril 2021 au 31 mars 2024 dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC) afin de financer, notamment, différentes initiatives du BINAM.

RP87. Tout note, document ou compte-rendu d'enquête qui fait état des enquêtes menées par le MIFI sur des « allégations sérieuses » de fraude dans le programme de parrainage des réfugiés par des organismes reconnus, le nombre d'organisations visées, la valeur monétaire des fraudes alléguées, et les correctifs recommandés.

Pour des raisons de confidentialité, les conclusions des enquêtes ne peuvent être rendues publiques.

RP88. Tout note, document ou projet d'arrêté ministériel concernant la levée de la suspension du programme de parrainage des réfugiés par des organismes reconnus, décrétée en octobre dernier, et les démarches à entreprendre pour respecter les cibles du plan pluriannuel en matière d'accueil de réfugiés parrainés compte tenu de l'impact du moratoire.

Dans l'arrêté ministériel (2022-007) publié le 28 décembre 2022 à la *Gazette officielle du Québec*, le Ministère a pris la décision d'établir le nombre maximal de demandes à recevoir à 850 pour les organismes et les groupes de 2 à 5 personnes physiques pour la période 2022-2023. La période de réception des demandes aura lieu du 9 mai au 16 juin 2023.

Le plan d'immigration du Québec pour l'année 2023 prévoit l'admission de 2 750 à 3 000 réfugiés parrainés. C'est à l'intérieur de la planification pluriannuelle de l'immigration que le Ministère énoncera ses grandes orientations, notamment pour les cibles d'immigration permanente, pour les prochaines années. Les consultations publiques qui mèneront à la prochaine planification pluriannuelle auront lieu à l'été 2023.

RP89. Le nombre de documents transmis par des candidats aux différents programmes d'immigration qui ont été déclarés perdus par le personnel du MIFI avant d'être numérisés et versés dans ARRIMA.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a perdu aucun document de cette nature. Les ressortissants étrangers demandeurs déposent eux-mêmes les documents dans la plateforme ARRIMA en les téléversant.

RP90. Quelles mesures additionnelles le MIFI entend-il mettre en place en 2023 pour répondre à la recrudescence des migrants irréguliers qui entrent au Québec par le chemin Roxham. Quelles ressources humaines et financières additionnelles seront déployées en matière d'hébergement, d'accueil et de vérifications médicales ?

Considérant que, le 24 mars 2023, l'Entente sur les tiers pays sûrs a été modifiée de manière bilatérale et qu'elle s'applique désormais à l'ensemble de la frontière terrestre et maritime entre le Canada et les États-Unis, y compris les voies navigables mutuellement identifiées[1], cette question n'est plus d'actualité.

Le gouvernement du Québec continuera d'assurer un accueil digne et sécuritaire aux demandeurs d'asile.

[1] Gouvernement du Canada. (2023-03-24). Version finale du Protocole Additionnel de l'entente sur les tiers pays sûrs. https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs/protocol-additional.html

RP91. Combien de réfugiés afghans se sont installés en sol québécois en 2022-2023 ? Quelle est la cible que se donne le MIFI pour l'an prochain ?

En 2022, sur les 844 réfugiés afghans admis au Québec, 826 ont été sélectionnés à l'étranger et 18 ont été reconnus sur place.

Tableau 1. Nombre de réfugiés afghans admis au Québec en 2022 selon la catégorie de réfugiés

Catégorie de réfugiés	**2022**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger	826
Réfugiés pris en charge par l'État	*725*
Réfugiés parrainés	*101*
Réfugiés reconnus sur place	18
Total	**844**

Données préliminaires pour 2022.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Le Ministère n'a pas de cible d'admission de réfugiés afghans pour l'an prochain.

RP92. Quelles mesures additionnelles le MIFI entend-il mettre en place en 2023 pour répondre à la demande de réfugiés ukrainiens ? Quelles ressources humaines et financières additionnelles seront déployées en matière d'accueil et de traitement des dossiers de réunification familiale ? Quelles sont les cibles pour 2023 à l'égard des plafonds d'admission des différentes sous-catégories de réfugiés, des délais de traitement des dossiers pour l'admission et pour la réunification familiale ?

En collaboration avec les ministères concernés et les organismes partenaires, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a mis en place une structure d'accueil, notamment un kiosque d'accueil à l'aéroport de Montréal et une offre d'hébergement temporaire d'urgence. Les personnes ressortissantes ukrainiennes qui arrivent avec l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) et qui ont, pour la presque totalité, un permis de travail ouvert, ont accès aux mêmes services que les travailleurs étrangers temporaires. Il n'existe pas pour l'instant de programme spécial de parrainage familial pour les ressortissants ukrainiens.

Les objectifs d'admission pour 2023 figurent au Plan d'immigration du Québec pour l'année 2023. Le MIFI ne fixe pas d'objectifs eu égard au délai de traitement des demandes. Toutefois, dans sa Déclaration de services à la clientèle, le MIFI prend des engagements sur les normes de service.

RP93. Combien de personnes ont été sélectionnées en 2022-2023 dans le cadre des trois projets-pilotes pour travailleurs qualifiés (préposés, intelligence artificielle, transformation alimentaire), et quelles sont les cibles pour 2023-2024 ?

Il est ici question de programmes pilotes destinés aux préposés aux bénéficiaires, au secteur de la transformation alimentaire ainsi qu'à celui de l'intelligence artificielle et des effets visuels. Il ne s'agit pas de projets pilotes.

Tableau 1. Nombres de CSQ délivrés par volet des trois programmes pilotes, aux requérants principaux (RP) et personnes à charge, 2022-2023

PROGRAMMES PILOTES	**Nombre de CSQ délivrés selon l'année financière de délivrance**		
	2022-2023 (au 28 février 2023)		
	Requérant principal	**Personnes à charge**	**Total**
Transformation alimentaire	8	17	**25**
Préposé aux bénéficiaires	93	147	**240**
Intelligence artificielle, technologies de l'information et effets visuels	152	200	**352**
Total	253	364	**617**

Source : Tableaux croisés dynamiques de la Direction de l'information de gestion, données au 28 février 2023, extraites le 6 mars 2023.

RP94. Pour 2022-2023, bilan détaillé sur les mesures et dépenses prises concernant l'image du Québec à l'étranger en matière d'immigration et de laïcité.

Les missions de recrutement à l'étranger représentent la majorité des mesures et des dépenses qui permettent de faire rayonner le Québec à l'étranger en matière d'immigration. Des dépenses sont également engendrées par les campagnes de promotion à l'étranger. Ces campagnes sont détaillées dans la fiche RP6.

En réponse à la pénurie de main-d'œuvre au Québec, une des priorités du Ministère est d'attirer et de recruter des personnes candidates correspondant aux besoins du Québec. Le Ministère exerce un rôle de coordonnateur gouvernemental de la prospection, de l'attraction et du recrutement de travailleuses et travailleurs auprès des acteurs québécois impliqués en recrutement international, tel que prévu par sa Loi. Ce rôle permet d'assurer la cohérence des actions et d'offrir un service uniformisé aux entreprises.

Le Ministère, en collaboration avec ses partenaires non gouvernementaux, organise des missions de recrutement international, les Journées Québec, qui permettent de recruter des personnes candidates afin de pourvoir les postes n'ayant pu être pourvus localement. Le recrutement s'effectue dans les territoires francophones et francotropes, et ce afin de faciliter leur intégration, en français, à la société québécoise et au marché de l'emploi. Ces activités ont permis de recruter plus de 3 800 candidats et d'accompagner 756 entreprises en 2022[1]. Les dépenses liées aux missions de recrutement sont détaillées dans la fiche RP11.

Les projets de francisation dès l'étranger se poursuivent pour les travailleurs et travailleuses temporaires recrutés lors des Journées Québec, permettant à ces personnes d'accroître leur niveau de connaissances en français avant leur arrivée au Québec.

Le Québec cherche également à attirer et à retenir des étudiants étrangers, d'une part, pour qu'ils poursuivent leurs études, en français, dans des programmes dont les professions sont touchées par une pénurie de main-d'œuvre et, d'autre part, pour favoriser leur établissement au Québec à la fin de leurs études.

Pour ce qui est de l'image du Québec à l'étranger en matière de laïcité, le Ministère n'a entrepris aucune mesure ni engendré de dépenses concernant cette question durant l'année 2022-2023.

[1] Les résultats couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

RP95. Fournir la liste d'initiatives telles que la Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances ou la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement en précisant les crédits rattachés ainsi que leur bilan.

Semaine d'actions contre le racisme et pour l'égalité des chances Édition 2022 :

- 76 événements différents inscrits dans la programmation dont deux expositions, un lancement, six rencontres, deux spectacles, six séances de cinéma, six conférences, cinq tables rondes et ateliers;

- 4 192 visiteurs différents sur le site web durant le mois de mars 2022;

- 14 790 visites sur le site web, tout au long de l'année.

Le MIFI a versé en 2022-2023 un montant de 70 000 $ au Centre international de documentation et d'information haïtienne, caribéenne et afro-canadienne (CIDIHCA), partenaire responsable de l'organisation de la Semaine d'actions contre le racisme.

RP96. Bilan du projet La Décennie, proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

À travers son Programme d'appui aux collectivités, le Ministère a lancé le 16 juin 2021 un appel de propositions visant à répondre aux objectifs de la Décennie notamment :

- promouvoir les contributions notamment à travers des conférences/débats, campagnes de sensibilisation, expositions de portraits de personnalités marquantes, rencontres avec des personnes inspirantes, œuvres d'art visuelles conçues par des étudiantes et étudiants, semaine thématique sur l'héritage des communautés noires, archives pour retracer l'évolution des communautés noires, fresque coconstruite par une centaine de personnes, festivals;

- lutter contre le racisme par des brigades ou escouades de sensibilisation, pièces de théâtre, forums de discussion, ateliers et tournées de sensibilisation en milieu scolaire, capsules vidéo à diffuser sur les médias sociaux, webinaires pour démystifier les préjugés;

- renforcer les capacités entre autres par des démarches de mobilisation et de consultation, la rédaction et la mise en œuvre de plan stratégique ainsi que des initiatives d'engagement citoyen.

Le Ministère a financé vingt-deux (22) projets pour un montant total de 4 635 704 $ dans 10 régions administratives du Québec (Abitibi-Témiscamingue, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Laval, Lanaudière, Laurentides, Montérégie, Montréal). Ces projets s'échelonnent sur une période de 1 an, 2 ans ou 3 ans soit jusqu'en 2024.

En 2022-2023, le montant des versements s'élève à 1 703 185 $.

RP97. Ventilation annuelle pour les 4 dernières années du nombre de demandeurs d'asile ayant fait une demande dans le cadre du programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile et combien de ces demandes ont été acceptées. Ventiler les demandes de façon régionale.

La réponse à cette question relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.

RP98. Ventilation annuelle pour les 4 dernières années du nombre de demandeurs d'asile ayant fait une demande d'aide financière de dernier recours et combien de ces demandes ont été acceptées. Ventiler les demandes de façon régionale.

La réponse à cette question relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP99. Pour 2022-2023, le nombre de demandeurs d'asile ayant fait une demande d'hébergement temporaire d'urgence par région. Indiquer aussi le nombre de places d'hébergement régulières et d'urgence et la durée moyenne du séjour dans chacune d'elles.

- Dans le cadre du Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), le gouvernement du Québec offre des services d'hébergement d'urgence. Il peut accueillir un maximum de 60 personnes par jour, pour un total de 1 150 places (dont 50 sont réservées aux demandeurs d'asile arrivés par l'aéroport (ajoutées depuis juin 2022)). Le PRAIDA gère deux sites d'hébergement à Montréal.

- Le tableau ci-dessous présente le nombre total de demandeurs d'asile hébergés mensuellement d'avril à décembre 2022. (Une même personne peut être hébergée sur une période couvrant deux mois différents.) La durée moyenne de séjour est de 18 jours.

  Nombre d'usagers hébergés au PRAIDA, par mois, d'avril 2022 à décembre 2022

Mois 2022	Nombre d'usagers hébergés
Avril	1653
Mai	1509
Juin	1399
Juillet	1521
Août	917
Septembre	1216
Octobre	1301
Novembre	1334
Décembre	1327

- Le gouvernement fédéral prend en charge l'hébergement temporaire au Québec lorsque la capacité d'accueil du PRAIDA est dépassée.

RP100. Le nombre de demandeurs d'asile accueillis par le Québec ayant quitté vers une autre province en 2022-2023.

Entre le 30 juin 2022 et le 28 février 2023, Immigration, Réfugiées et Citoyenneté Canada (IRCC) a transféré près de 7 500* demandeurs d'asile à l'extérieur du Québec.

*Source : IRCC.

RP101. Le financement en francisation du MIFI, par programme, pour l'année écoulée.

2022-2023	Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI)	Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants (PAFILI)
Financement (budget initial)	103,5 M$	83,1 M$

RP102. Liste des rapports et études faits pour l'année écoulée portant sur le rapatriement des pouvoirs en immigration.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a pas réalisé de rapport ou étude en 2022-2023 portant sur le rapatriement des pouvoirs en immigration.

RP103. Listes des rapports et études faits pour l'année écoulée portant sur la régionalisation de l'immigration.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a pas réalisé de rapport ou étude en 2022-2023 portant sur la régionalisation de l'immigration.

RP104. Le nombre de Certification de sélection du Québec (CSQ) et de Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) qui ont été délivrés pour l'année écoulée et les prévisions pour 2023-2024. Ventiler par programme.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP16 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP105. Dans le cadre du Programme de parrainage collectif :

a. Tableau détaillé/bilan détaillé de toutes les opérations effectuées, travaux effectués, des mesures mises en place dans le cadre du programme, le nombre de dossiers traités, le nombre de dossiers rejetés, le nombre de dossiers en attente, le délai moyen d'attente. Ajouter les prévisions pour 2023-2024.

À la suite de la période de transmission des demandes d'engagement de la part de personnes morales (organismes) et des groupes de 2 à 5 personnes physiques (GR 2 à 5), entre le 18 janvier et le 16 février 2022, deux tirages au sort ont été réalisés le 12 avril 2022 parmi les demandes transmises et admissibles pour les groupes de 2 à 5 personnes physiques et les personnes morales de catégories Expérimentés (E) et Réguliers (R) (situées dans la Communauté métropolitaine de Montréal).

Aucun tirage au sort n'a été réalisé pour les sous-catégories de personnes morales expérimentées spécifiques (ES) et réguliers spécifiques (RS) (situées hors de la Communauté métropolitaine de Montréal) puisque le nombre de demandes admissibles était inférieur au maximum de demandes à recevoir pour ces catégories. La ministre a reçu un total de 646 demandes à l'issue du processus de réception des demandes dont 637 étaient admissibles.

Résultats de la transmission des demandes du 18 janvier au 28 février 2022.

DEMANDES					
Catégories	**Maximum recevable**	**Étape 1 – Recevabilité**		**Étape 2 – Examen**	
		Admissibles au tirage au sort	**Tirées au sort (12 avril 2022)**	**Présentées après le tirage au sort (1)**	**Inventaire au 28 février 2023**
Gr 2 à 5	425	1053	425	344	340
E et R	200	225	200	302	297
ES et RS	200	118	s/o		
Total	825	1396	625	646	637

(1) Lorsqu'une demande est tirée au sort, le demandeur reçoit un courriel l'invitant à transmettre le formulaire de demande étape 2 ainsi que les documents l'accompagnant.

Des 825 demandes à recevoir pour la période de réception de 2021-2022 (demandes transmises entre le 18 janvier et le 16 février 2022), 637 demandes ont été admissibles à la suite du processus de transmission des demandes. Le traitement de la phase 1 est complété. L'examen, qui doit avoir lieu durant la phase 2, n'a pas encore débuté. En 2022-2023, nous avons continué d'examiner (phase 2) les demandes reçues l'année précédente.

Programme des personnes réfugiées à l'étranger (Parrainage collectif) - résultat de l'examen des demandes selon le type de décision rendue en 2022-2023 (au 28 février 2023)

Décisions rendues	Engagements[1]	Sélection
Acceptation	622	527
Rejets	46	3
Annulation	33	3
Total	701	533

[1] Inclut les renouvellements des engagements devenus caduques.

Au 28 février 2023, le délai de traitement moyen était de 472,7 jours. L'inventaire des demandes en attente d'une décision était de 1 119.

RP106. Dans le cadre du programme Arrima :

a. Tableau détaillé/bilan détaillé de toutes les opérations effectuées, travaux effectués, des mesures mises en place dans le cadre du programme, le nombre de dossiers traités, le nombre de dossiers rejetés, le nombre de dossiers en attente, le délai moyen d'attente. Ajouter les prévisions pour 2023-2024.

Arrima n'est pas un programme du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), mais plutôt une plateforme numérique qui permet au MIFI d'offrir des services en libre-service à ses clientèles.

RP107. Le nombre de travailleurs étrangers temporaires reçu au Québec pour l'année écoulée, ventilé par région, par programme et par type de permis (ouvert ou fermé).

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP18 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP108. Le nombre de permis octroyé à des travailleurs étrangers temporaires pour l'année écoulée, ventilé par type de permis et par entreprise.

Pour l'année 2022, se référer à la fiche RP18 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

L'information concernant les entreprises auxquelles sont liés les permis relève de la compétence du gouvernement fédéral. Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de cette information.

RP109. La durée de séjour moyen d'un TET au Québec.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur la durée moyenne de présence des travailleurs étrangers temporaires.

RP110. Le nombre de travailleurs étrangers temporaires ayant obtenu leur certificat CSQ et qui demeurent au Québec. Ventiler par catégorie de travailleurs et par région.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas du nombre de travailleurs étrangers temporaires ayant obtenu leur certificat de sélection du Québec (CSQ) et qui demeurent au Québec.

Pour connaître le nombre de travailleurs étrangers temporaires ayant obtenu leur CSQ, veuillez vous référer aux fiches RP68 et RP150 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP111. Le nombre d'étudiants collégiaux de la communauté internationale ayant reçu un CSQ par le biais du PEQ, par établissement.

Établissements	Nombre de CSQ délivrés 2022-2023 (au 28 février 2023)
Collégial	**274**
Collège LaSalle	43
Cégep de Matane	18
Centre NAD - Cégep de Jonquière	15
Cégep St-Félicien	14
Cégep de Chicoutimi	13
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	10
Collège André Grasset	9
Cégep de Thetford	9
Cégep du Vieux-Montréal	9
Institut Teccart	8
Cégep de Baie-Comeau	7
Institut de Technologie Agroalimentaire	6
Cégep André-Laurendeau	6
Cégep Rivière-du-Loup	6
Cégep de Limoilou	*
Cégep de Sherbrooke	*
École nationale du cirque	*
Cégep de Sept-Îles	*
Cégep de Trois-Rivières	*
Collège Montmorency	*
Cegep Joliette de Lanaudière	*
Cégep de Rimouski	*
Cégep Levis-Lauzon	*
Collège de Maisonneuve	*
Cégep de La Pocatière	*
Cégep Marie-Victorin	*
Collège François-Xavier-Garneau	*
Collège d'Alma	*

Établissements	Nombre de CSQ délivrés 2022-2023 (au 28 février 2023)
Cégep de Saint-Hyacinthe	*
École nationale d'aérotechnique	*
Cégep Shawinigan	*
Cégep de l'Outaouais	*
Collège de Rosemont	*
Collège Lionel-Groulx	*
Collège O'Sullivan	*
Cégep de Saint-Laurent	*
Cégep de Saint-Jérôme	*
Collège Ahuntsic	*
Collège John Abbott	*
Cégep de Ste-Foy	*
Inst. de technologie agroalimentaire St-Hyacinthe	*
Collège de Merici	*
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)	*
Collège Dawson	*
Cégep de Victoriaville	*
Cégep de la Gaspésie et des Îles - Campus de Montréal	*
Campus Notre-Dame-de-Foy	*
Institut Maritime du Québec	*
Institut Grasset	*
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	*
Collège Ellis	*
Collège Édouard-Montpetit	*
Cégep Beauce-Appalaches	*
Collège Bart	*
Total	**274**

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « * ».

Source : Direction de l'information de gestion, données au 28 février 2023. Date d'extraction le 7 mars 2023.

La période couverte : 1er avril 2022 au 28 février 2023.

Il est important de noter que la variable du « niveau de diplôme reconnu » a été considérée afin de définir le niveau collégial.

RP112. Statistiques sur la rétention de la population étudiante internationale par région administrative.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de statistiques sur la rétention de la population étudiante internationale par région administrative.

RP113. Le nombre de cas de maltraitance et le nombre de plaintes déposés par des travailleurs étrangers temporaires pour l'année écoulée, ventilé par région et par entreprise.

Le traitement de ces cas ne fait pas partie des mandats du Ministère et ne relève pas de sa compétence.

RP114. La liste des programmes de TET avec leurs objectifs.

Il existe deux programmes d'immigration temporaire permettant la venue de travailleurs étrangers temporaires au Québec :

1- Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

- L'objectif de ce programme est de permettre la venue de travailleurs étrangers temporaires afin de répondre aux besoins temporaires de main-d'œuvre des employeurs lorsqu'il n'y a pas de citoyens ou résidents permanents canadiens disponibles pour occuper les postes vacants.

2- Programme de mobilité internationale (PMI)

- L'objectif de ce programme est de permettre la venue de travailleurs étrangers temporaires lorsque celle-ci apporte des avantages concurrentiels importants pour le Canada sur les plans économique ou culturel, ou des avantages mutuels réciproques à l'étranger pour des citoyens et des résidents permanents canadiens.

RP115. Le nombre de demandeurs d'asile au Québec pour l'année écoulée, ventilé par région.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données ventilées par région pour l'ensemble des 58 995 personnes ayant déposé une demande d'asile au Québec en 2022.

RP116. Le nombre de réfugiés au Québec pour l'année écoulée et leur lieu de résidence, ventilé par région.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ne dispose pas de l'information sur le lieu de résidence des personnes admises pour l'année écoulée. Le MIFI identifie le lieu de résidence à partir des données d'admission et des données de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce jumelage est effectué pour une cohorte de dix ans, précédant de deux ans l'année de référence. Les données relatives à la prochaine cohorte allant de 2013 à 2022, seront disponibles en mars 2024.

RP117. Dresser la liste des organismes communautaires qui reçoivent du financement du ministère et le montant de ces subventions dans le cadre des programmes PRINT, PMD, PSM et PILI pour l'année écoulée.

Pour l'année 2022, la réponse concernant le Programme *Soutien à la Mission* (PSM) et le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) se trouve à la fiche RP7 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

Le Programme *Réussir l'intégration* (PRINT) et le Programme *Mobilisation-Diversité* (PMD) n'existent plus.

RP118. Les statistiques d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE) et les réfugiés parrainés (RPSP) admis selon leur lieu d'établissement et leur origine, ventilé par année, pour les 5 dernières années et les prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP25 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP119. Nombre de personnes qui ont suivi les cours de francisation pour l'année écoulée. Parmi ces personnes, le pourcentage d'individus qui a au moins atteint le niveau 7 de *l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français.*

Tableau 1. Nombre de personnes ayant participé à un cours de français, par service, 2022-2023

Type de cours	**2022-2023 (au 28 février 2023)**
Temps complet	14 600
Temps partiel	28 873
Francisation en ligne (FEL)	3 703
Total (personnes distinctes)[1]	**45 302**

[1] Le total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des parties puisque certaines personnes ont participé à plus d'un type de cours.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données produites le 17 mars 2023.

Parmi les personnes ayant suivi des cours de français durant cette période (du 1er avril 2022 au 28 février 2023) :

- 2 747 personnes distinctes ont participé à un cours à **temps complet** qui vise l'atteinte d'un niveau 7 ou plus;
- 1 668 personnes distinctes ont participé à un cours à **temps partiel** qui vise l'atteinte d'un niveau 7 ou plus.

Tableau 2. Pourcentage des élèves ayant atteint au moins le niveau 7 selon les quatre compétences langagières au cours de la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023, parmi les élèves qui ont participé à un cours à temps complet ou à temps partiel qui vise l'atteinte d'un niveau 7 ou plus

	Compréhension écrite	**Compréhension orale**	**Production orale**	**Production écrite**
Temps complet	58,39 %	64,25 %	63,45 %	45,25 %
Temps partiel[1]	52,76 %	56,54 %	56,54 %	51,98 %

[1] Pour les sigles de cours au temps partiel (Français - réalité de travail [FRT] et Français pour immigrants adultes [FIA]), seul le résultat d'évaluation pour le dernier cours du bloc est conservé.

Source : ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), extraction spéciale faite le 17 mars 2023.

RP120. Nombre de classes de francisation, ventiler par région.

TEMPS COMPLET

Tableau 1. Nombre de groupes dans les services à temps complet, ventilation par région administrative

Période : 1er avril 2022 – 28 février 2023

Région administrative	Nombre de groupes actifs
01 – Bas-Saint-Laurent	-
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	-
03 – Capitale-Nationale	80
04 – Mauricie	10
05 – Estrie	53
06 – Montréal	532
07 – Outaouais	41
08 – Abitibi-Témiscamingue	-
09 – Côte-Nord	-
10 – Nord-du-Québec	-
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-
12 – Chaudière-Appalaches	-
13 – Laval	109
14 – Lanaudière	-
15 – Laurentides	15
16 – Montérégie	189
17 – Centre-du-Québec	3
Nombre total de groupes actifs[1,2]	**1 032**

[1] Les achats de places et les référencements à des centres de services scolaires ne sont pas inclus. Il s'agit des groupes actifs, soit ceux ayant débuté ou s'étant terminés au cours de la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023. Les achats de groupes sont également inclus.

[2] L'offre de cours à temps complet comprend uniquement des cours généraux.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 17 mars 2023.

TEMPS PARTIEL

Tableau 2. Nombre de groupes dans les services à temps partiel, ventilation par région administrative

Période : 1er avril 2022 – 28 février 2023

Région administrative	Nombre de groupes actifs
01 – Bas-Saint-Laurent	-
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	3
03 – Capitale-Nationale	84
04 – Mauricie	42
05 – Estrie	90
06 – Montréal	1556
07 – Outaouais	21
08 – Abitibi-Témiscamingue	-
09 – Côte-Nord	42
10 – Nord-du-Québec	-
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	35
12 – Chaudière-Appalaches	28
13 – Laval	131
14 – Lanaudière	-
15 – Laurentides	41
16 – Montérégie	134
17 – Centre-du-Québec	31
Nombre total de groupes actifs[1,2]	**2 238**

[1] Les achats de places et les référencements à des centres de services scolaires ne sont pas inclus. Il s'agit des groupes actifs, soit ceux ayant débuté ou s'étant terminés au cours de la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023. Les achats de groupes sont également inclus.

[2] L'offre de cours à temps partiel comprend des cours généraux, des cours spécialisés et des cours de formation en milieu de travail – entreprises.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion, données extraites des banques thématiques de la francisation le 17 mars 2023.

RP121. Liste des programmes de francisation.

1. Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants – PAFILI 2022-2023

2. Programme d'intégration linguistique des immigrants – PILI 2022-2023

RP122. Nombre et pourcentage des TET agricoles suivant des activités de francisation, ventiler par région.

Nombre et proportion des TET agricoles admis en 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023 ayant suivi des cours de francisation du MIFI, ventilés par la région administrative de l'employeur[1]

Régions administratives	TET agricoles admis en 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023 ayant suivi des cours de francisation du MIFI	
	Actifs au cours de la francisation	Proportion[2]
01 – Bas-Saint-Laurent	0	0
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	23	5,8 %
03 – Capitale-Nationale	27	2,2 %
04 – Mauricie	22	9,4 %
05 – Estrie	22	2,0 %
06 – Montréal	30	11,8 %
07 – Outaouais	0	0,0 %
08 – Abitibi-Témiscamingue	-	2,5 %
09 – Côte-Nord	-	16,7 %
10 – Nord-du-Québec	0	0,0 %
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	25.0 %
12 – Chaudière-Appalaches	171	10,6 %
13 – Laval	20	4%
14 – Lanaudière	-	0,1 %
15 – Laurentides	8	0,6 %
16 – Montérégie	34	0,5 %
17 – Centre-du-Québec	76	7,4 %
Région non disponible	0	0 %
Total Québec[3]	431	2,6 %

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « - ».

[1] La région présentée est celle de l'employeur associé au dossier de travailleur temporaire dans les bases de données du MIFI. Certains employeurs ont une adresse de siège social hors-Québec et sont classés dans les régions non disponibles.

[2] Les données présentent le nombre de TET agricoles admis en 2020-2021, 2021-2022 ou 2022 2023 ayant suivi des cours de francisation du MIFI dans chaque région. La proportion, elle, représente le pourcentage des TET agricoles dans une région ayant suivi des cours de francisation du MIFI parmi tous les TET agricoles de la même région. Autrement dit, il ne s'agit pas d'une ventilation par région des 431 TET agricoles admis en 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023 ayant suivi des cours de francisation du MIFI.

[3] Le Total Québec est inférieur à la somme du détail par région car quelques personnes ont suivi des cours de francisation dans plusieurs régions durant les années financières 2020-2021 et 2021-2022.

RP123. Nombre de personnes en attente d'un cours de francisation. Temps d'attente moyen.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (Ministère) ne compile pas le nombre de personnes en attente d'un cours de francisation puisqu'il peut varier fortement chaque jour, en fonction des demandes d'admission, des débuts de session et des référencements vers les Centres de services scolaires.

Le temps d'attente moyen est de 32,31 jours pour les personnes ayant commencé le premier cours à temps complet entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023.

Pour le temps partiel, ce sont les organismes à but non lucratif (OBNL) qui procèdent aux inscriptions des élèves d'ici au 1er juin 2023. Il est exigé des mandataires, s'ils ont des personnes en attente, de les référer vers un autre organisme.

RP124. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants internationaux qui sont restés au Québec après leurs études pour l'année écoulée, ventilé par région.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données qui permettent de déterminer le nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers qui restent au Québec à l'échéance de leur permis d'études.

RP125. Nombre de fonctionnaires affecté au traitement des dossiers d'immigration pour l'année écoulée.

	Nombre de fonctionnaires affectés au traitement des dossiers d'immigration
2022-2023	230

Source : Rapport SAGIR EI – Population au 28 février 2023, extrait le 13 mars 2023.

Les données incluent l'ensemble du personnel des unités visées à l'exclusion du personnel étudiant et stagiaire.

RP126. Déclarations d'intérêt actives (tous les programmes permanents confondus)

a. Le nombre et les caractéristiques des personnes avec une déclaration d'intérêt active, ventilé par :
   i. Groupes d'âge
   ii. Sexe
   iii. Langue maternelle
   iv. Connaissance du français
   v. Pays d'origine
   vi. Niveau de scolarité
   vii. Domaine de formation
   viii. Classification d'occupation (0, A, B, C, D)
   ix. Résidant au Québec/Résidant à l'étranger
   x. Région/ville de destination
   xi. Requérant/dépendants
   xii. Conjoints
   xiii. Enfants d'âge scolaire (primaire ou secondaire)
   xiv. Avec une offre d'emploi validée
b. Le nombre de déclarations d'intérêt actives qui datent de plus d'un an
c. Le nombre de déclarations d'intérêt reçues annuellement depuis l'ouverture d'Arrima, ventilé par le PEQ et le PRTQ
d. Le nombre de déclarations d'intérêt expirées et retirées depuis l'ouverture d'Arrima, par année
e. Le nombre d'invitations de soumettre une demande d'immigration émises par année depuis l'ouverture d'Arrima et le nombre et pourcentage des invitation visant des personnes résidant déjà au Québec

---

Les déclarations d'intérêt (DI) sont déposées dans Arrima uniquement pour le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

Du 1er avril 2022 au 28 février 2023 :

a. i. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par groupes d'âge

Catégorie d'âge du requérant	Nombre de DI	% des DI
18 à 35 ans	111 017	68,29
36 ans et plus	51 557	31,71
Total	**162 574**	**100,0**

a. ii. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par sexe

Sexe du requérant	Nombre de DI	% des DI
Féminin	39 906	24,55
Masculin	122 668	75,45
Total	**162 574**	**100,0**

a. iii. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par langue maternelle

L'information sur la langue maternelle n'est pas disponible dans la déclaration d'intérêt.

a. iv. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par la connaissance du français

Le requérant a déclaré le niveau 7 et plus au test de français	Nombre de DI	% des DI
Non [(1)]	140 697	86,54
Oui	21 877	13,46
Total	**162 574**	**100,0**

[(1)] Inclut les personnes qui ont un niveau inférieur à 7 ainsi que les personnes qui n'ont pas déclaré de test de français.

a. v. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par pays d'origine

Pays de naissance	Nombre de DI	% des DI
Sénégal	28 820	17,73
Algérie	17 710	10,89
Maroc	17 260	10,62
Syrie	11 512	7,08
Tunisie	8 840	5,44
Inde	8 393	5,16
Cameroun	7 692	4,73
Égypte	5 203	3,20
Jordanie	4 439	2,73
Côte d'Ivoire	4 052	2,49
France	3 968	2,44
Yémen	3 644	2,24
Iraq	3 211	1,98
Arabie saoudite	2 425	1,49
Soudan	2 288	1,41

Pays de naissance	Nombre de DI	% des DI
Haïti	2 152	1,32
Liban	2 140	1,32
Togo	2 028	1,25
Colombie	1 747	1,07
Turquie	1 722	1,06
Pakistan	1 526	0,94
Congo (Rép, dém, du)	1 503	0,92
Bénin	1 146	0,70
Mexique	881	0,54
Nigeria	801	0,49
Philippines	770	0,47
Guinée	726	0,45
Mauritanie	720	0,44
Émirats arabes unis	717	0,44
Venezuela	635	0,39
Brésil	615	0,38
Libye	513	0,32
Tchad	495	0,30
Burkina Faso	489	0,30
Congo	482	0,30
Burundi	466	0,29
Koweït	428	0,26
Mali	418	0,26
Autorités palestiniennes	404	0,25
Palestine	400	0,25
Iran	387	0,24
Madagascar	378	0,23
Rwanda	354	0,22
Gabon	352	0,22
Bangladesh	333	0,20
Pérou	333	0,20
Chine	291	0,18
Sri Lanka	276	0,17
Chili	262	0,16
Équateur	234	0,14
Israël	233	0,14
États-Unis	229	0,14
Djibouti	226	0,14
Belgique	221	0,14
Ghana	212	0,13
Kenya	200	0,12
Maurice	199	0,12
Cuba	187	0,12

Pays de naissance	Nombre de DI	% des DI
Niger	183	0,11
Somalie	180	0,11
Qatar	178	0,11
Argentine	159	0,10
Russie	141	0,09
Népal	121	0,07
République dominicaine	121	0,07
Afghanistan	108	0,07
Éthiopie	106	0,07
Autres pays	2 989	1,84
Total	**162 574**	**100,00**

a. vi. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par niveau de scolarité

Niveau de scolarité du requérant	Nombre de DI	% des DI
Aucun diplôme, diplôme non déclaré ou diplôme supérieur non reconnu	53 454	32,9
Secondaire	18 733	11,5
Postsecondaire	4 863	3,0
Postsecondaire technique	16 700	10,3
Universitaire 1er cycle (3 ans ou +)	43 071	26,5
Diplôme supérieur	25 753	15,8
Total	**162 574**	**100,0**

a. vii. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par domaine de formation

Les DI contiennent des informations sur le diplôme obtenu, mais celles-ci ne sont pas classées par grand domaine de formation.

a. viii. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par la classification d'occupation (niveau de compétence 0, A, B, C, D)

Niveau de compétence	Nombre de DI	% des DI
Pas de niveau de compétence déclaré	23 002	14,2
0 - Cadres supérieurs et intermédiaires	16 766	10,3

Niveau de compétence	Nombre de DI	% des DI
A - Les professions qui requièrent un diplôme universitaire	44 524	27,4
B – Les professions qui requièrent un diplôme collégial, une formation d'apprenti ou une combinaison d'études secondaires/ formation en cours d'emploi/ expérience de travail	52 783	32,5
C – Les professions qui requièrent un diplôme d'études secondaires et une formation en cours d'emploi	20 757	12,8
D – Les professions qui requièrent une formation en cours d'emploi seulement; aucune scolarité requise	4 742	2,9
Total	**162 574**	**100,0**

a. ix. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par résidence au Québec ou à l'étranger

Lieu de résidence	Nombre de DI	% des DI
À l'extérieur du Québec	157 938	97,2
Au Québec	4 636	2,9
Total	**162 574**	**100**

a. x. Nombre de requérants ayant une déclaration d'intérêt active ventilé par région/ville de destination

L'information sur la région/ville de destination n'est pas disponible dans la déclaration d'intérêt.

a. xi. Nombre de dépendants qui vont accompagner le requérant principal avec une déclaration d'intérêt active

Le nombre de dépendants qui vont accompagner les requérants principaux selon la déclaration est de 61 284 conjoints et de 112 437 enfants.

a. xii. Nombre de conjoints qui vont accompagner le requérant principal avec une déclaration d'intérêt active

Le nombre de conjoints qui vont accompagner les requérants principaux selon la déclaration est de 61 284 (38 % des requérants dans la banque de déclaration d'intérêt sont accompagnés de conjoints).

a. xiii. Nombre d'enfants d'âge scolaire (primaire et secondaire) qui vont accompagner le requérant principal avec une déclaration d'intérêt active

Sur les 112 437 enfants qui vont accompagner les requérants principaux selon la déclaration d'intérêt, 59 007 sont d'âge scolaire (primaire ou secondaire).

a. xiv. Nombre de ressortissants avec une déclaration d'intérêt active qui possèdent une offre d'emploi validée

Il y avait 319 ressortissants ayant une déclaration d'intérêt active qui détenaient une offre d'emploi validée entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023.

b. Nombre de déclarations d'intérêt actives qui datent de plus d'un an

Il n'y a aucune déclaration d'intérêt active qui date de plus d'un an. En vertu de l'article 27 du Règlement sur l'immigration au Québec, une DI est active si sa durée dans la banque de déclaration d'intérêt est d'un an ou moins.

c. Nombre de déclarations d'intérêt reçues annuellement depuis l'ouverture d'Arrima, ventilé par le PEQ et le PRTQ

Conformément à l'article 25 du Règlement sur l'immigration au Québec, les déclarations d'intérêt déposées dans Arrima ne s'appliquent pas au PEQ, mais uniquement au PRTQ.

Année du dépôt de la déclaration d'intérêt (DI)	Nombre de DI déposées
2022-2023 (du 1er avril 2022 au 28 février 2023)	172 103(*)

(*) L'écart entre le nombre DI déposées et le nombre de DI actives dans la BDI est dû au retrait des DI des ressortissants déjà invités et au retrait de DI par les répondants eux-mêmes.

d. Nombre de déclarations d'intérêt expirées et retirées depuis l'ouverture d'Arrima, par année

Année	Nombre de DI retirées ou expirées (2)
2022-2023 (du 1er avril 2022 au 28 février 2023)	3 227

(2) Une DI est expirée si, après un an, elle n'a pas fait l'objet d'une invitation

e. Nombre d'invitations de soumettre une demande de sélection permanente émises par année depuis l'ouverture d'Arrima et le nombre et pourcentage des invitations visant des personnes résidant déjà au Québec

Nombre total d'invitations par année

Année	Nombre d'invitations
2022-2023 (du 1er avril 2022 au 28 février 2023)	8 789

Nombre d'invitations concernant des personnes résidant au Québec par année

Année	Nombre d'invitations	% d'invitations
2022-2023 (du 1er avril 2022 au 28 février 2023)	2008	22,9

RP127. Demandes d'immigration reçues à la suite d'une invitation.

f. Le nombre de demandes d'immigration reçues à la suite des invitations depuis l'ouverture d'Arrima ventilé par :
   i. Année
   ii. Groupes d'âge
   iii. Sexe
   iv. Langue maternelle
   v. Connaissance du français
   vi. Pays d'origine
   vii. Niveau de scolarité
   viii. Domaine de formation
   ix. Classification d'occupation (0, A, B, C, D)
   x. Résidant au Québec/Résidant à l'étranger
   xi. Région/ville de destination
   xii. Requérant/dépendants
   xiii. Conjoints
   xiv. Enfants d'âge scolaire (primaire ou secondaire)
   xv. Avec une offre d'emploi validée

Le Ministère ne dispose pas des données sur les caractéristiques des personnes ayant déposé une demande d'immigration permanente à la suite d'une invitation.

Tableau : Nombre de demandes de sélection permanente (DSP) déposées [soumises] à la suite d'une invitation par l'intermédiaire d'Arrima, 2022 et 2023 (au 28 février 2023)

Nombre de « DSP déposées [soumises] »	Année de réception		Total
	2022	2023 (au 28 février 2023)	
	7 510	968	8 478

Précision : ces données présentent les périodes d'ouverture ayant débuté après le 1er janvier 2022 et qui étaient fermées ou actives au plus tard le 28 février 2023.

Source : Extraction de la DPI (chiffres clés), utilisée par la DIG.

RP128. Portail employeurs (depuis sa mise en application)

g. Le nombre de personnes invitées à faire une demande d'immigration, et le nombre ayant obtenu un CSQ à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs (requérant principal et dépendants)
h. Le nombre de personnes avec une Déclaration d'intérêt active qui ont obtenu un permis de séjour temporaire à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs
i. Le nombre d'employeurs qui se sont inscrits du Portail

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas d'information sur les éléments suivants :

- Le nombre de personnes invitées à faire une demande d'immigration, et le nombre ayant obtenu un CSQ à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs;

- Le nombre de personnes avec une Déclaration d'intérêt active qui ont obtenu un permis de séjour temporaire à la suite d'une démarche déclenchée dans le Portail employeurs.

Le Portail employeurs ne sert pas à déclencher le processus d'invitation à déposer une demande d'immigration permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Cet outil de référencement permet plutôt aux employeurs d'accélérer l'identification et la prise de contact avec des travailleuses et travailleurs étrangers ayant déclaré leur intérêt à immigrer au Québec.

Du 1er avril 2022 au 28 février 2023, **262** entreprises ont eu recours à l'interface de recherche du Portail employeurs.

RP129. Indiquer la somme dépensée en 2022-2023 (et les prévisions pour 2023-2024) par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).

Pour 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP13 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP130. Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au à la personne désignée comme Responsable ministérielle de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023, la personne désignée comme Responsable ministérielle de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels a reçu 140 demandes d'accès formulées en vertu des articles 9, 83 et 89 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Concernant les quatre années précédentes, les statistiques sont disponibles dans les rapports annuels de gestion respectifs de ces années, qui peuvent être consultés en ligne à l'adresse suivante : www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications#c11575.

RP131. Le nombre de demandes d'immigration traitées (immigration permanente et immigration temporaire), Incluant le nombre de certificats (certificat de sélection du Québec – CSQ, ou certificat d'acceptation du Québec – CAQ) émis et le nombre de rejets, pour chacun des programmes d'immigration au cours de l'année civile 2022-2023 et pour les trois années précédentes. Fournir les cibles de sélection pour l'année 2023.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP16 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP132. La ventilation détaillée provenant du transfert fédéral en matière d'immigration, d'intégration et de francisation en 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RG33 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP133. Le nombre d'employés du ministère de l'Immigration, ventilé par régions, depuis les cinq dernières années, et prévisions pour 2023-2024.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RP134. La proportion des ressortissants étrangers invités dans le système Arrima ayant pris connaissance du Québec comme destination de choix pour immigrer grâce aux activités de promotion et d'attraction du Québec à l'international.

Dans le système Arrima, lorsqu'un ressortissant étranger crée sa déclaration d'intérêt, la question portant sur sa participation à une activité de promotion et d'attraction est facultative.

Parmi les ressortissants étrangers invités dans le système de déclaration d'intérêt entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023 et ayant répondu à la question sur leur participation à une activité de promotion et d'attraction, 20,4 % ont pris connaissance du Québec comme destination de choix pour immigrer grâce aux activités de promotion et d'attraction du Québec à l'international.

RP135. La ventilation détaillée des sommes dépensées dans l'implantation du système Arrima en 2022-2023, et les prévisions pour 2023-2024.

Le tableau ci-après résume les sommes dépensées dans la conception et l'implantation des systèmes des programmes d'immigration, de francisation et d'intégration en 2022-2023.

Projet	Coûts $
Guichet gouvernemental unifié d'accès aux services de francisation à temps complet	1 039 250,20 $
Francisation Québec	1 210 518,40 $
Reconnaissance des compétences (RC) – Système de gestion des allocations de participation aux formations d'appoint	358 903,80 $
Outil de rétroaction (PÉE, PAFFARC, Services aux entreprises, PÉQ)	344 682,60 $
Accompagnement Québec / Application mobile	117 725,18 $
Outil de comparaison de diplômes obtenus à l'étranger	235 791,30 $
Gestion des services d'intégration (GSI)	1 764 441,50 $
Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET – OEP)	578 825,30 $
TOTAL	**5 650 138,28 $**

RP136. Le nombre de problèmes techniques survenus depuis l'implantation du système Arrima ainsi que la ventilation détaillée des sommes injectées pour résoudre ces problèmes en 2022-2023.

La réponse à cette question se trouve à la fiche RP77 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP137. Le nombre de personnes dans la file d'attente virtuelle du système Arrima, mensuellement, en 2022-2023.

Toute personne voulant accéder au système Arrima doit passer par la file d'attente virtuelle. Lorsque la capacité maximale d'accueil du système n'est pas atteinte, la personne y accède sans aucune attente. Autrement, elle est mise en attente jusqu'à la prochaine libération d'accès.

Mois	Nombre de personnes qui ont transité dans la file d'attente virtuelle Arrima
Avril 2022	640 956
Mai 2022	737 658
Juin 2022	754 160
Juillet 2022	636 839
Août 2022	734 241
Septembre 2022	831 066
Octobre 2022	1 187 433
Novembre 2022	2 561 558
Décembre 2022	1 785 322
Janvier 2023	1 533 440
Février 2023	1 372 023

Une personne peut effectuer plusieurs connexions dans un même mois ainsi qu'au courant de l'année.

Pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le temps d'attente moyen dans la salle virtuelle du système Arrima est inférieur à 10 secondes.

RP138. Le nombre de connexions infructueuses au système Arrima pour les usagers, mensuellement, en 2022-2023.

Mois	Nombre d'accès à la salle d'attente Arrima	Nombre de connexions infructueuses	% de connexions infructueuses
Avril 2022	699 657	57 701	8,24 %
Mai 2022	819 851	81 593	9,95 %
Juin 2022	813 632	59 472	7,30 %
Juillet 2022	680 720	50 281	7,31 %
Août 2022	794 361	60 120	7,56 %
Septembre 2022	913 600	82 134	9,03 %
Octobre 2022	1 265 324	77 891	6,15 %
Novembre 2022	2 821 353	259 795	9,20 %
Décembre 2022	1 884 153	98 831	5,24 %
Janvier 2023	1 616 014	82 574	5,10 %
Février 2023	1 449 616	77 593	5,35 %

RP139. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années par secteur d'emploi. Prévisions pour l'année civile 2023.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP18 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2023.

RP140. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP18 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP141. Le nombre de travailleurs temporaires admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d'établissement.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP18 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP142. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par domaine d'études. Prévisions pour l'année civile 2023.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas d'information sur le domaine d'études des personnes titulaires de permis de la catégorie des Étudiants internationaux. Pour le total des étudiants étrangers, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP19.

RP143. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par pays d'origine.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP19 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP144. Le nombre d'étudiants étrangers admis au Québec pour les cinq dernières années, par région administrative d'établissement.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP19 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP145. Les délais de traitement des demandes de certificats de sélection pour la catégorie des travailleurs qualifiés, par pays ou territoire pour les cinq dernières années civiles.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP20 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP146. Les délais de traitement des demandes de CAQ pour la catégorie des étudiants étrangers, pour l'année civile 2022-2023 et pour les trois années précédentes.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP35 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP147. La liste des seuils d'immigration pour chaque programme pour 2022-2023, et les prévisions pour 2023-2024.

Les niveaux d'immigration planifiés pour chaque catégorie d'immigration pour 2022 et 2023 sont présentés dans le Tableau 1 ci-dessous. Les niveaux pour 2024 seront présentés dans le Plan d'immigration du Québec pour l'année 2024 qui sera déposé à l'Assemblée nationale avant le 1er novembre 2023.

Tableau 1. Niveaux d'immigration planifiés pour 2022 et 2023 [a]

	Plan 2022			Plan 2023	
	Rééquilibrage	Min.	Max.	Min.	Max.
Immigration économique	**12 500**	**32 000**	**33 900**	**32 000**	**33 900**
Travailleurs qualifiés [1]	12 500	27 400	28 800	28 000	29 500
Gens d'affaires	0	4 000	4 300	4 000	4 300
Autres catégories économiques [2]	0	600	800	0	100
Regroupement familial	**0**	**10 200**	**10 600**	**10 200**	**10 600**
Réfugiés et personnes en situation semblable	**0**	**6 900**	**7 500**	**6 900**	**7 500**
Réfugiés sélectionnés à l'étranger [3]	0	4 400	4 700	4 400	4 700
Réfugiés pris en charge par l'État	0	1 650	1 700	1 650	1 700
Réfugiés parrainés	0	2 750	3 000	2 750	3 000
Réfugiés reconnus sur place [4]	0	2 500	2 800	2 500	2 800
Autres immigrants [5]	**2 800 [9]**	**400**	**500**	**400**	**500**
Ensemble de l'immigration	**15 300**	**49 500**	**52 500**	**49 500**	**52 500**
Part de la sélection québécoise [6]	100%	74%	74%	74%	74%
Part de l'immigration économique	82%	65%	65%	65%	65%
Proportion d'immigrants connaissant le français [7]	88%	62 %[8]	62 %[8]	66%	66%

a. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arr

1. Comprend les personnes sélectionnées dans le Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.

2. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidants et les autres immigrants de catégories économiques.

3. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

4. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

5. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 (PSDACP). Un nombre résiduel d'admissions est également prévu pour admettre les personnes sélectionnées dans le cadre du PSDACP.

6. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

7. À l'exclusion des cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.

8. Il s'agit de projections réalisées au moment de l'élaboration des Plans d'immigration.

9. Admissions réservées au Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19 (PSDACP).

Source : Plan d'immigration du Québec pour l'année 2023, ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la planification de l'immigration.

RP148. Le résultat des consultations sur « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2021-2023 » ainsi que le nom des experts consultés.

Une consultation publique a eu lieu en 2019 dans le contexte de l'élaboration de la Planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 qui est maintenue échue.

Plusieurs individus et organismes avaient alors déposé des mémoires qui peuvent être consultés à l'adresse : www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/mandats/Mandat-41313/memoires-deposes.html.

Pour accéder aux résultats de la consultation de 2019, veuillez vous référer aux cahiers explicatifs des années antérieures.

RP149. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ, selon les volets « étudiants » et « travailleurs », ayant des enfants d'âge scolaire pendant leur séjour préalable au Québec à statut temporaire.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de ces informations.

RP150. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ selon les programmes et sous-programmes suivants, et, dans chaque cas, le pourcentage du total de personnes sélectionnées (CSQ émis) la même année :
A. Étudiants étrangers;
B. Programme de mobilité internationale (PMI);
C. Programme de travailleurs étrangers temporaires (PTET);
    I. Agriculture;
    II. Aides familiaux résidants;
    III. Autres titulaires du PTET;
        i. Autres professions spécialisées;
        ii. Autres professions peu spécialisées;
        iii. Autres occupations.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas des données lui permettant d'identifier les programmes fédéraux – Programme de mobilité internationale (PMI) et Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) – dont sont issues les personnes immigrantes sélectionnées dans le cadre du volet « travailleurs » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). Il n'est donc pas possible de fournir les ventilations demandées. Les données sont présentées pour les volets « étudiants » et « travailleurs » du PEQ, sans ventilation.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Nombre de CSQ délivrés dans le PEQ au total et dans le volet « Diplômés » (requérants principaux), et proportion, 2022-2023

	Année financière 2022-2023 (au 28 février 2023)
Nombre de CSQ délivrés – PEQ (total)	5 644
Nombre de CSQ délivrés – PEQ volet « Diplômés »	2 122
Proportion de CSQ délivrés dans le PEQ volet « Diplômés »	37,6 %

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), tableau croisé dynamique des CSQ – PEQ délivrés, extraction en date du 7 mars 2022.

Tableau 2. Nombre de CSQ délivrés dans le PEQ au total et dans le volet « Travailleurs », et proportion, 2022-2023

	Année financière 2022-2023 (au 28 février 2023)
Nombre de CSQ délivrés – PEQ	5 644
Nombre de CSQ délivrés – PEQ volet « Travailleurs »	3 522
Proportion de CSQ délivrés dans le PEQ volet « Travailleurs »	62,4 %

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), tableau croisé dynamique des CSQ – PEQ délivrés, extraction en date du 7 mars 2022.

RP151. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ – travailleurs, pour le PMI et le PTET, ventilé selon le niveau d'emploi (0, A, B, C ou D, selon la CNP), par région.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas des données sur les programmes – Programme de mobilité internationale (PMI) et Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) – dont sont issues les personnes immigrantes sélectionnées dans le cadre du volet des travailleurs étrangers du Programme de l'expérience québécoise (PEQ). L'information est donc présentée pour l'ensemble des personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ – travailleurs.

Les données des années antérieures se trouvent dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

Tableau 1. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans le cadre du PEQ - Travailleurs selon le niveau d'emploi, 2022-2023.

PEQ Travailleurs par niveau d'emploi	**2022-2023 (au 28 février 2023)**
Niveau 0 - Gestion	141
Niveau A - Postes professionnels	575
Niveau B - Postes techniques, para professionnels et spécialisés	796
Niveau C - Postes intermédiaires	189
Niveau D - Postes élémentaires et manœuvres	51
Non disponible	8
Total	**1 760**

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Extraction en date du 7 mars 2023.

Tableau 2. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans le cadre du PEQ - Travailleurs selon la région de destination, 2022-2023.

PEQ-travailleurs par région de destination	**2022-2023 (au 28 février 2023)**
01 – Bas-Saint-Laurent	26
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	23
03 – Capitale-Nationale	228
04 – Mauricie	41
05 – Estrie	61
06 – Montréal	952
07 – Outaouais	24
08 – Abitibi-Témiscamingue	17
09 – Côte-Nord	7
10 – Nord-du-Québec	*
11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	*
12 – Chaudière-Appalaches	79
13 – Laval	33
14 – Lanaudière	28
15 – Laurentides	36
16 – Montérégie	140
17 – Centre-du-Québec	41
Non disponible	19
Total	**1 760**

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « * ».

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Extraction en date du 7 mars 2023.

RP152. Pour chaque année depuis 2010, le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ – étudiants étrangers, ventilé selon le programme d'études, le diplôme obtenu, et par institution d'enseignement.

Vu les grands nombres de programmes d'études et d'institutions d'enseignement, les tableaux 1 et 3 présentent le nombre de personnes sélectionnées dans le cadre du PEQ-Diplômés, respectivement pour les 20 programmes d'études et pour les 20 établissements qui accueillent le plus d'étudiants étrangers.

Les données des années antérieures se trouvent dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

Tableau 1. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans le cadre du PEQ – Diplômés pour les 20 principaux programmes d'études, en 2022-2023.

Programme	2022-2023 (au 28 février 2023)
Administration, commerce et informatique	200
Alimentation et tourisme	24
Arts	74
Bâtiment et travaux publics	23
Communications et documentation	50
Droit	17
Électrotechnique	34
Entretien d'équipement motorisé	16
Études plurisectorielles	17
Fabrication mécanique	25
Lettres	16
Métallurgie	11
Santé	36
Sciences appliquées	376
Sciences de la santé	33
Sciences de l'administration	320
Sciences de l'éducation	15
Sciences humaines	127
Sciences pures	100
Services sociaux, éducatifs et juridiques	20
Autres	47
Total général	**1 581**

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Extraction en date du 7 mars 2023.

Tableau 2. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans le cadre du PEQ – Diplômés selon le niveau de diplôme obtenu, en 2022-2023.

Niveau de diplôme obtenu	2022-2023 (au 28 février 2023)
Secondaire	203
Collégial	308
Universitaire	1 064
Autres	6
Total général	**1 581**

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Extraction en date du 7 mars 2023.

Tableau 3. Nombre de personnes sélectionnées (requérants principaux) dans le cadre du PEQ – Diplômés pour les 20 principaux établissements d'enseignement, en 2022-2023.

Établissement d'enseignement	2022-2023 (au 28 février 2023)
Université de Montréal	154
Université Laval	130
Université McGill	115
Université du Québec à Montréal	109
École Polytechnique de Montréal (Corporation)	108
HEC Montréal	95
Université Concordia	93
École Technologie Supérieure	92
Université de Sherbrooke	65
Institut Teccart	61
Université du Québec à Chicoutimi	47
Collège LaSalle	45
Université du Québec à Trois-Rivières	34
English Montreal School Board	27
Cégep de Matane	18
Université du Québec à Rimouski	17
Centre NAD-Cégep de Jonquière	15
Cégep de St-Félicien	14
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	14
Cégep de Chicoutimi	13
Autres	315
Total	**1 581**

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Extraction en date du 7 mars 2023.

RP153. Pour les cinq dernières années, pour chaque région, le nombre de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) émis pour études par niveau, par programme d'études et par institution d'enseignement.

Notes :

1. Les informations par programmes d'études ne sont pas disponibles, elles sont donc présentées par niveau de formation. Par ailleurs, vu le grand nombre d'institutions d'enseignement, le tableau 2 présente le nombre de CAQ délivrés aux étudiants étrangers pour les 20 institutions d'enseignement qui accueillent le plus d'étudiants.

2. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Nombre de CAQ délivrés aux étudiants étrangers ventilé par région et par niveau de formation[1], 2022-2023

Région administrative et niveau de formation	2022-2023 (au 28 février 2023)
Abitibi-Témiscamingue	**1 398**
Primaire	15
Secondaire	29
Diplôme d'études professionnelles	346
Collégial	461
Université	476
Autres études	71
Bas-Saint-Laurent	**4 797**
Primaire	6
Secondaire	32
Diplôme d'études professionnelles	58
Collégial	874
Université	3 808
Autres études	19
Capitale-Nationale	**11 073**
Primaire	108
Secondaire	208
Diplôme d'études professionnelles	543
Collégial	1 681

Région administrative et niveau de formation	2022-2023 (au 28 février 2023)
Université	8 337
Autres études	196
Centre-du-Québec	**2 226**
Primaire	50
Secondaire	83
Diplôme d'études professionnelles	128
Collégial	1 926
Autres études	39
Chaudière-Appalaches	**1 274**
Primaire	79
Secondaire	90
Diplôme d'études professionnelles	699
Collégial	337
Université	-
Autres études	-
Côte-Nord	**341**
Primaire	-
Secondaire	8
Diplôme d'études professionnelles	46
Collégial	282
Autres études	-
Estrie	**4 216**
Primaire	51
Secondaire	317
Diplôme d'études professionnelles	337
Collégial	536
Université	2 938
Autres études	37
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	**514**
Primaire	-
Secondaire	-
Diplôme d'études professionnelles	295
Collégial	57
Autres études	156
Lanaudière	**247**
Primaire	15
Secondaire	45
Diplôme d'études professionnelles	43

Région administrative et niveau de formation	2022-2023 (au 28 février 2023)
Collégial	116
Autres études	28
Laurentides	**352**
Primaire	-
Secondaire	60
Diplôme d'études professionnelles	99
Collégial	143
Université	-
Autres études	26
Laval	**2 397**
Primaire	26
Secondaire	80
Diplôme d'études professionnelles	306
Collégial	1 961
Université	-
Autres études	-
Mauricie	**11 047**
Primaire	28
Secondaire	79
Diplôme d'études professionnelles	95
Collégial	1 625
Université	9 147
Autres études	73
Montérégie	**1 923**
Primaire	163
Secondaire	217
Diplôme d'études professionnelles	583
Collégial	874
Université	-
Autres études	-
Montréal	**61 198**
Primaire	503
Secondaire	1 178
Diplôme d'études professionnelles	8 966
Collégial	19 636
Université	28 786
Autres études	2 129

Région administrative et niveau de formation	2022-2023 (au 28 février 2023)
Nord-du-Québec	**71**
Primaire	-
Secondaire	5
Diplôme d'études professionnelles	55
Collégial	-
Autres études	9
Outaouais	**4 108**
Primaire	27
Secondaire	67
Diplôme d'études professionnelles	83
Collégial	835
Université	3 075
Autres études	21
Saguenay–Lac-Saint-Jean	**10 126**
Primaire	30
Secondaire	28
Diplôme d'études professionnelles	575
Collégial	847
Université	8 561
Autres études	85
Non disponible	**4 747**
Primaire	3 326
Secondaire	1 392
Diplôme d'études professionnelles	12
Collégial	-
Université	-
Autres études	9
Total	**122 055**

[1] Les CAQ sont délivrés par niveau de formation et non par programme, car le CAQ d'un niveau de formation peut être utilisé pour tous les programmes du même niveau.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « - ».

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, données au 28 février 2023. Extraction en date du 7 mars 2023.

Tableau 2. Nombre de CAQ délivrés aux étudiants étrangers pour les 20 principales institutions d'enseignement, 2022-2023.

Institution d'enseignement	2022-2023 (au 28 février 2023)
Université du Québec à Trois-Rivières	9 201
Université du Québec à Chicoutimi	8 590
Université de Laval	6 820
Université de Montréal	6 204
Université de Concordia	6 142
Institut Teccart	5 862
Université McGill	4 970
Université du Québec à Montréal	4 444
École de Technologie supérieure	3 850
Université du Québec à Rimouski	3 823
Collège supérieur de Montréal (CSM) Inc	3 268
Université du Québec en Outaouais	3 080
Université de Sherbrooke	2 392
Collège CDI	2 133
Institut Trebas	2 047
Collège Lasalle	1 952
École polytechnique de Montréal	1 830
Collège Canada	1 805
École nationale d'administration publique (ENAP)	1 537
Autres	37 367
Non disponibles	4 738
Total	**122 055**

****** Le nom des institutions de niveaux primaire et secondaire n'est pas une information saisie dans le système du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. Par conséquent, ce tableau n'inclut pas ces deux niveaux scolaires.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, données au 28 février 2023. Extraction en date du 7 mars 2023.

RP154. Depuis les modifications aux critères d'admissibilité aux services de francisation et d'intégration, le nombre de personnes inscrites à ces services, par région :
- à statut temporaire;
- arrivées depuis moins de 5 ans;
- arrivées depuis plus de 5 ans;
- par catégorie d'admission (économique, familiale, humanitaire);
- ayant déjà obtenu la citoyenneté canadienne.

Concernant les services de francisation, le Ministère ne dispose pas de l'information sur l'obtention de la citoyenneté canadienne.

1. Nombre de personnes ayant participé à un cours de français à temps complet

Tableau 1. Nombre de personnes distinctes ayant participé à un cours de français à temps complet

Situation	2022-2023 (au 28 février 2023)
Personnes en séjour temporaire	4 349
Travailleurs temporaires	*3 183*
Étudiants étrangers	*1 108*
Autre statut-permis de séjour temporaire[1]	*58*
Personnes admises au pays depuis 5 ans et moins	7 297
Personnes admises au pays depuis plus de 5 ans	793
Autres personnes admissibles[2]	2 161
Ensemble des personnes admissibles	**14 600**

[1] Inclut les titulaires d'un permis de séjour temporaire, les demandeurs de résidence permanente via les programmes PEQ et les demandeurs d'asile.

[2] Inclut les réfugiés, les requérants au Canada, les citoyens canadiens naturalisés et les résidents permanents dont la date d'arrivée n'est pas disponible.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données produites le 17 mars 2023.

Requérant au Canada : ressortissant étranger ayant fait une demande de résidence permanente à partir du Canada et qui est en attente de la décision.

Tableau 2. Nombre de personnes distinctes ayant participé à un cours à temps complet, par catégorie d'immigration

Catégorie d'immigration	2022-2023 (au 28 février 2023)
Immigration économique	2 813
Regroupement familial	4 190
Réfugiés et personnes en situation semblable	2 901
Immigration temporaire[1]	4 349
Citoyens canadiens naturalisés	277
Non disponible	70
Total de personnes distinctes	**14 600**

[1] Inclut les demandeurs de résidence permanente via les programmes PEQ, les étudiants étrangers, les titulaires d'un permis de séjour temporaire et les travailleurs étrangers temporaires.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données produites le 17 mars 2023.

Tableau 3. Nombre de personnes distinctes ayant participé à un cours de français à temps complet, par région administrative

Région administrative	2022-2023 (au 28 février 2023)
Abitibi-Témiscamingue	14
Bas-Saint-Laurent	94
Capitale-Nationale	1 015
Centre-du-Québec	227
Chaudière-Appalaches	250
Côte-Nord	-
Estrie	507
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	-
Lanaudière	282
Laurentides	309
Laval	1 401
Mauricie	179
Montérégie	2 705
Montréal	7 212
Nord-du-Québec	-
Outaouais	546
Saguenay–Lac-Saint-Jean	91
Total de personnes distinctes[1]	**14 600**

[1] Certains élèves ayant suivi des cours dans plus d'une région, le nombre total d'élèves ne correspond pas à la somme des élèves de toutes les régions.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données extraites le 17 mars 2023.

2. Nombre de personnes ayant participé à des cours de français à temps partiel

Tableau 1. Nombre de personnes distinctes ayant participé à des cours de français à temps partiel

Situation	**2022-2023 (au 28 février 2023)**
Personnes en séjour temporaire	18 170
Travailleurs temporaires	*7 799*
Étudiants étrangers	*5 731*
Autre statut-permis de séjour temporaire[1]	*4 640*
Personnes admises au pays depuis plus de cinq ans	1 969
Personnes admises au pays depuis 5 ans et moins	5 670
Autres personnes admissibles[2]	3 064
Ensemble des personnes admissibles	**28 873**

[1] Inclut les titulaires d'un permis de séjour temporaire, les demandeurs de résidence permanente via les programmes PEQ et les demandeurs d'asile.

[2] Inclut les réfugiés, les requérants au Canada, les citoyens canadiens naturalisés et les résidents permanents dont la date d'arrivée n'est pas disponible.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données extraites le 17 mars 2023.

Tableau 2. Nombre de personnes distinctes ayant participé à des cours de français à temps partiel, par catégorie d'immigration

Catégorie d'immigration	**2022-2023 (au 28 février 2023)**
Immigration économique	3 881
Regroupement familial	3 526
Réfugiés et personnes en situation semblable	2 541
Immigration temporaire[1]	17 964
Citoyens canadiens naturalisés	602
Non disponible	359
Total de personnes distinctes	**28 873**

[1] Inclut les demandeurs de résidence permanente via les programmes PEQ, les étudiants étrangers, les titulaires d'un permis de séjour temporaire et les travailleurs étrangers temporaires.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données produites le 17 mars 2022.

Tableau 3. Nombre de personnes distinctes ayant suivi des cours de français à temps partiel, par région administrative

Région administrative	**2022-2023 (au 28 février 2023)**
Abitibi-Témiscamingue	123
Bas-Saint-Laurent	82
Capitale-Nationale	1 511
Centre-du-Québec	459
Chaudière-Appalaches	1 603
Côte-Nord	257
Estrie	967
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	213
Lanaudière	136
Laurentides	427
Laval	1 494
Mauricie	485
Montérégie	1 766
Montréal	18 854
Nord-du-Québec	x
Outaouais	262
Saguenay - Lac-Saint-Jean	440
Total de personnes distinctes[1]	**28 873**

[1] Certains élèves ayant suivi des cours dans plus d'une région, le nombre total d'élèves ne correspond pas à la somme des élèves de toutes les régions.

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x », car le nombre est inférieur à 5.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données produites le 17 mars 2023.

3. Nombre de personnes qui ont bénéficié des services d'intégration

Il est à noter que le Programme *Réussir l'Intégration* (PRINT) a été remplacé le 1er juillet 2020 par le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI).

Tableau 1. Nombre de personnes distinctes qui ont bénéficié des services du PASI, du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022

Situation	**2022-2023 (au 31 décembre 2022)**
Personnes en séjour temporaire	
Travailleurs temporaires	17 200
Étudiants étrangers	5 201
Autre statut-permis de séjour temporaire[1]	15 963
Personnes admises au pays depuis plus de cinq ans[2]	11 329
Personnes admises au pays depuis cinq ans et moins[2]	22 316
Autres personnes admissibles[3]	29
Ensemble des personnes admissibles	**72 038**

[1] Inclut les demandeurs d'asile reconnus, et les demandeurs de résidence en cours.

[2] Inclut l'ensemble des citoyens canadiens et des résidents permanents.

[3] Erreur de situation.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) en collaboration avec la Direction des politiques et programmes d'intégration ; CERIGES, données provisoires extraites le 18 janvier 2023.

Tableau 2. Nombre de personnes distinctes qui ont bénéficié des services du PASI, par catégorie d'immigration du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022

Catégorie d'immigration	**2022-2023 (au 31 décembre 2022)**
Immigration économique	12 615
Regroupement familial	5 430
Réfugiés et personnes en situation semblable	11 608
Autres immigrants*	578
Non disponible	41 807
Total de personnes distinctes	**72 038**

*Inclut les citoyens canadiens naturalisés, les demandeurs d'asile, les étudiants étrangers, les titulaires d'un permis de séjour temporaire et les travailleurs étrangers temporaires.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) en collaboration avec la Direction des politiques et programmes d'intégration ; CERIGES, données provisoires produites le 18 janvier 2023.

Tableau 3. Nombre de personnes distinctes qui ont bénéficié des services du PASI, par région administrative du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022

Région administrative	**2022-2023 (au 31 décembre 2022)**
Abitibi-Témiscamingue	506
Bas-Saint-Laurent	875
Capitale-Nationale	3 323
Centre-du-Québec	1 850
Chaudière-Appalaches	2 625
Côte-Nord	294
Estrie	3 022
Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	230
Lanaudière	1 211
Laurentides	825
Laval	1 682
Mauricie	1 306
Montérégie	5 860
Montréal	47 914
Nord-du-Québec	114
Outaouais	1 940
Saguenay–Lac-Saint-Jean	816
Total de personnes distinctes[1]	**72 038**

[1] Une seule personne peut recevoir les services dans deux régions administratives durant une période. La somme de chacune des régions peut ne pas concorder avec le nombre total de personnes distinctes.

Source : Direction de l'information de gestion (DIG) en collaboration avec la Direction des politiques et programmes d'intégration ; CERIGES, données provisoires extraites le 18 janvier 2023.

RP155. Nombre de cas de fraude recensés dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), en 2022-2023.

Aucune décision judiciaire n'a permis de confirmer un cas de fraude dans le cadre du PEQ en 2022-2023.

RP156. Nombre de cas de fraude dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), soumis à une enquête de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) en 2022-2023.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne peut pas confirmer si des cas de fraude sont en cours de réalisation par d'autres organisations et/ou des corps policiers.

RP157. Nombre de cas de fraude dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), en lien avec l'attestation du niveau requis de connaissance du français.

Aucune décision judiciaire n'a permis de confirmer un cas de fraude dans le cadre du PEQ en lien avec l'attestation du niveau requis de connaissance du français.

RP158. Nombre de cas de fraude dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ – étudiants étrangers, en lien la fréquentation scolaire des étudiants étrangers inscrits dans les établissements scolaires et l'authenticité des compétences acquises par les candidats à l'immigration.

Aucune décision judiciaire n'a permis de confirmer un cas de fraude dans le cadre du PEQ en lien avec la fréquentation scolaire des étudiants étrangers inscrits dans les établissements scolaires et l'authenticité des compétences acquises par les candidats à l'immigration.

RP159. Liste des mesures entreprises pour enrayer les cas de fraude dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, selon le volet (travailleurs ou étudiants), et montant, ventilé par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Parmi les mesures mises en place pour détecter et rejeter les demandes qui contiennent des représentations fausses ou trompeuses dans le système d'immigration dans le cadre du PEQ, les conseillers procèdent à des entrevues de vérification, notamment des déclarations faites par les ressortissants étrangers relativement à leur connaissance du français oral.

Les personnes responsables de l'examen des demandes procèdent également à des vérifications par l'entremise de la Direction des enquêtes et de la prévention du Ministère. L'ensemble des représentations (renseignements et documents contenus dans les demandes) peuvent ainsi faire l'objet de vérifications.

Des demandes de vérification peuvent également être adressées aux fournisseurs de tests linguistiques lorsqu'un ressortissant étranger a présenté un test de langue à l'appui du niveau de connaissance du français déclaré dans sa demande.

Le Ministère n'est pas en mesure d'isoler la partie des coûts d'examen des demandes qui est spécifique aux différentes mesures de vérification. Ces mesures sont prises dans le cours normal du processus d'examen.

RP160. Le nombre d'entrevues de sélection pour l'émission de CSQ dans la catégorie économique réalisées pour les cinq dernières années civiles. Fournir une ventilation par pays, ainsi que le nombre de sélections sur dossier pour l'émission de CSQ, ventilation par pays pour les cinq dernières années civiles.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des crédits des années antérieures.

Compte tenu qu'une ventilation par catégorie d'immigration et par pays fait en sorte que de nombreuses données ne respectent pas les normes de confidentialité statistique (moins de 5 observations), les données sont présentées par continent de naissance.

Tableau 1. Nombre de requérants principaux ayant été convoqués en entrevue de sélection et nombre de CSQ délivrés, par programme d'immigration de la catégorie de l'immigration économique et par continent de naissance, du 1er avril 2022 au 28 février 2023

Programmes d'immigration **Continent de naissance**	**Nombre de requérants principaux convoqués 2022-2023 (au 28 février 2023)**	**Nombre de CSQ délivrés pour les requérants principaux ayant été convoqués en entrevue 2022-2023 (au 28 février 2023)**
PRTQ	**x**	**x**
Asie	x	x
PEQ	**442**	**213**
Afrique	15	14
Amérique	95	84
Asie	157	96
Europe	22	19
Non-disponible	153	0
Programme Pilote	**0**	**0**
Gens d'affaires	**9**	**x**
Entrepreneurs	**0**	**0**
Investisseurs	**7**	**x**
Asie	7	x
Travailleurs Autonomes	**x**	**x**
Asie	x	x
Europe	x	x
Total	**453**	**216**

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

Source : Extraction spéciale de la Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en date du 28 février 2023.

Tableau 2. Nombre de CSQ délivrés pour les requérants principaux sélectionnés sur dossier, par programme d'immigration de la catégorie de l'immigration économique, par continent de naissance, du 1er avril 2022 au 28 février 2023

Programme d'immigration	**Année de délivrance du CSQ (sélection sur dossier)**
Continent de naissance	**2022-2023 (au 28 février 2023)**
Travailleurs qualifiés	**8 382**
PRTQ	**4 790**
Afrique	3 621
Amérique	242
Asie	549
Europe	378
Océanie	0
PEQ	**3 340**
Afrique	924
Amérique	575
Asie	277
Europe	1 532
Océanie	32
Programmes pilotes	**252**
Afrique	111
Amérique	32
Asie	63
Europe	46
Gens d'affaires	**351**
Entrepreneurs	**21**
Afrique	x
Amérique	x
Asie	14
Europe	x
Investisseurs	**276**
Afrique	x
Amérique	x
Asie	269
Europe	x
Travailleurs autonomes	**54**
Afrique	x
Amérique	x
Asie	33
Europe	15
Autres catégories économiques	**5**
Asie	5

Pour des raisons de protection des renseignements personnels, certaines cellules ont été supprimées et remplacées par le symbole « x ».

Source : Tableau croisé dynamique de la Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, en date du 28 février 2023.

RP161. Le nombre de demandes en attente dans le cadre du programme Regroupement familial, et le nombre de demandes excédant les délais de traitement pour ce même programme en 2022-2023.

Pendant la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a complété le traitement de 14 273 dossiers dans le programme du Regroupement familial. De ce nombre, 5 090 ont excédé la norme de délai de traitement établie à 25 jours ouvrables.

En date du 28 février 2023, 1 477 demandes de la catégorie du Regroupement familial étaient en attente de traitement au MIFI.

RP162. Ventilation détaillée des dépenses pour 2021-2022 et 2022-2023, et prévisions pour 2023-2024, pour chaque BIQ à l'étranger. Effectif par catégorie, traitement annuel (inclure les primes et bonis) du directeur ou de la directrice du BIQ ou du chef du bureau et du personnel cadre, pour chaque BIQ.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve dans la fiche RP37 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP163. Liste des nominations ou des nouvelles affectations pour chaque BIQ à l'étranger en 2021-2022 et en 2022-2023, en indiquant, pour chacune :
a. le nom de la personne;
b. la date de l'entrée en fonction;
c. les fonctions antérieures;
d. la durée du contrat ou de l'engagement, s'il y a lieu;
e. le titre de la fonction.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP38 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP164. Le nombre de demandes de révision administrative de dossiers d'immigration, le nombre de révisions qui ont donné lieu à l'acceptation du dossier et le nombre de révisions où la décision de refus a été maintenue pour les cinq dernières années civiles.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP39 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP165. Concernant l'encadrement des consultants : la liste des consultants reconnus par le MIFI au titre de son nouveau règlement, le nombre de personnes ayant passé l'examen sur les règles québécoises en matière d'immigration et le taux de succès à cet examen en 2021-2022 et en 2022-2023, et le nombre présentant l'attestation de leur connaissance du français.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP40 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP166. Copie des contrats accordés pour la réalisation d'activités de prospection et de promotion de l'immigration à l'étranger en 2021-2022 et en 2022-2023 (pour tous les programmes d'immigration). Ventilation des crédits alloués en 2021-2022 et en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024, par pays, pour les activités de prospection et de promotion de l'immigration. Copie des notes, études, analyses et de tout le matériel produit par ou pour le MIFI en 2022-2023 concernant les activités de promotion et de prospection de l'immigration.

Pour l'année 2021-2022, veuillez vous référer au cahier explicatif des crédits 2022-2023.

LISTE DES CONTRATS ACCORDÉS EN 2022-2023 (AU 28 FÉVRIER 2023)

Direction des services d'immigration du Québec - Europe à Paris

- Contrat d'un montant de 5 175,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour 57 heures de *sourcing* de professionnels des Technologies de l'information pour JQ France édition printemps 2022 (EU_2023_1)
- Contrat d'un montant de 5 175,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour 57 heures de *sourcing* de professionnels en Génie pour JQ France édition printemps 2022 (EU_2023_2)
- Contrat d'un montant de 5 175,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour 57 heures de *sourcing* de professionnels de l'éducation, de la santé et des services sociaux pour JQ France édition printemps 2022 (EU_2023_3)
- Contrat d'un montant de 5 175,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour 57 heures *sourcing* professionnels de la petite enfance pour JQ France édition printemps 2022 (EU_2023_4)
- Contrat d'un montant de 3 000 EUR accordé à Clément PICHERIT pour l'envoi d'*inmail* Linkedin pour promotion JQ France édition printemps 2022 (EU_2023_5)
- Contrat d'un montant de 7 704 EUR accordé à Groupe Profession Santé pour l'envoi d'un *emailing* à 14 000 préposé(e)s aux bénéficiaires pour promotion JQ France édition Printemps 2022 (EU_2023_6)
- Contrat d'un montant de 11 304 EUR accordé à Groupe Profession Santé l'envoi d'un *emailing* à 22 000 infirmier(e)s pour promotion JQ France édition Printemps 2022 (EU_2023_7)
- Contrat d'un montant de 3 840 EUR accordé à Groupe Profession Santé pour un forfait communication sur les médias du groupe Emploi Soignant pour promotion JQ France édition Printemps 2022 (EU_2023_8)
- Contrat d'un montant de 3 240 EUR accordé à Groupe Profession Santé pour une campagne promotionnelle sur les réseaux sociaux du groupe Emploi Soignant pour promotion JQ France édition Printemps 2022 (EU_2023_9)

- Contrat d'un montant de 8 400 EUR accordé au Groupe Emploi Pro pour un forfait communication sur tous les sites emploi du groupe pour promotion JQ France édition Printemps 2022 (EU_2023_10)
- Contrat d'un montant de 6 030,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour 67 heures de *sourcing* de professionnels des Technologies de l'information pour JQ France édition automne 2022 (EU_2023_11)
- Contrat d'un montant de 6 030,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour 67 heures de *sourcing* de professionnels de l'éducation, de la santé et des services sociaux pour JQ France édition automne 2022 (EU_2023_12)
- Contrat d'un montant de 5 940,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour 66 heures de *sourcing* de professionnel du Génie pour JQ France édition automne 2022 (EU_2023_13)
- Contrat d'un montant de 6 000,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour l'envoi d'*inmail* Linkedin pour promotion JQ France édition automne 2022 (EU_2023_14)
- Contrat d'un montant de 900,00 EUR accordé à Clément PICHERIT pour 10 heures de *sourcing* supplémentaire de professionnels des Technologies de l'information pour JQ France édition automne 2022 (EU_2023_15)
- Contrat d'un montant de 7 500 EUR accordé à l'entreprise Développez LTD pour envoi d'un *emailing* à 15 000 professionnels des technologies de l'information pour promotion JQ France édition automne 2022 (EU_2023_16)
- Contrat d'un montant de 7 500 EUR accordé à l'entreprise Développez LTD pour mise en ligne d'une campagne promotionnelle sur le site Développez.com pour promotion JQ France édition automne 2022 (EU_2023_17)
- Contrat d'un montant de 13 200 EUR accordé au Groupe Emploi Pro pour un forfait communication sur tous les sites emploi du groupe pour promotion JQ France édition Automne 2022 (EU_2023_18)
- Contrat d'un montant de 1 500 EUR accordé au Groupe Jeune Marine pour un forfait communication auprès des professionnels du secteur maritime sur le site Jeune Marine pour promotion JQ France édition Automne 2022 (EU_2023_19)
- Contrat d'un montant de 3 000 EUR accordé au groupe Tour du monde de l'emploi pour la mise en place d'une campagne promotionnelle sur tous les réseaux du site du Journal des Français à l'étranger, pour promotion JQ France édition Automne 2022 (EU_2023_20)
- Contrat d'un montant de 7 318,80 EUR accordé à Groupe Profession Santé pour l'envoi d'un *emailing* à 15 000 préposé(e)s aux bénéficiaires pour promotion JQ France édition Automne 2022 (EU_2023_21)
- Contrat d'un montant de 10 738,80 EUR accordé à Groupe Profession Santé pour l'envoi d'un *emailing* à 22 300 infirmier(e)s pour promotion JQ France édition Automne 2022 (EU_2023_22)

- Contrat d'un montant de 3 240,00 EUR accordé à Groupe Profession Santé pour la mise en ligne d'une campagne de promotion sur les réseaux sociaux du groupe pour promotion JQ France édition Automne 2022 (EU_2023_23)
- Contrat d'un montant de 6 897,60 EUR accordé à Groupe Profession Santé pour la diffusion de toutes les offres d'emploi du secteur de la santé sur les différents sites d'emploi du groupe, pour promotion JQ France édition Automne 2022 et JQ Europe Printemps 2023 (EU_2023_24)
- Contrat d'un montant de 2 400 EUR accordé au Groupe M Publicité pour la mise en ligne d'une campagne promotionnelle des Journées Québec France Automne 2022 (EU_2023_25)
- Contrat d'un montant de 8 276,40 EUR accordé à l'entreprise La Belle Équipe pour la gestion de l'accueil des Journées Québec France édition Automne 2022 et la mise à disposition d'hôtes et hôtesse d'accueil (EU_2023_26)
- Contrat d'un montant de 70 464,72 MAD accordé à l'entreprise TECTRA pour la présélection des candidats dans le cadre des Journées Québec France édition Automne 2022 (EU_2023_27)
- Contrat d'un montant de 4 563,6 EUR accordé à l'entreprise STAND Exposium pour l'impression du kiosque gouvernementale du MIFI dans le cadre des Journées Québec France édition Automne 2022 (EU_2023_28)
- Contrat d'un montant de 1 331 EUR accordé à l'Alliance française d'Antananarivo pour la tenue des entretiens d'embauche dans le cadre des Journées Québec Préposés aux bénéficiaires à l'automne 2022 (EU_2023_29 et EU_2023_30)
- Contrat d'un montant de 267 EUR accordé au site Portal Jobs de Madagascar afin de faire la promotion de Journées Québec Soins infirmiers à l'automne 2022 (EU_2023_31)
- Contrat d'un montant de 2 422,56 EUR pour les chambres au Hyatt payées par la DSI lors des JQ de décembre 2022 (EU_2023_32)
- Contrat d'un montant de 1 200 EUR pour la salle Tower 1 au Hyatt payée par la DSI lors des JQ de décembre 2022 (EU_2023_33)

Direction des services d'immigration du Québec - Amérique latine à Mexico et antennes à Bogota et Sao Paulo

- Contrat d'un montant de BRL $30.900,00 accordé à la firme Cryah Agência Digital, pour la prestation de services en matière de ciblage numérique et marketing personnalisé pour la JQ Brésil d'avril 2023 (Aml_2023_1).

Direction des services d'immigration du Québec - Afrique à Rabat et antenne à Dakar

- Abonnement à la plateforme Zoho permettant la création et la gestion d'une banque de candidatures. L'abonnement est du 22 novembre 2021 au 24 juillet 2024 pour un total de 2400 USD (Af_2023_1).
- Abonnement LinkedIn « Recruiter Lite » allant du 30 mars 2022 au 30 avril 2022, pour un total de 1241,72 HKD (Af_2023_2)

- Abonnement LinkedIn « Recruiter Lite » allant du 23 mars 2022 au 23 août 2022, pour un total de 6 869,7 MAD (Af_2023_3)
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 42 881,62 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Maroc Février 2023 (Af_2023_4).
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 42 881,62 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Maroc Février 2023 (Af_2023_5).
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 41 332,46 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Maroc Février 2023 (Af_2023_6).
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 13 777,49 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Maroc Février 2023 (Af_2023_7).
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 46 713,26 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Tunisie 2022 (Af_2023_8)
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 32 919,29 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Soins infirmiers 2022 – Phase 4 (Af_2023_9)
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 4 264,21 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Soins infirmiers 2022 – Phase 4 (Af_2023_10)
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 25 585,28 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Soins infirmiers 2022 – Phase 4 (Af_2023_11)
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 23 356,63 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ PAB 2022 (Af_2023_12)
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 10 155,05 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Maroc Manufacturier 2022 (Af_2023_13)
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 13 201,58 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Maroc Manufacturier 2022 (Af_2023_14)
- Contrat de services professionnels accordé à la firme Tectra Performance d'un montant de 36 343,38 MAD, pour la présélection des candidatures des JQ Maroc Manufacturier 2022 (Af_2023_15)

Direction des services d'immigration du Québec - Amérique du Nord et Asie à Silicon Valley

- Renouvellement de l'abonnement à la plateforme de recrutement Nicoka. L'abonnement est sur une base mensuelle. Pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023, le montant de l'abonnement était de 75 euros par mois. Il n'y a aucun contrat qui lie la DSI Los Angeles au fournisseur.

VENTILATION DES CRÉDITS D'OPÉRATIONS (PROMOTION) EN DOLLARS CANADIENS, EN 2022-2023

Direction des services d'immigration (DSI) du Québec à l'étranger	Crédits budgétés	Crédits dépensés
DSI-Europe	446 000 $	**431 423 $**
DSI-Amérique latine	390 000 $	**361 220 $**
DSI-Afrique	240 000 $	**182 579 $**
DSI-Amérique du Nord et Asie	70 000 $	**90 148 $**
Total	1 146 000 $	**1 065 370 $**

ZOHO Corporation Pte Ltd
105 Cecil Street, #10-04
The Octagon
Singapore 069534
Phone : +65 63344486
GST: 201108056G
UEN: 201108056G

Work · Online

ESTIMATE

Bill To

Bureau du Québec à Rabat (BQR)

Morocco

Estimate#	EST-552614
Estimate Date	22 Nov 2021
Expiry Date	30 Nov 2021

Attention : Nawfel

#	Item	Description	Qty	Rate	Discount	Amount
1	336135S	Annual subscription fee for Zoho Recruit Professional Edition per user	2.00	500.00	200.00	800.00
2	336135S	Intermediate (30hrs Sessions) Jumpstart fee for Zoho Recruit	1.00	2,000.00	400.00	1,600.00

Looking forward for your business.

Sub Total	2,400.00
Total	**US$2,400.00**

Terms & Conditions

Validity:

Please re-confirm the prices if you are placing the order after the validity date of the price Quote

Payment Mode:

Zoho accepts payment by valid company check, wire transfer or credit card. Please contact Zoho for wire transfer particulars.

Support:

The prices above are inclusive of Classic customer support. Refer to the link below to know more about our support policy

Support Policy: https://help.zoho.com/portal/en/home

Security Policy: https://www.zoho.com/security.html

Privacy Policy: https://www.zoho.com/privacy.html

Terms of Service: https://www.zoho.com/terms.html

POWERED BY ZOHO

Scanned with CamScanner

As mentioned, we have extended your subscription with additional 20 months, your next transaction date will be on 24th July 2024.

Kindly connect with us in the meantime for anything.

Best regards,
Prabhu

Regional Account Manager - MEA | Zoho HCM
DID : +44 2076602165
Toll free : + 971 800 044 44424

Skype : Prabhu TNP
Email: mani.tnp@zohocorp.com

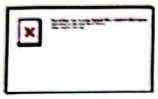

---- On Wed, 19 Jan 2022 16:43:06 +0530 **Bensalah, Nawfel <Nawfel.Bensalah@mri.gouv.qc.ca>** wrote ----

Québec
Bureau
Rabat

Dear Prabhu,

I would like to extend our subscription using the price of our jump start,

Thank you,

Nawfel Bensalah | Attaché à la promotion et à la prospection
Bureau du Québec à Rabat

Tél. : 212 537 777 066 poste 53524
Mobile : 212 661 762 018
mrif.gouv.qc.ca
Québec.ca/Rabat

Scanned with CamScanner

LinkedIn Ireland Unlimited Company
Gardner House, Wilton Plaza,
Dublin 2, Irlande

GST: 785660291
QST: NR00001244

Facturé à :
Anne Marie Wilson
G1R5R9
Canada

Date: 30/3/2022
Méthode : MasterCard ****5565
N° de reçu : 1629720026
N° de facture : 6780986066

Article	Description	Prix unitaire	Quantité	Prix
1	Recruiter Lite (Mensuel) Du 30 mars 2022 au 30 avril 2022	1 079,99 HKD	1	1 079,99 HKD

Sous-total :	1 079,99 HKD
GST: 5 %	54,00 HKD
QST: 9,975 %	107,73 HKD
Facture :	1 241,72 HKD
Règlement :	1 241,72 HKD
Solde :	0,00 HKD

1. *Vous paierez 1 241,72 HKD par mois (TTC) jusqu'à annulation. Découvrez comment. Les tarifs peuvent changer*

9
19032489

Avec

Scanned with CamScanner

LinkedIn Ireland Unlimited Company
Gardner House, Wilton Plaza,
Dublin 2, Irlande

GST: 785660291
QST: NR00001244

Facturé à :
Anne Marie Wilson
J4P1K6
Canada

Date: 23/3/2022
Méthode : MasterCard ****5565
N° de reçu : 1816594233
N° de facture : 7456552573

Article	Description	Prix unitaire	Quantité	Prix
1	Recruiter Lite (Mensuel) Du 23 mars 2022 au 23 avril 2022	1 194,99 MAD	1	1 194,99 MAD

Sous-total :	1 194,99 MAD
GST: 5 %	59,75 MAD
QST: 9,975 %	119,20 MAD
Facture :	1 373,94 MAD
Règlement :	1 373,94 MAD
Solde :	0,00 MAD

1. Vous paierez 1 373,94 MAD par mois (TTC) jusqu'à annulation. Découvrez comment. Les tarifs peuvent changer

Anne
1903248 9

Scanned with CamScanner

Operation: 190324896

LinkedIn Ireland Unlimited Company
Gardner House, Wilton Plaza,
Dublin 2, Irlande

GST: 785660291
QST: NR00001244

Facturé à :
Anne Marie Wilson
J4P1K6
Canada

Date: 23/4/2022
Méthode : MasterCard ****5565
N° de reçu : 1846802633
N° de facture : 7558183013

Article	Description	Prix unitaire	Quantité	Prix
1	Renouvellement de Recruiter Lite (Mensuel) Du 23 avril 2022 au 23 mai 2022	1 194,99 MAD	1	1 194,99 MAD

Sous-total :	1 194,99 MAD
GST: 5 %	59,75 MAD
QST: 9,975 %	119,20 MAD
Facture :	1 373,94 MAD
Règlement :	1 373,94 MAD
Solde :	0,00 MAD

1. *Vous paierez 1 373,94 MAD par mois (TTC) jusqu'à annulation. Découvrez comment. Les tarifs peuvent changer*

Scanned with CamScanner

Récrutement: 190324899

LinkedIn Ireland Unlimited Company
Gardner House, Wilton Plaza,
Dublin 2, Irlande

GST: 785660291
QST: NR00001244

Facturé à :
Anne Marie Wilson
J4P1K6
Canada

Date: 23/5/2022
Méthode : MasterCard ****5565
N° de reçu : 1872518783
N° de facture : 7642517623

Article	Description	Prix unitaire	Quantité	Prix
1	Renouvellement de Recruiter Lite (Mensuel) Du 23 mai 2022 au 23 juin 2022	1 194,99 MAD	1	1 194,99 MAD

Sous-total :	1 194,99 MAD
GST: 5 %	59,75 MAD
QST: 9,975 %	119,20 MAD
Facture :	1 373,94 MAD
Règlement :	1 373,94 MAD
Solde :	0,00 MAD

1. *Vous paierez 1 373,94 MAD par mois (TTC) jusqu'à annulation. Découvrez comment. Les tarifs peuvent changer*

Scanned with CamScanner

opérations : 190324896

LinkedIn

LinkedIn Ireland Unlimited Company
Gardner House, Wilton Plaza,
Dublin 2, Irlande

GST: 785660291
QST: NR00001244

Facturé à :
Anne Marie Wilson
J4P1K6
Canada

Date : 23/6/2022
Méthode : MasterCard ****5565
N° de reçu : 2003396504
N° de facture : 7981208554

Article	Description	Noter	Quantité	Prix
1	Renouvellement de Recruiter Lite (Mensuel) Du 23 juin 2022 au 23 juillet 2022	1 194,99 MAD	1	1 194,99 MAD

Sous-total :	1 194,99 MAD
GST: 5 %	59,75 MAD
QST: 9,975 %	119,20 MAD
Facture:	1 373,94 MAD
Règlement:	1 373,94 MAD
Solde :	0,00 MAD

1. *Vous paierez 1 373,94 MAD par mois (TTC) jusqu'à annulation. Découvrez comment. Les tarifs peuvent changer*

Scanned with CamScanner

opérations: 190324896
NCR

LinkedIn

LinkedIn Ireland Unlimited Company
Gardner House, Wilton Plaza,
Dublin 2, Irlande

GST: 785660291
QST: NR00001244

Facturé à :
Anne Marie Wilson
J4P1K6
Canada

Date : 23/7/2022
Méthode : MasterCard ****5565
N° de reçu : 2029483424
N° de facture : 8068226934

Article	Description	Noter	Quantité	Prix
1	Renouvellement de Recruiter Lite (Mensuel) Du 23 juillet 2022 au 23 août 2022	1 194,99 MAD	1	1 194,99 MAD

Sous-total :	1 194,99 MAD
GST: 5 %	59,75 MAD
QST: 9,975 %	119,20 MAD
Facture:	1 373,94 MAD
Règlement:	1 373,94 MAD
Solde :	0,00 MAD

1. *Vous paierez 1 373,94 MAD (TTC) par mois jusqu'à ce que vous annuliez votre abonnement. Annulez à tout moment en cliquant sur l'icône Vous sur la page d'accueil -> Accéder à Mon Premium -> Gérer le compte -> Annuler. Consultez des instructions détaillées ici pour savoir comment annuler.*

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 31-01-2023 No FACT:PR1000006 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50 PL
ACE ABOU BAKR ASSEDIK 3 ETAGE
RABAT

V/REF. CONDITION DE PAIEMENT : RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE : 35734.68 DU 28/11/2022 AU 13/01/2023				

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
QUARANTE DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT UN DIRHAMS ET 62 CTS

0.00 NBRES. H.	35734.68 NET H.T	20.00 Taux T.V.A.	7146.94 T.V.A.	42,881.62 NET A PAYER

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

Scanned with CamScanner

TECTRA

FACTURE DATE: 31-01-2023 No FACT:PR1000007 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50 PL
ACE ABOU BAKR ASSEDIK 3 ETAGE
RABAT

V/REF. CONDITION DE PAIEMENT : RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE : 35734.68 DU 28/11/2022 AU 13/01/2023				

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
QUARANTE DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT UN DIRHAMS ET 62 CTS

0.00 NBRES. H.	35734.68 NET H.T	20.00 Taux T.V.A.	7146.94 T.V.A.	42,881.62 NET A PAYER

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naître pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 31-01-2023 No FACT:PR1000004 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50 PL
ACE ABOU BAKR ASSEDIK 3 ETAGE
RABAT

V/REF. CONDITION DE PAIEMENT: RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE : 34443.72 DU 12/12/2022 AU 13/01/2023				

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE DEUX DIRHAMS ET 46 CTS

0.00	34443.72	20.00	6888.74	41,332.46
NBRES. H.	NET H.T	Taux T.V.A.	T.V.A.	NET A PAYER

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

Tectra Performance

SIEGE SOCIAL : 47, Bd d'Anfa Angle Moulay Youssef – Résidence Roia – 20070 Casablanca – Maroc – Tél : 05 22 27 01 02 / 03 – Fax : 05 22 20 12 49
SARL au Capital de 960 000,00 DHS – Patente : 35592572 – I.F. : 24902115 – R.C. CASA : 389597 – CNSS : 5720249 – I.C.E. : 001957404000057

Scanned with CamScanner

TECTRA

FACTURE DATE: 31-01-2023 No FACT:PR1000005 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50 PL
ACE ABOU BAKR ASSEDIK 3 ETAGE
RABAT

V/REF. CONDITION DE PAIEMENT : RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION	N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE : 11481.24 DU 14/12/2022 AU 13/01/2023					

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE DIX-SEPT DIRHAMS ET 49 CTS

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naître pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

0.00 NBRES. H.	11481.24 NET H.T	20.00 Taux T.V.A.	2296.25 T.V.A.	13,777.49 NET A PAYER

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 31-07-2022 No FACT:PR1220050 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50
PLACE ABOU BAKR ASSEDIK 3EM ET
RABAT

V/REF. CONDITION DE PAIEMENT : RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION	N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE :		38927.72			

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
QUARANTE SIX MILLE SEPT CENT TREIZE DIRHAMS ET 26 CTS

0.00	38927.72	20.00	7785.54	46,713.26
NBRES. H.	NET H.T	Taux T.V.A.	T.V.A.	NET A PAYER

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 31-10-2022 No FACT:PR1220067 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50
PLACE ABOU BAKR ASSEDIK 3EM ET
RABAT

V/REF. RABAT CONDITION DE PAIEMENT: RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	MISSION DE PRESELCTION BUREAU QUEBEC RABAT DU 30/09/2022 AU 02/11/2022 PRESTATION DE SERVICE : 27432.74				

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
TRENTE DEUX MILLE NEUF CENT DIX-NEUF DIRHAMS ET 29 CTS

NBRES. H.	NET H.T	Taux T.V.A.	T.V.A.	NET A PAYER
0.00	27432.74	20.00	5486.55	32,919.29

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

SIEGE SOCIAL : 47, Bd d'Anfa Angle Moulay Youssef – Résidence Roia – 20070 Casablanca – Maroc – Tél : 05 22 27 01 02 / 03 – Fax : 05 22 20 12 49
SARL au Capital de 960 000,00 DHS – Patente : 35592572 – I.F. : 24902115 – R.C. CASA : 389597 – CNSS : 5720249 – I.C.E. : 001957404000057

Scanned with CamScanner

TECTRA PERFORMANCE

FACTURE DATE: 30-04-2022 No FACT:PR1220025 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50
PLACE ABOU BAKR ASSEDIK 3EM ET
RABAT

V/REF. 040322 CONDITION DE PAIEMENT : RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION	N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE :		3553.51			

PAYE
Le : 06.06.2022
Par : Virement CC

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
QUATRE MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATRE DIRHAMS ET 21 CTS

0.00	3553.51	20.00	710.70	4,264.21
NBRES. H.	NET H.T	Taux T.V.A.	T.V.A.	NET A PAYER

Toutes les contestations qui pourront naître pour l'exécution
nterprétation des présentes, seront réglées à l'amiable.
aut de règlement amiable, elles seront de la compétence
sive des tribunaux de Casablanca.

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

Tectra Performance
47, Angle Bd ... Moulay Youssef
Résidence ... Casablanca (00)
Tél. : 0522 ... Fax : 0522 20 12 49

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 31-03-2022 No FACT:PR1220013 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50
PLACE ABOU BAKR ASSEDIK 3EM ET
RABAT

V/REF. 040322 CONDITION DE PAIEMENT : RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION	N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE :		21321.07			

PAYE
Le : 28.03.2022
Par : Virement CC

ARRETER LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
VINGT CINQ MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT CINQ DIRHAMS ET 28 CTS

0.00 NBRES. H.	21321.07 NET H.T	20.00 Taux T.V.A.	4264.21 T.V.A.	25,585.28 NET A PAYER

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

Tectra Performance

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 31-08-2022 No FACT:PR1220057 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50
PLACE ABOU BAKR ASSEDIK 3EM ET
RABAT

V/REF. 150822 CONDITION DE PAIEMENT: RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION	N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE :		19463.86			

PAYE
Le : 20.09.2022
Par : VIREMENT CC

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
VINGT TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE SIX DIRHAMS ET 63 CTS

NBRES. H.	NET H.T	Taux T.V.A.	T.V.A.	NET A PAYER
0.00	19463.86	20.00	3892.77	23,356.63

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naître pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 31-03-2022 No FACT:PR1220015 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50
PLACE ABOU BAKR ASSEDIK 3EM ET
RABAT

V/REF. 210322 CONDITION DE PAIEMENT : RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION	N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE :		8462.54			

PAYE
Le : 28.03.2022
Par : Virement CC

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
DIX MILLE CENT CINQUANTE CINQ DIRHAMS ET 05 CTS

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

0.00 NBRES. H.	8462.54 NET H.T	20.00 Taux T.V.A.	1692.51 T.V.A.	10,155.05 NET A PAYER

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

Tectra Performance
47, Angle Bd d'Anfa et Moulay Youssef
Résidence Roia - 20070 Casablanca
Tél. : 05 22 27 01 02

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 30-04-2022 No FACT:PR1220028 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50
PLACE ABOU BAKR ASSEDIK 3EM ET
RABAT

V/REF. 210322 CONDITION DE PAIEMENT: RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE : 11001.32				

PAYE
Le: 06.06.2022
Par: Virement CC

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
TREIZE MILLE DEUX CENT UN DIRHAMS ET 58 CTS

0.00	11001.32	20.00	2200.26	13,201.58
NBRES. H.	NET H.T	Taux T.V.A.	T.V.A.	NET A PAYER

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naître pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

SIEGE SOCIAL : 47, Bd d'Anfa Angle Moulay Youssef – Résidence Roia – 20070 Casablanca – Maroc – Tél : 05 22 27 01 02 / 03 – Fax : 05 22 20 12 49
SARL au Capital de 960 000,00 DHS – Patente : 35592572 – I.F. : 24902115 – R.C. CASA : 389597 – CNSS : 5720249 – I.C.E. : 001957404000057

Scanned with CamScanner

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 30-04-2022 No FACT:PR1220026 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
LA MINISTRE DES RELATIONS
BUREAU DU QUEBEC A RABAT 50
PLACE ABOU BAKR ASSEDIK 3EM ET
RABAT

V/REF. 040422 CONDITION DE PAIEMENT : RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE :	30286.15			

PAYE
Le : 06-06-2022
Par : Virement CC

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
TRENTE SIX MILLE TROIS CENT QUARANTE TROIS DIRHAMS ET 38 CTS

0.00 NBRES. H.	30286.15 NET H.T	20.00 Taux T.V.A.	6057.23 T.V.A.	36,343.38 NET A PAYER

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

Scanned with CamScanner

Immigration, Francisation et Intégration
Québec

CONTRAT DE SERVICES

TITRE : CIBLAGE NUMÉRIQUE JOURNÉES QUÉBEC BRÉSIL

No de contrat : DSIAL20221028A

PARTIES AU CONTRAT	
ENTRE	
Contractant Nom : CRYAH AGÊNCIA DIGITAL Raison sociale : CRYAH AGÊNCIA DIGITAL LTDA Numéro d'entreprise brésilien : 12.1041.320/0001-70	**LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTEGRATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par la personne autorisée soussignée en vertu des *Modalités de signature de certains actes, documents ou écrits du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* (RLRQ, c. M-16.1, r.2). U. A : **Direction des services d'immigration du Québec à Mexico**
Adresse : AV. PAULISTA, 302 - BELA VISTA - SÃO PAULO - SP	Adresse : Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MEXIQUE
Chargé de projet : Marcelo Pereira et Igor Reis, Chargé de compte et Chargé de projet Téléphone : +55 11 98479-8159	Chargé de projet : Frederico Chagas, Adjoint en promotion et prospection, antenne Sao Paulo Téléphone : + 55 11 99555-8079
Courrier électronique : marcelo@cryah.com.br et igor@cryah.com.br	Courrier électronique : Frederico.PiresAvelarChagas@international.gc.ca

OBJET DU CONTRAT

Prestation de services en matière de ciblage numérique et marketing personnalisé selon les livrables suivants :

- Élaboration et distribution de contenu promotionnel et de messages personnalisés destinés aux travailleurs brésiliens dont le profil professionnel et le comportement numérique correspondent aux offres d'emploi affichées à la mission *Journées Québec Brésil en* mars 2023 (environ 60 heures de travail);
- Élaboration et mises en ligne d'annonces et bannières Facebook (environ 20 heures de travail) ;
- Élaboration et mises en ligne d'annonces et bannières Google (environ 20h heures de travail) ;
- Gestion des médias sociaux et création de 20 visuels pour les plateformes du gouvernement du Québec en portugais.

Annexe Soumission	Préciser : Soumission déposée par le fournisseur

CONDITIONS	**DURÉE**
Ce montant sera payé en deux versements, plus taxes, le premier versement ayant lieu dans les dix jours ouvrables après la réception de la première facture et le deuxième dans les dix jours ouvrables suivant la réception de la dernière facture. Les paiements seront effectués en reais brésiliens (BRL). Selon le taux de change du Consulat général du Canada à São Paulo, le 28 octobre 2022, ce montant équivaut à 7 889,38 $ CAD. Le contractant s'engage à exécuter les travaux ou rendre l'ensemble des services décrits à sa soumission et à collaborer entièrement avec les représentants de la ministre dans l'exécution du contrat et à tenir compte de toutes les instructions et recommandations de ces représentants relativement à la façon de préparer et d'exécuter le travail confié. N.B. Les montants des taxes devront aussi apparaître séparément.	Début Année Mois Jour **2022 10 28** Fin Année Mois Jour **2023 03 28**
	COÛTS **SOUS-TOTAL** BRL$ 26.950,00 **TVA %** BRL$ 3.950,00 **TOTAL** BRL$ 30.900,00
Le montant doit être subdivisé en sous-total et en total après taxe sur la valeur ajoutée TVA (%)	
Les clauses stipulées au verso ou en annexe font partie intégrante du présent contrat.	

400

B.N

SIGNATURES			
Contractant – Personne autorisée	Date Le 28 octobre 2022 Année Mois Jour	**Ministre –** Personne autorisée	Date Le 28 octobre 2022 Année Mois Jour
Nom: **Thays Abrantes Almeida Reis**		Nom : Bard Nordby	

1. MANDAT

Le **CONTRACTANT** consent à fournir les services décrits à la section OBJET DU CONTRAT de la page 1. Le présent contrat ainsi que les annexes constituent l'entente entre les parties à toutes fins que de droit. En cas d'incompatibilité, les stipulations du présent contrat auront préséance.

2. POLITIQUE LINGUISTIQUE DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Les documents d'acquisition et ceux qui accompagnent les biens acquis et les services fournis ainsi que la facturation doivent être en français; de plus, lorsque l'utilisation d'un produit ou d'un appareil nécessite l'usage d'une langue, celle-ci doit être le français.

3. OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le **CONTRACTANT** s'engage à :

3.1 exécuter son mandat selon les règles de l'art et conformément aux instructions et recommandations du représentant de la Ministre;

3.2 maintenir une étroite collaboration avec le représentant de la Ministre;

3.3 retourner intact à la Ministre, avant la facturation, tout matériel, notamment les manuscrits, les supports magnétiques, les prêts-à-photographier et les films finaux, remis au **Contractant** aux fins de l'exécution du présent contrat;

3.4 informer, si le présent contrat nécessite la présence de ressource dans les locaux du Ministère, ses ressources qu'ils doivent signer et respecter les obligations stipulées à l'Engagement concernant l'identification d'un consultant

3.5 se conformer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, à la *Directive ministérielle régissant la qualité des sondages*, jointe en annexe, et plus particulièrement aux points 6.1, 6.2, 7.1 et 7.2 de cette directive. La directive est disponible à l'adresse : https://www.intranet.immq.gouv.qc.ca/index.php?id=2348.

3.6 s'assurer, si le présent contrat a pour objet de procéder à une collecte de données, d'avoir en sa possession, préalablement à la collecte de données, le *Formulaire d'approbation du projet de sondage* dûment signé par les personnes autorisées.

4. OBLIGATIONS DE LA MINISTRE

4.1 La Ministre s'engage à verser au **Contractant** la somme due pour l'exécution complète et entière des obligations prévues au présent contrat, sans autres frais, coûts ou dépenses que ce soit.

4.2 Ladite somme pourra être réclamée après acceptation par la Ministre des services rendus ou de chacun des biens livrables identifiés dans le plan de travail convenu par les parties et sera payable par la Ministre dans les 30 jours suivant la réception des factures et pièces justificatives pertinentes.

4.3 La Ministre règle normalement les demandes de paiement conformément aux dispositions prévues au Règlement sur le paiement d'intérêts aux fournisseurs du gouvernement (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILITÉ

5.1 Sauf le cas de faute intentionnelle ou lourde de la part de la Ministre, celle-ci n'assumera aucune responsabilité à l'égard de tous dommages matériels subis par le **Contractant**, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants.

5.2 Le **Contractant** sera responsable de tout dommage causé par lui, ses employés, agents, représentants ou sous-traitants au cours ou à l'occasion de l'exécution de ce présent contrat, y compris le dommage résultant d'un manquement à un engagement pris en vertu du présent contrat.

5.3 Le **Contractant** s'engage à indemniser, protéger et prendre fait et cause pour la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites ou autres procédures pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

6. FORCE MAJEURE

En cas de délais ou retards dans l'exécution du présent contrat occasionnés par une force majeure, la Ministre pourra, à sa discrétion, appliquer l'une ou l'autre des solutions suivantes :

a) prolonger les délais prévus au présent contrat ;

b) résilier de plein droit le présent contrat par avis écrit au **CONTRACTANT** qui est alors rémunéré pour l'ensemble des services rendus à la date de résiliation du présent contrat, sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tous les profits anticipés.

7. SOUS-TRAITANCE OU CESSION

Le **Contractant** ne peut faire exécuter en sous-traitance tout ou partie des obligations convenues aux présentes sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la Ministre et, en toutes circonstances, il reconnaît demeurer seul responsable de l'exécution des travaux ou de la prestation des services à l'égard de la Ministre.

Le **Contractant** doit, avant de conclure tout sous-contrat requis pour l'exécution du contrat, s'assurer que chacun de ses sous-traitants n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou, s'il y est inscrit, que sa période d'inadmissibilité aux contrats publics est terminée.

Le **Contractant** ne peut céder en tout ou en partie les droits et obligations prévus au présent contrat sans l'autorisation préalable et écrite de la Ministre. Toute contravention à la présente clause peut entraîner, à la discrétion de la Ministre, la résiliation immédiate du présent contrat.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

La Ministre encourage ses fournisseurs et ses prestataires de services à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et de la communauté.

9. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX ET CONFIDENTIALITÉ

Les documents et travaux réalisés par le **Contractant** en vertu du présent contrat deviendront la propriété entière et exclusive de la Ministre qui pourra en disposer à son gré et le **Contractant** s'engage à en assurer le caractère confidentiel.

10. PROPRIÉTÉ MATÉRIELLE ET DROITS D'AUTEUR

La Ministre conserve en entier tout droit de propriété qu'elle détient sur toute chose, et notamment, sur tout écrit, données, matériel informatique, modèle, concept, méthode, procédé, incluant les copies de sauvegarde, qu'elle communique au **Contractant** ou qu'elle met à sa disposition. Ce dernier ne doit pas, sans l'autorisation de la Ministre, se servir de ces éléments à des fins autres que l'exécution du mandat faisant l'objet du présent contrat.

Le **Contractant** octroie à la Ministre**,** qui accepte, **une licence** sur les travaux réalisés en vertu du présent contrat lui permettant d'exercer tous les droits d'auteurs, et ce, à toute fin jugée utile par la Ministre. Cette licence est non exclusive, irrévocable et transférable. Cette licence permet à la Ministre d'octroyer des sous-licences.

Cette licence est octroyée sans limite de territoire ni de temps et sans autre limite de quelque nature que ce soit. Toute considération pour cette licence de droits d'auteur octroyée en vertu du présent contrat est incluse dans la rémunération qui y est prévue.

Le **Contractant** garantit à la Ministre qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser le présent contrat et, notamment, d'accorder la licence de droits d'auteur prévue à la présente clause et se porte garant envers la Ministre contre tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autre procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

Le **Contractant** s'engage à prendre fait et cause et à indemniser la Ministre de tous recours, réclamations, demandes, poursuites et autres procédures pris par toute personne relativement à l'objet de ces garanties.

11. ACCEPTATION DES BIENS LIVRABLES

Sans préjudice à son droit de résilier ce présent contrat, la Ministre se réserve le droit de refuser en tout ou en partie les travaux ou les services qu'elle jugera insatisfaisants et pourra alors, à sa discrétion et sans préjudice à ses autres droits, faire reprendre les travaux par le **Contractant**, aux frais de ce dernier, jusqu'à entière satisfaction ou faire compléter lesdits travaux à sa satisfaction par un tiers, aux frais du **Contractant**.

12. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le **Contractant** s'engage à éviter toute situation qui mettrait en conflit son intérêt personnel et l'intérêt de la Ministre. Si une pareille situation se présente, il doit aussitôt en informer la Ministre qui peut, à sa discrétion, résilier le présent contrat. La présente clause ne s'applique pas à un conflit pouvant résulter de l'interprétation ou de l'application du présent contrat.

13. RÉSILIATION CONTRAT

a) La Ministre se réserve le droit de résilier le présent contrat pour l'un ou l'autre des motifs suivants :

i. le défaut du CONTRACTANT de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu du présent contrat et de ses annexes ;

ii. le CONTRACTANT cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite, de la liquidation ou de la cession de ses biens ;

iii. le CONTRACTANT lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations.

iv. le CONTRACTANT est déclaré coupable d'une infraction à la Loi sur la concurrence (LRC 1985, c. C-34) relativement à un appel d'offres public ou à un contrat conclu avec une administration publique au Canada sans toutefois avoir encore été inscrit au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Pour ce faire, la Ministre adresse au CONTRACTANT un avis écrit de résiliation énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe i), le CONTRACTANT aura dix (10) jours ouvrables pour remédier au défaut énoncé dans l'avis, à défaut de quoi le présent contrat sera automatiquement résilié, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ces dix jours. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu au paragraphe ii) ou au paragraphe iii) ou au paragraphe iv), la résiliation prendra effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par le CONTRACTANT.

Le CONTRACTANT sera par ailleurs responsable de tous les dommages occasionnés à la Ministre du fait de la résiliation du présent contrat.

En cas de continuation du présent contrat par un tiers, le CONTRACTANT devra notamment assumer toute augmentation du coût du présent contrat pour la Ministre.

b) La Ministre se réserve également le droit, conformément à l'article 2125 du Code civil du Québec, de résilier le présent contrat sans qu'il lui soit nécessaire de motiver la résiliation.

Pour ce faire, la Ministre doit adresser un avis écrit de résiliation au CONTRACTANT. La résiliation prendra effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par le CONTRACTANT.

En cas de résiliation pour un des motifs prévus en a) et b), le CONTRACTANT devra fournir les documents déjà en sa possession et les résultats des travaux effectués jusqu'à la date effective de la résiliation. L'ensemble des données devra, dans les quinze (15) jours de la date effective de la résiliation, être remis à la Ministre qui en disposera à sa guise.

À la condition qu'il remette à la Ministre tous les travaux déjà effectués au moment de la résiliation, le CONTRACTANT aura alors droit aux sommes, frais et débours correspondant à la valeur réelle des services rendus jusqu'à la date de résiliation sans autre compensation ni indemnité que ce soit et, notamment, sans compensation ni indemnité pour la perte de tout profit anticipé ou autre dommage occasionné du fait de la résiliation du présent contrat.

Toute résiliation du présent contrat ne met pas fin à la cession ni à la renonciation aux droits d'auteur contenus au présent contrat non plus qu'aux garanties qui en découlent

14. AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

En cours d'exécution du présent contrat, le gouvernement peut obliger le **Contractant** ainsi que les entreprises parties à un sous-contrat rattaché directement ou indirectement à ce contrat à obtenir une autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics.

15. AVIS

À moins d'une disposition à l'effet contraire, tout avis prévu en vertu du présent contrat, pour être valide et lier les parties, doit être donné par écrit et être transmis à l'adresse du destinataire par poste recommandée, par huissier, par télécopieur ou par courrier électronique.

16. ENGAGEMENT FINANCIER

Tout engagement financier du gouvernement du Québec, dont tout paiement de sommes d'argent convenu au présent contrat, n'est valide que s'il existe sur un crédit un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement dans l'année financière au cours de laquelle il est pris, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

17. PAIEMENT DE DETTE FISCALE

Conformément à l'article 31.1.1 de la Loi sur l'administration fiscale (LRQ, c. A-6.002) et l'article 53 de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires (RLRQ, c. P-2.2), lorsque le CONTRACTANT est redevable d'un montant exigible en vertu d'une loi fiscale ou alimentaire, la Ministre pourra, à la demande de la Ministre du Revenu, transmettre à celui-ci tout ou partie du montant payable en vertu du présent contrat aux fins du paiement de cette dette.

18. DÉCLARATION CONCERNANT LES ACTIVITÉS DE LOBBYISME EXERCÉES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Avant la signature du contrat de gré à gré, tout Contractant doit produire le formulaire « Déclaration concernant les activités de lobbyisme exercées auprès de la Ministre relativement à l'attribution d'un contrat de gré à gré » joint à l'annexe 1 et dûment signé pour se voir octroyer le contrat. Dans ce formulaire, le Contractant déclare notamment qu'au sens de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et des avis émis par le Commissaire au lobbyisme :

- soit que personne n'a exercé pour son compte, que ce soit à titre de lobbyiste d'entreprises ou de lobbyiste-conseil, des activités de lobbyisme, préalablement à la déclaration;
- ou que des activités de lobbyisme ont été exercées pour son compte et qu'elles l'ont été en conformité avec cette loi, avec ces avis ainsi qu'avec le Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r.2).

De plus, le Contractant reconnait que, si la Ministre a des motifs raisonnables de croire que des communications d'influence non conformes à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et au Code de déontologie des lobbyistes ont eu lieu pour obtenir le contrat, une copie de la déclaration pourra être transmise au Commissaire au lobbyisme par l'organisme public.

Ce formulaire doit être celui de la Ministre ou contenir les mêmes dispositions. Le défaut de produire cette déclaration pourra entraîner la non-conclusion du contrat.

B.N

TRADUCTION DE COURTOISIE
(TRADUÇÃO DE CORTESIA)

CONTRATO DE SERVIÇOS

TITÚLO DO CONTRATO:

Número de contrato: DSIAL20221028A

PARTES CONTRATANTES	
ENTRE	
Contratada Nome: CRYAH AGÊNCIA DIGITAL Razão social: CRYAH AGÊNCIA DIGITAL LTDA CNPJ: 12.1041.320/0001-70	**LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION**, por e em nome do Governo do Québec, representada pela pessoa autorizada abaixo firmada em conformidade com as Modalidades de assinatura de determinados atos, documentos ou escritos do *Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles* (RLRQ, c. M-16.1, r.2). Unidade Administrativa: **Direction des services d'immigration du Québec à Mexico**
Endereço: AV. PAULISTA, 302 - BELA VISTA - SÃO PAULO - SP	Endereço: Délégation générale du Québec à Mexico Avenida Taine 411, Colonia Bosques de Chapultepec, 11580, Ciudad de México MEXIQUE
Gestor do projeto: Marcelo Pereira e Igor Reis, Gestor de contas e Gestor de projetos Telefone: + 55 11 98479-8159	Gestor do projeto: Frederico Chagas, Assistente em promoção e prospecção, São Paulo Telefone: + 55 11 99555-8079
E-mail: marcelo@cryah.com.br e igor@cryah.com.br	E-mail: Frederico.PiresAvelarChagas@international.gc.ca

OBJETIVO DO CONTRATO
A prestação de serviços nas seguintes volumetrias: Inbound Marketing - 60h Facebook Ads - 20h Google Ads - 20h Gestão de Redes - 20 artes para Facebook e Instagram

Anexo	Especificar: Proposta enviada pelo fornecedor

CONDIÇÕES	**DURAÇÃO**
Este valor será pago em duas parcelas, mais impostos, sendo a primeira parcela em até dez dias úteis após o recebimento da primeira fatura e a segunda em até dez dias úteis após o recebimento da última fatura. Os pagamentos e faturas serão feitos em reais. A contratada se compromete a executar os trabalhos e a prestar todos os serviços descritos em sua oferta e a cooperar plenamente com o Representante da Ministra na execução deste contrato, bem como ter em conta todas as instruções e recomendações do representante do Ministro quanto à forma de preparar e executar os trabalhos confiados. Nota: Os montantes ligados aos impostos devem figurar por separado.	Início Ano – Mês – Dia **2022 – 10 – 28** Fim Ano – Mês – Dia **2023 – 03 – 28** **CUSTOS** **SUBTOTAL** BRL$ 26.950,00 **IMPOSTOS** BRL$ 3.950,12 **TOTAL** BRL$ 30.900,00
O valor deve ser subdividido em subtotal e total após o imposto sobre valor agregado.	
As cláusulas estipuladas no verso ou em anexo formam parte integrante deste contrato.	

ASSINATURAS			
Contratada – Pessoa autorizada	Data	**Ministra** – Pessoa autorizada	Data
	28/10/2022 Ano – Mês – Dia		28/10/2022 Ano – Mês – Dia
Nome: **Thays Abrantes Almeida Reis**		Nome: Bard Nordby	

1. MANDATO

A **CONTRATADA** concorda em prestar os serviços descritos na seção OBJETIVO DO CONTRATO na página 1. Este contrato juntamente com os anexos constituem o acordo entre as partes para todos os efeitos legais. Em caso de incompatibilidade, prevalecerão as estipulações deste contrato.

2. POLÍTICA LINGUÍSTICA DO MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

Os documentos de aquisição e os que acompanham os bens adquiridos e os serviços prestados, bem como a faturação, devem ser redigidos em francês; além disso, quando o uso de um produto ou dispositivo requer o uso de um idioma, este deve ser o francês.

3. OBRIGAÇÕES DA CONTRATADA

A **CONTRATADA** compromete-se a:

3.7 exercer o seu mandato de acordo com as regras do gabinete e de acordo com as instruções e recomendações do representante do Ministro;

3.8 manter estreita colaboração com o representante do Ministra;

3.9 devolver intactos à Ministra, antes da faturação, todos os materiais, incluindo manuscritos, suportes magnéticos, materiais prontos a fotografar e filme final, entregues à Contratada;

3.10 informar, caso este contrato exija a presença de um colaborador nas instalações do Ministério, os seus colaboradores que deverão assinar e respeitar as obrigações estipuladas no Compromisso quanto à identificação de consultores;

3.11 cumprir, se o presente contrato tiver por objeto a recolha de dados, a Directiva Ministerial que rege a qualidade de pesquisas, em anexo, e mais particularmente os pontos 6.1, 6.2, 7.1 e 7.2 desta diretiva. A orientação está disponível em: https://www.intranet.immq.gouv.qc.ca/index.php?id=2348.

3.12 garantir, se o objetivo deste contrato for a coleta de dados, ter em sua posse, previamente à coleta de dados, o Formulário de Aprovação do Projeto de Pesquisa devidamente assinado pelas pessoas autorizadas.

4. OBRIGAÇÕES DA MINISTRA

4.4 A Ministroa compromete-se a pagar à **Contratante** o valor devido pelo cumprimento integral das obrigações decorrentes do presente Contrato, sem qualquer outro tipo de taxas, custos ou despesas.

4.5 O referido montante poderá ser reclamado mediante aceitação pela Ministra dos serviços prestados ou de cada um dos produtos identificados no plano de trabalho acordado pelas partes, devendo ser pago pela Ministra no prazo de 30 dias a contar da recepção das faturas e respectivos documentos comprovativos.

4.6 Normalmente, a Ministra resolve os pedidos de pagamento de acordo com as disposições do Regulamento sobre o pagamento de juros a prestadores do governo (RLRQ, c. C-65.1, r. 8).

5. RESPONSABILIDADE

5.4 Salvo em caso de dolo ou negligência grave por parte da Ministra, este não assumirá qualquer responsabilidade pelos danos materiais sofridos pela Contratada, seus funcionários, agentes, representantes ou subcontratados.

5.5 A **Contratada** será responsável por qualquer dano causado por ela, seus funcionários, agentes, representantes ou subcontratados durante ou em conexão com a execução deste contrato, incluindo danos resultantes de uma violação de um compromisso assumido sob este contrato.

5.6 A **Contratada** indenizará a Ministra por todas as reclamações, demandas, ações judiciais ou outros processos iniciados por qualquer pessoa em consequência dos danos assim causados.

6. FORÇA MAIOR

Em caso de atraso na execução deste contrato por motivo de força maior, a Ministra poderá, a seu critério, aplicar qualquer uma das seguintes soluções:

a) prorrogar os prazos previstos neste contrato;

b) rescindir automaticamente este contrato mediante notificação escrita à **CONTRATADA** que passa a ser remunerada por todos os serviços prestados na data da rescisão deste contrato, sem qualquer outra compensação ou indenização de qualquer natureza e, em especial, sem compensação ou indenização pela perda de todos os lucros previstos.

7. SUBCONTRATAÇÃO OU CESSÃO

A **Contratada** não pode subcontratar a totalidade ou parte das obrigações derivadas do presente documento sem a aprovação prévia por escrito da Ministra, e a Contratada reconhece que seguirá sendo a única responsável da execução dos trabalhos ou serviços perante a Ministra.

A **Contratada**, antes de celebrar qualquer subcontratação necessária à execução do Contrato, assegurará que cada um dos seus subcontratados não se encontra inscrito no registo de empresas não elegíveis para contratos públicos (RENA) ou, se inscrito, que o seu período de desqualificação para contratos terminou.

A **Contratada** não pode ceder a totalidade ou parte de quaisquer dos direitos e obrigações aqui descritos sem o consentimento prévio por escrito da Ministra. Qualquer violação desta cláusula pode, a critério da Ministra, resultar na rescisão imediata deste Contrato.

8. DESENVOLVIMENTO DURÁVEL E MEIO AMBIENTE

O Ministro incentiva seus fornecedores e prestadores de serviços a adotarem práticas respeituosas ao meio ambiente e à comunidade.

9. PROPRIEDADE DO TRABALHO E CONFIDENCIALIDADE

Todos os documentos e trabalhos realizados pela **Contratada** ao abrigo do presente contrato passam a ser propriedade única e exclusiva da Ministra, podendo ser eliminados a critério desta, comprometendo-se a **Contratada** a manter sua confidencialidade.

10. PROPRIEDADE MATERIAL E DIREITOS AUTORAIS

A Ministra reterá integralmente os direitos de propriedade que possa ter sobre qualquer coisa, de forma declarativa, mas não limitado a, escritos, dados, equipamentos de informática, modelos, projetos, métodos, processos, incluindo cópias de segurança, que comunique a Contradada ou coloque em sua disposição. A **Contratada** não pode, sem a permissão da Ministra, usar tal material para qualquer outra finalidade que não seja o cumprimento do mandato aqui estabelecido.

A **Contratada** concederá à Ministra, e a Ministra aceitará, uma licença para os trabalhos executados para qualquer fim que a Ministra considere apropriado. Esta licença não é exclusiva, irrevogável ou transferível. Esta licença permite ao Ministério conceder sublicenças.

Esta licença é concedida sem limitações territoriais ou temporais, e sem outras limitações de qualquer outro tipo. Qualquer contraprestação por esta licença de direitos autorais concedida sob este Contrato está incluída na compensação prevista no mesmo.

A **Contratada** garantirá a Ministra que possui todos os direitos necessários para executar este Contrato, incluindo a concessão da licença de direitos autorais prevista nesta cláusula, e indenizará a Ministra contra todas as reivindicações, processos, ações e outros procedimentos de qualquer pessoa em relação ao objeto dessas garantias.

A **Contratada** concorda em indenizar e isentar a Ministra de todas as reclamações, ações, ações judiciais e outros procedimentos de qualquer pessoa em relação ao objeto dessas garantias.

11. ACEITAÇÃO DE ENTREGAS

Sem prejuízo do seu direito de rescindir o presente contrato, a Ministra reserva-se o direito de rejeitar, no todo ou em parte, qualquer obra ou serviço que considere insatisfatório, podendo então, a seu critério e sem prejuízo dos seus outros direitos, fazer com que a **Contratada** refaça o trabalho, às custas deste último, até sua total satisfação ou que terceiros concluam o trabalho para sua satisfação, às custas da **Contratada**.

12. CONFLITOS DE INTERESSES

A **Contratada** compromete-se a evitar qualquer situação que possa entrar em conflito com os interesses da Ministra. No caso de tal situação, deverá notificar imediatamente a Ministra, que poderá, a seu critério, rescindir este Contrato. Esta cláusula não se aplica a disputas que possam surgir da interpretação ou aplicação deste Contrato.

13. RECISÃO DO CONTRATO

c) A Ministra se reserva o direito de rescindir este contrato por qualquer um dos seguintes motivos:

i. o descumprimento pela CONTRATADA de qualquer um dos termos, condições ou obrigações decorrentes deste Contrato e seus Anexos;

ii. a CONTRATADA cessar sua atividade por qualquer forma, inclusive por falência, liquidação ou cessão de seus bens;

iii. a CONTRATADA lhe apresentou informações falsas ou enganosas ou lhe fez declarações falsas.

iv. a CONTRATADA for considerada culpada de uma infração sob a Lei da Concorrência (LRC 1985, c. C-34) em conexão com uma licitação pública ou contrato com um governo do Canadá que ainda não tenha sido registrado no Registro de Empresas Não Elegíveis para Contratos Públicos (RENA).

Para tanto, a Ministra deverá notificar a CONTRATADA por escrito da rescisão. Caso o motivo da rescisão seja o previsto no item i), a CONTRATADA terá o prazo de 10 (dez) dias úteis para sanar o descumprimento indicado na notificação, caso em que o presente contrato será automaticamente rescindido, surgindo a rescisão de pleno direito ao término desses dez dias. Caso o motivo da rescisão seja aquele previsto na seção ii), iii), ou iv), a rescisão entrará em vigor a partir da data de recebimento da notificação pela CONTRATADA..

A CONTRATADA também será responsável por todos os danos causados a Ministra em decorrência da rescisão deste Contrato.

No caso de continuação deste Contrato por terceiro, a CONTRATADA será responsável por qualquer acréscimo a Ministra relativo ao custo deste.

d) Da mesma forma, a Ministra reserva-se o direito, de acordo com o artigo 2125 do Código Civil do Québec, de rescindir este contrato sem dar qualquer motivo.

Para isso, o Ministro deverá notificar a CONTRATADA por escrito sobre a rescisão. A rescisão entrará em vigor a partir da data de recebimento da referida notificação pela CONTRATADA.

Em caso de rescisão por qualquer das causas previstas nas linhas a) ou b), a CONTRATADA deverá fornecer os documentos já em sua posse e os resultados dos trabalhos realizados até a data efetiva da rescisão. Todos os dados devem ser devolvidos à Ministra no prazo de quinze (15) dias a partir da data efetiva da rescisão para que ela disponha como achar melhor.

Desde que a CONTRATADA entregue à Ministra todos os trabalhos já executados no momento da rescisão, a CONTRATADA terá direito a receber o valor real dos serviços prestados até a data da mesma, sem ressarcimento ou indenização adicional, incluindo, sem limitação, compensação ou indenização pela perda de quaisquer benefícios antecipados ou outros danos causados pela rescisão deste Contrato.

Nenhuma rescisão deste Contrato encerra a cessão ou renúncia dos direitos autorais aqui contidos ou as garantias resultantes.

14. AUTORIDADE PARA CONTRATAR DA AUTORIDADE DE CONTRATOS PÚBLICOS

Durante a execução do presente contrato, a Administração pode exigir a Contratada e às empresas que participem em subcontratação direta ou indiretamente relacionada com este que obtenham autorização de contratação da entidade de contratação pública.

15. AVISOS E NOTIFICAÇÕES

Salvo disposição em contrário, qualquer notificação feita ao abrigo deste contrato, para ser válida e vinculativa para as partes, deve ser por escrito e enviada para o endereço do destinatário por carta registrada, por agente judicial, por fax ou por e-mail.

16. COMPROMISSO FINANCEIRO

Qualquer compromisso financeiro do Governo do Québec, incluindo qualquer pagamento de dinheiro acordado neste contrato, só será válido se houver saldo disponível suficiente em crédito para alocar a despesa derivada desse compromisso no exercício fiscal em que for feito, de acordo com o disposto no artigo 21 da Lei de Administração Financeira (RLRQ c. A-6.001).

17. PAGAMENTO DO DÉBITO TRIBUTÁRIO

De acordo com o artigo 31.1.1 da Lei de Administração Tributária (LRQ, c. A-6.002) e o artigo 53 da Lei para facilitar o pagamento de alimentos (RLRQ, c. P-2,2), quando a CONTRATADA é responsável por um valor devido em virtude de uma lei fiscal ou de apoio, a Ministra poderá, a pedido do Ministro da Fazenda, transmitir à CONTRATADA a totalidade ou parte do valor devido para o pagamento da referida dívida.

18. DECLARAÇÃO SOBRE ATIVIDADES DE LOBBY PERANTE O MINISTÉRIO DA IMIGRAÇÃO, DA FRANCISAÇÃO E DA INTEGRAÇÃO

Antes de assinar o contrato de mútuo acordo, todas as Partes Contratantes devem apresentar o formulário "Declaração sobre as atividades de lobby realizadas perante a Ministra para a celebração de um contrato de mútuo acordo" anexado ao Anexo 1 e devidamente assinado para que possa ser adjudicado ao contrato. Neste formulário, o Contratado declara, entre outras coisas, que, nos termos da Lei de Transparência e Ética de Lobby (Capítulo T-11.011) e das notificações emitidas pelo Comissário de Lobby:

- que ninguém tenha feito lobby em seu nome, seja como lobista da empresa ou como lobista consultivo, antes do envio da declaração;
- ou que atividades de lobby foram realizadas em seu nome e que estiveram de acordo com esta Lei, com estes avisos e com o Código de Conduta para Lobistas (capítulo T-11.011, r.2).

Além disso, o Contratado reconhece que, se a Ministra tiver motivos razoáveis para acreditar que ocorreram comunicações de influência que não estão de acordo com a Lei de Transparência e Ética dos Lobistas e o Código de Conduta para Lobistas para obter o Contrato, o organismo público poderá emitir uma cópia da declaração ao Comissário de Lobistas.

Este formulário deve ser o do Ministro ou conter as mesmas disposições. A falta desta declaração pode resultar na não celebração do contrato.

cryah
BE STRONG
2022

QUEM SOMOS

Sobre a Cryah

Há 12 anos a Cryah é uma agência de marketing digital com foco em planejamento estratégico, tecnologia, mídias e inbound marketing.
Nosso propósito é oferecer soluções personalizadas conforme as necessidades de cada cliente visando a geração de resultados e o atingimento de metas.

QUEM SOMOS > ORGANOGRAMA

Organograma

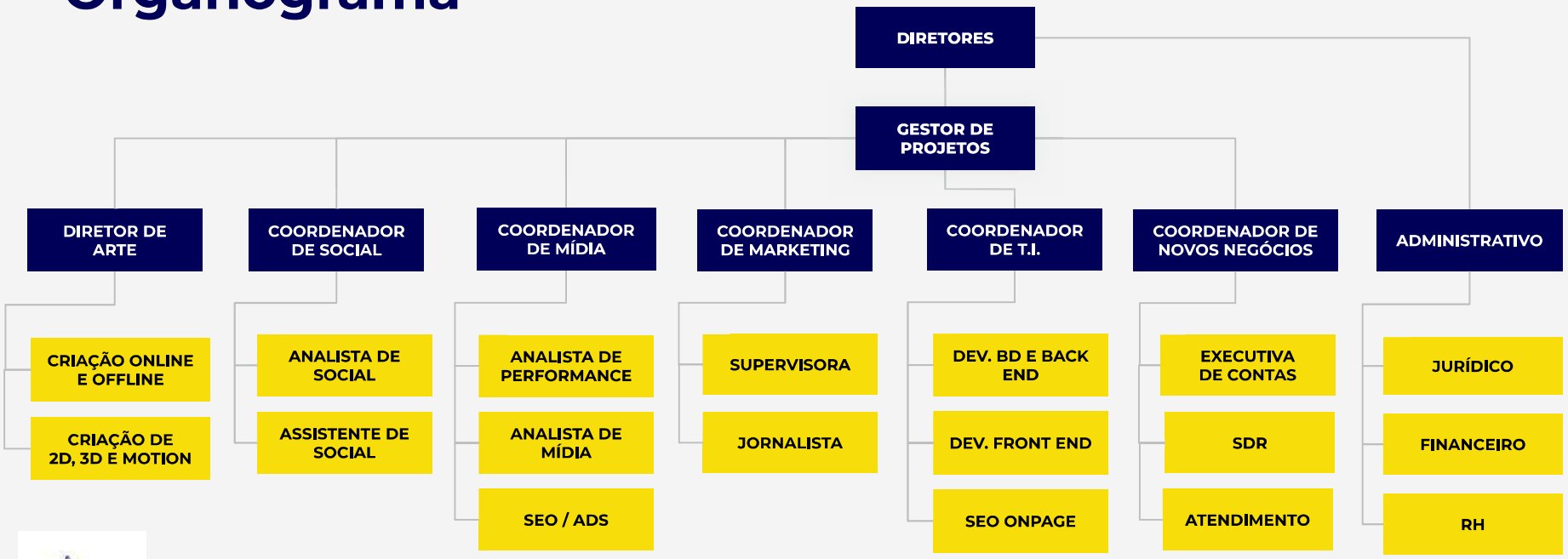

PRINCIPAIS MÍDIAS QUE SOMOS PARCEIROS

PRINCIPAIS CLIENTES ATENDIDOS

Sozinhos vamos mais rápido, mas juntos vamos mais longe!

Somos **agência parceira** do Google e da Resultados Digitais. Eles são sim nossos queridinhos e toda equipe é certificada.

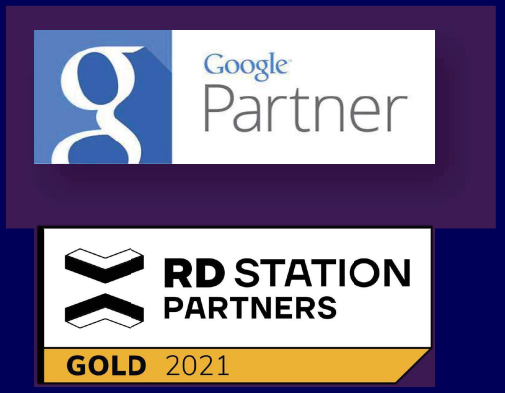

Fomos premiados como Agências de Resultado RD Station

Nossa categoria foi de espada ninja, que traz **resultados para os nossos clientes** e para a própria **agência**.

PRÊMIO
AGÊNCIAS DE RESULTADOS

Principais serviços

Marketing digital:

- Inbound Marketing
- Mídias Sociais
- Marketing de influência
- Links patrocinados
- SEO
- PowerPoint dinâmico
- Consultoria de marketing
- Cursos e workshops

NOSSO PROCESSO > FRAMEWORK

Gestão de Marketing Digital

- Análise de mercado
- Estratégia de produto ou serviço
- Plano de desenvolvimento
- Plano de execução
- Ajustes e monitoramento

Depoimentos de clientes

D-Link

“NOTA 10!”

Flexibilidade que a agência tem na gestão de todas as atividades. Capacidade em atender bem o cliente. Qualidade de atendimento bom, prazos adequados.

Gertec

“TIME FERA!”

Muito satisfeito com o trabalho e parceria de vocês com a Gertec. Obrigado por todo o trabalho e parceria.

Canada
Consulate General
Consulat général
B.N

Estratégias para o Consulado

B.N

Inbound Marketing

Estratégia de marketing focada na atração de novos leads através de ferramentas digitais como a criação e manutenção de Landing Pages, configuração de plataforma, automação e gestão de leads (para o relacionamento/recebimento e tratamento adequado do lead ao entrar no funil).

Utilizaremos as ferramentas abaixo com os seguintes objetivos:

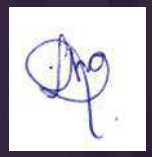

B.N

LANDING PAGE

Para atração de novos leads com isca digital (e-books, infográficos, white paper).

NEWSLETTER

Para nutrição da base, aumentando a autoridade e referência da marca.

FLUXO DE E-MAILS

Para aquecimento da base e tratamento ideal tanto de novos leads quanto dos já existentes em campanhas específicas.

Estratégia de marketing digital focada em atrair clientes potenciais para seu negócio. Nesse serviço vamos executar a gestão completa de um projeto com o objetivo de gerar mais confiança e autoridade para sua empresa, além de direcionar os clientes para o momento da compra.

- Consultoria e assessoria com a metodologia de Inbound Marketing;
- Análise estratégica com definição de público alvo;
- Planejamento estratégico incluindo conteúdos a serem produzidos e pesquisa;
- Gestão e acompanhamento de todo o projeto;
- Relatórios de eficiência;
- Administração do RD Station;
- Envio e criação de e-mails como newsletters e relacionamento;
- Criação de e-mails marketing para fluxo de automação;
- Criação de landing page de acordo com a estratégia do time;
- Criação de campanha de tráfego;
- Criação de isca digital;
- Criação de artigos;
- Reuniões mensais de alinhamento.

EXEMPLO

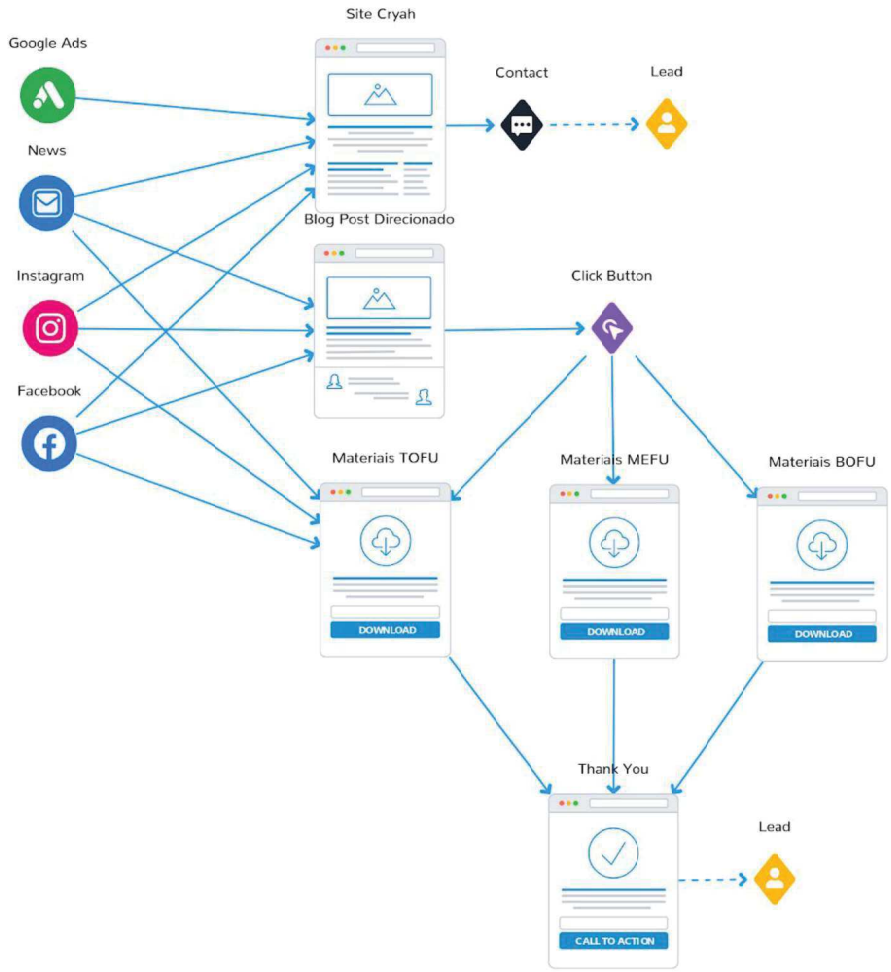
Site Cryah
Google Ads
Contact
Lead
News
Blog Post Direcionado
Instagram
Click Button
Facebook
Materiais TOFU
Materiais MEFU
Materiais BOFU
DOWNLOAD
DOWNLOAD
DOWNLOAD
Thank You
Lead
CALL TO ACTION

B.N

INBOUND MARKETING

Volumetria

Descrição	Quantidade
Reunião de briefing	1
Processo de envio de material para aprovação, follow up com cliente, encaminhamento de correções e monitoria do projeto	1
Relatório mensal	1
Administração mensal de plataforma de automação	1
E-mails	8
Artigo de 3000 caracteres ou 1 e-mail	4
E-book de 12 páginas	1
Landing Page no RD	1

B.N

Google Ads

Primeiro passo na gestão é entender o mercado, o cliente e quais são os objetivos do cliente. Para garantir um alto desempenho das nossas campanhas, construímos um plano de mídias com todas as ações necessárias para atingirmos os objetivos do cliente em curto, médio e longo prazo. Nossas ações são diariamente pautadas em dados, assim, cada investimento e conversão é analisada e com base nesses dados iremos aprimorando mês a mês os resultados.

- Remarketing;
- Campanhas display e pesquisa;
- Ads com equipe certificada pelo Google;
- Análise de dados;
- Planejamento estratégico;
- Administração de campanhas;
- Administração de lances e custo por clique;
- Administração de palavras-chave;
- Relatórios de eficiência;
- Até 10 campanhas com grupos de anúncio e palavras-chave de acordo com sua necessidade.

Facebook Ads

Esse serviço inclui gestão de posts patrocinados para os canais de forma personalizada, com planejamento. Vamos monitorar continuamente suas redes e manter as melhores métricas e indicaremos ações de acordo com a necessidade do período.

- Criação e gestão de até 10 campanhas por mês sugerindo o melhor formato, call-to-action e criação de texto para chamada de acordo com análise da equipe;
- Definição de público e sua devida manutenção;
- Impulsionamento de posts;
- Instalação de pixel para rastreamento e otimização da campanha;
- Planejamento recorrente das campanhas no mês;
- Postagens em Facebook e Instagram ou LinkedIn;
- Insights para a produção de conteúdo;
- Entrega e apresentação de relatório mensal.

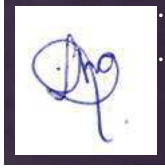

Gestão de Redes Sociais

Esse serviço inclui gestão e criação de conteúdo para os canais de forma personalizada, com planejamento e frequência de publicação. Vamos monitorar continuamente suas redes, além de analisarmos métricas importantes e indicaremos ações de acordo com a necessidade do período.

- ➔ Gestão e criação de conteúdo para os canais, com periodicidade e frequência de publicação;
- ➔ Publicação de conteúdo próprio ou de terceiros;
- ➔ Planejamento recorrente dos temas abordados no mês;
- ➔ Gerenciamento de fluxo de aprovação de conteúdo junto ao cliente;
- ➔ Volumetria: até 2 redes sociais, postagens replicadas nas seguinte quantidades:
- ➔ Facebook e Instagram 5 posts/semana ou 20 por mês;
- ➔ Ideias para a produção de conteúdo e ações estratégicas da empresa de acordo com a necessidade levantada pelo time;
- ➔ Entrega e apresentação de relatório mensal.

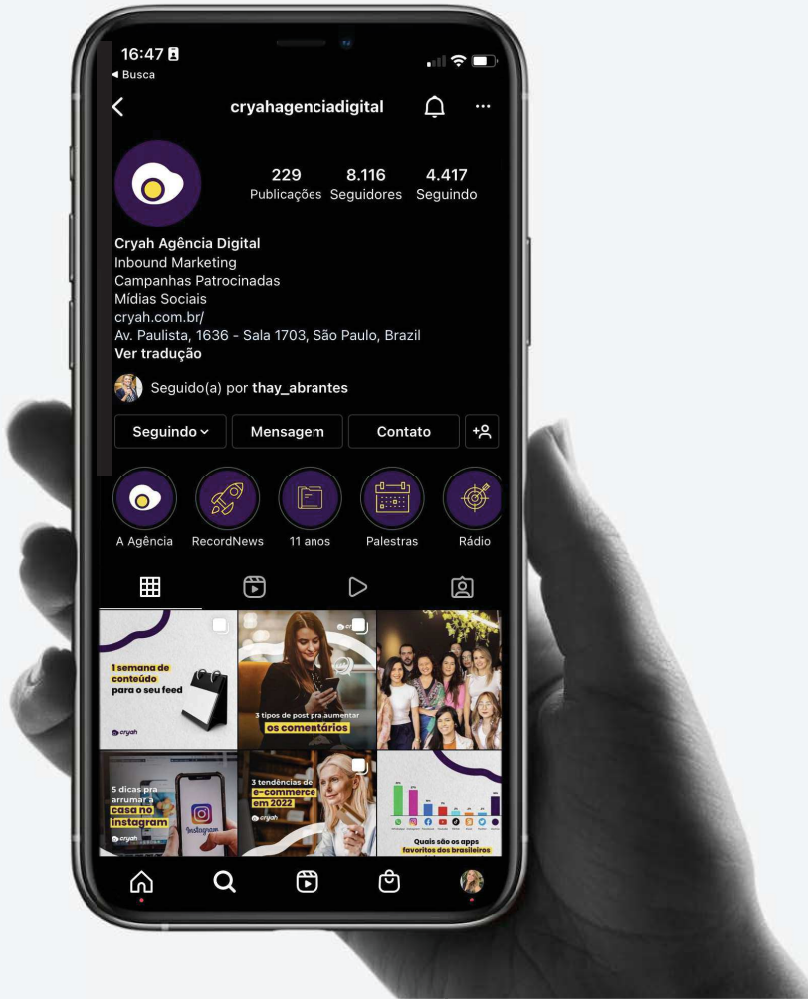

Valores de serviço

Serviço	Volume	Valor
Inbound Marketing	60h	13.300
Facebook Ads	20h	3.900
Google Ads	20h	3.900
Gestão de Redes	20 artes para facebook e instagram	9.800
Total do projeto		R$ 30.900

B.N

O sucesso não é fazer mais. É fazer as coisas certas.

- Sadhguru

B.N

cryah
BE STRONG
Av. Marquês de São Vicente, 230
São Paulo - SP
contato@cryah.com.br
www.cryah.com.br
(11) 98479-8159
B.N

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
4	04/04/2022

FACTURER À

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à reception

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
avr-22	57,5	90,00	5 175,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		5 175,00

Montant à régler :5175 Euros - (Cinq Mille Cent Soixante Quinze Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
4b	18/04/2022

FACTURER À

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à reception

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
avr-22	57,5	90,00	5 175,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		5 175,00

Montant à régler :5175 Euros - (Cinq Mille Cent Soixante Quinze Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
4C	02/05/2022

FACTURER À

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à reception

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Sourcing Journées Québec			-
mai-22	57,5	90,00	5 175,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		5 175,00

Montant à régler :5175 Euros - (Cinq Mille Cent Soixante Quinze Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
4d	16/05/2022

FACTURER À

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à reception

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
mai-22	57,5	90,00	5 175,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		5 175,00

Montant à régler :5175 Euros - (Cinq Mille Cent Soixante Quinze Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
4E	30/05/2022

FACTURER À
Délégation Générale du Québec 66 rue Pergolèse 75016 Paris 01.40.67.85.00 amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à reception

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Sourcing Journées Québec - Achat Mission Inmails Linkedin	1	3 000,00	3 000,00
			-
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		3 000,00

Montant à régler :3000 Euros - (Trois Mille Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°22718

Emission le 26/04/2022 | **Echéance le** 26/05/2022
N° client : 47584
ID Devis : 49161

A l'attention de Mr VOICU
Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services dimmigration
75116 Paris
France

Réference	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
	E-MAILING DÉDIÉ Envoyez un Emailing dédié, directement aux professionnels que vous recherchez.					
MAILINGSPEINF	Envoi d'un mailing spécifique à une base de : **14 800 adresses** **CIBLE** : AIDES-SOIGNANTS Secteur Géorgaphique : - Nombre d'envoi : 1 envoi - Date d'envoi : à définir	1	6420.00 €	1 mois	0.00%	6420.00 €
					Sous Total HT	6420.00 €
					Total HT	6420.00 €
					TVA (20.00%)	1284.00 €
					Montant TTC	7704.00 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires
Titulaire du compte : GROUPE PROFESSION SANTÉ
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°22719

Emission le 26/04/2022 | **Echéance le** 26/05/2022
N° client : 47584
ID Devis : 49163

A l'attention de Mr VOICU
Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services dimmigration
75116 Paris
France

Réference	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
	E-MAILING DÉDIÉ Envoyez un Emailing dédié, directement aux professionnels que vous recherchez.					
MAILINGSPEINF	Envoi d'un mailing spécifique à une base de : **22 300 adresses** **CIBLE** :INFIRMIERS Secteur Géorgaphique : - Nombre d'envoi : 1 envoi - Date d'envoi : à définir	1	9420.00 €	1 mois	0.00%	9420.00 €
					Sous Total HT	9420.00 €
					Total HT	9420.00 €
					TVA (20.00%)	1884.00 €
					Montant TTC	11304.00 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires
Titulaire du compte : GROUPE PROFESSION SANTÉ
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°22720

Emission le 26/04/2022 | **Echéance le** 26/05/2022
N° client : 47584
ID Devis : 49164

A l'attention de Mr VOICU
Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services dimmigration
75116 Paris
France

Réference	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
BAN-C	**MEGA-BANNIERE SUR LA ZONE CANDIDAT DU SITE EMPLOISOIGNANT.COM** - Augmentez votre présence auprès des candidats grâce à la Méga-bannière présente en haut de l'espace candidat. - Redirection vers vos offres d'emploi sur EMPLOISoignant.com ou directement vers votre site. - Format : Gif - Taille : 1302 x 110 pixels **Date de parution :** à définir avec le client.	1	4000.00 €	1 mois	-20%	3200.00 €
					Sous Total HT	3200.00 €
					Total HT	3200.00 €
					TVA (20.00%)	640.00 €
					Montant TTC	3840.00 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires

Titulaire du compte : GROUPE PROFESSION SANTÉ
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°22721

Emission le 26/04/2022 **| Echéance le** 26/05/2022
N° client : 47584
ID Devis : 49165

A l'attention de Mr VOICU
Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services dimmigration
75116 Paris
France

Réference	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
	POST FACEBOOK					
CREA	Publication d'un post Facebook sur la page Infirmiers.com	1	2700.00 €	1 mois	0.00%	2700.00 €
	Date de parution :à partir 04/04/2022					
					Sous Total HT	2700.00 €
					Total HT	2700.00 €
					TVA (20.00%)	540.00 €
					Montant TTC	3240.00 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires
Titulaire du compte : GROUPE PROFESSION SANTÉ
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

E-T-A-I

EMPLOI PRO

ANTONY PARC II
10 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
BP 20156
92186 ANTONY CEDEX
Tél. : +33 (0)1 77 92 92 92 - Fax : +33 (0)1 77 92 98 37

CIC OUEST ST HONORE - RIB: 30066-10949-00010159601-06
IBAN: FR76 3006 6109 4900 0101 5960 106-SWIFT: CMCIFRPP

E-T-A-I Talon à joindre à votre réglement à

Échéance	N° facture	Montant
XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX
Mode réglement	**Date facture**	**N° client**
XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

FACTURE FACTURE ORIGINALE Page : 1

Elena Voicu

DELEGATION GENERALE DU QUEBEC
BUREAU D IMMIGRATION DU QUEBEC
66 RUE PERGOLESE
75116 PARIS 16

TVA Intracommunautaire FR78775687973

N° DE FACTURE	DATE	N° DE CLIENT	PUBLICATION
P22030016	09/03/2022	975074	EMPLOI PRO

		MONTANT Euro
Édition :www.emploipro privé.com N° parution :22EO04 du 26/04/2022		
N° Ordre :9916653/9 rub. :Web		
	Format : Contact	
Data RH	WEB	
Refac fct 22030013 - V/ORDRE	Prix de base	1 500,00 €
V. Ref : EVENEMENT DIGITAL	Tarif applique	1 500,00 €
	Quantite : .5	750,00 €
	Offre commerciale	-500,00 €
TOTAL HT Insertion		250,00 €
Édition :www.emploipro privé.com N° parution :22EO04 du 26/04/2022		
N° Ordre :9916653/10 rub. :Web		
	Format : Webinar	
Webinar Annonceur	WEB	
Refac fct 22030013 - V/ORDRE	Prix de base	6 000,00 €
V. Ref : EVENEMENT DIGITAL	Tarif applique	6 000,00 €
	Quantite : .5	3 000,00 €
	Offre commerciale	-750,00 €
TOTAL HT Insertion		2 250,00 €
Édition :www.emploipro privé.com N° parution :22EO04 du 26/04/2022		
N° Ordre :9916653/11 rub. :Web		
	Format : Campagne Réseaux Sociaux	
Communication RH	WEB	
Refac fct 22030013 - V/ORDRE	Prix de base	3 500,00 €
V. Ref : EVENEMENT DIGITAL	Tarif applique	3 500,00 €
	Quantite : .5	1 750,00 €
	Offre commerciale	-250,00 €
	FRAIS TECHNIQUES	500,00 €
TOTAL HT Insertion		2 000,00 €
Édition :www.emploipro privé.com N° parution :22EO04 du 26/04/2022		
N° Ordre :9916653/12 rub. :Web		
	Format : Contact	
Data RH	WEB	
Refac fct 22030013 - V/ORDRE	Prix de base	8 500,00 €
V. Ref : EVENEMENT DIGITAL	Tarif applique	8 500,00 €
	Quantite : .5	4 250,00 €
	Offre commerciale	-1 750,00 €

S.A.S.U au capital de 57 029 328 € -B806 420 360 RCS Nanterre - N°TVA FR 00 806 420 360
Pénalités de retard : taux BCE + 10 points. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros

TVA payée sur les encaissements

E-T-A-I

EMPLOI PRO

ANTONY PARC II
10 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
BP 20156
92186 ANTONY CEDEX
Tél. : +33 (0)1 77 92 92 92 - Fax : +33 (0)1 77 92 98 37

CIC OUEST ST HONORE - RIB: 30066-10949-00010159601-06
IBAN: FR76 3006 6109 4900 0101 5960 106-SWIFT: CMCIFRPP

E-T-A-I Talon à joindre à votre réglement à

Échéance	N° facture	Montant
	P22030016	8 400,00 €

Mode réglement	Date facture	N° client
ent en 1 éch	09-03-2022	975074

FACTURE FACTURE ORIGINALE

DELEGATION GENERALE DU QUEBEC
BUREAU D IMMIGRATION DU QUEBEC
66 RUE PERGOLESE
75116 PARIS 16

TVA Intracommunautaire FR78775687973

N° DE FACTURE	DATE	N° DE CLIENT	PUBLICATION
P22030016	09/03/2022	975074	EMPLOI PRO

Édition :www.emploipro privé.com N° parution :22EO04 du 26/04/2022
N° Ordre :9916653/12 rub. :Web

	MONTANT Euro
Format : Contact	
TOTAL HT Insertion	2 500,00 €
PRIX TOTAL NET H.T.	7 000,00 €
TVA (20%)	1 400,00 €
MONTANT TTC	8 400,00 €
ACOMPTE	0,00 €
NET A PAYER	8 400,00 €
Virement en échéance le 10/05/2022	8 400,00 €

Vos références client : EVENEMENT DIGITAL

Escompte de 1% du TTC accordé pour paiement comptant sous 10 jours ouvrables

S.A.S.U au capital de 57 029 328 € -B806 420 360 RCS Nanterre - N°TVA FR 00 806 420 360

Pénalités de retard : taux BCE + 10 points. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros

TVA payée sur les encaissements

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
5a	10/10/2022

FACTURER À

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à reception

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
Sourcing TI	67	90,00	6 030,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		6 030,00

Montant à régler :6030 Euros - (Six Mille Trente Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Paul Trottier pour E. Voicu 28-10-2022

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
5b	10/10/2022

FACTURER À

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à reception

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
Sourcing Education et Social	67	90,00	6 030,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		6 030,00

Montant à régler :6030 Euros - (Six Mille Trente Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Paul Trottier pour E. Voicu 28-10-2022

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
5c	10/10/2022

FACTURER À

Délégation Générale du Québec
66 rue Pergolèse
75016 Paris
01.40.67.85.00
amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à 90 jours

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
Sourcing Génie	66	90,00	5 940,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		5 940,00

Montant à régler :5940 Euros - (Cinq Mille Neuf Cent Quarante Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Paul Trottier pour E. Voicu 28-10-2022

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
5d	10/10/2022

FACTURER À
Délégation Générale du Québec 66 rue Pergolèse 75016 Paris 01.40.67.85.00 amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à 90 jours

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
Option Inmails Linkedin	2000	3,00	6 000,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		6 000,00

Montant à régler :6000Euros - (Six Mille Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Paul Trottier pour E. Voicu 28-10-2022

Clément Picherit

FACTURE

15 parc des raisses

Annecy, 74940, France

Téléphone : 06 17 94 29 50

Siren : 853 916 435

N° FACTURE	DATE
5e	21/10/2022

FACTURER À
Délégation Générale du Québec 66 rue Pergolèse 75016 Paris 01.40.67.85.00 amaury.luthun@mri.gouv.qc.ca

RÉF CLIENT	CONDITIONS
DGQP	Paiement à 45 jours

DESCRIPTION	QTÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Banque d'heures Recrutement option Sourcing Journées Québec			-
Ajout Sourcing	10	90,00	900,00
			-
			-
			-
Nous vous remercions de votre confiance.	TOTAL HT en Euros		900,00

Montant à régler :900 Euros - (Neuf Cent Euros)

Mode de règlement : Virement bancaire

Banque : IBAN FR76 3000 3001 2800 0208 8087 929
Identification de la banque (BIC) : SOGEFRPP

Clément Picherit, Siren 853 916 435, 15 parc des Raisses,74940 Annecy, France
TVA non applicable article 293 B du code général des Impôts

Pour toute question concernant cette facture, veuillez contacter
Clément Picherit, 06.17.94.29.50, cpicherit@gmail.com

Voicu

DEVELOPPEZ LTD
67 Eastover Road High Littleton
BRISTOL,BS39 6HZ,GB
England
Telephone : +44 11 7230 3750
FR 938 5386 77

INVOICE n° 1413
of 20-Nov-2022

Mandatary Billing	Client
	Délégation générale du Québec à Paris 39, avenue Victor-Hugo 75116 PARIS France
Mandatary Order	**Advertiser**
	Délégation générale du Québec à Paris 39, avenue Victor-Hugo 75116 PARIS France

Subject: Sale of advertising space on Developpez.com
Advertising Order N° : **DVP 1317**
Product : **Recrutement**
Client VAT N° :

Cibles	Volume	formats	GROSS € excl tax
Developpeurs + IT pros	15,000	☑ 728x90 ☑ 160x600 ☑ 300x600	7,500.00

Duration	
Start	10-Oct-22
End	20-Nov-22
N° of days	41

Total GROSS excl tax	
€ excl tax	7,500.00

TOTAL NET excl tax	
€ excl tax	7,500.00

VAT	
€ excl tax 20%	0.00

TOTAL NET incl tax	
€	7,500.00

The payment of this invoice 30 days end of month must be received no later than 20-Dec-22, by transfer to the following account : **67152201**

Domiciliation : HSBC Bank, 60 Fenchurch Street, London, EC3M 4BA, United Kingdom
IBAN : **GB78HBUK40127667152201**
BIC : **HBUKGB4B**

No discount for early settlement

Statutory interest (Annual Interest on late commercial payments) : 8% if payement is made after 20-Dec-22

DEVELOPPEZ LTD
67 Eastover Road High Littleton
BRISTOL,BS39 6HZ,GB
England
Telephone : +44 11 7230 3750
FR 938 5386 77

Voicu

INVOICE n° 1412
of 20-Nov-2022

Mandatary Billing	Client
	Délégation générale du Québec à Paris 39, avenue Victor-Hugo 75116 PARIS France
Mandatary Order	**Advertiser**
	Délégation générale du Québec à Paris 39, avenue Victor-Hugo 75116 PARIS France

Subject: Sale of advertising space on Developpez.com
Advertising Order N° : **DVP 1315**
Product : **Recrutement**
Client VAT N° :

Sections	Volume	formats	GROSS € excl tax
RG	750,000	☑ 728x90 ☑ 160x600 ☑ 300x600	7,500.00

Duration	
Start	10-Oct-22
End	20-Nov-22
N° of days	41

Total GROSS excl tax	
€ excl tax	7,500.00

TOTAL NET excl tax	
€ excl tax	7,500.00

VAT	
€ excl tax 20%	0.00

TOTAL NET incl tax	
€	7,500.00

The payment of this invoice 30 days end of month must be received no later than 20-Dec-22, by transfer to the following account : **67152201**

Domiciliation : HSBC Bank, 60 Fenchurch Street, London, EC3M 4BA, United Kingdom

IBAN : **GB78HBUK40127667152201**

BIC : **HBUKGB4B**

No discount for early settlement

Statutory interest (Annual Interest on late commercial payments) : 8% if payement is made after 20-Dec-22

E-T-A-I

Usine Nouvelle

ANTONY PARC II
10 PLACE DU GENERAL DE GAULLE
BP 20156
92186 ANTONY CEDEX
Tél. : +33 (0)1 77 92 92 92 - Fax : +33 (0)1 77 92 98 37

CIC OUEST ST HONORE - RIB: 30066-10949-00010159601-06
IBAN: FR76 3006 6109 4900 0101 5960 106-SWIFT: CMCIFRPP

E-T-A-I Talon à joindre à votre réglement à

Échéance	N° facture	Montant
	P22090032	13 200,00 €

Mode réglement	Date facture	N° client
ent en 2 éché	26-09-2022	975074

FACTURE **FACTURE ORIGINALE** **Page : 1**

DELEGATION GENERALE DU QUEBEC
BUREAU D IMMIGRATION DU QUEBEC
66 RUE PERGOLESE
75116 PARIS 16

TVA Intracommunautaire FR78775687973

N° DE FACTURE	DATE	N° DE CLIENT	PUBLICATION
P22090032	26/09/2022	975074	Usine Nouvelle

		MONTANT Euro
Édition :www.usinenouvelle.com N° parution :22WU09 du 26/09/2022		
N° Ordre :9916710/1 rub. :Web		
	Format : Data Event	
Data RH	WEB	
V/ORDRE DU 13/09/2022 (Elena Voicu)	Prix de base	1,00 €
	Tarif applique	1,00 €
	Quantite : 30000	30 000,00 €
	Offre commerciale	-22 000,00 €
TOTAL HT Insertion		8 000,00 €
Édition :www.usinenouvelle.com N° parution :22WU09 du 26/09/2022		
N° Ordre :9916710/2 rub. :Web		
	Format : Double Pavé	
Communication RH	WEB	
V/ORDRE DU 13/09/2022 (Elena Voicu)	Prix de base	80,00 €
	Tarif applique	80,00 €
	Quantite : 87.5	7 000,00 €
	Offre commerciale	-4 000,00 €
TOTAL HT Insertion		3 000,00 €
	PRIX TOTAL NET H.T.	11 000,00 €
	TVA (20%)	2 200,00 €
	MONTANT TTC	13 200,00 €
	ACOMPTE	0,00 €
	NET A PAYER	13 200,00 €
Vrt 2 Echéan le 30/09/2022		6 600,00 €
Vrt 2 Echéan le 30/11/2022		6 600,00 €

Escompte de 1% du TTC accordé pour paiement comptant sous 10 jours ouvrables

S.A.S.U au capital de 57 029 328 € -B806 420 360 RCS Nanterre - N°TVA FR 00 806 420 360

Pénalités de retard : taux BCE + 10 points. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 Euros

TVA payée sur les encaissements

Jeune Marine
Revue des Élèves et Officiers de la Marine Marchande

JEUNE MARINE

10 Quai Frissard

76600 LE HAVRE

Délégation générale du Québec à Paris
Mme Elena VOICU
Direction des services d'immigration en Europe
39, avenue Victor-Hugo
75116 PARIS

FACTURE P-07-2022 **Lundi 05 Septembre 2022**

PARTENARIAT JEUNE MARINE pour 3 mois non-renouvelables

Offre comprenant :

-Création d'un **lien dédié "Gouvernement du Quebec"** dans notre rubrique "Emploi" donnant accès à votre page.

-Publication d'offres d'emploi.

-**Logo/communication publicitaire à visibilité permanente** sur la page JM et articles (mise à disposition de tout espace promotionnel supplémentaire dans l'infolettre hebdomadaire suivant les besoins de visibilité).

-Diffusion d'articles sponsorisés selon vos besoins.

-Accès **illimité** à la revue et la newsletter pour **tous les collaborateurs** le souhaitant pour 2 ans.

Total : 1 500 euros (MILLE CINQ CENTS Euros).
Association loi 1901 non soumise à la TVA

A régler
Par chèque à l'ordre de JEUNE MARINE
Ou par virement bancaire sur RIB suivant :

Etablissement 20041 Guichet 01014 N° de compte 0048072F035 Clé RIB 53
IBAN - Identifiant international de compte
FR89 2004 1010 1400 4807 2F03 553
BIC - Identifiant international de l'établissement
PSSTFRPPROU
DOMICILIATION :
LA BANQUE POSTALE
CENTRE FINANCIER DE ROUEN

T D M E

Elena Voicu
Jean-François Normand
Directrice du service de l'Immigration
Délégation générale du Québec à Paris
66 rue Pergolèse
75116 Paris

Bon de commande : 2022-0929-001

Paris le 29.09.2022

Objet: Magazine d'automne spécial Canada
Site françaisaletranger.fr
Revue Journal des Français à l'étranger

- **Action promotionnel**

Article publi-rédactionnel « Les secteurs prioritaires du Québec »

- **Présence dans la newsletter quotidienne**
- **Emailing dédié**
- **Partage sur les réseaux sociaux**
- **Partage dans l'application mobile**
- **Sponsoring sur les réseaux sociaux**
- **Reprise de l'article dans la revue d'automne**

Une page de publicité dans la revue d'automne

- **Bannière web**

Bannière display de promotion des Journées Québec France de décembre 2022 pendant 3 mois en rotation générale

- **Action éditoriale**

Interview de la Déléguée générale du Québec à Paris

TOTAL HT: 2 500 €
TVA : 500 €
TOTAL TTC : 3 000 €

Bon pour Accord :

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°23145

Emission le 28/10/2022 | **Echéance le** 27/11/2022
N° client : 47584
ID Devis : 50793

A l'attention de Mr VOICU
Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services dimmigration
75116 Paris
France

Réference	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
	E-MAILING DÉDIÉ Envoyez un Emailing dédié, directement aux professionnels que vous recherchez.					
MAILINGSPEINF	Envoi d'un mailing spécifique à une base de : **14800 adresses** **CIBLE** : 14800 Aide soignants Secteur Géorgaphique : - Nombre d'envoi : 1 envoi - Date d'envoi : à définir	1	6420.00 €	1 mois	-5%	6099.00 €
					Sous Total HT	6099.00 €
					Total HT	6099.00 €
					TVA (20.00%)	1219.80 €
					Montant TTC	7318.80 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires
Titulaire du compte : GROUPE PROFESSION SANTÉ
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°23144

Emission le 28/10/2022 | **Echéance le** 27/11/2022
N° client : 47584
ID Devis : 50791

A l'attention de Mr VOICU
Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services dimmigration
75116 Paris
France

Réference	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
	E-MAILING DÉDIÉ Envoyez un Emailing dédié, directement aux professionnels que vous recherchez.					
PRInfirmiers	Envoi d'un mailing spécifique à une base de : **22 300 adresses** **CIBLE** : INFIRMIERS - Nombre d'envoi : 1 envoi - Date d'envoi : à définir	1	9420.00 €	1 mois	-5%	8949.00 €
					Sous Total HT	8949.00 €
					Total HT	8949.00 €
					TVA (20.00%)	1789.80 €
					Montant TTC	10738.80 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires
Titulaire du compte : GROUPE PROFESSION SANTÉ
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°23119

Emission le 20/10/2022 | **Echéance le** 19/11/2022
N° client : 47584
ID Devis : 50796

A l'attention de Mr VOICU
Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services dimmigration
75116 Paris
France

Réference	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
	POST FACEBOOK					
CREA	Parution post Facebook sur Infirmiers.com **Date de parution :** mardi 18 octobre 20200	1	2700.00 €	1 mois	0.00%	2700.00 €
					Sous Total HT	2700.00 €
					Total HT	2700.00 €
					TVA (20.00%)	540.00 €
					Montant TTC	3240.00 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires

Titulaire du compte : GROUPE PROFESSION SANTÉ
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

Groupe Profession Santé
1 rue Augustine Variot
92240 Malakoff
Tél : 01.78.09.83.12
Fax : 01.78.09.83.19
Email: emploi@emploisoignant.com

Facture n°23091
Emission le 04/10/2022 | **Echéance le** 03/11/2022
N° client : 47584
ID Devis : 50789

A l'attention de Mr VOICU
Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services dimmigration
75116 Paris
France

Réference	Désignation	Quantité	P.U. HT	Durée	Remise	Total HT
ABONRECRUT	**ABONNEMENT RECRUTEUR** Publiez vos annonces simultanément sur EMPLOISoignant.com, EMPLOIMedecin.com et notre réseau de partenaires dont **www.INFIRMIERS.com** / **www.CADREDESANTE.com** / **www.REMEDE.org et www.Lequotidiendupharmacien.fr en fonction des professions** Nous vous proposons **100 emplacements.** **Vos annonces :** - Texte illimité + Logo + Lien vers votre site web - Texte modifiable à volonté **Services associés** - Actualisation automatique tous les 30 jours + 1 crédit d'actualisation offert/mois de parution pour faire remonter votre annonce en première position - Envoi par e-mail de vos annonces aux candidats - Gestion de vos annonces depuis votre compte recruteur	1	504.20 €	12 mois	-5%	5748.00 €
					Sous Total HT	5748.00 €
					Total HT	5748.00 €
					TVA (20.00%)	1149.60 €
					Montant TTC	6897.60 €

Pas d'escompte pour règlement anticipé.
En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 €.

Nos coordonnées bancaires
Titulaire du compte : GROUPE PROFESSION SANTÉ
Domiciliation : SOCIETE GENERALE MALAKOFF (04260)
RIB : 30003 03392 00020336008 23
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0203 3600 823
BIC - SWIFT : SOGEFRPP

Paul Trottier pour E. Voicu 09-11-2022

M publicité

Voicu

FACTURE N° F221174703

DU 30/11/2022

ORIGINAL

Client

DELEGATION GENERALE DU QUEBEC
BUREAU D'IMMIGRATION DU QUEBEC
66 RUE PERGOLESE
75116 PARIS

TVA Intracom : FR78775687973

MP00132301

Payeur: DELEGATION GENERALE DU QUEBEC

Nos références : 17555-0005
Vos références : Forum expat 2022
Rattachement Secteur : Pub co (autres secteurs)

INSERTION n° 350905 dans 3 écrans - Courrierinternational.com Display 3 Ecrans - période du 17/10/2022 au 17/11/2022
Pavé - empl/rubr : Multiemp - Forfait

INSERTION n° 350906 dans Courrierinternational.com Display Site Web - période du 21/10/2022 au 17/11/2022
Masthead - empl/rubr : _ - Forfait

INSERTION n° 350907 dans Courrierinternational.com Display Site Web - période du 17/10/2022 au 17/11/2022
Grand Angle - empl/rubr : _ - Forfait

TOTAL	
BRUT BASE ACHAT AVANT MODULATION	11 500,00
NET ESPACE	2 000,00

INSERTION n° 350908 dans Courrierinternational.com Display Site Web - période du 25/10/2022 au 25/10/2022
Exclu Courrier Expat Habillage + Grand Angle - empl/rubr : Courrier Expat - Forfait jour

BRUT BASE ACHAT AVANT MODULATION	2 000,00
NET ESPACE	0,00

INSERTION n° 350909 dans Courrierinternational.com Display Site Web - période du 24/10/2022 au 24/10/2022
Exclu Courrier Expat Habillage + Grand Angle - empl/rubr : Courrier Expat - Forfait jour

BRUT BASE ACHAT AVANT MODULATION	2 000,00
NET ESPACE	0,00

INSERTION n° 357327 dans Courrierinternational.com Display Site Web - période du 26/10/2022 au 26/10/2022
Exclu Courrier Expat Habillage + Grand Angle - empl/rubr : Courrier Expat - Forfait jour

BRUT BASE ACHAT AVANT MODULATION	2 000,00
NET ESPACE	0,00

M PUBLICITE SA AU CAPITAL DE 6 675 390 € - RCS PARIS B 334 181 708
67-69 avenue Pierre Mendès France CS 11 469 75707 PARIS cedex 13 - N° TVA : FR 84 334 181 708

RECAPITULATIF TARIFAIRE VOLET DIGITAL

BRUT BASE ACHAT AVANT MODULATION	17 500,00
Remise complémentaire	-9 500,0000
Remise de gratuité	-6 000,0000
NET MEDIA	2 000,00

TOTAL FACTURE

HT	2 000,00
TAUX 20,00 % TVA	400,00
TOTAL TTC EURO 2 400,00	

Conditions de réglement
facture payable à 45 jours fin de mois.
A PAYER AVANT LE 31/01/2023
date de réception des fonds chez MPUBLICITE

Coupon à joindre à votre règlement
Code Payeur : MP00132301
Code Annonceur : MP00132301
Date : 30/11/2022
Facture N°: F221174703
Montant : 2 400,00 €
Commande : 17555-0005

TVA acquittée sur les encaissements. Aucun escompte n'est consenti pour paiement anticipé. Tout retard de règlement entrainera la facturation d'intérêts de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Conformément aux articles L441-6 et D441-5 du code du commerce, une indemnité forfaitaire de 40€ minimum pour frais de recouvrement est due en plus des pénalités de retard précitées. Le défaut d'exécution partiel ou total d'une commande ne donne droit à aucune indemnité sans jamais dispenser du paiement de la fourniture effectuée. En cas de contestation, est seul compétent le Tribunal de Commerce de Paris, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Exécuté selon les conditions générales de vente disponibles sur le site http://www.mpublicite.fr/fr/tarifs
Références bancaires : NATIXIS PARIS - RIB : 30007/99999/B5018607000/51 - Intracom : FR 84 334 181 708
IBAN : FR53-3000-7999-99B5-0186-0700-051 NATXFRPPXXX

Règlement à adresser à l'ordre de M Publicité - 67-69 avenue Pierre Mendès France CS 11 469 75 707 PARIS cedex 13
Service clients : 01 57 28 30 87 (annonces hors carnet) ou 01 57 28 32 32 (annonces du carnet)
E-mail : reclamations@mpublicite.fr

La belle équipe

Facture

 # INV-002323

Solde exigible
€8.276,40

Agence La Belle Equipe
11, rue des Petites Ecuries
75010 Paris
France

Facturer à
Bureau d'immigration du Québec
Amaury Luthun
39 avenue Victor Hugo
75116 Paris
France

Date de facture :	13-07-2022
Conditions :	Payable à réception
Date d'échéance :	13-07-2022
N° de bon de commande :	Les Journées Québec - Déc 2022

#	Article & Description	Quantité	Taux	Montant
1	Prestation d'hôte(sse) - Arrivée: 10/12/2022 à 07h30 - Départ: 11/12/2022 à 18h00 1 heure de pause obligatoire par personne, non facturée - 95 heures soit 09h30 x 10 hôtes(ses) - Missions : 6 hôtes(ses) Accueil/Check-in et 4 hôtes(ses) orientation - Personnel formé à l'utilisation des solutions digitales proposées - Frais de pressing offerts	95,0 Heure(s)	26,50	2.517,50
2	Prestation d'hôte(sse) - Arrivée: 10/12/2022 à 07h30 - Départ: 11/12/2022 à 18h00 1 heure de pause obligatoire par personne, non facturée - 95 heures soit 09h30 x 10 hôtes(ses) - Missions : 6 hôtes(ses) Accueil/Check-in et 4 hôtes(ses) orientation - Personnel formé à l'utilisation des solutions digitales proposées - Frais de pressing offerts	95,0 Heure(s)	26,50	2.517,50
3	Frais de repas - Forfait repas obligatoire pour toute présence supérieure ou égale à 7h	20,0 hôtesses	9,00	180,00
4	Solution de check-in par scan - Liste allant jusqu'à 5000 contacts - Envoi d'une campagne email aux invités, comprenant un QR code - Envoi de campagnes de relance et de rappel - Scan du QR Code ou recherche textuelle des participants le jour J - Ajout d'extras sur place avec prise de coordonnées - Intégration de points de contrôles secondaires pour le scan aux conférences ou ateliers - Gestion des pertes de connexion à internet (Solution Offline) - Lien de statistiques en temps réel - Intégration du contenu du client dans l'email, import et export des listes par un chef de projet "La Belle Equipe" - Nécessite la location de scanners professionnels en complément	1,0 forfait	1.100,00	1.100,00

#	Article & Description	Quantité	Taux	Montant
	- La synchronisation des données en temps réel implique la présence d'une connexion internet stable sur le lieu de l'événement			
5	Location de tablettes tactiles - Tablettes tactiles configurées et munies de housses de protection - Connectivité 3G incluse (100Mo) - Transport géré par les hôtes(ses) - Exploitation sur deux jours	2,0 unité(s)	54,00	108,00
6	Location de scanners professionnels - Terminal mobile Androïd équipé d'un scanner laser à QR Code et Code-barres - Connectivité 3G incluse (100Mo) - Transport géré par les hôtes(ses) - Exploitation sur deux jours	6,0 unité(s)	79,00	474,00

Sous-total	6.897,00
TVA 20% (20%)	1.379,40
Total	**€8.276,40**
Solde exigible	**€8.276,40**

Conditions d'utilisation

- Les conditions générales de ventes sont annexées au présent document
- Les heures suppl. non prévues seront facturées 35€HT pour les hôtes(ses) et 50€HT pour les chefs hôtes(ses)
- Au delà de 6h de présence, une pause d'une heure sera obligatoire et des frais de repas de 11€HT seront appliqués
- Entre 22h et 7h du matin, des frais de transports seront également appliqués selon le lieu
- Règlement : acompte de 60% à la commande et solde à 30 jours après réception de facture
- Coordonnées bancaires :

Banque : Crédit Agricole
BIC : AGRIFRPP882
IBAN : FR76 1820 6002 7665 0550 3345 003

TECTRA
PERFORMANCE

Voicu

FACTURE DATE: 31-10-2022 No FACT:PR1220068 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
DIRECTION DES SERVICES D'
DELEGATION GENERALE DU QUEBEC
PARIS 39 AVENUE VICTOR HUGO 75
PARIS

V/REF. CONDITION DE PAIEMENT :

PARIS RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION	N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE :	58720.60				

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
SOIXANTE DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE DIRHAMS ET 72 CTS

0.00	58720.60	20.00	11744.12	70,464.72
NBRES. H.	NET H.T	Taux T.V.A.	T.V.A.	NET A PAYER

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

SIEGE SOCIAL : 47, Bd d'Anfa Angle Moulay Youssef – Résidence Roia – 20070 Casablanca – Maroc – Tél : 05 22 27 01 02 / 03 – Fax : 05 22 20 12 49
SARL au Capital de 960 000,00 DHS – Patente : 35592572 – I.F.: 24902115 – R.C. CASA : 389597 – CNSS : 5720249 – I.C.E. : 001957404000057

TECTRA
PERFORMANCE

FACTURE DATE: 31-10-2022 No FACT:PR1220068 No CL:0001

I.C.E.:002294442000086 PAGE:001

SOCIETE
DIRECTION DES SERVICES D'
DELEGATION GENERALE DU QUEBEC
PARIS 39 AVENUE VICTOR HUGO 75
PARIS

V/REF. CONDITION DE PAIEMENT :

PARIS RECEPTION FACTURE A REC

REF.	PERIODE NOM QUALIFICATION	N° CONTRAT	NBRE D'HEURES OU JOURS	TAUX	MONTANT	TOTAL
	PRESTATION DE SERVICE :		58720.60			

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE POUR LA SOMME (TOUTES TAXES COMPRISES) DE :
SOIXANTE DIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE DIRHAMS ET 72 CTS

0.00 NBRES. H.	58720.60 NET H.T	20.00 Taux T.V.A.	11744.12 T.V.A.	70,464.72 NET A PAYER

N.B. : Toutes les contestations qui pourront naitre pour l'exécution ou l'interprétation des présentes, seront réglées à l'amiable. A défaut de règlement amiable, elles seront de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

T.V.A. ACQUITTEE SUR ENCAISSEMENTS

Tectra Performance
47, Angle Bd d'Anfa Bd Mly Youssef
Résidence Roia - 20070 Casablanca (RC)
Tel. : 0522 27 01 02/03 - Fax : 0522 20 12 49

FACTURE - FA06571

© Standexposium est une marque déposée de Eight communication
472, route des Grands Lacs - 40210 LUE

Tél : 01 41 32 20 30
www.standexposium.fr
commercial@standexposium.fr
RCS : MONT DE MARSAN B 479 808 206
TVA Intra : FR 17479808206
N° Siret : 479 808 206 00052

IBAN : FR76 1090 7000 7286 1219 4838 252

Direction des services d'immigration
Délégation Générale du Québec à Paris
39 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
FRANCE

Amaury Luthun
01 40 67 85 47

Numéro	Date	Code Client	Date d'échéance	Mode de règlement	TVA Intracom
FA06571	17/11/2022	CL02032	17/11/2022		

Description	Qté	P.U. HT		TOTAL HT
Reassort visuel Stand tissu 6X4 Dim.H 3013 x L 4465 x P 300 mm Impression par sublimation sur tissu M1	**3**	**855,00**		**2 565,00**
Reassort visuel Stand tissu 4X4 Dim. H 3013 x L 2995x P 300 mm impression par sublimation sur tissu M1	**2**	**594,00**		**1 188,00**
Livraison	1	50,00		50,00

Base	Taux	Montant
3 803,00	20,00	760,60

Total HT	3 803,00
Total TVA	760,60
Total TTC	4 563,60
Montant Remise	0,00
Net à payer €	**4 563,60**

SARL au capital de 8000,00 euros
RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au complet paiement du prix par l'acheteur.
Notre droit de revendication porte bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues. (Loi du 12/05/1980)

Alliance Française
Antananarivo - Madagascar

Antananarivo, le 03 octobre 2022

Titulaire: ALLIANCE FRANCAISE DE TANANARIVE
Relevé d'identité bancaire (RIB) : 00008 00005 05074000402 39
Banque: Société Générale Antaninarenina
Antananarivo (101) - Madagascar
IBAN: MG4600008000050507400040239
BIC: BFAVMGMG

Tihana Majcen
Conseillère
Direction des services d'immigration
Délégation générale du Québec à Paris
39 avenue Victor Hugo - 75116 Paris France

Réf: FA/22/CLT/082-rev

FACTURE

Objet : Mise à disposition espace
du 19 au 23 septembre 2022

Rubrique	Qtté	Coût unitaire	Montant (Ar)
*Parking direction	5	415 000	2 075 000,00
Chapiteau	10	70 000	**Offert**
Salle B1 + Equipements informatiques + Connexion (Laptop avec webcam+Casque+Point d'accès wifi dédié)	5	160 000	800 000,00
Salle B2 + Equipements informatiques + Connexion (Laptop avec webcam+Casque+Point d'accès wifi dédié)	5	160 000	800 000,00
Salle B3 + Equipements informatiques + Connexion (Laptop avec webcam+Casque+Point d'accès wifi dédié)	5	160 000	800 000,00
**Table	30	2 000	60 000,00
**Chaise	160	1 000	160 000,00
RH - Responsable Informatique	5	60 000	300 000,00
RH - Accueil	5	30 000	150 000,00
		TOTAL en Ariary	**5 145 000,00**
		Soit en Euro	**1 271**
		Cours au 30/09/2022	***1€= 4048,72 Ariary**

** 2 Chapiteaux offerts*
***La quantité équivaut au nombre des accessoires mobilisés pour une journée multipliée par les dix journées d'occupation*
***Chaises 32/jour*
***Tables 6/jour*

Arrêtée la présente facture à la somme de ***Mille deux cent soixante et onze euros***

ALLIANCE FRANÇAISE
Antananarivo
DIRECTION

Pierre-Alexandre KUBLER
Directeur Général

Alliance Française d'Antananarivo
B.P 916 - C.P 101
Andavamamba - Antananarivo
Madagascar

NIF : 2 000 214041
Stat : 85493.11.2007.0.02707

contact@alliancefr.mg
www.aftana.alliancefr.mg
261 (20) 22 211 07

AllianceFrançaise
Antananarivo - Madagascar

Antananarivo, le 28 novembre 2022

Titulaire: ALLIANCE FRANCAISE DE TANANARIVE
Relevé d'identité bancaire (RIB) : 00008 00005 05074000402 39
Banque: Société Générale Antaninarenina
Antananarivo (101) - Madagascar
IBAN: MG4600008000050507400040239
BIC: BFAVMGMG

Tihana Majcen
Conseillère
Direction des services d'immigration
Délégation générale du Québec à Paris
39 avenue Victor Hugo - 75116 Paris France

Réf: FA/22/AEC/032

FACTURE

Objet : Mise à disposition espace
du 19 au 23 septembre 2022

Rubrique	Qtté	Coût unitaire	Montant (Ar)
Frais de services supplémentaires	1	268 783,20	268 783,20
		TOTAL en Ariary	**268 783,20**
		Soit en Euro	**60**
		Cours au 28/11/2022	***1€= 4479,72 Ariary**

Arrêtée la présente facture à la somme de ***Soixante euros***

Pierre-Alexandre KUBLER
Directeur Général

Alliance Française d'Antananarivo
B.P 916 - C.P 101
Andavamamba - Antananarivo
Madagascar

NIF : 2 000 214041
Stat : 85493.11.2007.0.02707

contact@alliancefr.mg
www.aftana.alliancefr.mg
261 (20) 22 211 07

Facture proforma

Ambatobe au lot II N 95 Bis BCD près du BFV-Société Générale 101 - Antananarivo - MADAGASCAR
contact@portaljob-madagascar.com

DATE	4/10/22

Devis à l'attention de :

DELEG GEN GOUVERNEMENT QUEBEC
Identifiant SIRET 775 687 973 00054
39 AV VICTOR HUGO
75116 PARIS 16

Devis valide jusqu'au : 3/11/22

Option Bannière sur le site www.portaljob-madagascar.com

Tarifs exprimés en ***euros***

	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE (€)	Quantité	MONTANT(€)
	OPTION BANNIERE			
	BANNIÈRE SEMAINE	125,00	2	250,00

SOUS-TOTAL	250,00
TVA %	0,00
Frais	17,00
TOTAL A PAYER	267,00

BON POUR ACCORD CLIENT

HYATT REGENCY PARIS ETOILE
3 Place du Général Kœnig
75017 PARIS
Tél: +33 (0) 1 40 68 58 64
Fax: +33 (0) 1 40 68 55 23
parisetoile.regency.hyatt.com
margarita.berezinskaya@hyatt.com

Délégation générale du Québec à Paris
Direction des services d'immigration
Responsable : Elena Voicu
39 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

Réf / 29470510

FACTURE FINALE N°1578204

Date : 16/12/2022

Date	Prestations	Quantité	Prix Unit. HT	Prix Unit. TTC	TVA	Total HT	Total TTC
	HEBERGEMENT						
9-déc.-22	Chambre Deluxe Simple	**5**	180.91 €	**199.00 €**	90.45 €	904.55 €	995.00 €
10-déc.-22	Chambre Deluxe Simple	**7**	180.91 €	**199.00 €**	126.64 €	1,266.36 €	1,393.00 €
	Taxe de séjour	**12**	2.88 €	**2.88 €**	0.00 €	34.56 €	34.56 €

SOCIETE GENERALE PARIS ETOILE ENTREPRISES 03175

Banque Agence Numéro Compte Clé R.I.B.
30003 03175 00020416670 09

Swift Code : SOGEFRPP
Iban Code : FR76 3000 3031 7500 0204 1667 009

A compter du 1er janvier 2013, en cas de défaut de paiement dans le délai spécifié ci-dessus, toute Société débitrice sera à notre égard redevable de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (non soumis à TVA) par facture impayée à son échéance (article D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la société créancière peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Non taxable (TVA 0%)	34.56 €
Total HT 10%	2,170.91 €
Total HT 20%	0.00 €
Total HT	**2,205.47 €**
TVA 10%	217.09 €
TVA 20%	0.00 €
Total TTC	**2,422.56 €**
Acomptes payés	**2,422.56 €**
Total dû TTC	**0.00 €**

Constellation Etoile, Hyatt Regency Paris Etoile au capital de 45 973 651 euros, SIRET 791 339 807 00012
n° TVA intracommunautaire FR14 791 339 807 RCS PARIS, APE 5510Z

HYATT REGENCY PARIS ETOILE
3 Place du Général Kœnig
75017 PARIS
Tél: +33 (0) 1 40 68 55 19
Fax: +33 (0) 1 40 68 55 23
parisetoile.regency.hyatt.com
margarita.berezinskaya@hyatt.com

Delegation Generale du Quebec
Elena Voicu
39 AVENUE VICTOR HUGO
75116 PARIS
FRANCE

Réf / 29597091

FACTURE FINALE N° 1577444

Date : 12.12.2022

Date	Prestations	Quantité	Prix Unit. HT	Prix Unit. TTC	TVA	Total HT	Total TTC
09-Dec-22	Location de salle	**1**	545.45 €	**600.00 €**	54.55 €	545.45 €	600.00 €
10-Dec-22	Location de salle	**1**	545.45 €	**600.00 €**	54.55 €	545.45 €	600.00 €

SOCIETE GENERALE PARIS ETOILE ENTREPRISES 03175

Banque Agence Numéro Compte Clé R.I.B.
30003 03175 00020416670 09

Swift Code : SOGEFRPP
Iban Code : FR76 3000 3031 7500 0204 1667 009

A compter du 1er janvier 2013, en cas de défaut de paiement dans le délai spécifié ci-dessus, toute Société débitrice sera à notre égard redevable de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (non soumis à TVA) par facture impayée à son échéance (article D. 441-5 du Code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, la société créancière peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

Non taxable (TVA 0%)	0.00 €
Total HT 10%	1,090.91 €
Total HT 20%	0.00 €
Total HT	**1,090.91 €**
TVA 10%	109.09 €
TVA 20%	0.00 €
Total TTC	**1,200.00 €**
Acomptes payés	**1,200.00 €**
Total dû TTC	**0.00 €**

RP167. Ventilation annuelle, par secteur d'activité économique, des investissements au Programme « Immigrants investisseurs » pour les trois dernières années. Ventilation par pays d'origine des immigrants investisseurs admis au Québec pour les cinq dernières années. Indiquer le montant d'argent qui est actuellement en attente de placement. Indiquer le montant qui est disponible au titre de la promotion du Programme investisseurs, au 1er avril 2023.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP28 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP168. Pour tous les programmes du ministère, donner le détail des crédits existants en 2021-2022 qui n'ont pas été reconduits en 2022-2023, en incluant les programmes qui ont été abolis.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RP169. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2022-2023.

La réponse à cette question sera transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor.

RP170. Nombre de nouveaux arrivants, pour les cinq dernières années, qui ont participé à des activités d'accueil et d'intégration offertes par les organismes financés par le programme Réussir l'intégration.

Le Programme *Réussir l'intégration* (PRINT) n'existait plus en 2022. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP171. Liste des ententes avec tous les organismes, à l'étranger, pour offrir un programme de francisation; ventilation des dépenses engendrées par ce programme et crédits alloués en 2021-2022 et en 2022-2023. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP45 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP172. Répartition des immigrants établis au Québec selon la région d'établissement, depuis 2011-2012, en indiquant le pays de naissance, le type d'immigrant et leur occupation au Québec.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP15 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP173. Liste des programmes en vigueur en 2022-2023 sous la responsabilité du secteur Participation et Inclusion. Pour chacun de ces programmes, notamment pour les suivants : *Réussir l'intégration*, *Mobilisation-Diversité*, *Soutien à la mission*, *Accès aux ordres professionnels* et *Programme d'aide financière pour l'intégration linguistique des immigrants* (PAFILI), indiquer :

a. Crédits accordés en 2021-2022 et en 2022-2023;
b. Prévisions pour 2023-2024;
c. Nombre de personnes rejointes;
d. Frais d'administration pour chaque programme
e. Mesures de reddition de comptes et de contrôle de qualité (nombre de visites, rapports, sondages, etc.) et améliorations apportées à la suite de l'analyse des mesures.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP46 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP174. Ventilation détaillée des dépenses effectuées par type de cours de francisation pour les cinq dernières années; fournir les prévisions pour 2023-2024. Nombre de classes par session (temps complet et temps partiel) et nombre de participants uniques, incluant pour le service de francisation en ligne en autoformation et avec tuteur, pour chacune de ces années.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP55 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP175. Copie des ententes signées entre 2011-2012 et 2022-2023 avec Investissement Québec ainsi qu'avec d'autres associations, organismes ou institutions au Québec, incluant Québec International et Montréal International.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP47 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP176. Bilan et degré de réalisation des ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des immigrants, pour les cinq dernières années, avec les ministères sectoriels suivants : Santé et Services sociaux, Travail, Emploi et Solidarité sociale et Éducation et Loisir, Enseignement supérieur et Recherche.

Le bilan et degré de réalisation des ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes, pour 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022 avec ces ministères se trouvent respectivement dans les rapports annuels de gestion du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) de 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Les rapports de reddition de comptes pour l'exercice financier 2022-2023 qui s'est terminé le 31 mars 2023 sont en cours d'élaboration par chacun des quatre ministères concernés. Ces rapports seront consolidés par le MIFI. Ainsi, le bilan et le degré de réalisation pour l'année 2022-2023 seront disponibles lors de la publication du Rapport annuel de gestion du MIFI de 2022-2023.

RP177. Ventilation, par entente et par programme conjoint, des sommes transférées par le MIFI à chacun des autres ministères et organismes pour chaque année depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP48 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP178. Ventilation détaillée de l'effectif du ministère pour le suivi des ententes de service d'accueil et d'intégration et pour la formation linguistique en 2022-2023 et pour les quatre années précédentes, avec le lieu de travail habituel de chaque employé.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP49 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP179. Nombre d'immigrants par classe de francisation et nombre total de classes de francisation par année, depuis 2011-2012. Fournir les prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP50 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP180. Délais moyens d'attente pour être admis à des cours de francisation et pour commencer un cours de français, temps complet et temps partiel, pour les trois dernières années :
a. Par centre régional;
b. Pour tout le Québec.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP56 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP181. Nombre d'immigrants ne parlant pas français et ne s'inscrivant pas au cours de francisation pour les cinq dernières années.

Les personnes immigrantes peuvent suivre des cours de francisation dans des ministères et organismes autres que le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Le MIFI n'est donc pas en mesure de fournir des données probantes sur le nombre d'immigrants ne parlant pas français et ne s'inscrivant pas aux cours de francisation, mais plutôt sur les personnes ayant déclaré ne pas connaitre le français au cours du processus d'admission.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Personnes immigrantes âgées de 16 ans et plus déclarant ne pas connaître le français au cours du processus d'admission, admises au Québec en 2022

Population immigrante admise de 16 ans et plus ayant déclaré une connaissance linguistique*	**2022**
Total	53 485
ne connaissant pas le français (n)	15 637
ne connaissant pas le français (%)	29,2

Données préliminaires pour 2022.

***** Connaissance linguistique déclarée par une personne au cours du processus de sélection ou d'admission. Cette catégorie exclut les personnes pour lesquelles l'information est non disponible.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

RP182. La moyenne des frais liés aux cours de francisation pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024.

Coût moyen de la francisation selon le nombre d'élèves uniques en 2022-2023 (du 1er avril 2022 au 28 février 2023) :

Cours	Coût moyen/élèves ($)
Temps complet	12 383 $
Temps partiel	3 364 $

RP183. Nombre d'immigrants parlant déjà le français admis au Québec depuis les cinq dernières années, et les prévisions d'admission pour 2023-2024.

En 2022, 46 094 personnes immigrantes admises au Québec ont déclaré connaître le français au cours du processus d'admission, soit 67,8 % de l'ensemble des personnes admises. Cela inclut les personnes qui déclarent connaître le français seulement, de même que celles qui déclarent connaître à la fois le français et l'anglais lors de l'admission[1]. Il s'agit de données préliminaires.

Les données des années antérieures à 2022 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années précédentes.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

[1] Le calcul des pourcentages sur la connaissance du français n'inclut pas l'information non disponible.

RP184. Proportion de personnes immigrantes ayant déclaré ne pas connaître le français à l'admission qui participent à l'offre gouvernementale de cours de français au cours des trois années suivant leur admission.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP181 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP185. Résultats de l'enquête pour connaître les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données d'enquête sur les besoins spécifiques des clientèles immigrantes qui utilisent peu les services de francisation.

RP186. Liste de l'offre de service du MIFI pour des cours de français de niveau avancé pour les personnes immigrantes. Crédits alloués pour ces cours.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP57 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP187. Liste des actions visant la promotion active des cours de français et de leur importance pour une intégration réussie.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP58 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP188. État de réalisation ou d'avancement des mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP59 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP189. Liste des actions entreprises afin de promouvoir l'accès à l'emploi pour les immigrants en région et montants ventilés, par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP60 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP190. Liste des actions entreprises pour améliorer la sélection des personnes immigrantes afin qu'elles répondent aux besoins du marché du travail au Québec, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

PROGRAMME RÉGULIER DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS

Entre le 1er avril 2022 et le 28 février 2023, 8 789 personnes ont été invitées à présenter une demande de sélection permanente dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ). Parmi celles-ci :

- 5 942 (68 %) avaient déclaré exercer une profession de l'Opération main-d'œuvre;

8 302 (94 %) des personnes invitées exerçaient une profession en déficit ou en léger déficit de main-d'œuvre. Dans le but d'accroitre le bassin de travailleuses et travailleurs qualifiés connaissant le français qui peuvent être invités à présenter une demande de sélection permanente dans le cadre du PRTQ, trois diplômes d'études secondaires sont acceptés pour déclarer la connaissance du français depuis le 28 mars 2023. Il s'agit des diplômes suivants :

- les diplômes du baccalauréat général, professionnel et technique délivrés par une autorité française compétente, obtenus en France ou dans un établissement homologué à l'étranger;

- le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) délivré au nom du Gouvernement de la Communauté française de Belgique;

- le certificat de maturité délivré au terme d'études effectuées dans une école située dans un canton francophone de Suisse romande.

Cela permettra d'inviter davantage de personnes connaissant le français et ayant des compétences qui répondent aux besoins du marché du travail afin qu'elles puissent présenter une demande de sélection permanente.

PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Des assouplissements temporaires au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ont été convenus dans le cadre de l'entente intervenue entre Québec et Ottawa le 4 août 2021. Ces assouplissements sont entrés progressivement en vigueur entre le 10 décembre 2021 et le 24 mai 2022 :

- Certaines professions peu spécialisées (de niveau D selon la Classification nationale des professions - CNP de 2016) identifiées par le Québec sont exemptées des exigences d'affichage et de démonstration des efforts de recrutement du gouvernement fédéral.

- Le seuil du nombre de travailleurs étrangers temporaires par lieu de travail, dans le volet des postes à bas salaire a été augmenté.

- L'admissibilité au traitement simplifié a été élargie, afin d'y inclure des professions peu spécialisées (de niveau C selon la CNP de 2016) identifiées par le Québec.

Par ailleurs, plusieurs mesures ont été mises en place au MIFI pour améliorer les délais de traitement des demandes reçues dans le cadre du PTET et ainsi accélérer la venue des travailleurs étrangers temporaires qui répondent aux besoins du Québec :

- Le MIFI a augmenté le nombre de personnes affectées aux tâches d'enregistrement et à l'examen des demandes du PTET. L'enregistrement des dossiers a également été simplifié et partiellement automatisé afin de le rendre plus rapide.

- Des travaux sont aussi en cours pour optimiser les processus en misant notamment sur la transmission électronique des demandes (TED). Le projet comprend le paiement des droits exigibles en ligne et la transmission électronique des formulaires et de leurs documents afférents ainsi que la transmission des correspondances via la plateforme Arrima.

RP191. Liste des actions entreprises pour soutenir les travailleurs immigrants sur le marché du travail, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP60 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP192. Liste des actions entreprises afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre au Québec grâce à l'embauche de personnes immigrantes, par région, et montants ventilés par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Actions et mesures

L'offre de services aux entreprises

- Mise sur un accompagnement personnalisé et de proximité en région ainsi que des services spécialisés en recrutement international.

- S'appuie sur une équipe de conseillers en immigration régionale répartis dans les neuf directions régionales du MIFI couvrant l'ensemble du Québec en plus des conseillers en recrutement international de la direction du recrutement international et de la rétention de talents.

Les missions de recrutement à l'international Journées Québec

- Le Ministère, en collaboration avec ses partenaires non gouvernementaux, Montréal International (MI), Québec International (QI) et la Société de développement économique de Drummondville (SDED), organise des missions de recrutement international Journées Québec qui permettent aux entreprises du Québec de recruter des personnes candidates dans des territoires francophones et francotropes, afin de pourvoir des postes n'ayant pu être comblés localement.

- Le Ministère et ses partenaires ont effectué au cours de 2022-2023 du recrutement international en continu. Ce mode de recrutement permet de diversifier l'offre de services aux entreprises, en complément des Journées Québec.

- Pour l'année civile 2022, le Ministère a organisé 19 missions de recrutement Journées Québec, a réalisé un projet de recrutement avec un établissement d'enseignement à l'étranger et a effectué du recrutement international en continu. Ces activités ont permis de recruter plus de 3 800 candidats et d'accompagner 756 entreprises.

Le Portail employeurs

- Outil de référencement accessible depuis le 5 novembre 2020 sur la plateforme Arrima. L'interface dédiée aux entreprises leur permet d'identifier, de façon autonome, des personnes ressortissantes étrangères dont les profils correspondent à leurs besoins de main-d'œuvre.

L'Outil comparatif québécois des diplômes étrangers

- Afin d'aider les entreprises à déterminer des bassins potentiels de main-d'œuvre pour répondre à leurs besoins de recrutement, le Ministère a mis en ligne le 23 mars 2023 un outil comparatif québécois des diplômes étrangers. Ce dernier permet aux employeurs d'identifier des diplômes étrangers pouvant être comparés aux diplômes québécois recherchés.

L'Opération main-d'œuvre

- Les missions de recrutement à l'international et le Portail employeurs contribuent à répondre aux objectifs gouvernementaux de l'opération main-d'œuvre dans les secteurs prioritaires visés.

Les invitations au moyen du Système de déclaration d'intérêt (SDI)

- Depuis le mois d'août 2021, le Ministère invite des personnes ressortissantes étrangères à présenter des demandes d'immigration permanente dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ).

- Parmi les 9 137 personnes ressortissantes que le Ministère a invitées dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, 4 365 personnes l'ont été dans le cadre d'invitations spécifiques aux professions visées par l'Opération main-d'œuvre.

- Du 1er janvier au 31 décembre 2022, 94 % des personnes invitées (8 600 personnes) exerçaient une profession en déficit ou en léger déficit de main-d'œuvre selon l'État d'équilibre du marché du travail du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

- Le Ministère a aussi favorisé la régionalisation de l'immigration en invitant, durant la même période, 568 personnes qui avaient une offre d'emploi permanent validée à l'extérieur du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Subventions aux organismes de développement économique au Québec

- Le Ministère a octroyé des subventions à MI, QI et à la SDED afin que ceux-ci l'appuient dans ses efforts de recrutement de travailleurs étrangers temporaires et d'attraction/rétention d'étudiants étrangers. Les organismes subventionnés accompagnent lors de missions à l'étranger les entreprises et établissements d'enseignement établis sur les territoires qu'ils ont pour vocation de développer économiquement. Durant l'année financière 2022-2023, le MIFI a octroyé 3 970 000 $ à ces trois organismes pour le recrutement de travailleurs étrangers temporaires et 3 050 000 $ pour l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers.

Reconnaissance des compétences des personnes immigrantes

- Le Ministère coordonne la mise en œuvre d'un plan d'action pour la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes. Le plan d'action comprend six grandes mesures qui visent à améliorer et à accélérer la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes

afin qu'elles puissent rapidement s'intégrer au marché du travail québécois. Les mesures contribuent ainsi à favoriser et faciliter l'arrivée des personnes immigrantes qualifiées sur le marché du travail.

Accompagnement Québec

- Le Ministère offre ce service gratuit et personnalisé aux personnes immigrantes. Les employeurs sont encouragés à référer leurs travailleurs qui ont déjà un statut d'immigration vers ce service pour faciliter leur intégration et leur participation en français à la société québécoise.

RP193. Liste des actions entreprises afin d'offrir une plus grande capacité d'attraction, de rétention et d'accueil aux immigrants en région et montants ventilés, par mesure, pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES EN 2022-2023

Programme d'appui aux collectivités

Le *Programme d'appui aux collectivités* (PAC) vise à contribuer, par l'engagement collectif de la société, à l'édification des collectivités plus accueillantes et inclusives pour les personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles afin qu'elles participent pleinement, en français, à la prospérité du Québec.

En 2022-2023, 214 ententes étaient en vigueur dans le cadre du PAC pour un financement de près de 22,2 M$ dans les 17 régions du Québec.

Depuis le lancement du PAC en 2020, les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités ont élaboré 71 plans d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et des autres minorités ethnoculturelles. En 2022-2023, 58 de ces plans d'action ont été mis en œuvre sur le territoire du Québec.

Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration

Le *Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration* (PASI) permet de financer les organismes partenaires pour qu'ils offrent des services aux personnes immigrantes et de favoriser leur intégration à plus long terme. Ce sont 110 organismes qui sont présentement soutenus en vertu du programme pour un montant total de 52,3 M$, dont 71 sont situés hors de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal pour l'accueil des personnes immigrantes en région.

Le Programme permet aussi de financer 39 organismes en régionalisation afin de présenter les opportunités d'établissement en région aux personnes immigrantes et les accompagner dans leur projet de régionalisation.

Le Ministère finance également le regroupement Emplois en régions, pour offrir des services de régionalisation aux personnes installées à Montréal et ainsi favoriser la migration secondaire en région de ces personnes.

Un projet pilote proposant des mesures incitatives pour une expérience en région a été lancé le 1er septembre 2022 dans le cadre du PASI afin de faire découvrir aux personnes immigrantes les avantages de vivre en région lors d'un séjour unique.

Promotion des régions du Québec auprès des clientèles ciblées

Le Ministère, par l'entremise des directions de services d'immigration à l'étranger, organise des sessions d'information axées exclusivement sur la promotion des différentes régions du Québec auprès de la clientèle à l'étranger. Cette démarche a pour but d'inciter la clientèle à déposer sa candidature pour des offres d'emploi en région.

Par ailleurs, le Ministère a signé des ententes avec les partenaires non gouvernementaux (Québec International et la Société économique de Drummondville) afin de favoriser l'attraction et la rétention d'étudiantes et d'étudiants étrangers en région.

Autres initiatives

Le réseau régional du Ministère est actuellement composé de 9 directions régionales et de 74 antennes au sein desquelles œuvrent 76 conseillères et conseillers en immigration régionale, 90 agentes et agents d'aide à l'intégration et 5 conseillères et conseillers régionaux en reconnaissance des compétences.

Les agents d'aide à l'intégration accompagnent les personnes immigrantes inscrites à Accompagnement Québec depuis l'étranger et au Québec. De l'information sur les occasions d'établissement en région est donnée dans le cadre d'Accompagnement Québec, et ce, dès l'étranger.

RP194. Proportion des personnes immigrantes qui se destinent à s'établir hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal au moment de leur sélection par le Québec.

La proportion des personnes immigrantes qui se destinent à s'établir hors des régions administratives de Laval, de la Montérégie et de Montréal, au moment de leur sélection par le Québec, est de 32,6 % pour l'année 2022.

RP195. Liste des organismes situés hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal financés pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région.

Organismes
24H ChronoSports
« AMINATE » Accueil multiethnique et intégration de nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs
ABL Accès Accueil Action
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)
Accueil et intégration BSL inc.
Accueil-Parrainage Outaouais
Acte d'Amour !
Action famille Lavaltrie inc.
Actions interculturelles de développement et d'éducation (AIDE) Inc.
Administration régionale Baie-James
Action travail Chaleurs inc.
Agence d'Attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue
Agora boréale, Association interculturelle de Lebel-Sur-Quévillon
Alpha Bellechasse
ASSOCIATION DU QUÉBEC POUR ENFANTS AVEC PROBLÈMES AUDITIFS (A.Q.E.P.A.) QUÉBEC MÉTRO (03-12) INC.
La sphère de l'emploi (Ancien nom Atelier travail jeunesse 01)
C.O.F.F.R.E.T Centre de formation et d'orientation pour favoriser les relations ethniques traditionnelles
CAFÉ DE QUARTIER ASCOT
CARREFOUR D'ACTION INTERCULTURELLE
Carrefour emploi des Collines
Carrefour Emploi Haut St-Maurice
Carrefour emploi Lotbinière
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est
Carrefour Jeunesse emploi d'Abitibi-Ouest
Carrefour jeunesse emploi de D'Autray Joliette
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA MRC DE L'ISLET
Carrefour jeunesse emploi de la Vallée-de-la-Gatineau
Carrefour jeunesse emploi et option emploi du Rocher-Percé
Carrefour jeunesse emploi Frontenac
Carrefour jeunesse-emploi Arthabaska
Carrefour jeunesse-emploi Coaticook
Carrefour jeunesse-emploi Comté Nicolet-Bécancour
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud

Organismes
Carrefour Jeunesse-emploi de la Haute-Côte-Nord (CJEHCN)
Carrefour Jeunesse-emploi de l'Outaouais
Carrefour jeunesse-emploi des Pays-d'en-Haut
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue
Carrefour jeunesse-emploi Les Etchemins
Carrefour jeunesse-emploi Mitis
Carrefour jeunesse-emploi Papineau
Carrefour jeunesse-emploi Saguenay inc.
Centre Alpha Lira Inc.
Centre d'aide aux personnes immigrantes et leurs familles (CAPIF)
Centre de formation option-travail Ste-Foy
Centre d'Intégration en emploi Laurentides [C.I.E. Laurentides]
CENTRE D'ORGANISATION MAURICIEN DE SERVICES ET D'EDUCATION POPULAIRE (C.O.M.S.E.P.)
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup (CLD_RivDuLoup)
Centre multiethnique de Québec inc.
Centre pour l'immigration en région
Centre R.I.R.E. 2000
Centre-Émersion (Manicouagan) Inc.
Chambre de commerce de Val d'Or
Chambre de commerce et d'industrie Thérèse de Blainville
CHEZ NOUS MÉDIA 2007
CITOYENNETÉ JEUNESSE (CJ)
Centre local de développement Rouyn-Noranda INC.
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
Comité d'accueil international des Bois-Francs
Comité Régional d'Éducation pour le Développement International Lanaudière
Connexion Laurentides
Corporation de développement communautaire de Sherbrooke
Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny
Corporation de Développement Communautaire (CDC) du Haut-Saint-François
Créativa Productions
Développement Mauricie inc.
Entreprendre Sherbrooke
F.A.I.R.E. (FAMILLES D'APPUI ET INTERVENTION POUR UN RÉSEAU D'ENTRAIDE)
FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES DE L'ESTRIE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS LOCALES ET RÉGIONALES (FQM)
Goupe Inclusia
HAUTE-GASPÉSIE ME VOICI
Horizon Emploi

Organismes
ICI Intégration Communautaire des immigrants
Impact Emploi de l'Érable
Intro Drummondville Inc.
Jardin Humani-Terre
Kif-Kif Familles Mobilisées en Action
LA COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE THÉÂTRE DES BOIS-FRANCS
LA MOSAÏQUE: ASSOCIATION INTERCULTURELLE D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE INC.
L'ABC des Hauts Plateaux
Lanaudière Économique
Le Diplôme avant la médaille
Le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles
Les partenaires du secteur Aylmer
Les services de main-d'œuvre l'Appui inc.
L'Évasion Saint-Pie X
MAISON DES FAMILLES DE MÉKINAC
Motivaction jeunesse
Mouvement de la relève d'Amos-Région Inc.
MRC de Coaticook
MRC de Lotbinière
MRC de Manicouagan
MRC de Memphrémagog
MRC du Granit
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan
MUNICIPALITÉ LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
Municipalité régionale de comté d'Abitibi
Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska
Municipalité régionale de comté d'Autray
Municipalité régionale de comté d'Avignon
Municipalité régionale de comté de Bécancour
Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Municipalité régionale de comté de Charlevoix
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE CHARLEVOIX-EST
Municipalité régionale de comté de Joliette
Municipalité régionale de comté de Kamouraska
Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré
Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé
Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie
Municipalité régionale de comté de La Matanie

Organismes
Municipalité régionale de comté de la Matapédia
Municipalité régionale de comté de La Mitis
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce
Municipalité régionale de comté de l'Assomption
Municipalité régionale de comté de l'Islet
Municipalité régionale de comté de Maskinongé
Municipalité régionale de comté de Matawinie
Municipalité régionale de comté de Mékinac
Municipalité régionale de comté de Montmagny
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska
Municipalité régionale de comté de Pontiac
Municipalité régionale de comté de Portneuf
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue
Municipalité régionale de comté de Témiscouata
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
Municipalité régionale de comté des Appalaches
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES CHENAUX
Municipalité régionale de comté des Laurentides
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
Municipalité régionale de comté le Domaine-du-Roy
Municipalité régionale de comté les Basques
Municipalité régionale de comté les Etchemins
Municipalité régionale de comté les Moulins
POPCO INC.
Portes Ouvertes sur le Lac
Pouvoir des mots Gaspé
Projektion 16-35
Projet d'accueil et d'intégration solidaire
Regroupement des Familles Congolaises de Lanaudière
SEMO
Service Accès Travail de Portneuf
Service Accès-Emploi
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de la MRC de Maskinongé
Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) de Trois-Rivières
SERVICE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE – SANAM
Service d'accueil des nouveaux arrivants de Shawinigan
Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de l'Assomption (SAFIMA)
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (S.A.A.I.)
Service d'aide aux néo-canadiens (Sherbrooke) inc.
Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec

Organismes
Service intégration travail Outaouais
Société de développement économique de Drummondville (SDED)
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska
Stratégie Carrière
TREMPLIN TRAVAIL DE LA VALLÉE DE LA MATAPÉDIA
UNIVERS EMPLOI
Université de Sherbrooke
Valcourt 2030
Ville de Gatineau
Ville de Granby
Ville de La Tuque
Ville de Lévis
Ville de Québec
Ville de Rimouski
Ville de Rouyn-Noranda
Ville de Saguenay
Ville de Shawinigan
Ville de Sherbrooke
Ville de Trois-Rivières
VILLE DE VAL-D'OR
Vision attractivité
Zone Emploi d'Antoine-Labelle

RP196. Ventilation détaillée du financement octroyé aux organismes situés hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal financés pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région pour 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Partenaire	Programme	2022-2023 (28 février 2023)
24H ChronoSports	PAC	21 740 $
A B C des Hauts Plateaux, L'	PAC	39 763 $
ABL accès accueil action	PSM	44 625 $
	PAC	52 500 $
	PASI	227 755 $
Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais [AFIO]	PASI	334 543 $
Accueil et intégration BSL inc.	PSM	72 450 $
	PAC	116 659 $
	PASI	853 438 $
Accueil-Parrainage Outaouais	PSM	78 750 $
	PAC	12 893 $
	PASI	677 098 $
Acte d'Amour !	PAC	40 944 $
Action Famille Lavaltrie inc.	PASI	188 025 $
Action Travail Chaleurs inc.	PASI	103 928 $
Actions interculturelles de dévelop. et d'éducation [AIDE] inc.	PAC	76 841 $
	PASI	206 666 $
Agence d'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue	PAC	88 056 $
Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon	PASI	131 381 $
Alpha Bellechasse	PAC	100 853 $
	PASI	203 819 $
AMINATE Acc. Multiethn. et int. nouv. arrivants à Terreb. et env.	PSM	52 500 $
	PASI	182 055 $
AQEPA	PASI	60 183 $
Atelier de Travail Jeunesse 01 inc.	PAC	60 044 $
C.O.F.F.R.E.T. Centre form. et orient. fav. les rel. ethn. trad.	PSM	72 450 $
	PAC	115 910 $
	PASI	475 517 $
Café de Quartier Ascot	PAC	134 206 $
Carrefour d'action interculturelle	PSM	61 500 $

Partenaire	Programme	2022-2023 (28 février 2023)
Carrefour Emploi des Collines	PASI	21 143 $
Carrefour Emploi Haut St-Maurice	PASI	124 471 $
Carrefour emploi Lotbinière	PAC	115 609 $
	PASI	234 080 $
Carrefour jeunesse emploi d'Abitibi-Est	PAC	129 628 $
	PASI	139 957 $
Carrefour Jeunesse Emploi d'Abitibi-Ouest	PAC	37 941 $
	PASI	125 628 $
Carrefour Jeunesse Emploi de la Haute-Côte-Nord [CJEHCN]	PASI	48 116 $
Carrefour Jeunesse Emploi de la MRC de l'Islet	PASI	65 052 $
Carrefour Jeunesse Emploi de la Vallée-de-la-Gatineau	PAC	43 333 $
	PASI	47 025 $
Carrefour jeunesse emploi et option emploi du Rocher-Percé	PASI	61 401 $
Carrefour jeunesse emploi Papineau	PASI	61 633 $
Carrefour jeunesse-emploi comté Nicolet-Bécancour	PAC	10 100 $
	PASI	93 763 $
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Nord	PAC	58 300 $
	PASI	195 870 $
Carrefour jeunesse-emploi de Beauce-Sud	PAC	57 100 $
	PASI	426 106 $
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais	PAC	63 143 $
	PASI	126 660 $
Carrefour Jeunesse-Emploi des Pays d'En-Haut	PAC	34 070 $
Carrefour jeunesse-emploi du Témiscamingue	PAC	92 537 $
	PASI	78 282 $
Carrefour Jeunesse-Emploi les Etchemins	PAC	34 629 $
	PASI	120 483 $
Carrefour jeunesse-emploi Mitis	PASI	56 286 $
Carrefour jeunesse-emploi Saguenay inc.	PASI	71 281 $
Centre Alpha Lira inc.	PAC	77 019 $
	PASI	185 372 $
Centre de formation Option-Travail Ste-Foy	PASI	73 160 $
Centre d'Intégration en emploi Laurentides [C.I.E. Laurentides]	PAC	190 968 $
Centre d'organ. mauricien de serv. et d'éduc. pop. [C.O.M.S.E.P.]	PAC	9 190 $

Partenaire	Programme	2022-2023 (28 février 2023)
Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup	PAC	4 440 $
	PASI	160 512 $
Centre local de développement Rouyn-Noranda inc.	PAC	71 170 $
Centre multiethnique de Québec inc.	PSM	84 525 $
	PASI	1 999 351 $
Centre pour l'immigration en région	PAC	60 203 $
Centre R.I.R.E. 2000	PSM	69 300 $
	PAC	36 279 $
	PASI	48 214 $
Centre serv. pour économie et emploi des Collines-de-l'Outaouais (inactif)	PASI	42 285 $
Centre-Émersion [Manicouagan] inc.	PASI	283 537 $
Chambre de Commerce de Val d'Or	PAC	45 000 $
Chambre de Commerce et d'Industrie Thérèse de Blainville	PAC	22 492 $
Chez nous média 2007	PAC	63 000 $
Citoyenneté jeunesse [CJ]	PAC	74 250 $
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	PAC	53 387 $
Comité d'accueil international des Bois-Francs	PSM	72 450 $
	PASI	551 837 $
Comité rég. d'éducation pour le dév. international Lanaudière	PSM	72 450 $
	PAC	53 433 $
	PASI	597 498 $
Connexion Laurentides	PAC	100 000 $
Coop. des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francs	PAC	109 099 $
Corporation de développement communautaire [CDC] du Haut-Saint-François	PAC	94 459 $
Corporation de développement communautaire de Sherbrooke	PAC	49 423 $
Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg	PAC	89 333 $
Corporation de Développement Économique de la MRC de Montmagny	PASI	130 031 $
Créative productions	PAC	124 996 $
Développement Mauricie inc.	PAC	125 000 $

Partenaire	Programme	2022-2023 (28 février 2023)
Entreprendre Sherbrooke	PAC	97 935 $
	PASI	139 944 $
Évasion St-Pie X, L'	PASI	35 189 $
F.A.I.R.E [Familles d'appui et intervention pour un réseau d'entraide]	PAC	6 185 $
Fédération des Communautés Culturelles de l'Estrie	PAC	79 498 $
Fédération québécoise des municipalités locales et régionales [FQM]	PAC	30 250 $
Groupe Inclusia	PAC	3 437 $
	PASI	255 217 $
Haute-Gaspésie me voici	PASI	146 484 $
Horizon Emploi	PASI	32 241 $
Ici Intégration Communautaire des Immigrants	PSM	69 300 $
	PAC	10 250 $
	PASI	197 192 $
Impact emploi de l'Érable	PASI	97 720 $
Intro Drummondville inc.	PSM	72 450 $
	PAC	48 500 $
	PASI	934 122 $
Jardin Humani-Terre	PAC	52 411 $
Kif-Kif Familles Mobilisées en Action	PAC	68 998 $
	PASI	72 993 $
Lanaudière Économique	PAC	250 000 $
Maison des familles de Mékinac	PASI	76 511 $
Mosaique: ass. inter. d'accueil et d'int immigr. en Abitibi-Témiscam. inc., La	PSM	60 375 $
	PAC	33 375 $
	PASI	177 354 $
Motivaction Jeunesse	PAC	249 752 $
	PASI	191 467 $
Mouvement de la Relève d'Amos-Région inc.	PAC	49 467 $
	PASI	126 557 $
MRC de Memphrémagog	PAC	15 500 $
MRC La Haute-Côte-Nord	PAC	22 500 $
Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan	PAC	17 919 $
Municipalité les Îles-de-la-Madeleine	PAC	50 300 $
Municipalité régionale de comté d'Abitibi	PAC	46 563 $
Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest	PAC	120 918 $
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil	PAC	55 167 $

Partenaire	Programme	2022-2023 (28 février 2023)
Municipalité régionale de comté d'Arthabaska	PAC	115 971 $
Municipalité régionale de comté d'Avignon	PAC	79 837 $
Municipalité régionale de comté de Bécancour (MRC)	PAC	87 383 $
Municipalité régionale de comté de Bellechasse	PAC	14 618 $
Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi	PAC	2 500 $
Municipalité régionale de comté de Charlevoix	PAC	205 875 $
Municipalité régionale de comté de Charlevoix Est	PAC	27 380 $
Municipalité régionale de comté de Coaticook	PAC	8 685 $
Municipalité régionale de comté de d'Autray	PAC	43 161 $
Municipalité régionale de comté de Joliette	PAC	53 904 $
Municipalité régionale de comté de Kamouraska	PAC	31 885 $
Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Beaupré	PAC	4 667 $
Municipalité régionale de comté de la Côte-de-Gaspé	PAC	6 790 $
Municipalité régionale de comté de la Haute-Gaspésie	PAC	36 200 $
Municipalité régionale de comté de La Matanie	PAC	172 201 $
Municipalité régionale de comté de la Matapédia	PAC	97 435 $
Municipalité régionale de comté de la Nouvelle-Beauce	PAC	21 413 $
Municipalité régionale de comté de l'Assomption	PAC	26 894 $
Municipalité régionale de comté de l'Érable	PAC	27 380 $
Municipalité régionale de comté de l'Islet	PAC	131 250 $
Municipalité régionale de comté de Lotbinière	PAC	62 000 $
Municipalité régionale de comté de Manicouagan	PAC	71 171 $
Municipalité régionale de comté de Maskinongé	PAC	33 155 $
Municipalité régionale de comté de Matawinie	PAC	50 000 $
Municipalité régionale de comté de Mékinac	PAC	175 000 $
Municipalité régionale de comté de Montcalm	PAC	8 250 $
Municipalité régionale de comté de Montmagny	PAC	56 545 $
Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska	PAC	37 821 $
Municipalité régionale de comté de Pontiac	PAC	77 007 $
Municipalité régionale de comté de Portneuf	PAC	63 333 $
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup	PAC	111 036 $

Partenaire	Programme	2022-2023 (28 février 2023)
Municipalité régionale de comté de Témiscamingue	PAC	43 787 $
Municipalité régionale de comté de Témiscouata	PAC	75 450 $
Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville	PAC	6 037 $
Municipalité régionale de comté des Appalaches	PAC	86 458 $
Municipalité régionale de comté des Chenaux	PAC	25 000 $
Municipalité régionale de comté des Laurentides	PAC	53 500 $
Municipalité régionale de comté des Sources	PAC	41 438 $
Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François (MRC)	PAC	12 861 $
Municipalité régionale de comté le Domaine-du-Roy	PAC	198 963 $
Municipalité régionale de comté Le Granit	PAC	10 294 $
Municipalité régionale de comté les Basques	PAC	90 952 $
Municipalité régionale de comté les Etchemins	PAC	39 000 $
Municipalité régionale de comté les Moulins	PAC	107 000 $
Popco inc.	PASI	106 021 $
Portes Ouvertes sur le Lac	PSM	38 750 $
	PAC	23 203 $
	PASI	321 484 $
Pouvoir des mots Gaspé	PASI	94 575 $
Projektion 16-35	PASI	82 902 $
Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire	PSM	51 450 $
	PAC	98 289 $
	PASI	312 749 $
Regroupement des familles congolaises de Lanaudière	PAC	20 295 $
SANA Shawinigan	PAC	99 454 $
SEMO	PASI	115 765 $
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc	PAC	102 923 $
	PASI	330 436 $
Serv. d'Orient. et d'Intégration des Immigrants au Travail de Qc [SOIIT Québec]	PAC	32 257 $
Service Accès Travail de Portneuf	PAC	62 525 $
	PASI	300 090 $
Service Accès-Emploi	PASI	38 475 $

Partenaire	Programme	2022-2023 (28 février 2023)
Service d'accueil des nouveaux arrivants [SANA] de Trois-Rivières	PSM	72 450 $
	PAC	250 000 $
	PASI	789 239 $
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants [SANA] MRC de Maskinongé	PSM	51 450 $
	PAC	33 440 $
	PASI	332 183 $
Service d'accueil des nouveaux arrivants de la Matanie - Sanam	PASI	170 795 $
Service d'Accueil des Nouveaux Arrivants de Shawinigan	PSM	51 450 $
	PASI	243 868 $
Service d'aide à la famille immigrante MRC de l'Assomption [SAFIMA]	PSM	52 500 $
	PAC	42 690 $
	PASI	113 272 $
Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immig. [S.A.A.I.]	PASI	147 281 $
Service d'aide aux Néo-Canadiens [Sherbrooke] inc.	PSM	84 525 $
	PAC	68 832 $
	PASI	1 474 085 $
Service Intégration Travail Outaouais	PAC	152 773 $
	PASI	94 860 $
Services de main-d'œuvre l'Appui inc., Les	PASI	333 703 $
Société de développement économique de Drummondville	PAC	43 750 $
Société de la rivière Saint-Charles	PAC	4 978 $
Solidarité ethnique régionale de la Yamaska	PSM	72 450 $
	PAC	33 612 $
	PASI	802 276 $
Stratégie Carrière	PAC	47 308 $
	PASI	31 050 $
Tremplin travail Vallée de la Matapédia inc.	PASI	90 344 $
Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, Le	PSM	60 375 $
	PAC	97 031 $
	PASI	557 432 $
Univers Emploi	PASI	51 546 $
Valcourt 2030	PAC	81 667 $
Ville de Gatineau	PAC	450 000 $
Ville de Granby	PAC	20 292 $
Ville de La Tuque	PAC	88 750 $
Ville de Lévis	PAC	125 000 $

Partenaire	Programme	2022-2023 (28 février 2023)
Ville de Rimouski	PAC	94 023 $
Ville de Rouyn-Noranda	PAC	63 878 $
Ville de Shawinigan	PAC	96 167 $
Ville de Sherbrooke	PAC	396 304 $
Ville de Trois-Rivières	PAC	106 250 $
Ville de Val-d'Or	PAC	23 442 $
Vision attractivité	PAC	41 667 $
Zone emploi d'Antoine-Labelle	PAC	61 697 $
	PASI	128 114 $

RP197. Nombre d'immigrants qui s'installent hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal à la suite d'un accompagnement offert par un organisme financé pour contribuer à la rétention de personnes immigrantes en région pour 2022-2023.

Tableau 1. Nombre de personnes immigrantes qui se sont installées à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) à la suite d'un accompagnement offert par un organisme, du 1er avril 2022 au 31 décembre 2022.

Emplois en région	Nombre d'établissements réalisés	Nombre total de personnes immigrantes établies incluant les membres de la famille
Total	**248**	**576**

Note : La reddition de comptes du projet « Emploi en région » se fait sur l'ensemble des trois organismes participants, ALPA, CFIQ et PROMIS.

L'information complémentaire sur les actions entreprises afin d'offrir une plus grande capacité d'attraction, de rétention et d'accueil aux immigrants en région se trouve à la fiche RP193 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP198. Écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes qui s'installent hors des régions de Laval, de la Montérégie et de Montréal et celui des personnes qui s'installent dans ces mêmes régions.

Note : L'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada ne fournit pas de données sur le marché du travail par région administrative.

L'EPA fournit, sur une base annuelle, les données du taux d'emploi des personnes immigrantes permanentes de la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) et de celles situées hors de cette RMR. Les données les plus récentes portent sur l'année 2022.

Pour les personnes de 15 ans et plus, l'écart entre le taux d'emploi des personnes immigrantes permanentes qui s'installent hors de la RMR de Montréal (71,0 %), et celui des personnes qui s'installent dans la RMR de Montréal (65,1 %) est de 5,9 points de pourcentage en 2022.

RP199. État d'avancement de la mise en place d'un guichet unique de reconnaissance des acquis et des compétences. Le nombre de rencontres auxquelles la ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant ce sujet et les dates de celles-ci.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve aux fiches RP61 et RP62 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP200. État d'avancement du projet pilote de reconnaissance intensive des acquis mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2022-2023 et prévisions pour l'année 2023-2024. Nombre de personnes qui ont bénéficié de ce projet pilote en 2021-2022 et en 2022-2023.

La réponse à cette demande relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

RP201. État d'avancement de la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Montants investis pour l'année 2022-2023 et prévisions pour l'année 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP61 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP202. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part concernant la mise en place du projet « Qualification Québec » mené actuellement par Qualification Montréal. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP62 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP203. Fournir une copie de tout document (analyses, études ou autres) disponible concernant la mise en place du projet « Qualification Québec ».

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP61 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP204. Suivi détaillé de tout projet visant à favoriser et à promouvoir la régionalisation de l'immigration.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP63 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP205. Nombre d'immigrants, ventilé par la provenance et par profession, depuis 2010. Indiquer en pourcentage de l'ensemble des immigrants admis.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP22 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP206. Ventilation du nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger par pays, par langue d'origine, pour les cinq dernières années civiles et fournir les prévisions pour 2023.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP23 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP207. Temps d'attente moyen pour chaque réfugié selon la provenance et le nombre total de réfugiés pour les cinq dernières années civiles et fournir les prévisions pour 2023.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP24 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP208. Coût de la mise en place et du maintien du registre concernant les consultants en immigration pour les trois dernières années, et les prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP41 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP209. Suivi détaillé des travaux du MIFI pour les trois dernières années pour la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger par les personnes immigrantes. Plan d'action et toute autre mesure pertinente envisagés pour l'exercice 2023-2024

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RG70 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP210. Le nombre de délivrances d'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec pour les cinq dernières années, incluant l'exercice 2022-2023, ainsi que le délai de traitement.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP64 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP211. Détails et état de l'implantation du programme de soutien à la promotion des programmes gouvernementaux.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a pas de programme de cette nature.

RP212. Concernant le programme de l'expérience québécoise visant à faciliter l'accès à la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec : nombre de CSQ émis grâce à ce programme, ventilé selon les volets étudiant étranger et travailleur temporaire, par année civile depuis sa création, et le nombre de demandes refusées, la liste des actions entreprises en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024; ventilation des crédits alloués en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP68 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP213. Liste des actions entreprises pour faciliter l'accès des personnes immigrantes aux professions et métiers réglementés en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024. Ventilation des crédits alloués en 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RG70 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP214. Le nombre d'actions intentées en justice par le Ministère ces cinq dernières années.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP69 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP215. Depuis 2007-2008, la ventilation, par année, du nombre de personnes ayant obtenu un CSQ, au titre du Programme Investisseurs, à la suite d'une décision favorable obtenue en révision de demande administrative, après qu'on leur ait refusé dans un premier temps.

Tableau 1. Nombre de personnes de la sous-catégorie des investisseurs ayant obtenu un CSQ à la suite d'une décision favorable obtenue en révision de demande administrative.

Années	Nombre de personnes ayant obtenu un CSQ
1er avril 2022 au 28 février 2023	30

Source : Réexamen administratif.

Note : Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP216. Liste de toutes les rencontres (table ronde, comité, etc.) effectuées dans le cadre de la consultation pour la rédaction du document « Vers une nouvelle politique en matière d'immigration », préciser :
a. les organismes et experts rencontrés;
b. les dates;
c. les ordres du jour;
d. les documents utilisés;
e. les procès-verbaux;
f. la ventilation des dépenses sous la responsabilité du ministère;
g. les coûts engagés par ces rencontres.

La consultation publique s'est terminée en 2015-2016. Les informations se trouvent dans le Cahier explicatif de 2015-2016.

RP217. Au sujet du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger, fournir toutes les dates de rencontres, les noms des personnes présentes par ministère, les rapports préliminaires et les résultats du comité. Fournir un échéancier pour le dépôt du rapport et des recommandations.

Le rapport du Comité interministériel sur la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes formées à l'étranger a été déposé en juin 2017. Aucune autre rencontre n'a eu lieu après le dépôt de ce rapport.

RP218. Le taux de participation aux « Journées Québec » et indiquer, pour chacune :
a. le coût;
b. le nom de tous les fonctionnaires présents et leur fonction;
c. le nom des employés participants;
d. le nombre de candidats rencontrés;
e. le nombre d'immigrants temporaires ou permanents ayant reçu éventuellement un CAQ ou un CSQ grâce à l'activité; et qui ont été admis au Québec;
f. le nombre de demandes d'immigration temporaire ou permanente découlant de l'activité;
g. les organismes accompagnateurs;
h. les pays visités.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP70 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP219. Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, pour chaque région administrative et selon la durée de résidence.

Note : L'Enquête sur la population active (EPA) de Statistique Canada ne fournit pas de données sur le marché du travail des personnes immigrantes par région administrative. L'EPA fournit les données du taux de chômage et du taux d'emploi sur une base annuelle pour les personnes immigrantes selon la durée de résidence au Québec. Les données les plus récentes portent sur l'année 2022 et se trouvent à la fiche RP32 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP220. Pour les cinq dernières années, le taux de chômage des immigrants, par pays ou par région d'origine et par sexe.

Les données des années 2017 à 2021 se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Note : Une ventilation trop importante de l'échantillon provoque des valeurs manquantes pour le taux de chômage. Les données sont donc présentées pour des regroupements de pays d'origine (selon le continent et le sous-continent).

Tableau 1. Taux de chômage de la population immigrante, de 15 ans et plus, selon la région d'origine, par sexe, Québec, 2022 (en %)

Région d'origine		**Taux de chômage**
Amérique du nord (excluant le Mexique)	**Total**	**X**
	Hommes	X
	Femmes	X
Amérique latine	**Total**	**4,6**
	Hommes	4,5
	Femmes	4,6
Amérique centrale	**Total**	**5,4**
	Hommes	X
	Femmes	8,2
Caraïbes et Bermudes	**Total**	**4,9**
	Hommes	5,6
	Femmes	4,4
Amérique du Sud	**Total**	**3,8**
	Hommes	4,3
	Femmes	X
Europe	**Total**	**4,3**
	Hommes	3,5
	Femmes	5,0
Europe occidentale	**Total**	**4,2**
	Hommes	3,9
	Femmes	4,4
Europe orientale	**Total**	**5,0**
	Hommes	X
	Femmes	5,8

Région d'origine		Taux de chômage
Europe méridionale	**Total**	**X**
	Hommes	X
	Femmes	X
Afrique	**Total**	**7,2**
	Hommes	6,6
	Femmes	7,9
Afrique occidentale	**Total**	**6,0**
	Hommes	X
	Femmes	X
Afrique du Nord	**Total**	**8,6**
	Hommes	7,7
	Femmes	9,7
Afrique centrale	**Total**	**X**
	Hommes	X
	Femmes	X
Asie	**Total**	**6,8**
	Hommes	7,9
	Femmes	5,6
Asie occidentale et centrale	**Total**	**7,4**
	Hommes	8,7
	Femmes	5,6
Asie orientale	**Total**	**6,3**
	Hommes	X
	Femmes	7,7
Asie du Sud-Est	**Total**	**4,8**
	Hommes	7,1
	Femmes	X
Asie méridionale	**Total**	**8,8**
	Hommes	9,5
	Femmes	X

x : Données manquantes dans l'Enquête sur la population active puisque non significatives en raison d'un échantillon trop petit.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active 2022, compilation par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

RP221. Liste détaillée et montants récupérés lors de la fermeture des bureaux régionaux. Indiquer le nombre de pertes d'emplois.

L'antenne du 1000, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire a été fermée pendant l'exercice 2022-2023. L'économie annuelle de ce loyer est de 6 470,52 $. Aucune perte d'emploi.

RP222. Ventilation des montants dépensés pour la réouverture des bureaux régionaux en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Dépenses pour les bureaux régionaux en 2022-2023 :

Dépenses	**2022-2023**
Loyers et services	1 496 071,40 $
Coûts informatiques (acquisitions TI)	5 456,22 $
Total	**1 501 527,62 $**

Dépenses en date du 28 février 2023.

RP223. Au sujet de l'Opération réfugiés syriens, fournir les montants supplémentaires que le MIFI et les autres ministères et organismes ont réinvestis en 2022-2023 et les montants prévus en 2023-2024.

L'Opération réfugiés syriens a débuté le 12 décembre 2015 et a pris fin le 31 décembre 2016.

Aucun coût supplémentaire lié à cette opération n'a été enregistré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ou les autres ministères en 2022-2023.

RP224. Nombre de réfugiés syriens accueillis pour les cinq dernières années. Prévisions pour 2023-2024.

En 2022, les personnes immigrantes natives de Syrie de la catégorie des réfugiés sélectionnés à l'étranger qui ont été admises au Québec sont au nombre de 812.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Données préliminaires pour 2022.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes ne peuvent pas correspondre aux données sur les réfugiés selon le pays de naissance.

RP225. Nombre total de réfugiés syriens accueillis au Québec depuis 2011.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP224 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP226. Nombre de réfugiés parrainés par le privé accueillis pour l'année civile 2022-2023, par pays d'origine et par ville de destination.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP25 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP227. Nombre de réfugiés parrainés par l'État accueillis pour l'année civile 2022-2023, par pays d'origine et par ville de destination.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP25 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP228. Nombre de demandeurs d'asile pour chacune des cinq dernières années civiles ainsi que l'année en cours, par pays d'origine.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP26 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP229. Nombre de demandeurs d'asile ayant franchi la frontière par le chemin Roxham à Lacolle pour chacune des cinq dernières années civiles ainsi que l'année en cours. Fournir les chiffres par mois. Indiquer le pays d'origine.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'a pas les données ventilées par mois selon le pays de naissance des demandeuses et demandeurs d'asile arrivés au Québec par le chemin Roxham à Lacolle. La fiche RP26 présente les données par pays de naissance de tous les demandeurs d'asile.

Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

Tableau 1. Nombre de demandeuses et demandeurs d'asile interceptés par la GRC[1] au Québec, par mois, en 2021, 2022 et 2023

	2021[2]	**2022**	**2023**
	n	**n**	**n**
Janvier	28	2 367	4 875
Février	39	2 154	4 517
Mars	29	2 492	
Avril	29	2 791	
Mai	12	3 449	
Juin	11	3 068	
Juillet	28	3 645	
Août	63	3 234	
Septembre	150	3 650	
Octobre	96	3 901	
Novembre	832	3 731	
Décembre	2 778	4 689	
Total	**4 095**	**39 171**	**9 392**

1. Au Québec, la GRC intercepte les personnes en provenance des États-Unis qui entrent au Canada par le chemin Roxham à Lacolle, soit en dehors des points d'entrée officiels (entrée irrégulière).

2. Le Canada et les États-Unis avaient conclu une entente afin de renvoyer les personnes qui tentaient de traverser la frontière par un point d'entrée non officiel (entrée irrégulière). La mesure est entrée en vigueur le vendredi 20 mars 2020 à 23 h 59 et a pris fin le 21 novembre 2021.

Le 24 mars 2023, l'Entente sur les tiers pays sûrs (ETPS) a été modifiée de manière bilatérale. Elle s'applique désormais à l'ensemble de la frontière terrestre et maritime entre le Canada et les États-Unis, y compris les voies navigables mutuellement identifiées. La mise en vigueur était le 25 mars 2023.

Les demandeurs d'asile qui traversent la frontière canado-américaine sont assujettis à son application élargie, à moins de satisfaire à l'une des exceptions pertinentes en vertu de l'ETPS.

Données provisoires.

Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile.html (Consulté le 31 mars 2023).

RP230. Villes du Québec où se sont installés les réfugiés syriens et le nombre de réfugiés par ville pour 2022-2023-. Prévisions pour 2023-2024.

Les données d'admission sont fournies uniquement pour les années civiles.

Tableau 1. Personnes réfugiées syriennes prises en charge par l'État admises en 2022 selon la ville de destination déclarée[1]

Ville	n
Québec	64
Sherbrooke	53
Montréal	23
Longueuil	9
Laval	8
Saint-Hyacinthe	8
Saint-Jérôme	7
Trois-Rivières	7
Drummondville	6
Victoriaville	6
Total	**191**

Données préliminaires pour 2022.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat au cours du processus de sélection ou d'admission.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Tableau 2. Personnes réfugiées syriennes parrainées admises en 2022 selon la ville de destination déclarée[1]

Ville	n
Montréal	434
Laval	72
Gatineau	29
Québec	20
Mont-Royal	17
Saint-Bruno-de-Montarville	8
Boucherville	5
Brossard	5
Saint-Jean-sur-Richelieu	5
Autres villes	26
Total	**621**

Données préliminaires pour 2022.

1. Destination déclarée par la candidate ou le candidat au cours du processus de sélection ou d'admission.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur les résidents permanents.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de prévisions pour 2023-2024.

RP231. Nombre de réfugiés syriens ayant réussi un cours de francisation.

Tableau 1. Nombre d'élèves syriens[*] *ayant atteint ou dépassé* [réussi] les niveaux de compétence visés par le cours ou le bloc de cours de français pour la période du 1er avril 2022 au 28 février 2023.

Indicateur	Résultats[**]	
	Nombre ayant atteint ou dépassé les niveaux de compétences visés	Nombre ayant été évalué pour le niveau de compétence visé
Bloc I – FIA330-1		
Compréhension orale – Niveau 3	100	167
Production orale – Niveau 3	103	167
Compréhension écrite – Niveau 3	118	167
Production écrite – Niveau 2	136	167
Bloc II – FIA330-2		
Compréhension orale – Niveau 5	108	168
Production orale – Niveau 5	106	168
Compréhension écrite – Niveau 4	123	168
Production écrite – Niveau 4	113	168
Bloc III – FIA330-3		
Compréhension orale – Niveau 6	90	132
Production orale – Niveau 6	90	132
Compréhension écrite – Niveau 6	91	132
Production écrite – Niveau 5	99	132
Bloc IV – FIA330-4		
Compréhension orale – Niveau 8	63	109
Production orale – Niveau 8	62	109
Compréhension écrite – Niveau 7	79	109
Compréhension écrite – Niveau 8***	7	9
Production écrite – Niveau 7	62	109
Production écrite – Niveau 8***	6	9

[*] Les réfugiés syriens parrainés ou pris en charge par l'État admis au Québec et ayant suivi un cours de français.

[**] Les résultats d'évaluation de fin de cours pour les sigles mentionnés ou l'équivalent.

[***] Le cours FIA330-4 vise le niveau 7 en compréhension et production écrites. Les données recueillies pour le niveau 8 en compréhension et production écrites concernent le cours FIA409-4 qui porte exclusivement sur des contenus de ce niveau à l'écrit.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de l'information de gestion (DIG), Banques thématiques de la francisation, données préliminaires, 17 mars 2023.

RP232. Nombre de réfugiés syriens s'étant inscrit à un cours de francisation.

Au 28 février 2023, 9 328 réfugiés syriens (personnes distinctes[1]) s'étaient inscrits à des services de francisation (temps complet ou temps partiel). Il s'agit de personnes âgées de 16 ans et plus, arrivées au Québec depuis janvier 2015.

Le nombre de personnes distinctes[2] inscrites à un cours de français à temps complet est de 8 139. Le nombre de personnes distinctes[3] inscrites à un cours de français à temps partiel se chiffre à 4 084. Parmi celles-ci, 4 018 avaient fréquenté un cours régulier, 112 s'étaient inscrites à un cours spécialisé et 6 ont eu recours à un cours de français en milieu de travail.

[1] Le nombre total de personnes distinctes ne correspond pas à la somme des personnes de chacun des services de francisation (temps complet et temps partiel) puisque certaines personnes ont pu suivre un cours dans plus d'un de ces services.

[2] Il s'agit de personnes distinctes puisqu'une personne peut avoir suivi plus d'un cours à temps complet.

[3] Il s'agit de personnes distinctes puisqu'une personne peut avoir suivi plus d'un cours à temps partiel.

Source : Banques thématiques de la francisation, données produites le 17 mars 2023 par la Direction de l'information de gestion (DIG) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

RP233. Taux de chômage pour les réfugiés syriens admis au Québec pour chacune des dix dernières années.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur le taux de chômage des personnes réfugiées syriennes admises au Québec.

RP234. Taux de présence des réfugiés syriens admis au Québec pour chacune des dix dernières années.

Le taux de présence en janvier 2023 du mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes (« Suivi des réfugiés syriens 2015-2016 ») admises de 2015 à 2021 au Québec est de 78,7 %, soit 15 062 personnes présentes sur 19 129 admises[1].

Tableau 1. Taux de présence en janvier 2023 des personnes admises entre 2015 et 2021 au Québec dans le « Suivi des réfugiés syriens de 2015-2016 » (en %), selon l'année d'admission

Année d'admission	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**Total**
Taux de présence en 2023	84,2	80,1	82,1	75,6	75,4	67,3	78,6	78,7

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

Note : L'arrivée des personnes réfugiées syriennes a débuté en 2015 à la suite des engagements pris par le gouvernement du Québec. Notons que les données sur le mouvement spécial des personnes réfugiées syriennes peuvent ne pas correspondre aux données sur les réfugiés selon le pays de naissance. Cela ne comprend que des personnes sélectionnées à l'étranger. Plusieurs d'entre elles sont nées dans des pays autres que la Syrie.

[1] Chaque année, au mois de janvier, le taux de présence est calculé pour une population admise au cours des 10 années précédentes disponibles. Dans le cas du « Suivi des réfugiés syriens 2015-2016 », les données ne sont disponibles qu'à partir de 2015, soit la première année d'admission. Par ailleurs, les personnes admises en 2022 ne sont pas incluses dans le calcul, puisque les données d'admission pour cette année sont incomplètes en janvier 2023 et que la carte d'assurance maladie est habituellement émise quelques mois après l'admission au Québec.

RP235. Au sujet de la mise en œuvre de la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2022 *Ensemble, nous sommes le Québec*, toute ventilation, même si préliminaire, des montants prévus dans les crédits 2023-2024.

Il n'y a aucun budget prévu pour l'année 2023-2024.

RP236. Pour le Plan d'action 2021-2023 du MIFI dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2023, toute ventilation, même si préliminaire, des montants prévus dans les crédits 2023-2024.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne fait pas de planification budgétaire spécifique des mesures prévues dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. Les mesures sous la responsabilité du Ministère sont autofinancées.

RP237. Montants investis par année et montant total concernant le portail informatique *Mon projet Québec* depuis son approbation jusqu'à ce jour. Nom des firmes de consultants ayant eu des contrats, s'il y a lieu, et copies des contrats.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP71 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP238. État de situation de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental pour lutter contre la radicalisation adopté en juin 2015. Indiquer les sommes allouées aux actions et initiatives qui découlent de cette mise en œuvre. Pour chaque initiative, décrire l'objectif recherché, indiquer les sommes allouées, les bénéficiaires, les mesures de suivi et de contrôle applicables.

La mise en œuvre du Plan d'action s'est terminée le 31 mars 2019. Les informations relatives à cette question se trouvent dans le Cahier explicatif des crédits 2020-2021.

RP239. État de situation sur les activités du comité de liaison avec la communauté musulmane annoncé en novembre 2014.

Le comité de liaison avec les communautés musulmanes a été mis sur pied dans la foulée du Plan d'action gouvernemental 2015-2018 *La radicalisation au Québec : agir, prévenir, détecter et vivre ensemble* reconduit jusqu'au 31 mars 2019.

Depuis cette date (2019), ce comité a été dissout.

RP240. État de situation des activités du Centre de prévention à la radicalisation depuis sa création.
a. Indiquer les membres de la direction et les administrateurs, si applicable;
b. Indiquer les sommes allouées pour le fonctionnement et les initiatives du centre;
c. Faire un portrait des résultats des interventions du centre, notamment le nombre de cas traités et leur suivi par le centre.

La réponse à cette question relève du ministère de la Sécurité publique.

RP241. Indiquer les mesures et les sommes engagées par votre ministère/organisme en 2022-2023 pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

Le Ministère n’a pas de mesure, ni de somme engagée pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles dans les communautés autochtones.

RP242. Nombre d'enfants qui résident ou sont nés au Québec et dont les parents ont un statut de résident temporaire ou sont en attente d'une décision sur leur statut.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de cette information.

RP243. Pour les cinq dernières années, nombre d'immigrants reçus ayant quitté le Québec au cours de la première année, deuxième année et troisième année, respectivement, suivant leur arrivée.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur le moment de départ des personnes immigrantes admises au Québec.

RP244. Taux de présence pour l'année civile 2022-2023 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2023, selon l'année d'admission.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) calcule le taux de présence à partir des données d'admission et des données de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Le jumelage étant effectué pour une cohorte de dix ans, précédant de deux ans l'année de référence, il n'est pas possible de reculer jusqu'à 2005 pour la présence en 2023.

Tableau 1. Population immigrante admise au Québec de 2012 à 2021 et présente en janvier 2023 (en %), selon l'année d'admission

Année d'admission	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Présence en %	68,7	70,4	69,3	70,9	73,4	73,4	75,4	76,2	82,3	83,3	73,8

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

RP245. Taux de présence pour l'année civile 2022-2023 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2023, selon la catégorie d'immigrant.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) calcule le taux de présence à partir des données d'admission et des données de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Le jumelage étant effectué par cohortes de dix ans précédant de deux ans l'année de référence, il n'est pas possible de reculer jusqu'à 2005 pour la présence en 2023.

Tableau 1. Population immigrante admise au Québec de 2012 à 2021 et présente en janvier 2023 selon la catégorie d'immigration (en %), par année d'admission

Catégorie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Immigration économique	65,0	65,6	63,4	63,0	66,9	65,2	68,7	68,8	78,8	81,6	**67,7**
Travailleurs qualifiés	*71,8*	*71,9*	*69,0*	*72,3*	*74,5*	*72,8*	*76,1*	*76,4*	*83,0*	*85,1*	***74,5***
Gens d'affaires	*12,9*	*14,9*	*17,8*	*16,5*	*17,8*	*19,1*	*21,1*	*21,1*	*32,9*	*29,8*	***18,5***
Regroupement familial	78,9	80,0	81,6	82,9	84,7	86,4	87,4	87,9	88,6	86,0	**84,4**
Réfugiés et personnes en situation semblable	76,5	79,7	79,3	82,8	80,0	82,0	79,7	82,7	80,4	85,1	**81,1**
Autres immigrants[1]	80,4	84,4	84,2	90,0	91,6	89,5	89,8	92,8	89,1	80,9	**86,5**
Total	**68,7**	**70,4**	**69,3**	**70,9**	**73,4**	**73,4**	**75,4**	**76,2**	**82,3**	**83,3**	**73,8**

1. Demandeurs non reconnus du statut de réfugié et cas humanitaires.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

RP246. Taux de présence pour l'année civile 2022-2023 des immigrants admis au Québec de 2005 à 2023, selon la connaissance du français.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) calcule le taux de présence à partir des données d'admission et des données de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Le jumelage étant effectué par cohortes de dix ans précédant de deux ans l'année de la présence, il n'est pas possible de reculer jusqu'à 2005 pour la présence en 2023.

Tableau 1. Population immigrante admise au Québec de 2012 à 2021 et présente en janvier 2023 selon la connaissance déclarée du français[1] et de l'anglais (en %), par année d'admission

Catégorie	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total (2012 à 2021)
Français seulement	82,6	83,2	83,6	85,4	87,5	88,7	90,5	90,6	90,8	88,9	**86,7**
Français et anglais	69,2	69,5	67,4	71,8	75,2	76,6	81,2	82,6	86,1	84,6	**75,6**
Connaissant le français	*74,9*	*76,4*	*75,0*	*78,5*	*81,2*	*82,3*	*85,6*	*86,6*	*88,3*	*86,3*	***80,8***
Anglais seulement	53,4	55,5	54,8	58,2	61,6	60,5	62,8	63,0	71,0	74,6	**61,4**
Ni français ni anglais	62,7	64,3	65,0	62,8	66,0	67,6	67,7	69,0	76,3	80,2	**66,8**
Total	**68,7**	**70,4**	**69,3**	**70,9**	**73,4**	**73,4**	**75,4**	**76,2**	**82,3**	**83,3**	**73,8**

1. Connaissances linguistiques déclarées au cours du processus d'admission.

Source : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Direction de la recherche, de la statistique et de la veille, Banque de données sur la présence des personnes immigrantes.

RP247. Soldes migratoires (solde international, solde interprovincial, solde total) du Québec entre 2011 et 2023.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP31 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024. Les données des années précédentes se trouvent dans les cahiers explicatifs des années antérieures.

RP248. Liste des organismes communautaires, des instances régionales, des municipalités ainsi que des institutions collégiales et universitaires qui ont été financés dans le cadre des programmes PRInt, PMD, PSM et PILI, et ventilation des montants accordés à chacun pour l'année 2022-2023.

Pour l'année 2022, la réponse concernant le programme *Soutien à la mission* (PSM) et le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (PILI) se trouve à la fiche RP7 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

Le Programme *Réussir l'intégration* (PRInt) et le Programme *Mobilisation-Diversité* (PMD) n'existent plus.

RP249. Pour chacune des trois dernières années, fournir une copie des 3 *Ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes* conclues avec les ministères suivants : Travail, Emploi et Solidarité sociale, Éducation, Enseignement supérieur, et Santé et Service sociaux. Fournir une ventilation des montants dépensés et accordés, par ministère.

Veuillez vous référer aux fiches RP48 et RP79 pour la réponse à la question sur la ventilation des montants dépensés et accordés par ministère. Les copies des quatre ententes pour favoriser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes pour 2022-2023 sont en annexe.

Pour les versions 2020-2021 et 2021-2022 des ententes, veuillez vous référer aux cahiers explicatifs des années 2021-2022 et 2022-2023.

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2022-2023

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

ET

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Immigration, Francisation et Intégration
Québec

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIFI** »,

ET

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Alain Sans Cartier, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MEQ** »,

ci-après collectivement désignés les « **PARTIES** »

ATTENDU QU'en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est engagé à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui sont offerts aux résidentes et résidents permanents présents au Québec ainsi qu'à accorder une juste compensation financière au gouvernement du Québec pourvu que ce dernier offre des services comparables à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 4° et 7° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise et à coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs

démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 de cette loi, les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent également à promouvoir l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIFI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIFI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes en vue du financement des services fournis par ces ministères ou par les organismes de leur réseau qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE chaque année, les centres de services scolaires et les commissions scolaires accueillent des personnes immigrantes et fournissent, dans les domaines relevant de leur compétence, des services visant à faciliter l'intégration et la francisation de ces personnes au Québec;

ATTENDU QUE chaque année, notamment dans le cadre des règles budgétaires établies en vertu de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, chapitre I-13.3), le **MEQ** verse aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires des allocations visant à financer ces services;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi n° 1 sur les crédits, 2022-2023 (LQ 2022, chapitre 5) prévoit que le Conseil du trésor peut autoriser le transfert entre portefeuilles de la partie d'un crédit qui fait l'objet d'une provision à cette fin, pour les objets prévus et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrites au Budget de dépenses;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2 de cette loi, le Conseil du trésor a autorisé le transfert, du portefeuille du **MIFI** vers celui du **MEQ**, d'une partie des crédits provenant de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent convenir des modalités suivant lesquelles ces crédits seront transférés vers le **MEQ** et utilisés par ce dernier;

ATTENDU QUE le Comité directeur réunissant les **PARTIES** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIFI** vers le budget du **MEQ**.

Ce transfert de crédits vise à permettre au **MEQ** de financer, dans le cadre des règles budgétaires annuelles des centres de services scolaires et des commissions scolaires du Québec, les services suivants, lorsqu'ils ne sont pas déjà financés par le **MIFI** ou lorsqu'ils ne font pas déjà l'objet d'un contrat de services avec le **MIFI** :

a) Les services d'intégration et d'apprentissage du français destinés aux jeunes dans les écoles;

b) Les services de francisation, lesquels comprennent la formation linguistique en francisation à temps partiel et à temps complet dans le réseau des centres de services scolaires et des commissions scolaires du MEQ, découlant du programme d'études *Francisation* du MEQ et correspondant au cours de français, langue d'intégration, défini dans le Programme d'intégration linguistique pour les immigrants (ci-après « PILI ») du MIFI, laquelle formation est couverte par des ententes de services et de communication de renseignements personnels entre le MIFI et les centres de services scolaires;

c) Les neuf autres services d'enseignement menant notamment à une diplomation ou à une qualification, au marché du travail ou aux préalables donnant accès à la formation professionnelle;

d) Les services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) ainsi que les services complémentaires dans les centres de formation générale des adultes et les centres de formation professionnelle;

e) Les formations d'appoint prescrites par un ordre professionnel dans les centres de formation professionnelle.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les **PARTIES** conviennent de s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de la présente entente.

3. OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 OBLIGATIONS DU MIFI

Le **MIFI** s'engage à transférer au **MEQ**, en un seul versement, dès l'approbation du transfert par le Conseil du trésor, un montant maximal de soixante-quinze-millions-huit-cent-trente-mille dollars (75 830 000 $) pour la réalisation, par le **MEQ**, des services prévus à la clause 1 des présentes, pour l'exercice financier 2022-2023.

Le **MIFI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MEQ** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de la présente entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

3.2 OBLIGATIONS DU MEQ

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les centres de services scolaires et les commissions scolaires, le **MEQ** s'engage à ce que les sommes transférées par le **MIFI** soient versées aux fins du financement des services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MEQ** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MEQ** de discuter et de négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

4. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les commissions scolaires et les centres de services scolaires, les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du comité directeur MIFI-MEQ les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

a) au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1, notamment quant :

- aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;

- à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;

b) à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MEQ** devra compléter et transmettre au **MIFI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances
Portrait global de la francisation	31 juillet pour les données au 30 juin 31 octobre pour les données au 30 septembre 31 janvier pour les données au 31 décembre 30 avril pour les données au 31 mars
Budget et dépenses prévisionnelles allouées à l'accueil, à la francisation et à l'intégration liés à la compensation fédérale (Au 1er avril et actualisation au 30 septembre)	30 avril pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles 31 octobre pour l'actualisation du budget alloué et des dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars)	30 mai

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

5. MODIFICATION DE L'ENTENTE

À l'exception du nom et des coordonnées des représentants désignés à la clause 6 de la présente entente, toute modification de cette dernière devra faire l'objet d'une

entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de la présente entente et il en fait partie intégrante.

6. RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE ET COMMUNICATIONS

Les **PARTIES** désignent respectivement les responsables de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation ou autorisation qui y est requise, ainsi que pour tout avis, document ou communication relative à la présente entente.

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu'elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées au responsable désigné ci-après par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

	MIFI	**MEQ**
Responsable	Martin Croteau	Georges Lemieux
Titre	Directeur des relations interministérielles	Directeur, Direction de l'intégration linguistique et de l'éducation interculturelle
Adresse	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2X 0C9	Ministère de l'Éducation du Québec 600, rue Fullum, 10e étage Montréal, (Québec) H2K 4L1
Courriel	martin.croteau@mifi.gouv.qc.ca	georges.lemieux@education.gouv.qc.ca
Téléphone	438 777-8490	514 873-3744, poste 5314

Tout changement de responsable, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d'un avis écrit à l'autre partie, dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente.

7. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND

Si un différend survient dans le cours de la réalisation de la présente entente ou sur son interprétation, les représentants désignés à la clause 6 ou les personnes qui auront été spécialement déléguées à cette fin s'engagent à travailler en étroite collaboration

afin de rechercher un règlement à l'amiable à ce différend dans l'intérêt des **PARTIES.**

Toute question pour laquelle les responsables de l'application de l'entente ne parviennent pas à un accord doit être soumise au comité directeur MIFI-MEQ pour consultation et décision. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, la question doit être soumise aux signataires de la présente entente ou à leurs successeurs.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Malgré la date de la dernière signature, la présente entente prend effet le 1er avril 2022 et se termine le 31 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES,** après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

À : Montréal

LE : 2022-06-13

PAR : _____

Benoit Dagenais,

Sous-ministre

Pour le ministre de l'Éducation :

À : _____

LE : _____

PAR : _____

Alain Sans Cartier,

Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2022-2023

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

ET

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Immigration, Francisation et Intégration
Québec

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIFI** »,

ET

LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par Mme. Paule De Blois, sous-ministre,

ci-après désignée le « **MES** »,

ci-après collectivement désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est engagé à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui sont offerts aux résidentes et résidents permanents présents au Québec ainsi qu'à accorder une juste compensation financière au gouvernement du Québec pourvu que ce dernier offre des services comparables à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 4° et 7° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise et à coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs

démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 de cette loi, les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent également à promouvoir l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1°de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIFI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIFI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes en vue du financement des services fournis par ces ministères ou par les organismes de leur réseau qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE chaque année, les cégeps et les universités du Québec accueillent des personnes immigrantes et fournissent, dans les domaines relevant de leur compétence, des services visant à faciliter l'établissement de ces personnes au Québec;

ATTENDU QUE chaque année, notamment dans le cadre des règles budgétaires établies en vertu de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29) et de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la technologie (RLRQ, chapitre M-15.1.0.1), le **MES** verse aux cégeps et aux universités des allocations visant à financer ces services;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi n° 1 sur les crédits, 2022-2023 (LQ 2022, chapitre 5) prévoit que le Conseil du trésor peut autoriser le transfert entre portefeuilles de la partie d'un crédit qui fait l'objet d'une provision à cette fin, pour les objets prévus et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrites au Budget de dépense;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2 de cette loi, le Conseil du trésor a autorisé le transfert, du portefeuille du MIFI vers celui du MES, d'une partie des crédits provenant de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent convenir des modalités suivant lesquelles ces crédits seront transférés vers le MES et utilisés par ce dernier;

ATTENDU QUE le Comité directeur réunissant les **PARTIES** a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIFI** vers le budget du **MES**.

Ce transfert de crédits vise à permettre au **MES** de financer, dans le cadre des règles budgétaires annuelles des cégeps et des universités du Québec, les services suivants fournis par les cégeps et les universités du Québec, lorsqu'ils ne sont pas déjà financés par le MIFI :

a) l'offre des formations d'appoint prescrites par un ordre professionnel et des exemptions de droits de scolarité supplémentaires exigés des étudiants internationaux pour ces formations quel que soit l'établissement d'enseignement; et

b) la francisation des personnes immigrantes par le biais de la formation continue offerte dans les établissements du réseau des cégeps.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les **PARTIES** conviennent de s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de la présente entente.

3. OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1 OBLIGATIONS DU MIFI

Le **MIFI** s'engage à transférer au **MES,** en un seul versement, dès l'approbation du transfert par le Conseil du trésor, un montant maximal de cinq-millions-sept-cent-mille dollars (5 700 000 $) pour la réalisation, par le **MES**, des services prévus à la clause 1 des présentes, pour l'exercice financier 2022-2023.

Le **MIFI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MES** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de la présente entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout événement pouvant entraîner une

modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

3.2 OBLIGATIONS DU MES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les cégeps et les universités, le **MES** s'engage à ce que les sommes transférées par le **MIFI** soient versées aux fins du financement des services visés à la clause 1 de la présente entente et à s'assurer que ces services soient rendus à la satisfaction du MIFI.

À défaut, pour les aspects non couverts par des contrats de services entre les cégeps et les universités et le **MIFI** et pour toute problématique liée au financement de ces services, le **MES** s'engage à intervenir auprès des cégeps et des universités afin de trouver une solution à tout désaccord non résolu entre ces derniers et le **MIFI** si les **PARTIES** ne sont pas parvenues à le régler au sein du comité directeur MIFI-MES.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MES** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MES** de discuter et de négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

4. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

En conformité avec les cadres juridique et budgétaire qui régissent les cégeps et les universités, les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIFI-MES les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives :

4.1 au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1, notamment quant :

a) Aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;

b) À l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;

4.2 À la coordination des services offerts en matière d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MES** devra compléter et transmettre au **MIFI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances -au plus tard le :
Budget et dépenses prévisionnelles allouées aux services de formation d'appoint liés à la compensation fédérale (Au 1er avril et actualisation au 30 septembre)	30 avril pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles 31 octobre pour l'actualisation du budget alloué et des dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars)	30 mai

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

5. MODIFICATION DE L'ENTENTE

À l'exception du nom et des coordonnées des représentants désignés à la clause 6 de la présente entente, toute modification de cette dernière devra faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de la présente entente et il en fait partie intégrante.

6. RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE ET COMMUNICATIONS

Les **PARTIES** désignent respectivement les responsables ci-après pour les représenter aux fins de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation ou autorisation qui y est requise, ainsi que pour tout avis, document ou communication relative à la présente entente.

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu'elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées au responsable désigné ci-après par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

	MIFI	**MES**
Responsable	Martin Croteau	Myriam Paquette-Côté

	MIFI	MES
Titre	Directeur de la coordination interministérielle	Directrice des relations extérieures
Adresse	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	Ministère de l'Enseignement supérieur 1035, rue De La Chevrotière Québec (Québec) G1R 5A5
Courriel	martin.croteau@mifi.gouv.qc.ca	myriam.paquette-cote@mes.gouv.qc.ca
Téléphone	438-777-8490	418-644-1259 poste 3956

Tout changement de responsable, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d'un avis écrit à l'autre partie, dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente.

7. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND

Si un différend survient dans le cours de la réalisation de la présente entente ou sur son interprétation, les représentants désignés à la clause 6 ou les personnes qui auront été spécialement déléguées à cette fin s'engagent à travailler en étroite collaboration afin de rechercher un règlement à l'amiable à ce différend dans l'intérêt des **PARTIES**.

Toute question pour laquelle les responsables de l'application de l'entente ne parviennent pas à un accord doit être soumise au comité directeur MIFI-MES pour consultation et décision. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, la question doit être soumise aux signataires de la présente entente ou à leurs successeurs.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Malgré la date de la dernière signature, la présente entente prend effet le 1er avril 2022 et se termine le 31 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

À : Montréal

LE : 2022-06-10

PAR :

Benoit Dagenais
Sous-ministre

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur :

À : Québec

LE : 2022-06-08

PAR :

Paule De Blois
Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2022-2023

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

ET

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Immigration, Francisation et Intégration
Québec

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par monsieur Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIFI** »,

ET

LE MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par madame Dominique Savoie, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MSSS** »,

ci-après collectivement désignés les « **PARTIES** ».

ATTENDU QU'en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est engagé à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui sont offerts aux résidentes et résidents permanents présents au Québec ainsi qu'à accorder une juste compensation financière au gouvernement du Québec pourvu que ce dernier offre des services comparables à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QU'en vertu des paragraphes 4° et 7° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise et à coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs

démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 de cette loi, les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent également à promouvoir l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIFI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIFI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes en vue du financement des services fournis par ces ministères ou par les organismes de leur réseau qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MSSS** a notamment pour mission de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être de la population québécoise en rendant des services de santé et des services sociaux intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi n° 1 sur les crédits, 2022-2023 (LQ 2022, chapitre 5) prévoit que le Conseil du trésor peut autoriser le transfert entre portefeuilles de la partie d'un crédit qui fait l'objet d'une provision à cette fin, pour les objets prévus et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrites au Budget de dépenses;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2 de cette loi, le Conseil du trésor a autorisé le transfert, du portefeuille du **MIFI** vers celui du **MSSS**, d'une partie des crédits provenant de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent convenir des modalités suivant lesquelles ces crédits seront transférés vers le MSSS et utilisés par ce dernier;

ATTENDU QUE le Comité directeur MIFI-MSSS a notamment pour mandat d'assurer le suivi de la présente entente.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIFI** vers le budget du **MSSS**. Ce transfert de crédits vise à permettre au **MSSS** d'offrir les services suivants lorsqu'ils ne sont pas déjà financés par le MIFI, conformément aux lois dont il est responsable, en lien avec :

A. L'organisation des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable-Évaluation de leur bien-être et de leur état de santé physique

Le **MIFI** et le **MSSS** conviennent de consolider l'organisation des services de santé et des services sociaux à l'intention des personnes réfugiées et des personnes en situation semblable et, par le fait même, de leur offrir une évaluation de leur bien-être et de leur état de santé physique à leur arrivée. Cette évaluation permettra d'offrir des soins de santé préventifs et de première ligne adaptés aux besoins spécifiques de cette clientèle vulnérable.

Pour les personnes réfugiées et les personnes en situation semblable, la cible visée est l'accès à ce service pour toutes les personnes arrivées en 2022-2023.

B. Le soutien aux organismes communautaires

Du financement sera accordé à des organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux auprès des différentes communautés ethnoculturelles. Ces groupes peuvent, entre autres, offrir de l'entraide, du soutien aux personnes immigrantes ou réfugiées. Également, les liens qui se tissent entre le système de santé et de services sociaux et les organismes contribuent à briser l'isolement et à renseigner les personnes nouvellement arrivées sur les services qui leur sont offerts.

C. Les formations interculturelles

Le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal, désigné Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles, pour le centre et dans les installations inscrites au dernier permis du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Montagne, a élaboré plusieurs formations interculturelles générales ou spécialisées.

Ces formations ont pour objectif, notamment, de permettre aux participants ou participantes d'acquérir des outils et des stratégies efficaces dans une dynamique de collaboration intersectorielle et d'inclusion et de se prévaloir des connaissances acquises pour générer des interventions ciblées et inclusives, en conformité avec les balises et normes cliniques de la pratique professionnelle.

Ces formations sont destinées prioritairement aux personnes intervenantes et aux gestionnaires des services de santé et des services sociaux et, dans un deuxième temps, aux personnes intervenantes et aux décideurs d'autres secteurs tels que l'éducation, la justice. Les bénévoles des organismes communautaires peuvent également bénéficier de certaines de ces formations.

D. La reconnaissance à titre d'Institut universitaire du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal pour le centre et dans les installations correspondant à l'ancien CSSS de la Montagne, pour l'amélioration des soins et des services offerts aux personnes issues des communautés ethnoculturelles

Le MSSS a octroyé, en vertu de l'article 90 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et à la suite d'un processus d'évaluation des candidatures fondé sur plusieurs critères, le statut d'Institut universitaire au regard des communautés ethnoculturelles au CSSS de la Montagne. En vertu de l'article 212 de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre O-7.2), cette désignation universitaire demeure valide pour le centre et dans les installations inscrites au dernier permis du CSSS de la Montagne qui s'est fusionné le 1er avril 2015 pour constituer le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal. Les critères de reconnaissance sont définis dans le Cadre de référence pour la désignation universitaire des établissements du secteur des services sociaux. La désignation est valide pour une période de cinq ans, et est assujettie à une évaluation à mi-parcours.

Dans ce contexte, le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal a notamment pour mandat de développer la recherche, l'enseignement et la formation, le transfert de connaissances et des compétences, l'évaluation des technologies et des modes d'intervention et le développement de pratiques de pointe afin d'améliorer les soins et les services offerts aux personnes des communautés ethnoculturelles, en tenant compte des enjeux liés à leur adaptation à un nouveau pays.

L'objectif est de fournir à ces personnes les soins et les services les mieux adaptés possible à leurs besoins, notamment grâce à une meilleure compréhension de leurs spécificités culturelles et linguistiques.

E. Les services d'interprétariat

Du soutien sera mis en place pour les activités des banques d'interprétariat gérées par le réseau de la santé et des services sociaux qui offrent des services aux personnes issues des communautés ethnoculturelles.

L'interprétariat représente un moyen adéquat et pertinent pour favoriser la prestation efficace et efficiente des services de santé et des services sociaux, dans le respect des droits des usagers. Il permet également de respecter, d'une part, les droits et les obligations prévus dans la Loi sur les services de santé et

les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) et d'autre part, d'offrir des services de qualité de façon sécuritaire aux personnes immigrantes.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les **PARTIES** conviennent que d'autres services de santé et de services sociaux pourraient être ajoutés aux services prévus à la clause 1 des présentes à la suite d'une recommandation conjointe entre le **MSSS** et le **MIFI**, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente. Ces autres services de santé et de services sociaux sont soumis aux mêmes dispositions que les services prévus à la clause 1.

Les **PARTIES** conviennent de s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de la présente entente.

3. OBLIGATION DES PARTIES

3.1 OBLIGATIONS DU MIFI

Le **MIFI** s'engage à transférer au **MSSS**, en un seul versement, dès l'approbation du transfert par le Conseil du trésor, un montant maximal de douze-millions-deux cent-dix-neuf-mille-cinq-cents dollars (12 219 500 $) pour la réalisation, par le **MSSS**, des services prévus à la clause 1 des présentes, pour l'exercice financier 2022-2023.

Le **MIFI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MSSS** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de la présente entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout évènement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

3.2 OBLIGATIONS DU MSSS

Le **MSSS** s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, selon les crédits transférés en 2022-2023, le **MSSS** s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MSSS** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation du poids des clientèles visées à la clause 1.

Ainsi, s'il y a lieu, il appartient au **MSSS** de discuter et négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor des ajustements à apporter à l'enveloppe budgétaire pour les services prévus à la clause 1.

4. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIFI-MSSS les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés à la clause 1 et des autres services de santé et de services sociaux ajoutés aux services prévus par la clause 1 en vertu de la clause 2, le cas échéant, notamment quant :
    - aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
    - à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- à la coordination des services offerts en matière d'intégration des personnes immigrantes en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MSSS** devra compléter et transmettre au **MIFI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances
Budget et dépenses prévisionnelles allouées à l'accueil, et à l'intégration liés à la compensation fédérale	31 octobre pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars)	30 juin

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

5. MODIFICATION DE L'ENTENTE

À l'exception du nom et des coordonnées des représentants désignés à la clause 6 de la présente entente et de l'ajout d'autres services de santé et de services sociaux aux services prévus à la clause 1 conformément aux dispositions générales de la présente, toute modification de cette dernière devra faire l'objet d'une entente écrite entre les **PARTIES**, sous forme d'avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de la présente entente et il en fait partie intégrante.

6. RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE ET COMMUNICATIONS

Les **PARTIES** désignent respectivement les responsables de la présente entente, y compris pour toute approbation ou autorisation qui y est requise, ainsi que pour tout avis, document ou communication relative à la présente entente.

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu'elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées au responsable désigné ci-après par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

	MIFI	**MSSS**
Responsable	Martin Croteau	Valérie Fontaine
Titre	Directeur de la coordination interministérielle	Directrice - Direction des affaires intergouvernementales et internationales
Adresse	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	Ministère de la Santé et des Services sociaux 1075, chemin Sainte-Foy, 10e étage, Québec (Québec) G1S 2M1
Courriel	martin.croteau@mifi.gouv.qc.ca	valerie.fontaine@msss.gouv.qc.ca
Téléphone	438 777-8490	(418) 266-8740

Tout changement de responsable, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d'un avis écrit à l'autre partie, dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente.

7. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND

Si un différend survient dans le cours de la réalisation de la présente entente ou sur son interprétation, les représentants désignés à la clause 6 ou les personnes qui auront été spécialement déléguées à cette fin s'engagent à travailler en étroite collaboration afin de rechercher un règlement à l'amiable à ce différend dans l'intérêt des **PARTIES**.

Toute question pour laquelle les responsables de l'application de l'entente ne parviennent pas à un accord doit être soumise au comité directeur MIFI-MSSS pour

consultation et décision. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, la question doit être soumise aux signataires de la présente entente ou à leurs successeurs.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

Malgré la date de la dernière signature, la présente entente prend effet le 1er avril 2022 et se termine le 31 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES**, après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

À : Montréal

LE : 2022-06-10

PAR : _____

Benoit Dagenais,

Sous-ministre

Pour le ministre de la Santé et des services sociaux :

À : Québec

LE : 7 juin 2022

PAR : _____

Dominique Savoie,

Sous-ministre

ENTENTE POUR FAVORISER L'INTÉGRATION ET LA FRANCISATION DES PERSONNES IMMIGRANTES

2022-2023

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION

ET

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

Immigration, Francisation et Intégration
Québec

ENTENTE

ENTRE

LE MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par M. Benoit Dagenais, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MIFI** »

ET

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Mme Carole Arav, sous-ministre,

ci-après désigné le « **MTESS** »

Ci-après collectivement désignés les « **PARTIES** »

ATTENDU QUE, en vertu de *l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, le gouvernement du Canada s'est engagé à se retirer des services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi que des services spécialisés d'intégration économique qui sont offerts aux résidentes et résidents permanents présents au Québec ainsi qu'à accorder une juste compensation financière au gouvernement du Québec pourvu que ce dernier offre des services comparables à ceux offerts par le Canada dans le reste du pays et qu'ils soient offerts sans discrimination à toute résidente et à tout résident permanents dans cette province, qu'il ait été ou non sélectionné par le Québec;

ATTENDU QUE, en vertu des paragraphes 4° et 7° de l'article 4 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (RLRQ, chapitre M-16.1), les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent à sélectionner, à titre temporaire ou permanent, des ressortissants étrangers en mesure de participer pleinement, en français, notamment par leur intégration au marché du travail, à la société québécoise et à coordonner, avec le soutien des ministères et organismes concernés, la mise en œuvre de services d'accueil, de francisation et d'intégration des personnes immigrantes visant notamment l'apprentissage du français, des valeurs démocratiques et des valeurs québécoises exprimées par la Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 10° de l'article 4 de cette loi, les fonctions du ministre en matière d'immigration, de diversité ethnoculturelle et d'inclusion consistent également à promouvoir l'apport de l'immigration à la prospérité du Québec, à la pérennité et à la vitalité du français, langue commune dont la connaissance est la clé d'une participation réussie à la vie collective, à l'occupation et au dynamisme des régions ainsi qu'au rayonnement international du Québec;

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 1° de l'article 7 de cette loi, dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, le **MIFI** peut notamment conclure des ententes avec toute personne, association ou société ou avec tout organisme;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a pris un engagement humanitaire envers les personnes réfugiées qu'il sélectionne et que la mise en œuvre de cet engagement est une responsabilité partagée par tous les ministères;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confié au **MIFI** l'enveloppe allouée aux services d'accueil et d'intégration linguistique et culturelle ainsi qu'aux services spécialisés d'intégration économique que le Canada offrait aux résidentes et résidents permanents présents au Québec et qu'il appartient au **MIFI** de conclure, avec les différents ministères concernés, des ententes en vue du financement des services fournis par ces ministères ou par les organismes de leur réseau qui permettent d'optimiser l'intégration et la francisation des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE le **MTESS** anime et coordonne les actions de l'État dans les domaines de la main-d'œuvre, de l'emploi, de la sécurité du revenu et des allocations sociales ainsi qu'en matière de services aux citoyens et aux entreprises comme le prévoit l'article 2 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (RLRQ, chapitre M-15.001) (ci-après « Loi sur le MESS »);

ATTENDU QUE le **MTESS** élabore et propose au gouvernement des politiques et mesures relatives aux domaines de sa compétence en vue, notamment, de susciter l'emploi, de promouvoir le développement de la main-d'œuvre et d'influer sur la demande de la main-d'œuvre sur le marché du travail; et qu'il appartient au **MTESS** de définir les stratégies et les objectifs en matière de main-d'œuvre et d'emploi, de voir à la mise en œuvre de ces politiques et mesures, et d'en coordonner l'exécution, comme le prévoit l'article 3 de la Loi sur le MESS;

ATTENDU QUE les stratégies et les objectifs définis en matière de main-d'œuvre et d'emploi par le **MTESS** visent notamment les personnes immigrantes;

ATTENDU QUE pour l'exercice de ses attributions, le **MTESS** peut conclure avec toute personne, association, société ou tout organisme des ententes dans les domaines de sa compétence conformément au paragraphe 4° de l'article 5 de la Loi sur le MESS;

ATTENDU QUE l'article 2 de la Loi no.1 sur les crédits, 2022-2023 (L.Q. 2022, chapitre 5) prévoit notamment que le Conseil du trésor peut autoriser le transfert entre portefeuilles de la partie d'un crédit qui fait l'objet d'une provision à cette fin, pour les objets prévus et, s'il y a lieu, selon les conditions qui sont décrites au Budget de dépenses;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 2 de cette loi, le Conseil du trésor a autorisé le transfert, du portefeuille du **MIFI** vers celui du **MTESS**, d'une partie des crédits provenant de la Provision pour la réalisation d'activités soutenant l'intégration et la francisation des immigrants;

ATTENDU QUE les **PARTIES** souhaitent convenir des modalités suivant lesquelles ces crédits seront transférés vers le MTESS et utilisés par ce dernier;

ATTENDU QUE le Comité directeur MIFI-MTESS a notamment pour mandat d'assurer les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes de la présente entente, ainsi qu'à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes ayant leur résidence permanente.

EN CONSÉQUENCE, les **PARTIES** conviennent de ce qui suit :

1. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités de transfert d'une somme inscrite au budget du **MIFI** vers le budget du **MTESS**. Ce transfert de crédits vise à permettre au **MTESS** d'offrir les services d'emploi contribuant à l'intégration des personnes immigrantes ayant leur résidence permanente sur l'ensemble du territoire québécois, conformément aux lois dont il est responsable, et qui sont liés :

- Au soutien financier[1] pour des services d'emploi offerts aux personnes qui ont leur résidence permanente et ayant participé à une mesure ou un service d'emploi durant l'année, parmi les suivants :
  - l'accueil et l'évaluation initiale, pour la détermination des besoins des individus au regard du marché du travail;
  - la détermination d'un plan d'action personnalisé basé sur l'évaluation des besoins;
  - l'orientation professionnelle;
  - les activités de formation incluant la francisation;
  - l'aide à la recherche active d'emploi;
  - les expériences en milieu de travail;
  - les subventions salariales pour favoriser l'embauche;
  - le soutien au travail autonome;
  - les projets de préparation à l'emploi;
  - les services d'aide à l'emploi;
  - les projets d'innovation;
  - l'information sur le marché du travail (adéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre);
  - les frais d'interprétariat;
  - les services de placement.
- Aux frais de subsistance versés aux personnes réfugiées;
- Au financement des services aux entreprises et à la main-d'œuvre en emploi, liés à la francisation.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les **PARTIES** conviennent de s'informer mutuellement de tout changement opérationnel ou budgétaire qui pourrait affecter le maintien ou la bonne application de la présente entente.

Les **PARTIES** s'engagent à échanger régulièrement, au sein du Comité directeur MIFI-MTESS ou via les responsables désignés à la clause 6 de la présente, les informations au regard des services offerts et de la clientèle visée à la clause 1 de la présente entente en vue de maintenir une cohérence dans leurs offres de services respectives entre les différentes interventions des **PARTIES** en matière d'immigration, de francisation et d'intégration.

3. OBLIGATION DES PARTIES

3.1 OBLIGATIONS DU MIFI

Le **MIFI** s'engage à transférer au **MTESS,** dès l'obtention de l'autorisation par le Conseil du trésor, un montant de soixante-quinze-millions de dollars

[1] Dans la présente entente, le soutien financier inclut du financement octroyé à des intervenants externes pour des services d'emploi, du soutien au revenu et de l'aide d'appoint versés aux personnes immigrantes ayant leur résidence permanente.

(75 000 000 $) pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, en un seul versement, incluant les frais encourus par le **MTESS** pour la gestion des services prévus à la clause 1 tel que convenu entre les **PARTIES**.

Le **MIFI** s'engage également à communiquer avec diligence au **MTESS** toute l'information nécessaire à la mise en œuvre de la présente entente et à l'informer, dans les meilleurs délais, de tout évènement pouvant entraîner une modification significative de ses besoins tout en demeurant responsable de la fiabilité et de la conformité de l'information qu'il communique dans le cadre de la réalisation de la présente entente.

3.2 OBLIGATIONS DU MTESS

Le **MTESS** s'engage à offrir les services décrits à la clause 1 de la présente entente auprès de la clientèle qui y est visée. De plus, le **MTESS** s'engage à fournir les services prévus dans le respect des lois, règlements ainsi que de ses politiques et directives ainsi qu'à traiter toute plainte relative aux services visés à la clause 1 de la présente entente.

Dans le cadre de l'exercice annuel de la revue de programmes, il revient au **MTESS** de prévoir, dans son cadre financier, les facteurs de croissance de ses coûts de système ainsi que l'augmentation des clientèles visées à la clause 1.

Compte tenu du mode de gestion du Fonds de développement du marché du travail, il appartient au **MTESS** de discuter et de négocier avec le Secrétariat du Conseil du trésor lorsque les dépenses imputées à la présente entente dépassent le montant de la provision transférée par le MIFI pour les services prévus à la clause 1.

4. SUIVI ET REDDITION DE COMPTES

Les **PARTIES** conviennent de poursuivre au sein du Comité directeur MIFI-MTESS les travaux sur l'élaboration et la mise en œuvre des modalités relatives:

- au suivi, à l'évaluation et à la reddition de comptes à l'égard des clientèles et des services mentionnés aux clauses 1 et 3.2 de la présente, notamment quant :
    - aux données opérationnelles et aux autres statistiques devant être échangées à des fins, entre autres, de suivi de la prestation de services ainsi que de reddition de comptes;
    - à l'utilisation de l'enveloppe budgétaire pour les services offerts et aux paramètres de l'évolution annuelle de cette enveloppe;
- à la coordination des services offerts en matière de francisation et d'intégration des personnes immigrantes ayant leur résidence permanente en tenant compte de l'évolution des besoins et des sommes disponibles dans le cadre de cette entente.

Le **MTESS** devra compléter et transmettre au **MIFI**, dans les délais prescrits, les outils de reddition de comptes suivants :

Outils*	Échéances
Portrait global de la francisation	31 juillet pour les données au 30 juin 31 octobre pour les données au 30 septembre 31 janvier pour les données au 31 décembre 30 avril pour les données au 31 mars
Budget et dépenses prévisionnelles allouées aux services prévus à la présente entente (Au 1er avril et actualisation au 30 septembre)	30 avril pour le budget alloué et les dépenses prévisionnelles 31 octobre pour l'actualisation du budget alloué et des dépenses prévisionnelles
Rapport final sur l'utilisation de crédits transférés pour l'année financière terminée (au 31 mars). La décision du Conseil du trésor autorisant le transfert des crédits du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration vers le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévoit le partage de ces crédits entre les programmes du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La reddition de comptes finale relative aux dépenses par programme pourrait différer de ce partage.	30 juin

**Les outils de reddition de comptes sont transmis en version électronique.*

5. MODIFICATION DE L'ENTENTE

À l'exception du nom et des coordonnées des responsables désignés à la clause 6 de la présente entente, toute modification de cette dernière devra faire l'objet d'une entente écrite et signée par les **PARTIES**, sous forme d'avenant. Ce dernier ne peut changer la nature de la présente entente et il en fait partie intégrante.

6. RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE L'ENTENTE ET COMMUNICATIONS

Les **PARTIES** désignent respectivement les responsables de l'application de la présente entente, y compris pour toute approbation ou autorisation qui y est requise, ainsi que pour tout avis, document ou communication relative à la présente entente.

Les **PARTIES** conviennent que toutes les communications (avis, instruction, recommandation ou document exigé en vertu de la présente entente) se font par écrit et qu'elles sont présumées avoir été reçues par le destinataire si elles sont acheminées au responsable désigné ci-après par un moyen permettant de prouver leur réception à un moment précis, aux coordonnées suivantes :

	MIFI	MTESS
Responsable	Martin Croteau	Elyse Massé
Titre	Directeur de la coordination interministérielle par intérim	Directrice de la planification et de la reddition de comptes par intérim
Adresse	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration 1200, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2X 0C9	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 800, rue du Square-Victoria, 28e étage, Montréal (Québec) H4Z 1A1
Courriel	martin.croteau@mifi.gouv.qc.ca	elyse.masse@mtess.gouv.qc.ca
Téléphone	438-777-8490	514-512-2776

Tout changement de responsable, ou de ses coordonnées, se fait par la transmission d'un avis écrit à l'autre partie, dans les meilleurs délais, sans qu'il soit nécessaire de modifier l'entente.

7. MÉCANISME DE RÈGLEMENT DE DIFFÉREND

Si un différend survient dans le cours de la réalisation de la présente entente ou sur son interprétation, les responsables désignés à la clause 6 ou les personnes qui auront été spécialement déléguées à cette fin s'engagent à travailler en étroite collaboration afin de rechercher un règlement à l'amiable à ce différend dans l'intérêt des **PARTIES**.

Toute question pour laquelle les responsables de l'application de l'entente ne parviennent pas à un accord doit être soumise au Comité directeur MIFI-MTESS pour consultation et décision. Si ce dernier ne parvient pas à un accord, la question doit être soumise aux signataires de la présente entente ou à leurs successeurs.

8. DURÉE DE L'ENTENTE

Malgré la date de sa signature, la présente entente entre en vigueur le 1er avril 2022 et prend fin le 31 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES,** après avoir pris connaissance de la présente entente et l'avoir acceptée, ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

Pour le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

À : Montréal

LE : 02-06-2022

PAR : _____

Représenté par Benoit Dagenais,

Sous-ministre

Pour le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

À : Québec

LE : 2/6/22

PAR : _____

Représenté par Carole Arav,

Sous-ministre

RP250. Fournir une copie du rapport et des recommandations en lien avec la consultation menée par Arlindo Viera, un consultant externe mandaté par le MIFI, qui a effectué, à l'été 2017, une tournée de consultation visant à obtenir les avis d'une quinzaine d'organismes au sujet d'éventuelles améliorations pouvant être apportées au Programme Réussir l'intégration (PRInt) et à l'outil de reddition de comptes Ceri-GES.

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP251. Nombre d'évaluations de reconnaissance des acquis et compétences (RAC) ayant été effectuées avant l'attribution d'un certificat de sélection du Québec.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne procède pas à l'évaluation ou à la reconnaissance des acquis et compétences.

Pour connaître le nombre d'évaluations comparatives des études effectuées hors du Québec émises en 2022-2023, veuillez vous référer à la fiche RP64.

Le Ministère ne dispose pas de données permettant de calculer la proportion d'évaluations comparatives émises avant l'octroi d'un certificat de sélection du Québec.

RP252. Ventilation des sommes dépensées pour la campagne de sensibilisation au caractère pluriel de la société québécoise et à l'apport de la diversité à la prospérité pour le compte du MIFI réalisée par l'agence Brad et pour toute autre campagne aux objectifs similaires qui l'a suivie.

La campagne *Ensemble, nous sommes le Québec* n'a pas été reconduite en 2022-2023.

Les campagnes réalisées en 2022-2023 sont détaillées dans la fiche RP6 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP253. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant l'accélération de l'octroi de permis de travail pour les demandeurs d'asile par le gouvernement fédéral. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP73 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP254. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant la réduction des délais avant l'obtention d'une réponse à une demande d'asile. Pour chaque rencontre, fournir le lieu et la date.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP74 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP255. Nombre de rencontres auxquelles le ministre (ou un membre de son cabinet) a pris part avec ses homologues fédéraux concernant les passages irréguliers par le chemin Roxham à Lacolle. Pour chaque rencontre, fournir le lieu, la date et les sujets abordés.

Pour l'année 2022, la réponse à cette question se trouve à la fiche RP75 du Cahier explicatif des crédits 2023-2024.

RP256. Fournir une copie de tous les questionnaires, mémoires individuels et mémoires des OBNL déposés dans le cadre du forum « Valoriser la diversité et lutte contre la discrimination systémique ».

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP257. Ventilation détaillée des dépenses du forum « Valorisation de la diversité et la lutte à la discrimination systémique ».

La réponse à cette question se trouve dans le Cahier explicatif des crédits 2018-2019.

RP258. Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une exemption de droits de scolarité.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur le taux de présence de ces personnes.

RP259. Taux de présence au Québec des étudiants ayant obtenu une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Fournir le nombre d'étudiants ayant complété au moins une session au Québec après l'obtention d'une bourse.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne dispose pas de données sur le taux de présence de ces personnes.

RP260. Nombre de visas, ainsi que le nombre de refus, émis par Immigration Canada aux étudiants ayant reçu l'une des 42 bourses pour la formation collégiale et technique ou l'une des 250 exemptions de droits de scolarité remises par le premier ministre du Québec lors du Sommet de la francophonie à Madagascar en 2016. Pour les refus, fournir une ventilation par pays de provenance et par raison évoquée.

La réponse à cette question relève d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Immigration,
Francisation
et Intégration

Québec